

Edition 2007

# La Guyane



en 2006



Photo de couverture : Arrivée de « Rames Guyane 2006 »  
© Jody AMIET

**INSTITUT D'EMISSION DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**  
**ETABLISSEMENT PUBLIC**

**SIEGE SOCIAL**

---

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12



# Guyane

Rapport Annuel

---

2 0 0 6

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

# SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b>	9
<b>SYNTHESE</b>	10
<b>CHAPITRE I – PANORAMA DE L'ECONOMIE GUYANAISE</b>	<b>13</b>
<b>SECTION 1 – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE</b>	<b>14</b>
§ 1. Le cadre institutionnel	14
1. Un statut de région monodépartementale d'outre-mer	14
2. Des réglementations et des politiques économiques taillées sur mesure	18
§2. Caractéristiques géographiques et démographiques	25
1. Caractéristiques géographiques	25
2. Caractéristiques démographiques	26
§ 3. Structure économique guyanaise	28
1. La répartition de la valeur ajoutée et des emplois par secteurs d'activité	28
2. Le PIB régional	29
<b>SECTION 2 – L'EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2006</b>	<b>33</b>
§ 1. L'emploi et le chômage	33
1. Structure et répartition de la population active	33
2. Evolution de l'emploi	35
3. Le chômage	38
4. Les conflits sociaux	39
§ 2. Les salaires et les revenus	40
1. Les salaires	40
2. Les revenus	41
§ 3. L'inflation	45
§ 4. Les échanges commerciaux	47
1. Les importations	47
2. Les exportations	48
3. La balance commerciale	49
<i>Les relations régionales</i>	50
§ 5. Les finances publiques	52
1. Les finances publiques locales	52
2. Les finances publiques et la Guyane	59
3. Point sur les financements communautaires	60
4. Le Plan Guyane	63

<b>SECTION 1 – LE SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>66</b>
1. Le secteur primaire dans l'économie guyanaise	66
2. Le secteur primaire et le système bancaire	66
3. Panorama du secteur primaire	67
<hr/>	
<b>SECTION 2 – LE SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>81</b>
§ 1. L'industrie et l'artisanat	81
1. Le secteur industriel dans l'économie guyanaise	81
2. Le secteur industriel et le système bancaire	83
3. Panorama du secteur industriel et artisanal	84
<hr/>	
§ 2. L'eau et l'énergie	93
1. Le secteur de l'eau et de l'énergie dans l'économie guyanaise	93
2. Le secteur et le système bancaire	93
3. Panorama du secteur de l'eau et de l'énergie	93
<hr/>	
§ 3. Le bâtiment et les travaux publics	102
1. Le secteur du BTP dans l'économie guyanaise	102
2. Le secteur du BTP et le système bancaire	105
3. Panorama du secteur du BTP	106
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LE SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>111</b>
§ 1. Les transports	111
1. Le secteur des transports dans l'économie guyanaise	111
2. Le secteur des transports et le système bancaire	112
3. Panorama du secteur des transports	113
<hr/>	
§ 2. La distribution	123
1. Le secteur commercial dans l'économie guyanaise	123
2. Le secteur commercial et le système bancaire	127
3. Panorama du secteur commercial	128
<hr/>	
§ 3. Les services marchands	133
1. Le secteur des services marchands dans l'économie guyanaise	133
2. Le secteur des services marchands et le système bancaire	135
3. Les nouvelles technologies en Guyane	136
<hr/>	
§ 4. Le tourisme	140
1. Le secteur hôtelier dans l'économie guyanaise	140
2. Le secteur hôtelier et le système bancaire	140
3. Panorama du secteur touristique	141
<hr/>	
§ 5. Les activités spatiales	146
1. L'activité du secteur	146
2. Les incidences sur l'économie de la Guyane	150
<hr/>	
§ 6. L'éducation et la santé	152
1. Le secteur dans l'économie guyanaise	152
2. Le secteur et le système bancaire	152
3. Panorama du secteur de l'éducation et de la santé	153

<b>SECTION 0 – REMARQUES METHODOLOGIQUES</b>	160
<b>SECTION 1 – LA STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE ET FINANCIER</b>	161
1. Son organisation	161
2. Sa densité	165
3. Les moyens de paiement	168
4. Les ressources humaines	168
5. Les faits marquants de l'exercice	169
<hr/>	
<b>SECTION 2 – L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	172
1. Les actifs financiers de la clientèle	172
2. Les concours à la clientèle	177
3. Les opérations interbancaires et la position extérieure nette du système bancaire	182
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	183
<hr/>	
<b>SECTION 3 – LES CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE BANCAIRE</b>	186
1. Les taux d'intérêt	186
2. Les risques	189
3. La formation du PNB des banques	190
<hr/>	
<b>SECTION 4 – LA CIRCULATION FIDUCIAIRE</b>	191
1. Les billets	191
2. Les pièces	192
<hr/>	
<b>CONCLUSION</b>	193
<b>Chronologie 2006</b>	194
<b>Liste des publications disponibles réalisées par l'IEDOM</b>	196



# Avant-propos

**L**a protection de l'environnement a été une fois de plus au cœur des débats entretenus en 2006 à propos du projet d'exploitation aurifère à « Camp Caïman » ou du projet de parc amazonien de Guyane en gestation depuis plusieurs années. Le décret n°2007-266 du 27 février 2007 du Conseil d'Etat a depuis confirmé la création de ce nouveau parc national au vu des conclusions de la commission d'enquête du 23 novembre 2006. En revanche, la mise en œuvre du projet de mine d'or à ciel ouvert, qui prévoit en phase d'exploitation la création de plus de 300 emplois et plus d'une centaine de millions d'euros de dépenses sur place, continue d'alimenter les divergences d'opinion. Son sort est désormais lié aux décisions que susciteront les résultats de la nouvelle enquête publique clôturée au mois de mars 2007. Ces deux projets illustrent les conflits d'intérêt ou d'opportunité susceptibles d'émerger lors de la mise en œuvre des orientations stratégiques visant à combler les besoins de la Guyane, notamment en infrastructures, accentués par une pression démographique constante.

La mise en cohérence des options préconisées dans le cadre de l'élaboration des outils de pilotage des actions de l'Etat et des collectivités locales (CPER, SAR, SRDE, SCOT,...) est à cet égard primordiale pour une optimisation de l'efficacité des financements prévus. Les axes prioritaires doivent, de ce point de vue, privilégier l'émergence de nouvelles activités créatrices d'emplois et de richesses qui dépend par ailleurs du renforcement de l'attractivité de la Guyane, conditions nécessaires pour une relance durable de l'activité économique qui s'est avérée plutôt mitigée en 2006.

En effet, la consommation et l'investissement des ménages ont, comme l'année précédente, participé à la bonne orientation de la conjoncture économique tandis que les activités traditionnelles d'exportation (bois, riz, crevettes,...) sont en nette perte de vitesse, sans perspectives rassurantes pour les années à venir. Pour sa part, l'activité dans le BTP semble avoir retrouvé un niveau plus satisfaisant que celui observé au début de la décennie, en particulier grâce à l'incidence favorable du projet Soyouz.

Le ballon d'oxygène, que le secteur spatial a ainsi insufflé à l'économie guyanaise, a permis de pallier l'épuisement prématuré des ressources financières au titre du contrat de Plan Etat-Région 2000-2006, très partiellement complété par le Plan Guyane mis en œuvre en attendant la finalisation du nouveau Contrat de projet Etat-Région 2007-2013. Dans ce contexte, le secteur privé a bénéficié d'un accompagnement relativement soutenu du secteur bancaire qui poursuit, par ailleurs, l'assainissement de son portefeuille de crédits aux entreprises, dégageant ainsi de nouvelles capacités de financement de l'économie.



**Max REMBLIN**  
Directeur de l'IEDOM en Guyane

# Synthèse

**A**près un début d'année morose, l'économie guyanaise s'est nettement redressée au troisième trimestre, portée par une reprise sélective de la consommation des ménages et le redémarrage de secteurs clefs de l'économie. On observe en même temps l'aggravation du taux de **chômage** (au sens du BIT), en hausse de 2,6 points à 29,1%, s'expliquant par l'effet mécanique de l'augmentation de la population active que ne peut absorber un marché de l'emploi toujours trop étroit.

La **consommation des ménages** s'est en effet renforcée progressivement, après le passage à vide du premier trimestre, alimentée par un recours toujours soutenu au crédit à la consommation. La satisfaction des besoins en services semble avoir été privilégiée par rapport aux biens dont la consommation plafonne, comme en atteste la stagnation des recettes d'octroi de mer (- 0,2 % en cumul sur un an) et des importations de biens de consommation (- 0,1 % sur un an) ou encore la baisse des importations des produits des industries agricoles ou agro-alimentaires (- 2,4 %).

La reprise de l'**inflation** au quatrième trimestre, a participé également au ralentissement de la consommation : la hausse des prix à la consommation s'est établie à + 2,1 % en moyenne annuelle, atteignant même + 3,3 % entre décembre 2005 et 2006, le poste des services étant d'ailleurs le principal contributeur à cette hausse.

L'**investissement des ménages** est resté bien orienté, comme le montre l'accélération de la croissance annuelle de l'encours local des crédits à l'habitat à + 19 % sur un an (+ 13 % fin 2005). L'**investissement des entreprises** semble, pour sa part, amorcer une réelle reprise en 2006. Ainsi, les importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires sont en forte progression (respectivement + 10,3 % et + 7,8 %) traduisant un net regain d'activité, en liaison avec le démarrage de grands projets (site de lancement Soyouz, constructions de locaux professionnels). Les crédits d'investissement des entreprises, qui baissaient régulièrement depuis 2001, progressent en effet de 11 % en fin d'année, confirmant le réel désir d'investir des chefs d'entreprises relevé dans les dernières enquêtes de conjoncture.

Des facteurs d'amélioration de l'activité économique se trouvent d'abord, dans la bonne tenue des secteurs du **commerce** et des **services**, le secteur commercial marquant toutefois une pause en 2006 dans sa phase de structuration entamée en 2005. L'activité a su résister à des événements exogènes (grève EDF et enlèvement du porte-conteneurs « Saint-Laurent »), survenus en fin d'année. S'agissant du **BTP**, après une année 2005 difficile, le secteur a connu une inversion de tendance en milieu d'année imputable en partie à la reprise des travaux au titre de la commande publique pour la branche TP, à la poursuite du chantier Soyouz et à la croissance des ouvertures de chantiers dans le bâtiment. Les ventes de ciment, en forte augmentation (+ 21,3 % sur un an) confirment cette orientation, les besoins de construction recensés dans le département (lycées, collèges, logements sociaux ...), constituant un gisement potentiel d'activité pour la profession.

L'activité opérationnelle du Centre **spatial** guyanais s'est maintenue à 5 lancements en 2006 (comme en 2005), pour un nombre de satellites plus élevé (11 contre 9 en 2005) ; le lanceur lourd Ariane 5 a d'ailleurs établi un nouveau record d'emport de masse en orbite avec plus de 8,2 tonnes en mai. L'année 2006 a également vu la préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne permettant de lancer tous les types de satellite, en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg. L'aménagement de la zone de lancement de Soyouz se poursuit selon le calendrier initial, sur un terrain de 90 ha à Sinnamary ; le montant global de ce chantier est estimé à 221 millions d'euros. Dans le même temps, le lanceur Vega, dont l'Italie, la France et cinq autres pays assurent le développement pour le compte de l'ESA, a effectué ses premiers essais de moteurs.

Le maintien du nombre de tirs n'a cependant pas eu d'effet significatif sur l'activité du secteur du **tourisme**, la fréquentation hôtelière n'enregistrant qu'une faible hausse (+ 0,8 point), avec un taux d'occupation moyen des chambres de 51,7 %. La fréquentation des sites touristiques accuse également une baisse, comme le nombre de voyageurs aériens enregistrés à l'entrée du département. Le tourisme d'affaires ou affinitaire demeure ainsi la base de l'activité actuelle, représentant trois visiteurs sur quatre. La destination continue de souffrir d'un déficit d'image probablement lié à l'insécurité dans certaines zones, malgré la campagne promotionnelle lancée en 2005 (« La Guyane, personne ne vous croira »). Un nouveau support innovant de promotion a été inauguré en fin d'année, avec le lancement officiel d'une course en avions, baptisée, « Rames-Guyane » entre l'île Saint-Louis du Sénégal et Cayenne.

Les productions traditionnelles s'inscrivent globalement en retrait. Dans le secteur **primaire**, seules les filières d'élevage restent bien orientées, mais à un niveau de production toujours trop bas par rapport aux importations, cantonnant ainsi le taux d'autosuffisance alimentaire du département entre 15 et 25 %. La production rizicole diminue de 15 % sur un an en raison d'attaques phytosanitaires, faisant de nouveau tomber le rendement moyen à 1,7 tonne par hectare. Le secteur de la **pêche** crevette connaît une chute importante de ses prises, en raison d'un long conflit social alors que les prises de vivaneaux s'affichent en hausse sensible pour la quatrième année consécutive. La filière **bois** qui répond principalement à la demande locale, connaît une baisse de 9 % sur un an des sorties de grumes, tandis que la production de rhum régresse de 6,7 % consécutivement à la baisse du tonnage de cannes manipulées (- 8 %).

Dans le secteur **secondaire**, la production officielle d'or ressort à près de 2,7 tonnes soit une progression de 5,6 % par rapport à l'année dernière. L'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le bois, les exportations progressent ainsi de 24 % en valeur en 2006. La modernisation de la filière aurifère, structurée au sein d'une fédération, se poursuit alors que l'intensification des opérations Anaconda laisse envisager un reflux de l'orpaillage clandestin.

Concernant la sphère **financière**, les actifs financiers ont enregistré en 2006 une croissance élevée (+ 11,2 % contre + 8,1 % en 2005). Cette progression est particulièrement liée à la forte croissance des dépôts des sociétés non financières (+ 20,4 % sur un an) et à la bonne orientation de l'épargne des ménages (+ 8,5 % contre + 7,9 %). Les placements indexés sur les conditions de marché, bénéficient de leur attractivité (+13,8 %), dans un contexte de hausses successives des taux directeurs de la BCE.

S'agissant de l'activité de distribution de crédits, l'année 2006 a amplifié la tendance amorcée en 2005. En effet, les concours consentis par le secteur bancaire local progressent à un rythme soutenu de 13,3 % sur un an. Les ménages ont accru leur recours au crédit à l'habitat (+ 19,1 % contre 13,3 %), dépassant les taux de croissance métropolitains, alors que le niveau de progression des crédits à la consommation est resté élevé (+ 10,2 %). L'ensemble des concours accordés aux entreprises affiche également une nette reprise (+ 6,7 %, dont + 12 % pour les crédits d'investissement). Enfin, au 31 décembre 2006, les créances compromises continuent leur décline, ne représentant plus que 14,4 % de l'encours global consenti localement, en baisse de 4,5 points sur un an, tandis que le taux de provisionnement atteint 86 % en hausse de 1,8 point sur un an.

Ces différentes évolutions ont eu un impact favorable sur les résultats bancaires, le PNB des banques installées localement ayant progressé de 5,1 % sur un an.

### La Guyane en quelques chiffres...

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Indicateurs économiques et sociaux</b>						
PIB / hab. (en €)	12 858	nc	nc	nc		
Accroissement moyen des prix	1,6%	2,0%	1,2%	1,6%	2,1%	+ 0,5 pt
<b>Indicateurs sectoriels</b>						
Recettes d'octroi de mer (en millions d'€)	85,2	80,1	86,3	91,3	91,2	-0,2%
Nombre de tirs d'Ariane	12	4	3	5	5	0,0%
Nbre de satellites envoyés	14	8	9	9	11	22,2%
Exportations d'or (en millions d'€)	95,3	54,0	45,3	42,9	53,0	23,6%
Production de riz (en tonnes)	22 407	23 461	25 529	17 774	15 073	-15,2%
Grumes sorties de forêt (en milliers de m3)	59,7	67,3	66,7	62,6	57,0	-9,0%
Consommation de ciment (en tonnes)	61 584	67 776	72 756	60 091	72 905	21,3%
Fret maritime (en tonnes)	689 105	598 392	595 826	575 988	576 771	0,1%
Trafic aéroportuaire	374 455	384 583	400 921	375 844	374 394	-0,4%
Taux d'occupation des hôtels	59,7%	50,5%	46,6%	50,9%	51,7%	+ 0,8 pt
<b>Indicateurs financiers (en millions d'€)</b>						
Crédits bancaires des établissements locaux (encours)	545,8	527,9	524,1	572,7	723,5	13,3 % (*)
<i>Ménages</i>	223,6	238,4	245,2	280,2	374,8	17,5 % (*)
<i>Entreprises</i>	310,0	281,5	272,7	279,0	326,4	6,7 % (*)
<i>Autres agents</i>	12,2	8,0	6,2	13,5	22,3	ns
Taux de créances douteuses brutes (en %)	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	14,4%	- 4,5 pts
Actifs financiers des établissements locaux (encours)	713,8	788,1	834,5	902,3	1 003,1	11,2%
<i>Ménages</i>	557,8	591,2	629,7	674,4	731,8	8,5%
<i>Sociétés non financières</i>	142,4	176,3	189,2	203,5	245,0	20,4%
<i>Autres agents</i>	13,6	20,6	15,6	24,4	26,3	7,8%
Recettes de l'Etat	97,0	116,4	126,2	137,7	nd	
Dépenses de l'Etat	696,0	736,7	762,9	879,5	nd	
Recettes des organismes sociaux	309,5	329,4	312,6	310,3	nd	
Dépenses des organismes sociaux	531,0	597,4	663,6	714,3	nd	

(\*) à périmètre constant

# CHAPITRE I

## Panorama de l'économie guyanaise

# Section 1

## Les principales caractéristiques de l'économie

---

### § 1. LE CADRE INSTITUTIONNEL

---

La présente partie n'a pas pour ambition de traiter de manière exhaustive et détaillée les particularités institutionnelles des départements d'outre-mer. L'objectif poursuivi ici est une présentation des grandes spécificités qui caractérisent ou influencent leur fonctionnement et leur développement.

#### **1. UN STATUT DE REGION MONODEPARTEMENTALE D'OUTRE-MER DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE ET DE REGION ULTRAPERIPHERIQUE DE L'EUROPE**

##### **1.1 Une région monodépartementale...**

La Guyane, comme la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion a été intégrée dans le cadre administratif national de droit commun par la loi de départementalisation du 19 mars 1946. Ces territoires forment depuis des départements à part entière soumis aux lois et décrets ordinaires, mais avec la possibilité cependant de "faire l'objet des mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière" (article 73 de la Constitution de 1958). En pratique, et en raison de cette "situation particulière", l'alignement de la législation métropolitaine n'a été que très progressive.

La loi du 2 mars 1982, dite "loi de décentralisation", a permis à la Guyane de devenir de surcroît une région française d'outre-mer (ROM), comme la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion. A l'instar des régions métropolitaines, ces ROM ont hérité depuis cette date du pouvoir exécutif du préfet transféré aux présidents des conseils général et régional pour un certain nombre de compétences autrefois prises en charge par l'Etat. A la différence des régions métropolitaines, les ROM sont monodépartementales et disposent de deux assemblées délibérantes (régionale et départementale) sur un même territoire avec un même préfet.

##### **...dont le statut et les compétences ont évolué depuis dix ans**

Le statut ainsi que le champ et la répartition des diverses compétences dévolues aux collectivités locales d'outre-mer n'ont cessé d'évoluer au cours des deux dernières décennies, à la fois sous l'effet de la loi de décentralisation de 1982 puis de l'Acte II de la décentralisation voté en 2003<sup>1</sup>, et de lois spécifiques aux DOM comme la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et la loi programme (LOPOM) de 2003.

---

<sup>1</sup> Applicables à l'ensemble des collectivités locales françaises.

Parmi les principales innovations statutaires, on peut noter dans la LOOM l'introduction de la possibilité pour les DOM de disposer d'institutions qui leur soient propres, de réunir en congrès les élus départementaux et régionaux délibérant sur toute proposition d'évolution institutionnelle ou à propos de nouveaux transferts de compétences. Ces lois contiennent également, afin de favoriser l'action internationale de ces départements, des attributions nouvelles pour les conseils généraux et régionaux en matière de négociation et de signature d'accords au nom de la République avec les Etats ou organismes régionaux voisins. Enfin, la LOPOM pose, entre autres, le principe d'une révision des conditions d'attribution du financement de ces transferts qui tiennent compte précisément de la situation spécifique des DOM par rapport aux collectivités métropolitaines.

### **L'acte II de la décentralisation<sup>1</sup>**

La loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 reconnaît désormais explicitement l'existence de "populations d'outre-mer" (art.72-3) et les catégories de collectivités suivantes :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et ROM) que sont la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion ;
- les collectivités d'outre-mer (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Polynésie etc.) ;
- la Nouvelle-Calédonie et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) qui possèdent chacune des particularités.

La loi constitutionnelle confirme l'application du principe de l'identité législative (art. 73) pour les départements et régions d'outre-mer et, tenant compte des avancées apportées par la LOOM en matière institutionnelle, accroît les possibilités d'adaptation du droit commun dans les DOM-ROM. Parmi les adaptations envisageables, la révision constitutionnelle autorise pour les DOM-ROM :

- la création par la loi d'une collectivité se substituant à un département et une région d'outre-mer sous la condition du consentement des électeurs. La Réunion s'est d'emblée exclue de ce dispositif, sa double qualité de département et de région étant inscrite dans la constitution. La Martinique et la Guadeloupe ont proposé en 2003 le projet de création d'une collectivité nouvelle se substituant à la région et au département mais sans succès. Le 7 décembre 2003, les électeurs de la Martinique et de la Guadeloupe ont opté par référendum pour le maintien de deux collectivités superposées. En revanche, au cours du même référendum, les électeurs des communes de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, se sont prononcés quant à eux favorablement sur le projet d'une évolution statutaire tendant à substituer une collectivité d'outre-mer de la République (régie par l'article 74 de la constitution) à la région, au département de la Guadeloupe ainsi qu'à la commune. Conformément à la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer, Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont ainsi devenues des collectivités d'outre-mer.
- la possibilité pour les départements et les régions d'outre-mer d'élaborer des règlements dans des matières relevant du domaine législatif comme l'urbanisme, l'aménagement du territoire ou les transports terrestres ou maritimes. Une loi d'habilitation est nécessaire. Cette possibilité est exclue d'emblée "si sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti". Là encore, la Réunion a volontairement refusé cette dernière possibilité par un amendement qui figure dans l'article 73 de la constitution.

La dernière étape législative de ce nouvel "Acte" de la politique de décentralisation, la loi du 13 Août 2004, a organisé le transfert de nouvelles compétences et des moyens de l'Etat vers les collectivités territoriales, dont l'entrée en vigueur a été effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle concerne les DOM et les ROM au même titre que les collectivités

---

<sup>1</sup> L'acte II de la décentralisation consacre par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 l'organisation décentralisée de la République telle qu'elle s'est développée sur l'intégralité du territoire depuis les années 1980.

métropolitaines. A l'exception de la formation professionnelle, désormais entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent chacune, depuis la loi du 13 août, dans tous les domaines (développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture). Mais chacune (à l'exception des communes) dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur. Ainsi par exemple, depuis la loi du 13 août 2004, c'est le département qui définit et met en œuvre la politique d'action sociale en tenant compte des compétences confiées à l'État et aux autres collectivités. Il en est de même pour la région qui, désormais, devient coordinatrice du développement économique, avec notamment l'élaboration du schéma régional de développement économique (SRDE).

## **1.2 Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)...**

La Guyane, comme les autres départements français d'outre-mer, fait partie de l'Union européenne au sein de laquelle elle figure, au même titre que ces derniers, en qualité de "région ultrapériphérique" (RUP). Cette notion a été reconnue pour la première fois dans la déclaration annexée au traité de Maastricht de 1992. En 1997, le traité d'Amsterdam confirme en son article 299-2 (qui prend la suite de l'article 227-2 du Traité de Rome relatif aux DOM) l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Réunion, Martinique, Guadeloupe, Guyane, Açores, Madère et Canaries) et reconnaît leurs spécificités. Ainsi, la notion d'ultra périphérie se définit par :

- l'intégration au sein d'un double espace géoéconomique constitué, d'une part, d'une zone géographique de proximité (constituée généralement de pays tiers pauvres), et d'autre part, d'un espace politique d'appartenance ;
- l'isolement relatif, du fait du très grand éloignement du continent européen, renforcé par l'insularité ou l'enclavement ;
- la dimension très réduite du marché intérieur local, liée à la taille de la population ;
- des conditions géographiques et climatiques limitant le développement endogène des secteurs primaires et secondaires (absence de matières premières, caractère archipélagique, zones de volcanisme actif,...) ;
- la dépendance économique d'un petit nombre de produits ou même d'un seul produit.

### **... qui permet des dérogations au droit communautaire...**

Les quatre DOM, tout comme les autres RUP font, en raison de leur ultrapériphéricité, l'objet de "mesures spécifiques" qui adaptent le droit communautaire. L'UE tolère ainsi par exemple, un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer (cf. ci-dessous), le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des modulations par rapport à certaines politiques européennes comme celles des aides d'État avec notamment les aides aux investissements. Par ailleurs, l'UE octroie des aides spécifiques à ces régions : aides concernant la banane, la filière de la canne à sucre, les produits d'élevage, la compensation des surcoûts...

### **... et donne accès aux financements de la politique régionale européenne.**

Outre ces adaptations, ces régions bénéficient depuis 1975 au titre de la politique régionale, d'aides européennes et depuis 1989 des fonds structurels européens. Ces derniers permettent de cofinancer avec les États et les collectivités locales des programmes de développement. Pour la période 2000-2006, les fonds structurels étaient destinés à financer des

programmes opérationnels intégrés dans le Document unique de programmation (DOCUP) définit pour chaque département en lien avec le Contrat de plan Etat-Région (cf. chapitre I, section "Les finances publiques"). Les quatre DOM bénéficient de ces fonds principalement au titre de l'objectif 1 des programmes d'initiative nationale. Cet objectif 1, le plus important des trois objectifs fixés pour 2000-2006 (près de 70 % du budget y est consacré), est destiné au financement du développement des régions les plus pauvres dont le PIB est inférieur à 75 % de la moyenne communautaire.

Les DOM bénéficient également des fonds structurels dans le cadre du programme d'initiative communautaire et du programme des actions innovantes, dont les objectifs sont respectivement la reconversion économique et sociale des zones en difficulté structurelle (le programme INTERREG à la Réunion et à la Guadeloupe) et la modernisation des politiques et systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi (Réunion).

Au total, pour la période 2000-2006, l'enveloppe des fonds communautaires au titre de l'objectif 1 à destination des DOM s'élève à près de 3,5 milliards d'€ (7,4 milliards avec l'ensemble des dotations publiques nationales). Au mois de décembre 2006, les montants des dépenses engagées et réalisées atteignaient en cumulé respectivement près de 3,4 et 1,9 milliards d'€ (respectivement 7,3 et 4,6 milliards d'€ avec les dépenses nationales).

La période de programmation 2000-2006 étant achevée, la Commission européenne et les Etats membres ont défini les orientations de la nouvelle politique régionale 2007-2013. L'entrée en vigueur de cette nouvelle programmation (désormais appelée Programmes Opérationnels) est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'objectif principal consiste à favoriser le développement durable d'entreprises compétitives, bien insérées dans leur environnement régional. Elle s'organise autour de trois nouveaux objectifs prioritaires pour les actions structurelles : "Convergence" ; "Compétitivité régionale et emploi" et "Coopération territoriale européenne".

L'objectif "Convergence" (proche de l'ancien objectif 1) concerne en France les seules régions d'outre mer ; il est cofinancé par le FEDER et le FSE. L'objectif "Compétitivité régionale et emploi" s'applique au territoire de la Communauté qui n'est pas couvert par l'objectif "Convergence", il ne concerne donc pas les DOM. L'objectif "Coopération territoriale" constitue une nouveauté par rapport à la période antérieure, il couvre les volets de coopération transfrontalière et transnationale dans les espaces Caraïbes et Océan Indien. A ce titre, il est applicable pour la Guyane, à l'espace Guyane Brésil Surinam.

Les études et travaux réalisés en 2006 ont permis de mettre en évidence les grandes orientations des prochains programmes opérationnels pour la Guyane. Ils devraient se décliner en plusieurs axes prioritaires :

- 9 axes sur fonds FEDER,
- 4 axes au titre du FSE, reprenant les orientations stratégiques nationales,
- 3 axes au titre du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) qui remplace le FEOGA de la période 2000-2006,
- enfin, les axes relevant du Fonds européen sur la pêche (FEP).

## 2. DES REGLEMENTATIONS ET DES POLITIQUES ECONOMIQUES TAILLEES SUR MESURE

Afin d'accélérer leur développement économique, mais aussi de tenir compte de leur handicap structurel, les DOM bénéficient d'institutions et de politiques économiques adaptées.

Ainsi, le système fiscal dans les DOM tient compte par exemple de l'effet sur le coût de la vie de l'éloignement de ces régions par rapport à la métropole (TVA réduite), mais aussi des difficultés (liées à leur petite taille et leur éloignement) à développer une économie productive locale (octroi de mer). La fiscalité est également utilisée à des fins incitatives, toujours dans l'optique d'une compensation des handicaps ce qui explique notamment que les mécanismes mis en œuvre dans les DOM ne soient pas appliqués en métropole. Il s'agit, entre autres, des aides fiscales à l'investissement justifiées dans certains secteurs par la faible rentabilité économique des projets d'investissement, en raison notamment de l'étroitesse des marchés de ces économies. Les aides fiscales sont également utilisées pour soutenir des secteurs particulièrement sensibles dans ces régions comme par exemple, le logement.

Outre la fiscalité, le gouvernement régule les prix des biens et des activités pour lesquels les conditions de production sont non concurrentielles.

Enfin, les politiques de l'emploi dans les DOM sont identiques à celles conduites en métropole, en raison du principe de l'identité législative, mais contiennent des dispositions particulières qui renforcent les leviers usuels de la politique de l'emploi métropolitaine, afin notamment de tenir compte des spécificités de l'emploi et du chômage local.

### 2.1 Un système fiscal à part

#### L'imposition indirecte

Pour ce qui relève de l'imposition des biens, les DOM constituent vis-à-vis de la métropole, un territoire d'exportation. Les exportations sont exonérées et les importations de biens sont imposées selon le principe de la destination. Contrairement à la métropole, l'imposition sur la consommation est une combinaison du système de l'octroi de mer et de taxes sur la valeur ajoutée à taux réduits. Vis-à-vis de l'Europe, les DOM bénéficient pour l'octroi de mer d'une dérogation au droit communautaire. Pour ce qui est de la TVA, ils sont exclus du régime de la TVA intracommunautaire et les entreprises établies dans les DOM n'ont pas de numéro d'identification à la TVA intracommunautaire.

Au sein même des DOM, les départements de la Guadeloupe et de la Martinique forment, au regard de l'octroi de mer, mais aussi de la TVA et des accises, un territoire fiscal unique, appelé "Marché unique antillais". Les marchandises qui ont été mises à la consommation ou produites dans l'une de ces régions circulent librement dans l'autre. Elles supportent donc la taxation de la région de l'origine et non plus de la destination. De même, le principe de l'origine prévaut en matière d'octroi de mer sur les échanges de productions locales entre les régions de Guyane, de Guadeloupe et de Martinique. En revanche, au regard de la

TVA, les départements de la Réunion et de la Guyane constituent un territoire d'exportation entre eux et par rapport aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique

### Le cas de l'octroi de mer

La mise en œuvre de l'octroi de mer, qui constitue une des plus anciennes taxes du système fiscal français, répond à un double objectif :

- protéger de la concurrence extérieure le développement des secteurs productifs locaux ;
- assurer une ressource fiscale aux collectivités locales (communes) dominiennes là où en raison du niveau de développement économique, le rendement fiscal des "quatre vieilles"<sup>1</sup> s'avère insuffisant. La gestion de cet impôt qui relevait de la compétence des conseils généraux, a été transférée en 1984 aux conseils régionaux. Ce sont eux qui fixent les tarifs de l'octroi de mer pour le compte des autres collectivités. Ils ont également la possibilité de bénéficier pour leur propre budget d'un droit additionnel à l'octroi de mer au taux de 1 %. A l'exception du droit additionnel, le produit de l'octroi de mer est affecté aux communes, à un fonds régional pour le développement et l'emploi, et, dans le cas particulier de la Guyane, au département.

Jusqu'en 1992, l'octroi de mer frappait les marchandises de toute provenance qui étaient introduites dans les départements d'outre-mer. Un tel régime revenait à introduire une taxe d'effet équivalent à un droit de douane et n'était donc pas conforme aux dispositions relatives à la libre circulation des marchandises du Traité de Rome. Le Conseil européen a donc, dans la perspective de la mise en œuvre du marché unique (1993), instauré pour une durée de 10 ans, un système dans lequel cette taxation s'appliquait tant à la production locale qu'aux importations de marchandises. L'exonération de la production locale totale ou partielle était cependant autorisée afin de contribuer à la promotion ou au maintien d'une activité économique dans les DOM sans être pour autant de nature "à altérer les échanges dans une mesure contraire à l'intérêt commun"<sup>2</sup>.

A l'issue de cette période, de nouvelles négociations ont été engagées et ont abouti à la mise en place d'un nouveau dispositif entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2004 et ce jusqu'au 31 juillet 2014. Selon le nouveau régime, seuls les biens pour lesquels un surcoût de fabrication résultant des handicaps de l'ultrapériphéricité peut être identifié, sont susceptibles de bénéficier d'un régime dérogatoire.

Ainsi, les exonérations et réductions ne concernent désormais qu'une liste détaillée de produits locaux définis par référence à la nomenclature douanière et répartis en trois catégories correspondant aux parties A, B et C. Pour ces produits, trois différentiels de taux entre les importations et la production locale ont été fixés par le Conseil. L'écart maximal de taxation ne peut ainsi excéder 10 points de pourcentage pour les produits de la partie A, 20 points pour ceux de la partie B et 30 points pour ceux de la partie C. Les produits qui ne figurent pas dans l'annexe ne peuvent faire l'objet d'aucune différence de taxation.

---

<sup>1</sup> La taxe d'habitation, la taxe professionnelle, les taxes sur les propriétés bâties et non bâties.

<sup>2</sup> Extrait de l'article 2 § 3 de la décision 89/688 du conseil des communautés européennes du 22 décembre 1989.

Liste des produits bénéficiant d'un différentiel de taux en Guyane

	Octroi de Mer Interne		Octroi de Mer Externe	
	OM	OM Régional	OM	OM Régional
<u>Produits de l'annexe A</u>				
Mortier et bétons, ouvrages en ciments	0%	0%	7,5%	2,5%
<u>Produits de l'annexe B</u>				
Produits en plastiques, constructions ou parties de construction en fer ou acier	0%	0%	14,0%	2,5%
Yoghourts, jus de fruit, riz, eaux et boissons gazeuses, crevettes, poisson congelé, sables, ciment, peinture, cailloux, graviers, tubes et tuyaux en plastique, mortiers et bétons, blocs en béton, aliments du bétail, constructions en aluminium	0%	0%	17,5%	2,5%
<u>Produits de l'annexe C</u>				
Bois bruts, bois issus de la première transformation, rhum	0%	0%	27,5%	2,5%

Source : Conseil régional

Les conseils régionaux conservent cependant la faculté d'exonérer certains biens importés destinés à la production locale (matières premières, équipements sanitaires etc.) ou encore les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 550 000 euros.

Enfin, le droit additionnel à l'octroi de mer est remplacé par un octroi de mer régional (OMR) calculé sur la même assiette que l'octroi de mer. Les opérations qui bénéficient d'une exonération de l'octroi de mer peuvent être soumises à l'octroi de mer régional. Les taux fixés par le conseil régional ne peuvent excéder 2,5 %.

### La Taxe sur la Valeur Ajoutée

L'éloignement de la métropole et l'insularité pèsent dans les DOM sur le coût des biens importés et indirectement sur le niveau général des prix. Cette situation a conduit à appliquer un régime particulier de TVA lors de la création de celle-ci, spécificité qui perdure encore aujourd'hui<sup>1</sup>.

La Guyane présente à ce titre une situation singulière au sein des DOM. En effet, elle a été exclue, dès 1948, de l'application des taxes sur le chiffre d'affaires, et le demeure, "temporairement". En réalité, la structure de l'économie de ce département ne plaide pas en faveur de l'instauration de la TVA. La plupart des entreprises seraient en tout état de cause en deçà du seuil de la franchise. En outre, le centre spatial guyanais à Kourou demeurerait en grande partie exonéré pour son activité principale de lancement de satellites, l'espace étant considéré fiscalement comme un territoire d'exportation. Compte tenu du mécanisme de remboursement de la TVA non acquittée au titre de l'achat de biens exonérés (cf. ci-dessous), Arianespace bénéficierait de remboursements de TVA élevés dans la mesure où les véhicules spatiaux ouvrent droit à ce dispositif. Tel est également le cas des entreprises de BTP dont les principaux matériaux figurent également sur cette liste. Ainsi, aussi longtemps que le mécanisme de remboursement de TVA non perçue est maintenu, la non-application de la TVA en Guyane pourrait paradoxalement constituer à la fois une simplification administrative, une économie budgétaire et une mesure favorable à la maîtrise des prix.

<sup>1</sup> La TVA s'applique à la Guadeloupe, à la Martinique et à la Réunion dans les mêmes conditions que sur le territoire métropolitain à l'exception du niveau des taux et des régimes d'exonération. Les taux applicables, prévus par l'article 296-1 a et b du code général des impôts, sont les suivants :

- taux réduit : 2,1 %
- taux normal : 8,5 %.

Enfin, le tabac destiné à être consommé dans les DOM est passible d'un droit de consommation. Le taux et l'assiette de ce droit sont fixés par délibération des Conseils généraux de ces départements. Le montant du droit de consommation est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine et son produit est affecté au budget de ces départements.

### La TVA non perçue et récupérable dite "TVA NPR"

Les DOM bénéficient d'un régime très particulier de déduction de la TVA décomptée fictivement sur les produits dont l'importation et la vente sont exonérées dans les DOM. L'objectif de ce dispositif particulier est d'accroître l'impact des exonérations sur le consommateur final. Les entreprises peuvent en effet déduire une TVA qu'elles n'ont pas acquittée, ce qui permet de diminuer *in fine* les prix de détail. Cette méthode, qui s'apparente à une subvention budgétaire directe des entreprises assujetties, est notifiée à la Commission européenne comme une aide de l'Etat.

A l'origine, ce dispositif était ouvert aux opérateurs utilisant des biens importés en exonération de TVA pour les besoins de leurs opérations taxées. Cet avantage a été ensuite élargi aux fabricants et revendeurs de produits spécialement exonérés en application de l'article 295-1-5° du CGI, ainsi qu'aux exportateurs. Mais, dans ces deux cas, la déduction de la TVA décomptée fictivement est limitée aux seuls achats de biens d'investissement. En 2003, l'existence de la TVA NPR a été remise en cause par le législateur car jugée incompatible avec les aides introduites par la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) puis par la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM). Toutefois, devant les réticences exprimées, l'Etat a prorogé le dispositif afin de se donner le temps d'en évaluer l'impact économique.

### La fiscalité sur les carburants

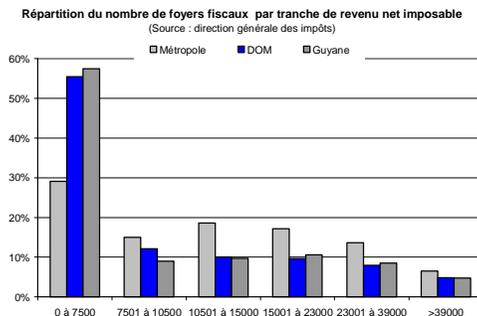
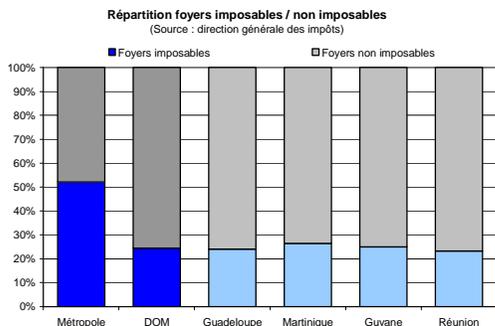
La taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) n'existe pas dans les DOM sous sa forme métropolitaine mais est remplacée par une taxe spéciale sur les carburants (TSC) qui alimente le fonds d'investissement routier géré par les collectivités locales. Elle est perçue exclusivement sur les essences, les super carburants, le gazole et les émulsions dans le gazole. La TSC est la principale taxe que supportent les carburants dans les DOM, qui sont également soumis à l'octroi de mer et à l'octroi de mer régional.

### L'imposition directe

Le calcul de l'impôt sur le revenu et de celui de l'impôt sur les sociétés dans les DOM obéit aux mêmes règles qu'en France métropolitaine.

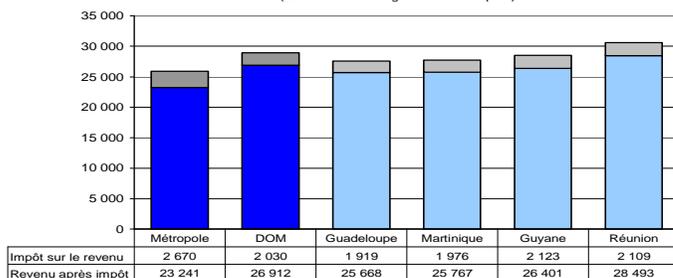
Toutefois, **l'impôt sur le revenu** des contribuables domiciliés dans ces départements est, en vertu des dispositions de l'article 197-I-3 du Code général des impôts réduit de 30 %, plafonné pour les revenus de 2006 à 5 100 euros pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 %, plafonné à 6 700 euros, pour la Guyane. Ces réductions peuvent se conjuguer avec une réduction de 16 % des plus-values de cession de titres pour les particuliers.

En 2005, 903 200 foyers fiscaux étaient dénombrés dans les DOM (81 406 en Guyane), sur un total de 34 813 337 en France. La part des foyers imposables au titre des revenus de l'année 2004 ne représente que 24,4 % contre 52,1 % pour la France. Cette différence de répartition entre les foyers imposables et les foyers non imposables se retrouve dans les quatre DOM avec la même amplitude. Le poids des foyers imposables dans les DOM varie ainsi entre 23,3 % à la Réunion et 26,5 % à la Martinique.



Cette particularité s'explique par une répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche très différente entre la métropole et les DOM. En effet, les quatre DOM comptent en proportion près de deux fois plus de foyers à revenus très modestes (moins de 7 500 € par an) que la métropole. En Guyane, le nombre de foyers à revenus très modestes représente près de 58 % du nombre total de foyers fiscaux contre 55 % dans les DOM et 29 % en métropole.

**Revenu imposable des foyers soumis à l'impôt**  
(Source : direction générale des impôts)



Concernant plus spécifiquement les foyers imposables, leurs revenus moyens au titre de l'année 2004 étaient supérieurs de 12 % dans les DOM par rapport à la métropole. Cet écart s'explique notamment par l'existence de majorations de salaires

pour certaines catégories de salariés, en particulier les fonctionnaires. En revanche, l'impôt moyen acquitté était 24 % plus faible qu'en métropole, compte tenu des réductions d'impôts appliquées et des possibilités plus avantageuses offertes outre-mer par la défiscalisation, notamment de l'habitation principale.

**L'impôt sur les sociétés** bénéficie également de nombreux traitements préférentiels visant à compenser les surcoûts générés par les handicaps permanents structurels de ces régions. Par exemple, il est assis, dans les DOM, sur les deux tiers des bénéfices imposables dans les secteurs considérés comme prioritaires. De plus, une exonération temporaire d'impôt sur les sociétés peut être accordée sur agrément aux entreprises créant une activité nouvelle. Toutefois, l'aide aux entreprises passe essentiellement à travers le dispositif de défiscalisation des investissements et par les mesures de réduction de charges sociales sur les salaires

(cf. ci-dessous). En 2005, l'impôt sur les sociétés de Guyane a progressé plus modérément que les années précédentes (+ 2,9 % contre + 40,6 % de 2002 à 2004). Il atteint 25,1 millions d'€, soit 21,6 % des recettes fiscales de l'Etat dans le département.

S'agissant de **la fiscalité locale directe**, comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par le gouvernement.

## 2.2 La régulation des prix

Le principe de la liberté des prix et de la concurrence prévaut depuis 1986 en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer selon l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986 et son décret d'application du 29 décembre.

Toutefois, en raison de situations de monopole spécifiques ou de difficultés durables d'approvisionnement, l'Etat conserve la possibilité de réglementer les prix par décret. Le décret n° 88-1 045 du 17 novembre 1988 a notamment réglementé le prix des hydrocarbures, de certains produits pharmaceutiques, des taxis et des ambulances. Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, le prix des livres scolaires est identique dans les DOM et la métropole tandis que le prix de vente des livres non scolaires s'établit par application d'un coefficient multiplicateur de 1,1 au prix public fixé par l'éditeur.

## 2.3 Les principales mesures d'incitation à l'investissement

Les dépenses fiscales en faveur des investissements outre-mer, dont les premières sont apparues dans les années 1950, n'ont cessé d'être modifiées par le législateur. Le dispositif actuel est issu des dispositions de la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, connues sous le nom de "loi Pons". Il a été révisé par la loi de finances pour 1999, par l'article 19 de la loi de finances pour 2001 connue sous le nom de "loi Paul" et dernièrement par la LOPOM avec la "loi Girardin". De façon générale, les aides fiscales associées à l'investissement dans les DOM concernent aussi bien les particuliers (à travers les réductions d'impôts sur le revenu dont ils peuvent bénéficier) que les entreprises qui peuvent réduire leur impôt sur les sociétés. Les modalités d'application de ces réductions dépendent de la nature du contribuable ainsi que des secteurs dans lesquels l'investissement est entrepris.

Le dispositif actuellement en vigueur est défini par la loi de programme n°660-2003 du 21 juillet 2003 pour l'Outre-mer pour une durée de quinze ans. Le dispositif Girardin s'est ainsi traduit par :

- une extension des conditions d'éligibilité des projets d'investissement à un nombre important de secteurs<sup>1</sup>;
- un relèvement de la plupart des seuils à partir desquels les projets d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément. Ainsi par exemple, le seuil général d'agrément obligatoire est

---

<sup>1</sup>A l'exclusion des activités non commerciales, commerces-café, restauration (sauf tourisme), conseil-recherche, éducation-santé, banque-finances, assurance-immobilier, location (sauf auto et bateau de plaisance), garage réparations, services (sauf maintenance nettoyage et conditionnement), activité de loisirs, sportives ou associatives, services postaux.

relevé de 760 000 € à 1 000 000 €, tandis que le seuil applicable pour les investissements réalisés par des contribuables non exploitants est maintenu à 300 000 € ;

- un accroissement des taux de réduction d'impôts. Ainsi, par exemple, le taux de défiscalisation est porté à 70 % pour les travaux de rénovation ou de réhabilitation hôtelière. Le taux de réduction d'impôt accordé aux investissements dans le secteur de la location de bateaux de plaisance est porté de 50 à 70 % ;
- même si tous les secteurs ne sont pas sur un même pied d'égalité, les taux de défiscalisation (actuellement de 50 %) sont majorés de 10 points lorsque les investissements concernent des projets de production d'énergies renouvelables (solaire, éolienne, géothermique).

## 2.4 Les politiques de l'emploi dans les DOM

Les multiples dispositions relatives à l'emploi dont bénéficient les DOM aujourd'hui sont consignées dans les volets économiques de la loi Perben (1994), de la loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de celle de la loi programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003.

Les deux principaux piliers de la politique en faveur de l'emploi en France sont, d'une part, les emplois aidés et, d'autre part, l'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires. Le choix de ces mesures générales de réduction ciblée du coût du travail a été fait au début des années 1990. Les DOM, au même titre que les autres départements français, bénéficient de l'ensemble des dispositifs nationaux mis en place depuis lors, qu'il s'agisse des emplois aidés (Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat d'emploi consolidé (CEC) ou encore du Contrat Emploi Jeune (CEJ)) ou des réductions de cotisations sociales. Mais, depuis la loi Perben, certains de ces contrats ainsi que les mécanismes de réduction de cotisations sociales ont été adaptés, et d'autres ont été créés. Il s'agissait de tenir compte des caractéristiques de la population active domienne : taux de chômage élevé chez les jeunes (23 % contre 10 % en métropole), population de bénéficiaires du RMI importante, niveau de qualification faible, emplois dissimulés etc. Ainsi, les dispositifs visant à faciliter l'insertion et inciter l'accès des jeunes à la formation ont été renforcés<sup>1</sup>. Les DOM bénéficient, par exemple, du contrat d'insertion par l'activité (CIA) réservé aux seuls allocataires du RMI ou encore du contrat d'accès à l'emploi (CAE) version domienne du contrat initiative emploi métropolitain qui accorde des avantages spécifiques aux bénéficiaires du RMI et s'accompagne d'une exonération totale des cotisations là où en métropole, les entreprises utilisant ce contrat ont une aide forfaitaire.

Il en est de même pour ce qui concerne les exonérations de charges sociales, un dispositif spécifique visant à alléger le coût du travail des secteurs les plus touchés par la concurrence (tourisme par exemple) a été mis en place en 1994, puis renforcé successivement par la LOOM et la LOPOM. Outre l'aspect sectoriel, le mécanisme général de ces allègements diffère quelque peu du mécanisme métropolitain. Contrairement à l'allègement de droit commun (allègement Fillon) qui diminue à mesure que le salaire augmente pour disparaître

---

<sup>1</sup> L'une de ces mesures, le congé solidarité, visait à favoriser des départs en pré retraite sous réserve de remplacer le salarié partant par un jeune de moins de 30 ans. Faute d'accord des collectivités locales qui devaient cofinancer le dispositif, cette mesure n'a pas été mise en place en Guyane.

lorsque le salaire atteint environ 1,7 SMIC, le système domien fonctionne comme un forfait qui s'applique sur tout ou partie des cotisations patronales selon le niveau de salaire.

Enfin, le volet emploi du Plan de cohésion sociale entré en vigueur en métropole en 2005 n'a pas été appliqué dans les DOM. Dans ces régions, de même qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, le CAE et le CIA n'ont pas subi de modification et les CES et CEC pouvaient être conclus jusqu'au 31 décembre 2005 (cf. chapitre 1, section "L'emploi et le chômage"). En revanche, le contrat d'accompagnement dans l'emploi est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

---

## § 2. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DEMOGRAPHIQUES

---

### 1. CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

A la différence des autres départements d'Outre-mer qui sont des îles, la Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain. Elle s'intègre dans le plateau des Guyanes qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. D'une superficie de 83 534 km<sup>2</sup>, la Guyane occupe seulement 4 % de la surface de cette région alors qu'elle forme le plus vaste des départements français d'outre-mer (16 % du territoire de l'Hexagone), équivalent à la surface du Portugal.

La Guyane est bordée au Nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ. A l'Ouest, on trouve le Surinam (520 km de frontière commune) avec pour frontière le fleuve Maroni, et enfin au Sud et à l'Est, le Brésil avec lequel elle partage 580 km de frontière. La frontière Est avec le Brésil est constituée par le fleuve Oyapock. Le relief du département est peu marqué avec une zone de collines littorales et quelques points dépassant 600 m d'altitude dans le Sud, le plus haut culminant à 830 m.

La Guyane est recouverte à 94 % par la forêt amazonienne qui est sillonnée de rivières et de fleuves entrecoupés de rapides (le Maroni, la Mana, la Sinnamary, l'Approuague, l'Oyapock). La côte est constituée de mangrove sur plusieurs kilomètres. La bande côtière, qui a subi une forte déforestation, se présente sous forme de savane.

La Guyane bénéficie d'un climat de type équatorial humide. Sa position privilégiée proche de l'équateur, ainsi que sa façade océanique, lui confère une grande stabilité climatique, marquée notamment par la faiblesse des vents et la faible amplitude des températures. En revanche, les précipitations connaissent des variations annuelles conséquentes et déterminent le rythme des saisons.

L'année est marquée par une saison humide qui s'étale de décembre à juillet, entrecoupée par une petite saison sèche en mars, et une plus longue d'août à novembre. La pluviométrie annuelle varie de 1 700 mm dans le Nord-ouest à 3 800 mm dans la région de Régina-Cacao. Elle est de 3 000 mm en moyenne sur la bande côtière de Kourou à Cayenne, et un peu moindre dans les régions de l'intérieur (2 500 mm).

L'humidité relative moyenne est élevée, entre 80 et 90 %, selon la saison. Malgré tout, la Guyane dispose d'un ensoleillement important, avec en moyenne 2 200 heures d'insolation annuelle, les maxima étant situés sur la bande côtière.

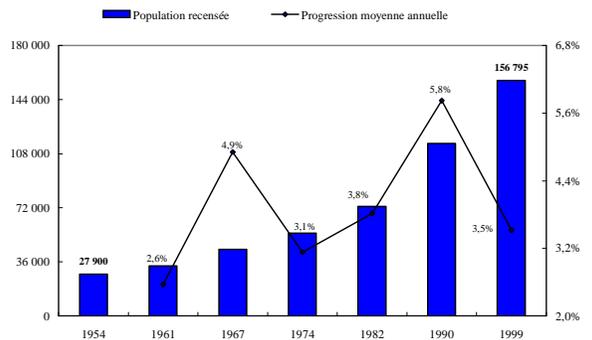
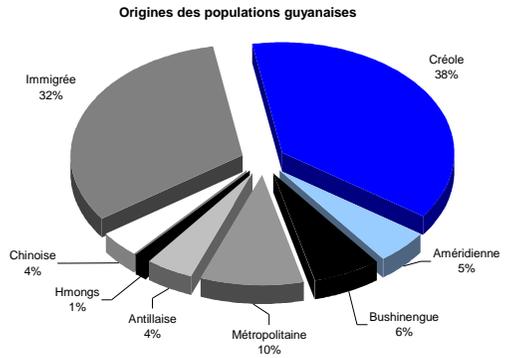
## 2. CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

La population guyanaise se distingue par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue<sup>1</sup>, métropolitaine, hmong (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise (présentes dans le commerce de proximité) et, également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Surinam et du Brésil).

La Guyane, qui comptait une population d'environ 27 000 habitants au milieu des années 50, a connu entre cette date et 1982 une croissance annuelle moyenne de 4 %. Celle-ci s'est ensuite accélérée à + 5,8 %, avec l'apport migratoire impulsé par l'essor économique au cours de la décennie 80, pour revenir à + 3,5 % en moyenne entre 1990 et 1999.

La répartition de la population sur le sol guyanais est très inégale. La densité moyenne n'est que de 2 habitants au km<sup>2</sup> (contre 248 habitants au km<sup>2</sup> en Guadeloupe, 339 en Martinique et 108 en Métropole) car une grande partie du territoire n'est pas habitée, l'essentiel de la population étant concentrée sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers. Plus de la moitié de la population vit sur l'île de Cayenne regroupant les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la population du département était estimée par l'INSEE à 202 000 habitants (chiffre établi sur la base des premiers résultats du recensement rénové<sup>2</sup>), contre 198 000 début 2005. La croissance annuelle moyenne s'établit sur la période 1999-2006 à



<sup>1</sup> Descendants d'esclaves du Suriname, appelés également noirs marrons.

<sup>2</sup> A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Cette nouvelle méthode permettra de disposer chaque année d'informations récentes et d'adapter les infrastructures et les équipements aux besoins des habitants.

3,78 %, soit un rythme supérieur à la croissance annuelle moyenne de la période 1990-98 (3,59 %). Ce rythme reste de loin le plus élevé des régions françaises (taux de croissance de 0,66 %) et se classe parmi les premiers mondiaux.

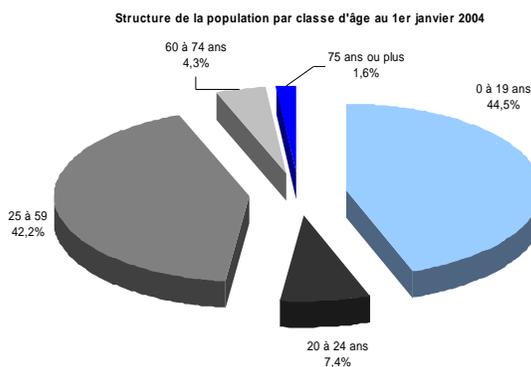
#### Indicateurs démographiques

	1990	1999	2000(p)	2001(p)	2002(p)	2003(p)	2004(p)	2005(p)
Population (estimations au 01/01)	113 351	155 760	161 128	166 671	172 415	178 347	184 489	198 000
Naissances	3 606	4 907	5 149	5 137	5 276	5 553	5 312	5 998
<i>Variation annuelle</i>	13,6%	4,5%	4,9%	-0,2%	2,7%	5,3%	-4,3%	12,9%
Décès	594	648	634	678	665	692	719	705
<i>Variation annuelle</i>	9,0%	5,5%	-2,2%	6,9%	-1,9%	4,1%	3,9%	-1,9%
<b>Solde naturel</b>	<b>3 012</b>	<b>4 259</b>	<b>4 515</b>	<b>4 459</b>	<b>4 611</b>	<b>4 861</b>	<b>4 593</b>	<b>5 293</b>
Taux brut de natalité (1)	31,3	31,0	31,4	30,3	30,1	30,6	28,4	30,3
Taux brut de mortalité (1)	5,2	4,1	3,9	4,0	3,8	3,8	4,0	3,6
Indice de fécondité	nc	3,9	4,0	3,9	3,9	3,9	4,0	3,8
Espérance de vie des hommes	66,6	71,1	71,7	71,6	72,5	71,8	70,4	71,5
Espérance de vie des femmes	76,1	77,9	79,2	77,9	79,2	80,2	77,9	79,0

Source : INSEE, estimations provisoires (p)

(1) pour 1 000 habitants.

Ce dynamisme démographique de la Guyane résulte en grande partie de sa très forte natalité, l'indice de fécondité atteint 3,8 enfants par femme. En comparaison, cet indice ressort à 2 enfants par femme pour la France entière qui est déjà l'un des pays les plus féconds de l'Union européenne. Ainsi, environ 30 enfants pour 1 000 personnes naissent tous les ans, ce taux étant bien supérieur dans les communes du Maroni. En 2005, le niveau record de près de 6 000 naissances a été atteint dans le département. Le nombre de décès ayant augmenté modérément, il conduit à un excédent naturel de 5 293 personnes, en forte hausse de 15,2 % sur un an.



La pyramide des âges établie à partir des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004, indique que les moins de 20 ans représentent 44,5 % des habitants, contre un quart de la population pour la France entière, soit une progression de 67,5 % par rapport au recensement de 1990. En revanche, la tranche des 65 ans est plus représentée sur la France à 16,2 % de la population totale, contre seulement 3,9 % en Guyane.

Selon les projections réalisées par l'INSEE, sur la base du dernier recensement, la population guyanaise atteindrait 425 520 habitants à l'horizon 2030 (hypothèse du scénario central). Elle devrait rester relativement jeune avec cependant une amplification du vieillissement de la population, les plus de 60 ans connaîtrait un quasi doublement. Entre le scénario le plus restrictif qui intègre une baisse progressive du taux de fécondité et le scénario

le plus expansif qui repose sur l'allongement de la période de référence de migration (1982-1999 au lieu de 1990-1999), les projections de population à l'horizon 2030 oscillent entre 394 898 et 589 532 habitants.

#### Projection de population (scénario central)

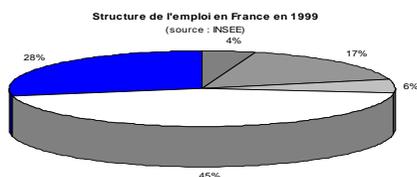
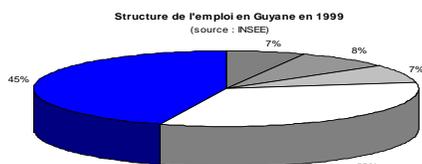
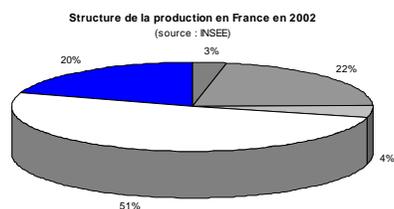
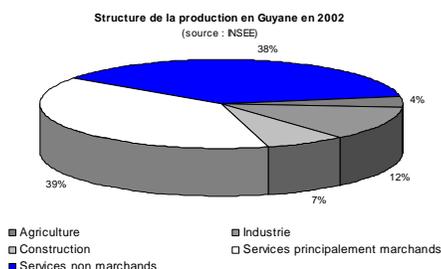
	2000	2010	2020	2030
Population	161 561	222 093	307 238	425 520
Moins de 15 ans (%)	35,6	34,0	33,7	34,0
Entre 15 et 60 ans (%)	58,7	58,8	57,0	55,1
Plus de 60 ans (%)	5,7	7,2	9,3	10,9

Source : INSEE

## § 3. STRUCTURE ECONOMIQUE GUYANAISE

### 1. REPARTITION DE LA VA ET DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITE

L'économie guyanaise est dominée par le secteur tertiaire, tant en termes de création de richesses qu'en termes d'emplois. Il contribue pour 77 % à la valeur ajoutée totale et emploie 78 % de la population active ayant un emploi qui s'établissait en 2002 à 44 236 personnes. Le solde se répartit dans l'ordre entre l'industrie, la construction et le secteur primaire. Au sein du secteur tertiaire, la part des services non marchands est prédominante pour l'emploi (45 % contre 33 % pour les services principalement marchands), la répartition entre les deux branches étant plus équilibrée pour la Valeur ajoutée (un peu moins de 40 % chacune).



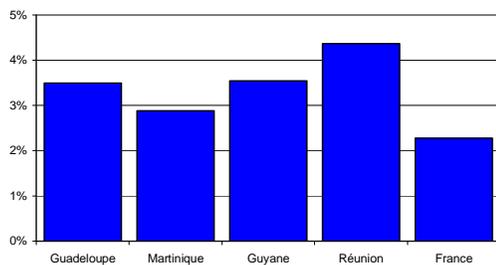
La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, concernant aussi bien les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises que le transport. Si sa part dans la création de richesse est difficilement quantifiable, il est cependant certain que ses effets induits irriguent l'économie du département dans son ensemble. A titre d'illustration, son impact direct sur l'emploi salarié peut être estimé pour l'année 2005, à environ 4 000 emplois sur la base de la dernière enquête de sous-traitance menée par l'INSEE, dont 1 500 au Centre spatial guyanais et 2 500 chez les sous-traitants, le chiffre d'affaires lié au spatial généré localement se chiffre à plus de 180 millions d'€. D'autres secteurs pour lesquels la Guyane dispose d'un potentiel économique n'apparaissent pas non plus clairement dans ces répartitions. Tel est le cas de la filière pêche ou de la filière bois qui concernent à la fois le secteur primaire mais aussi l'industrie. S'agissant enfin de l'activité aurifère, son poids dans la valeur ajoutée totale peut être estimé pour l'année 2002 à plus de 3 %.

La structure de l'économie guyanaise diffère sensiblement de celle observée dans la France hexagonale. Si le secteur tertiaire occupe une place plus importante en Guyane, aux dépens essentiellement de l'industrie, en revanche, le poids des secteurs primaire et de la construction est un peu plus important. En comparaison des autres DOM, le poids du secteur tertiaire est plus faible (77 % contre 84 % aux Antilles et 85 % à la Réunion), l'industrie et le secteur primaire ayant à l'inverse un poids plus élevé dans la valeur ajoutée du département.

## 2. LE PIB REGIONAL

En l'absence de données plus récentes, l'analyse des comptes régionaux portera sur l'année 2002 qui constitue la dernière année pour laquelle l'intégralité de l'information est disponible.

Croissance annuelle moyenne en volume  
1993-2002



Source : INSEE (comptes économiques)

### 2.1 PIB et Revenu disponible brut par habitant

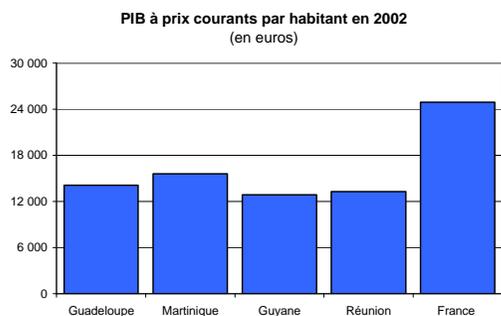
Le Produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> des quatre départements d'outre-mer (DOM) représente environ 1,6 % du PIB français, et celui des seuls départements français d'Amérique (DFA) 1,0 %. Au sein des DFA, le PIB guyanais (évalué à 2 255 millions d'€ en

2002) représente plus de 15 % du total. La croissance annuelle moyenne du PIB en volume des quatre DOM, calculée sur la période 1993-2002, est supérieure à celle enregistrée en France, l'écart allant de 0,6 à 2,1 points. La croissance annuelle moyenne de la Guyane atteint 3,5 %, soit un niveau équivalent à celui de la Guadeloupe.

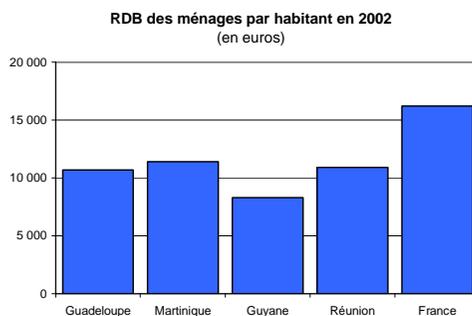
Le PIB courant par habitant des quatre DOM est structurellement inférieur à celui observé en métropole, le plus gros écart étant constaté en Guyane et le plus faible à la Martinique. Le PIB par habitant en Guyane s'établit en moyenne autour de 52 % du niveau

<sup>1</sup> Le PIB mesure la création de richesse sur une période d'un an par les agents économiques résidant sur le territoire d'un pays.

national, accusant une baisse tendancielle depuis 1993. La faible progression annuelle moyenne de cet indicateur entre 1993 et 2002 (+ 1,3 % par an) montre que la croissance obtenue a été en grande partie absorbée par la croissance démographique du département, pesant d'autant sur la dynamique de rattrapage. Pour la période 1999-2006, la croissance démographique estimée à 3,8 % par an annuellement, permet de déduire qu'en l'absence de levier de croissance constaté sur cette période, l'écart constaté avec les autres DOM et plus particulièrement avec la France s'est vraisemblablement accentué.



Source : INSEE (comptes économiques)



Source : INSEE (comptes économiques)

La croissance annuelle moyenne (calculée sur la période 1993-2002) du RDB<sup>1</sup> des ménages en Guyane est la plus faible parmi les DOM (+ 1,3 %, contre + 3,9 % pour la Guadeloupe, + 3,3 % pour la Martinique et 5,0 % pour la Réunion) et représente environ le tiers de celle de la France entière. Cette évolution traduit une croissance économique faible par rapport à la croissance de la population sur toute la période. L'évolution observée a eu pour conséquence d'accroître l'écart entre le RDB par habitant de la Guyane et celui de la métropole : de 60,3 % en 1993, il est passé à 51,2 % en 2002, soit une perte 9,1 points en une décennie.

## 2.2 Les emplois du PIB régional

Dans sa structure, la formation du PIB en Guyane diffère sensiblement de celle de la métropole. La consommation finale y est plus importante : elle absorbe la quasi-totalité des ressources produites de l'année, contre un peu moins de 80 % en France. Par ailleurs, le commerce extérieur, structurellement déficitaire, fait apparaître des niveaux d'importations et d'exportations comparés au PIB très élevés par rapport à ce qui est observé en métropole. Cette particularité provient de la filière spatiale qui est à la fois un gros importateur et un gros exportateur. A l'opposé, la Formation brute de capital (formation brute de capital fixe + variation des stocks) affiche un poids voisin de ce qui est observé en métropole.

L'année 2002 s'est caractérisée par une croissance soutenue des consommations finales (+ 7,2 % contre + 3,6 % en 2001) aussi bien de la part des administrations publiques (+ 6,9 %)

<sup>1</sup> Afin de comparer l'évolution économique de la Guyane par rapport aux autres départements d'outre-mer (DOM) et à la métropole, il apparaît plus pertinent d'utiliser comme critère le revenu disponible brut (RDB) des ménages car le PIB est soumis en Guyane à une contrainte méthodologique sur le mode de comptabilisation des activités spatiales, qui rend les résultats très erratiques.

que des ménages (+ 7,6 %). Elle est marquée par la reprise de la consommation des ménages après la stabilité enregistrée en 2001 (seulement + 0,5 %). L'investissement a connu une baisse significative qui contraste avec la forte croissance observée en 2001 portée par la filière spatiale. Le déficit de la balance commerciale a poursuivi son repli en 2002 grâce à une forte augmentation des exportations.

Emplois de l'économie guyanaise							en millions d'€
	1999	2000	2001	Var. 01/00	2002	Var. 02/01	
<b>PIB</b>	<b>1 905</b>	<b>1 729</b>	<b>2 045</b>	<b>18,3%</b>	<b>2 255</b>	<b>10,3%</b>	
<b>Consommation finale</b>	<b>1 897</b>	<b>1 959</b>	<b>2 030</b>	<b>3,6%</b>	<b>2 177</b>	<b>7,2%</b>	
Consommation des ménages	996	1 042	1 048	0,5%	1 127	7,6%	
Consommation des APU (1) et ISBL (2)	900	917	982	7,1%	1 050	6,9%	
<b>Formation brute de capital</b>	<b>307</b>	<b>405</b>	<b>533</b>	<b>31,6%</b>	<b>483</b>	<b>-9,4%</b>	
F.B.C.F	394	420	529	26,0%	503	-4,9%	
Variation des stocks	-87	-15	4	-126,5%	-21	ns	
<b>Commerce extérieur</b>	<b>-299</b>	<b>-636</b>	<b>-519</b>	<b>-18,4%</b>	<b>-405</b>	<b>-21,9%</b>	
Exportations	1 118	1 274	978	-23,2%	1 599	63,5%	
Importations	1 418	1 910	1 497	-21,6%	2 005	33,9%	

Source : INSEE

(1) Administrations publiques

(2) Institutions sans but lucratif au service des ménages (associations, syndicats, clubs sportifs, etc)

## 2.2 La contribution des agents économiques au PIB

Au cours de la période 1993-2002, la part des entreprises dans la valeur ajoutée totale<sup>1</sup> a perdu environ 3 points pour s'établir à 39 % (hormis quelques années exceptionnelles comme 1995 ou 2000). Cette baisse s'explique essentiellement par le repli continu de la part des institutions financières (- 2 points) alors que celle des sociétés non financières, plus volatile, est demeurée en moyenne autour de 37 %. De même, le poids des ménages et des Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) a perdu environ 2 points sur la période. En revanche, la part des administrations a progressé de 5 points environ pour atteindre 35 % en 2002.

Part de la valeur ajoutée par agents économiques										en %
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Entreprises</b>	<b>42,7%</b>	<b>39,3%</b>	<b>45,8%</b>	<b>36,4%</b>	<b>36,4%</b>	<b>39,5%</b>	<b>40,5%</b>	<b>31,7%</b>	<b>39,4%</b>	<b>39,5%</b>
SNF	38,5%	35,5%	42,9%	33,2%	33,3%	36,6%	38,1%	29,3%	37,0%	37,3%
Institutions financières	4,2%	3,8%	2,9%	3,3%	3,1%	2,9%	2,4%	2,5%	2,4%	2,2%
<b>Ménages et ISBLSM</b>	<b>27,0%</b>	<b>29,4%</b>	<b>25,2%</b>	<b>30,6%</b>	<b>29,4%</b>	<b>26,7%</b>	<b>24,6%</b>	<b>28,3%</b>	<b>25,6%</b>	<b>25,0%</b>
<b>Administrations</b>	<b>30,3%</b>	<b>31,3%</b>	<b>29,0%</b>	<b>33,0%</b>	<b>34,1%</b>	<b>33,8%</b>	<b>34,9%</b>	<b>39,9%</b>	<b>35,0%</b>	<b>35,5%</b>
Adm. Centrales et sécu	17,7%	19,0%	18,2%	19,0%	19,8%	19,1%	19,1%	22,0%	19,3%	20,2%
Apu. et hôpitaux	12,6%	12,3%	10,8%	14,0%	14,3%	14,6%	15,8%	18,0%	15,7%	15,3%

Source : INSEE

Le poids du secteur public dans l'économie guyanaise apparaît ainsi structurellement très important. A titre de comparaison, il n'est que de 18 % environ pour la France entière, de 27 % en Guadeloupe et de 30 % à la Martinique. La progression sensible du secteur public en Guyane se retrouve également dans la part de la consommation des administrations publiques dans le PIB. Celle-ci est en effet passée de 42 % en 1993 à 47 % en 2002. Ces évolutions sont

<sup>1</sup> La valeur ajoutée correspond au solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

des caractéristiques fortes de l'économie guyanaise, qui a connu une croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée publique de 6,4 % sur la période 1993-2002, très supérieure à celle de l'ensemble de l'économie du département (+ 4,5 %) et, en particulier, des entreprises (+ 3,6 %).

## 2.2 La répartition du Produit intérieur brut

Les salaires représentent la part majoritaire et croissante des revenus créés. Leur poids a ainsi progressé de près de 7 points entre 1993 et 2001, aux dépens essentiellement de l'excédent brut d'exploitation qui a perdu près de 8 points sur la période. La part des revenus mixtes des entrepreneurs individuels, est également en baisse sur la période, mais dans des proportions moindres (- 2 points). Le partage du PIB en 2001 diffère peu de celui observé pour la France entière où les salaires représentaient en 2000 52,5 % du PIB et les revenus entrepreneuriaux (revenus mixtes et EBE) 33,8 %.

Répartition du PIB	en %									
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Salaires	49,6%	51,2%	47,9%	53,5%	55,8%	56,1%	56,0%	64,2%	56,3%	49,5%
Revenus mixtes	14,8%	15,9%	13,8%	16,3%	15,1%	14,1%	13,3%	14,3%	13,0%	12,6%
EBE	29,7%	24,9%	30,1%	19,7%	17,6%	19,9%	20,2%	9,5%	21,8%	28,3%
Impôts sur production nets de subventions	9,9%	8,0%	8,1%	10,5%	11,5%	9,9%	10,5%	12,0%	8,9%	9,6%

Source : INSEE

## Section 2

# L'évolution des principaux indicateurs en 2006

### § 1. L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

Les statistiques relatives à l'emploi en Guyane doivent être analysées avec prudence. Elles ne représentent en effet que le marché "légal" de l'emploi tel qu'il est suivi par la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP). En 2002, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) estimait que 10,8 % des emplois étaient non déclarés en Guyane. L'enquête emploi de l'INSEE permet également de mesurer le taux de chômage au sens du BIT<sup>1</sup>.

#### Quelques définitions...

- **Population active au sens du recensement** : personnes qui déclarent avoir un emploi, être au chômage, être inactif mais en recherche d'emploi, et les militaires.
- **Population active au sens du BIT** : personnes qui occupent un emploi, qui souhaitent travailler et effectuent des démarches de recherche d'emploi. La notion d'activité concerne les personnes de 15 ans ou plus.
- **Taux de chômage au sens du BIT** : nombre de chômeurs (personnes de plus de 15 ans qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine de référence, qui sont disponibles et qui ont entrepris des démarches de recherche d'emploi ou qui ont trouvé un emploi commençant plus tard) rapporté à la population active totale. Ces personnes ne sont pas nécessairement inscrites à l'ANPE, notamment les jeunes. A l'inverse, certaines personnes inscrites à l'ANPE ne sont pas systématiquement considérées comme des chômeurs au sens du BIT, si par exemple elles ont eu une « activité réduite » ou qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles en raison d'une formation.
- **Taux d'activité** : rapport entre le nombre d'actifs et la population totale des 15 ans ou plus.
- **Taux d'emploi** : rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population totale des 15 ans ou plus.

### 1. STRUCTURE ET REPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE

Sur le plan historique, la très forte croissance de la population entre 1982 et 1999 (+ 115 %) a eu un impact très important sur le marché du travail. Malgré un tassement du taux d'activité de plus de 5 points lié essentiellement à l'allongement des études des 15 – 25 ans, la population active a quasiment doublé sur la période. Cette croissance n'a pu être absorbée par le marché du travail, la population active occupée par un emploi n'ayant augmenté que de 63 %. Sa structure a toutefois évolué puisque la part des employeurs a gagné plus de 20 points, aux dépens essentiellement des travailleurs indépendants (– 16,5 points).

<sup>1</sup> Bureau International du Travail.

**Population active 1982 - 1999**

	1982	1990	1999	Var. 1990/1999
<i>Salariés du secteur privé</i>	11 050	17 479	17 508	0,2%
<i>Salariés de l'Etat et des collectivités locales</i>	9 616	11 842	18 037	52,3%
<i>Salariés des ent. publiques et de SS</i>	nd	852	1 274	49,5%
Total salariés	20 666	30 173	36 819	22,0%
<i>Travailleurs indépendants</i>	4 689	4 109	4 078	-0,8%
<i>Employeurs</i>	313	1 069	1 693	58,4%
<i>Aides familiaux</i>	1 004	1 233	853	-30,8%
Total non salariés	6 006	6 411	6 624	3,3%
<b>Total population active ayant un emploi</b>	<b>26 672</b>	<b>36 584</b>	<b>43 443</b>	<b>18,7%</b>
<b>Chômeurs</b>	<b>4 808</b>	<b>11 812</b>	<b>18 783</b>	<b>59,0%</b>
<b>Population active</b>	<b>31 480</b>	<b>48 396</b>	<b>62 226</b>	<b>28,6%</b>
<b>Population inactive</b>	<b>16 443</b>	<b>27 694</b>	<b>40 883</b>	<b>47,6%</b>
<b>Population totale (pm)</b>	<b>73 012</b>	<b>114 808</b>	<b>156 790</b>	<b>36,6%</b>
Taux de chômage (au sens du recensement)	15,3%	24,4%	30,2%	5,8
Taux d'activité	65,7%	63,6%	60,3%	-3,3

Source : INSEE - recensements 1982, 1990 et 1999

La période 1982 – 1999 a vu le chômage croître à un rythme très rapide puisque le nombre de chômeurs a augmenté de 291 %, faisant doubler le taux de chômage au sens du recensement<sup>1</sup> (30,2 % en 1999 contre 15,3 % en 1982). La plus forte contribution à la création d'emplois revient au salariat (+ 78 % entre 1982 et 1999) alors que l'emploi non salarié est resté stable sur toute la période.

L'emploi salarié représentait ainsi 85 % de l'emploi total en 1999 contre 77,5 % en 1982. Au sein de celui-ci, la dynamique la plus forte s'observe dans le secteur public, dont les effectifs ont augmenté de 72 %, contre + 58 % dans le secteur privé. Le profil de ces deux hausses est sensiblement différent puisque sur la période 1982 – 1990, caractérisée par une croissance économique soutenue, le moteur de l'emploi était le secteur privé (+ 58 %), devant le secteur public (+ 42 %). En revanche, au cours de la décennie 1990-99, marquée par une crise économique majeure suivie d'une reprise modérée, le dynamisme se retrouve uniquement dans le secteur public (+ 21 %) alors que les effectifs du secteur privé n'ont pas changé au cours de cette période. La situation semble avoir évolué depuis puisque le champ couvert par l'enquête réalisée par les ASSEDIC (concernant essentiellement l'économie marchande) laisse apparaître une croissance dynamique de l'emploi salarié avec 15,4 % d'augmentation par rapport à 1999. Cette tendance se serait poursuivie en 2006, d'après la dernière enquête de novembre.

Les données récentes issues des enquêtes emploi<sup>2</sup> menées par l'INSEE mettent en évidence une croissance de 5,5 % de la population active en 2006 qui fait suite à la hausse de 3,4 % constatée en 2005. La population inactive n'aurait quant à elle augmenté que faiblement (+ 0,6 %). Ces deux évolutions expliquent l'accroissement du taux d'activité à 56,9 % (+ 1,1 point), après une baisse de près de 7 points entre 2000 et 2004.

<sup>1</sup> La valeur de ce taux de chômage est différente de celle présentée par la suite, dans la mesure où celui-ci dit "au sens du recensement" adopte une définition différente du chômage dit "au sens du BIT".

<sup>2</sup> Les résultats de ces enquêtes s'entendent au 30 juin des années correspondantes.

Par ailleurs, le taux d'activité des femmes s'accroît de 2,2 points pour s'établir à 50,8 %. Cependant, elles sont relativement moins nombreuses à bénéficier d'un emploi puisque leur taux d'emploi régresse de 1,2 point pour s'établir à 32,9 %. Chez les hommes, le taux d'activité progresse de 0,1 point et s'établit à 63,5 %. Le taux d'emploi augmente également de 0,1 point pour s'établir à 48,4 %. Les femmes constituent donc la grande majorité des nouveaux arrivés sur le marché du travail (2335 personnes) mais viennent essentiellement y accroître la population des chômeurs.

#### Résultats des enquêtes emploi

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/ 2005
<b>Population active</b>	<b>57 070</b>	<b>57 718</b>	<b>57 552</b>	<b>58 011</b>	<b>60 012</b>	<b>63 288</b>	<b>5,5%</b>
dont population active occupée	42 091	44 236	43 451	42 777	44 136	44 850	1,6%
<b>Population inactive</b>	<b>37 790</b>	<b>40 384</b>	<b>43 916</b>	<b>46 157</b>	<b>47 571</b>	<b>47 857</b>	<b>0,6%</b>
<b>Total population + 15 ans</b>	<b>94 860</b>	<b>98 102</b>	<b>101 468</b>	<b>104 168</b>	<b>107 583</b>	<b>111 145</b>	<b>3,3%</b>
Taux d'activité	60,2%	58,8%	56,7%	55,7%	55,8%	56,9%	+1,1pt
Taux d'emploi	44,4%	45,1%	42,8%	41,1%	41,0%	40,4%	-0,6pt

Source : INSEE - Enquêtes emploi

## 2. EVOLUTION DE L'EMPLOI

La population active occupée est composée à 82 % de salariés et 18 % de non salariés<sup>1</sup> (entrepreneurs individuels et chefs d'entreprises, professions libérales, etc). Près de la moitié des salariés ne sont pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics pratiquant l'auto assurance, salariés affiliés à la caisse sociale de mutualité agricole ou à la caisse centrale des VRP), le solde constituant le "champ ASSEDIC" qui concerne pour l'essentiel l'économie marchande.

Au 31 décembre 2005, la Guyane connaît une hausse de l'emploi salarié (+ 3,4 %) qui la situe, parmi les DOM, juste derrière la Réunion (+ 3,8 %). Cette progression est notamment à comparer à l'évolution globale de l'emploi salarié en France en 2005 : + 0,7 %. La répartition de l'emploi salarié dans l'économie marchande guyanaise a peu varié depuis 1999. Le secteur primaire voit cependant son effectif diminuer depuis 2002 et n'occupe plus que 3 % des salariés. Le secteur secondaire emploie toujours 25 % des salariés alors que le secteur tertiaire connaît une hausse de son effectif (+ 4,9 %) et emploie désormais 72 % des salariés. Cette progression dans le secteur tertiaire permet à l'emploi salarié, essentiellement marchand, d'augmenter globalement en 2005 (+3,4 %) et de compenser partiellement la baisse enregistrée pour le secteur primaire (-7 %).

La stabilité du secteur secondaire (+ 0,6 %), s'explique par la progression du secteur industriel (+ 5,4 %), alors que l'emploi dans la construction recule (- 4,5 %). En métropole, l'évolution a été inverse avec un secteur de la construction dont les effectifs ont augmenté de

<sup>1</sup> Source : INSEE.

3,5 % sur un an, et une situation de l'industrie (sous la pression des délocalisations) qui est demeurée dans l'ensemble préoccupante (- 2,4 % sur un an).

#### L'emploi salarié en Guyane

Secteurs d'activité	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Var. 2005/ 2004
<b>SECTEUR PRIMAIRE</b>	<b>734</b>	<b>740</b>	<b>743</b>	<b>800</b>	<b>785</b>	<b>671</b>	<b>624</b>	<b>-7,0%</b>
<b>SECTEUR SECONDAIRE</b>	<b>4 513</b>	<b>4 760</b>	<b>4 832</b>	<b>4 961</b>	<b>5 060</b>	<b>5 056</b>	<b>5 087</b>	<b>0,6%</b>
Industries agricoles et alimentaires	415	392	403	406	405	449	471	4,9%
Industries des biens de consommation	246	226	243	231	215	228	232	1,8%
Industries de biens d'équipement	458	587	581	515	577	554	608	9,7%
Industries des biens intermédiaires	1 303	1 334	1 454	1 364	1 309	1 245	1 297	4,2%
Energie	113	114	121	165	161	134	143	6,7%
Construction	1 978	2 107	2 030	2 280	2 393	2446	2336	-4,5%
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>12 652</b>	<b>12 937</b>	<b>13 290</b>	<b>13 707</b>	<b>14 112</b>	<b>14 253</b>	<b>14 951</b>	<b>4,9%</b>
Commerce	3 389	3 481	3 653	3 852	3 972	3 855	3 888	0,9%
Transports	1 053	1 153	1 090	1 148	1 142	1 158	1 242	7,3%
Activités financières	368	288	383	370	370	376	398	5,9%
Activités immobilières	279	267	302	270	277	288	294	2,1%
Services aux entreprises	3 360	3 191	3 123	3 112	3 228	3 499	3 853	10,1%
Services aux particuliers	1 738	1 779	1 775	1 749	1 800	1 776	1 707	-3,9%
Education, santé, action sociale	1 325	1 449	1 607	1 749	1 892	2 046	2 298	12,3%
Administration	1 140	1 329	1 357	1 457	1 431	1 255	1 271	1,3%
<b>SECTEUR TERTIAIRE</b>	<b>12 652</b>	<b>12 937</b>	<b>13 290</b>	<b>13 707</b>	<b>14 112</b>	<b>14 253</b>	<b>14 951</b>	<b>4,9%</b>
<b>Total</b>	<b>17 899</b>	<b>18 437</b>	<b>18 865</b>	<b>19 468</b>	<b>19 957</b>	<b>19 980</b>	<b>20 662</b>	<b>3,4%</b>

Source : ASSEDIC

Dans le tertiaire, la progression de l'emploi (698 emplois supplémentaires) repose essentiellement sur les secteurs des services aux entreprises (+ 354 emplois) et de l'éducation, santé et action sociale (+ 252 emplois). L'évolution positive de l'emploi dans le tertiaire est conforme à la tendance observée en métropole, seul le secteur des services aux particuliers connaît un recul (- 3,9 %) alors qu'il est considéré comme le premier gisement d'emplois avec la création du chèque emploi service universel (CESU).

La dernière enquête « Besoins en Main-d'œuvre » menée par l'ASSEDIC de Guyane auprès de 2 714 employeurs, révèle que le nombre d'intentions d'embauche passe à 2 654 (+ 32,2 % sur un an) et qu'un tiers des établissements envisagent de recruter. Les intentions d'embauche concernent principalement les métiers du BTP (le métier d'ouvrier qualifié des TP étant le plus recherché), suivis du commerce (caissiers, employés) et des services (services aux entreprises et dans les établissements sociaux). La proportion d'établissements déclarant des projets de recrutement est en hausse sur le bassin de Kourou (40,1 % contre 30,6 % en 2006) et reste stable sur le bassin de Cayenne (30 %).

Les DOM disposent d'outils spécifiques et recourent beaucoup plus aux contrats aidés que les départements de France métropolitaine (taux d'accès aux contrats aidés de 5,7 pour les DOM contre 2,3 pour la métropole en 2004<sup>1</sup>). En janvier 2005, les pouvoirs publics ont mis en place de nouveaux dispositifs d'aide à l'emploi dans le cadre du Plan de cohésion sociale

<sup>1</sup> Source : DARES. Le taux d'accès est défini comme le ratio entre les flux d'entrées en contrat de cette population au cours de l'année n et les effectifs de la population correspondante au 31 décembre de l'année n-1. Ainsi, 5,7 personnes sur 100 en âge de travailler ont accédé à un emploi aidé en 2004 dans les DOM.

annoncé en janvier 2005, qui s'ajoutent aux trois lois existantes<sup>1</sup> destinées à soutenir l'emploi en Outre-mer.

#### **Contrats d'aide à l'emploi créés dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (18 janvier 2005)**

- **Contrat initiative emploi (CIE)**

Le public éligible au titre du CIE est défini au niveau régional. Ce contrat est un CDI ou CDD de 24 mois maximum (durée hebdomadaire de travail d'au moins 20 heures pour un temps partiel). L'aide mensuelle de l'Etat est fixée par arrêté préfectoral et limitée à 47 % du SMIC. Sous ce type de contrat, le cumul reste possible avec certains dispositifs d'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale.

- **Contrat insertion – revenu minimum d'activité (CI-RMA)**

Il s'agit d'un CDI, CDD ou CTT (Contrat de travail temporaire) de 6 mois minimum renouvelable deux fois et qui s'adresse aux bénéficiaires du RMI, de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), de l'API (Allocation parent isolé) ou AAH (Allocation adultes handicapés). Ce contrat peut concerner un temps partiel ou un temps complet (durée hebdomadaire de travail d'au moins 20 heures pour un temps partiel). L'avantage pour l'employeur est de bénéficier d'une aide forfaitaire égale au montant du RMI garanti à une personne isolée. Le cumul est également possible avec certains dispositifs d'exonération de cotisations patronales.

- **Contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Ce contrat s'adresse au secteur non marchand. Les publics sont définis au niveau régional (CDD à temps partiel ou complet renouvelable dans la limite de 24 mois).

L'employeur bénéficie d'une aide mensuelle de l'Etat fixée par arrêté préfectoral et limitée à 95 % du SMIC ainsi que de diverses exonérations (cotisations patronales de sécurité sociale dans la limite d'un SMIC, taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage et de la participation à l'effort de construction).

- **Contrat d'avenir (CA)**

Le CA vise le secteur non marchand et les bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'API ou AAH. C'est un CDD de 24 mois, renouvelable dans la limite de 36 mois, voire 60 mois pour les plus de 50 ans et les travailleurs handicapés (des dérogations sont possibles pour fixer une durée comprise entre 6 et 24 mois). La durée hebdomadaire de travail est fixée à 26 heures (elle peut être comprise entre 20 et 26 heures pour une embauche par atelier ou chantier d'insertion ou par une entreprise ou association de services à la personne). L'employeur bénéficie d'une aide forfaitaire égale au montant du RMI et d'une aide de l'Etat dégressive égale à la différence entre le montant de la rémunération versée au salarié et le montant de l'aide à l'embauche. L'employeur est également exonéré de cotisations et de contributions patronales. De plus, un accompagnement et une formation sont organisés. Une aide supplémentaire de 1500 € est versée en cas d'embauche en CDI, avant la fin du contrat.

Dans le secteur non marchand, le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'annonce comme le contrat phare du dispositif d'aides avec 2 531 personnes recrutées. Les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) enregistrent également une forte demande (+ 38 % sur un an). Ce contrat, qui a remplacé les « emplois jeunes », a été créé par le décret<sup>2</sup> relatif à l'insertion des jeunes dans la vie sociale. Il permet à des jeunes de moins de 25 ans de bénéficier d'un contrat respectant les minima légaux dans un organisme de droit privé à but non lucratif comme par exemple une association ou un syndicat. Sa durée est de trois ans maximum.

Les contrats aidés dans le secteur marchand sont nettement moins nombreux que dans le secteur non marchand. Les contrats en alternance enregistrent toutefois une hausse de 41 % alors que les contrats d'accès à l'emploi<sup>3</sup> connaissent un net recul (- 83 %).

<sup>1</sup> Loi Perben (25 juillet 1994), LOOM (13 décembre 2000), LOPOM (21 juillet 2003).

<sup>2</sup> N°2003-644 du 11 juillet 2003.

<sup>3</sup> Créés dans le cadre de la loi Perben.

Emplois aidés						en nombre	
	2002	2003	2004	2005	2006	Var.	06/05
<b>Secteur non marchand</b>							
Contrats emploi solidarité (CES)	2 917	2 402	1 980	2 285	11	-99,5%	
Contrats emploi consolidé (CEC)	815	814	701	670	464	-30,7%	
Contrats d'accompagnement dans l'emploi					2 531	ns	
Contrat d'Avenir					518	ns	
Contrats d'insertion par l'activité (CIA)	1 461	945	953	795	nd	nd	
Allocation de retour à l'activité (ARA)		27	16	76	27	-64,5%	
CIVIS			2	1 275	1 756	37,7%	
<b>Secteur marchand</b>							
Contrats en alternance	324	300	268	235	332	41,3%	
Contrats "jeune en entreprise"	13	24	8	14	27	92,9%	
PLJ création d'entreprises	47	33	51	43	43	0,0%	
Contrats accès à l'emploi (CAE)	176	184	198	198	32	-83,8%	

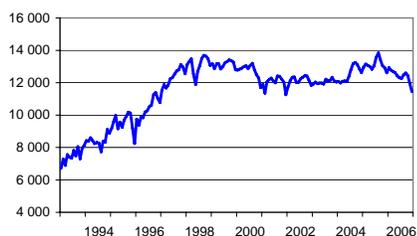
Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

## 3. LE CHOMAGE

### 3.1 L'évolution du taux et de la structure du chômage

Après s'être stabilisé en 2005, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1)<sup>1</sup> a connu une baisse importante de 9,3 % en 2006. L'indicateur de chômage publié par le ministère du Travail et des Affaires sociales s'établit ainsi à 18,3 %, en baisse de 1,8 point sur un an. Cet indicateur a suivi la même tendance qu'en France où le taux de chômage, deux fois moins élevé (8,6 % en décembre 2006), a reculé de 0,9 point sur un an.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi (DEFM cat 1)



Source : Direction du travail et de la formation professionnelle

Le recul du nombre de demandes d'emploi de catégorie 1 non satisfaites en fin de mois profite surtout aux hommes. Il connaît une baisse de 13,3 % (contre + 2,1 % en 2005) et leur part dans le total passe de 46 % en 2005 à 44 % en 2006. Le chômage des femmes et des jeunes de moins de 25 ans baisse à un rythme qui s'est accéléré en 2006 (- 5,8 % et - 12,1 %) confirmant la tendance entrevue fin 2005 (- 1,9 % et - 3,6 %). Enfin, le chômage de longue durée a reculé de 3 % en 2006, après avoir crû en 2005 (+ 6,7 %).

En revanche, le taux de chômage au sens du BIT calculé par l'INSEE à la fin juin 2006, traduit une tendance inverse avec une hausse de 2,6 points à 29,1% qui s'explique essentiellement par la différence de champ considéré. En effet l'indicateur de chômage publié par le ministère du Travail et des Affaires sociales (chômage au sens DEFM1) ne prend en compte que le champ des inscrits à l'ANPE.

<sup>1</sup> DEFM Catégorie 1 : Personnes sans emploi, immédiatement disponibles, inscrites à l'ANPE et qui recherchent un contrat à durée indéterminée et à temps plein.

Situation du chômage							en nombre
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Demandes d'emploi non satisfaites</b>							
<b>en fin d'année (1)</b>	<b>11 251</b>	<b>11 830</b>	<b>12 042</b>	<b>12 618</b>	<b>12 610</b>	<b>11 438</b>	<b>-9,3%</b>
<i>dont : hommes</i>	<i>5 448</i>	<i>5 569</i>	<i>5 528</i>	<i>5 698</i>	<i>5 819</i>	<i>5 043</i>	<i>-13,3%</i>
<i>femmes</i>	<i>5 803</i>	<i>6 261</i>	<i>6 514</i>	<i>6 920</i>	<i>6 791</i>	<i>6 395</i>	<i>-5,8%</i>
<i>jeunes de moins de 25 ans</i>	<i>1 337</i>	<i>1 650</i>	<i>1 727</i>	<i>2 039</i>	<i>1 966</i>	<i>1 728</i>	<i>-12,1%</i>
<i>inscriptions supérieures à 1 an</i>	<i>3 538</i>	<i>4 204</i>	<i>4 020</i>	<i>4 100</i>	<i>4 375</i>	<i>4 242</i>	<i>-3,0%</i>
<b>Taux de chômage (au sens du BIT) (2)</b>	<b>26,2%</b>	<b>23,4%</b>	<b>24,5%</b>	<b>26,3%</b>	<b>26,5%</b>	<b>29,1%</b>	<b>+2,6pts</b>

Sources : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et INSEE

(1) Catégorie I.

(2) établi par l'INSEE à partir de l'enquête emploi. Données au 30/06 de chaque année.

Il apparaît qu'un chômeur sur quatre au sens du BIT n'est pas inscrit à l'ANPE et que, parmi les inscrits, 5 % recherchent un emploi à temps partiel, ce qui les exclut du concept de chômage au sens DEFM1. Ainsi, selon l'indicateur de chômage au sens du BIT, après une stabilisation en 2005, le marché de l'emploi se dégrade en 2006 avec un chômage chez les femmes (35 %) toujours beaucoup plus élevé que celui des hommes (24 %) alors que les plus touchés restent les jeunes (43 % des moins de 30 ans sont au chômage). L'augmentation du taux de chômage subit l'effet mécanique de l'augmentation de la population active (+ 3 276 personnes), alors que seulement 700 personnes supplémentaires occupent un emploi. L'allongement de la durée moyenne d'ancienneté dans le chômage est aussi préoccupante : elle passe de 36 à 42 mois et 53 % des chômeurs guyanais le sont depuis plus de trois ans.

### 3.2 L'assurance chômage

La diminution du nombre d'allocataires de l'ASSEDIC entamée en 2005 (- 12 %) s'est poursuivie en 2006 avec une baisse de 11,5 %. Elle s'explique par un durcissement des conditions d'accès à l'indemnisation issues de la convention UNEDIC. Le montant des prestations versées connaît une baisse, moins rapide (- 5,7 %).

#### Bilan de l'assurance chômage

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Nombre de bénéficiaires en fin d'année	5 369	5 862	6 229	6 395	5 626	4 979	-11,5%
<i>dont bénéficiaires en suspens fin mois (1)</i>	<i>754</i>	<i>438</i>	<i>390</i>	<i>566</i>	<i>113</i>	<i>168</i>	<i>48,7%</i>
Prestations versées (en millions d'€) (2)	36,1	43,1	48,2	50,5	50,7	47,8	-5,7%

Source : ASSEDIC de Guyane

(1) Nombre d'allocataires qui font l'objet d'une suspension de paiement par absence de décision ou pour pointage non parvenu (motif le plus fréquent)

(2) Régime assurance chômage (RAC) + Etat

## 4. LES CONFLITS SOCIAUX

Avec 5 conflits sociaux, l'année 2006 a retrouvé le niveau de l'année 2003 : 2 conflits ont concerné le secteur des services, 2 autres le commerce et 1 a été enregistré dans l'industrie.

#### Bilan des conflits sociaux

	nombre			
	2003	2004	2005	2006
Conflits du travail	5	18	10	5
Journées individuelles non travaillées	901	2 802	nd	nd

Source : Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

## § 2. LES SALAIRES ET LES REVENUS

### 1. LES SALAIRES

#### 1.1 L'évolution du SMIC

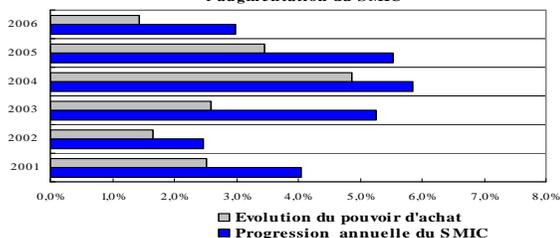
Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, le SMIC horaire a été revalorisé de 3,0 %, soit un taux horaire de 8,27 € représentant un salaire mensuel brut de 1 254,31 € pour 151,67 heures (décret n° 2006-751 du 29 juin 2006). Compte tenu de cette évolution et de la hausse des prix à la consommation (+ 2,1 % en moyenne sur un an), le pouvoir d'achat du SMIC horaire progresse de 1,4 %<sup>1</sup> en 2006 (3,4 % en 2005).

##### Evolution du SMIC horaire

Années	Salaires horaires	Progression annuelle du SMIC
2001	6,67	4,0%
2002	6,83	2,5%
2003	7,19	5,3%
2004	7,61	5,8%
2005	8,03	5,5%
2006	8,27	3,0%

Source : DDTEFP

Evolution du pouvoir d'achat par rapport à l'augmentation du SMIC



#### 1.2 L'évolution des principaux salaires

Un nouvel accord sur les salaires est en cours d'extension dans le secteur du BTP réactualisant ainsi la grille de salaires des ouvriers du bâtiment, des travaux publics et des industries connexes du département de la Guyane. Les professionnels appliquent néanmoins cette nouvelle grille depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

##### Evolution des principaux salaires minima en fin d'année

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
SMIC (taux horaire)	6,83	7,19	7,61	8,03	8,27	3,0%
BTP (taux horaire) (1)						
- ouvrier hautement qualifié	7,08	7,90	7,90	8,60	8,80	2,3%
- chef d'équipe	7,90	8,90	8,90	9,75	10,05	3,1%
Fonction publique (2)	1 598,42	1 598,43	1 606,41	1 723,23	1 763,33	2,3%

Sources : DDTEFP, Syndicat du BTP, Décret d'application

(1) Salaire horaire applicable aux entreprises qui modulent sur la base d'un horaire moyen de 35 heures par semaine.

(2) Traitement mensuel brut minimal majoré - indice 280 à partir au 1er novembre (majoré de 40 % pour les départements d'outre mer)

FA

<sup>1</sup> Le pouvoir d'achat est obtenu en déflétant la progression annuelle du Smic par la moyenne sur un an de l'indice des prix à la consommation.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2006, la valeur mensuelle du point d'indice majoré permettant le calcul des traitements bruts de la fonction publique a été revalorisée de 0,5 %. Par ailleurs, l'indice minimum a été relevé de 4 points à cette même date et de 1 point au 1<sup>er</sup> novembre 2006. Il passe ainsi de 275 à 280 points (Décret n° 2006-759 du 29 juin 2006).

Ces évolutions ont permis d'aligner la revalorisation du traitement des fonctionnaires sur l'évolution de l'inflation qui s'est élevée à 1,5 % en France en 2006. A fin décembre 2006, le traitement minimum mensuel brut (hors primes et avantages familiaux) d'un fonctionnaire s'élève désormais à 1 259,52 euros contre 1 230,88 € à fin décembre 2005, soit une progression de 2,3 % sur un an. Au 1<sup>er</sup> février 2007, une hausse de 0,8 % sera à nouveau appliquée à la rémunération des fonctionnaires (Décret n° 2007-96 du 25 janvier 2007).

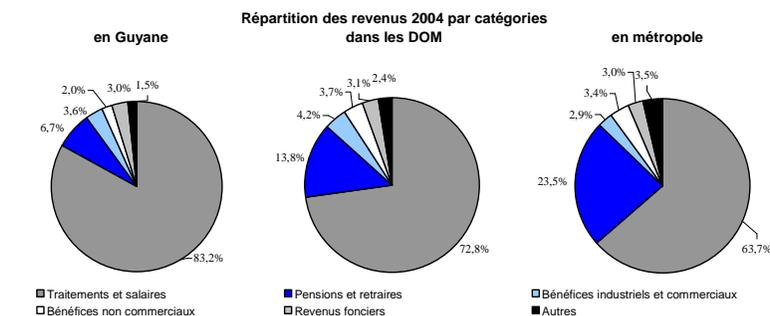
Selon une étude réalisée par l'INSEE, la rémunération nette mensuelle moyenne d'un salarié qui travaille à temps plein était de 1 860 € en 2002 en Guyane, supérieure à celle observée en métropole (1 780 €), à la Martinique (1 655 €) et à la Guadeloupe (1 642 €). Cet écart en faveur de la Guyane par rapport à la métropole se retrouve plus particulièrement dans les professions intermédiaires (+ 19 %) et chez les cadres (+ 11 %). En revanche, les employés et les ouvriers connaissent des niveaux de rémunération voisins. L'origine de cet écart provient, d'une part, du poids plus important de la fonction publique en Guyane, qui bénéficie d'une surrémunération de 40 % et, d'autre part, des salariés du secteur spatial dont les niveaux de rémunération tirent la moyenne vers le haut.

## 2. LES REVENUS

### 2.1 L'évolution des différentes catégories de revenus

Les revenus proviennent essentiellement des sept grandes catégories de revenus soumises à des règles d'imposition particulières : les traitements et salaires (TS), les pensions et rentes (PR), les bénéfices agricoles (BA), les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), les bénéfices des professions non commerciales (BNC), les revenus de capitaux mobiliers (RCM) et les revenus fonciers (RF).

En Guyane, la structure des revenus diffère sensiblement de celle de l'ensemble des DOM ou de la métropole. Ainsi, le poids des traitements et salaires est nettement plus élevé (83 % en Guyane contre 73 % pour les DOM et 64 % en métropole), aux dépens



Source : Direction générale des impôts

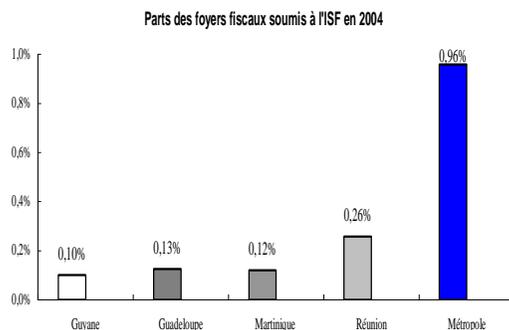
essentiellement des pensions et retraites (7 %, contre respectivement 14 % et 24 %). Ceci tient essentiellement à la structure de la population, la Guyane comptant en effet 44 % de personnes de moins de 20 ans et seulement 6 % de plus de 60 ans. Enfin, la part des autres revenus est relativement similaire à ce qui est observé dans l'ensemble des DOM et en métropole.

Evolution des revenus catégoriels					en millions d'€
	2001	2002	2003	2004	Var. 04/03
Traitements et salaires	855	907	957	998	4,3%
Pensions et retraites	65	69	74	80	8,6%
Bénéfices agricoles	3	2	3	2	-34,1%
Bénéfices industriels et commerciaux	33	39	41	43	4,9%
Bénéfices non commerciaux	15	17	21	23	11,8%
Revenus des capitaux mobiliers	6	12	10	15	50,1%
Revenus fonciers	29	31	34	36	7,1%
Autres	1	1	1	2	59,5%
<b>TOTAL</b>	<b>1008</b>	<b>1079</b>	<b>1 141</b>	<b>1 200</b>	<b>5,2%</b>

Source : Direction générale des impôts

Le montant des revenus catégoriels déclarés en 2004 s'est élevé à 1 200 millions d'€, soit une progression de 5,2 % sur un an. Cette évolution est imputable à l'ensemble des catégories à l'exception des bénéfices agricoles, en baisse de 34,1 % sur un an. En comparaison, les revenus déclarés pour l'ensemble des DOM se sont élevés à 14 231 millions d'€ (+ 5,5 % par rapport à l'année 2003) et en métropole à 801 184 millions d'€ (+ 3,7 % sur un an).

Enfin, 82 foyers fiscaux étaient soumis en 2004 à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en Guyane, soit 0,10 % du nombre des foyers fiscaux enregistrés dans le département. C'est le plus bas taux observé dans les DOM. Au total, 1 610 foyers sont soumis à l'ISF dans les DOM (0,18 % des foyers fiscaux) et 333 915 pour la métropole (0,96 % des foyers fiscaux).



## 2.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources<sup>1</sup> dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'alignement avec la métropole de l'allocation de revenu minimum d'insertion, dont le principe avait été fixé par la Loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, est effectif. Par ailleurs, le décret n° 2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la

<sup>1</sup> Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

décentralisation du RMI. La gestion ainsi que le financement du RMI et du RSO (revenu de solidarité) sont désormais confiés au Conseil général et les versements sont effectués par la Caisse d'allocations familiales (CAF). La "prime de Noël", versée depuis plusieurs années aux allocataires, demeure pour sa part, du ressort de l'Etat.

Le montant mensuel du RMI pour un allocataire seul a été porté à 440,86 € au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (Décret n° 2007-32 du 8 janvier 2007), soit une augmentation de 1,8 %. Par ailleurs, le montant du revenu de solidarité a été fixé à 456,74 € à cette même date (Décret n° 2007-32 du 8 janvier 2007) contre 440,73 € en 2006. Ce revenu social, créé par l'article 27 de la loi d'orientation pour l'outre-mer, s'adresse aux bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans et âgés d'au moins 50 ans qui souhaitent sortir du dispositif<sup>1</sup>. Fin 2006, 602 bénéficiaires étaient enregistrés dans le département contre 534 au 31 décembre 2005, soit une hausse de 12,7 % sur un an (+ 25,6 % en 2005).

<b>Barème allocation du RMI au 1er janvier</b>				en €
<b>Foyer</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Personne seule	417,88	425,40	433,06	440,86
Personne seule avec une personne à charge	626,82	638,10	649,59	661,29
Personne seule avec deux personnes à charge ou couple avec une personne à charge	752,18	765,72	779,51	793,55
Couple avec deux personnes à charge	877,54	893,34	909,43	925,81
Par personne supplémentaire à charge	167,15	170,16	173,22	176,34

Source : Caisse d'allocations familiales

Au 31 décembre 2006, 12 912<sup>2</sup> allocataires bénéficiaient du RMI, en hausse de 0,5 % sur un an (4,8 % en 2005). La part des bénéficiaires du RMI représente 6,4 % de la population totale de la Guyane, contre environ 1,7 % pour la France entière. Sur dix ans, le nombre d'allocataires s'est accru de 63,2 % avec un taux de croissance annuel moyen de 6 %. La Caisse d'allocations familiales (CAF) estime par ailleurs la population concernée directement ou indirectement par le RMI à 34 431 personnes (+ 2,4 % sur un an), soit 17,0 % de la population du département. Parmi les bénéficiaires de l'allocation, 4 763 personnes n'avaient comme seule ressource que le RMI alors que 8 149 personnes bénéficiaient d'autres prestations (allocations familiales et logement notamment).

#### **Bilan du RMI au 31 décembre**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>Var. 06/05</b>
Sommes versées (millions d'€) (1)	53,1	56,2	63,4	69,0	8,8%
Nombre de bénéficiaires du RMI (2)	11 058	12 263	12 847	12 912	0,5%
Allocation mensuelle moyenne	400	394	418	427	2,2%

Source : Caisse d'allocations familiales

(1) Cumul des droits payés sur 12 mois

(2) Non compris les suspens

<sup>1</sup> L'allocataire doit renoncer volontairement au RMI, et s'engager à n'exercer aucune activité professionnelle rémunérée pendant la durée du versement du RSO jusqu'à l'attribution de sa retraite.

<sup>2</sup> Non compris les suspens

La CAF, qui assure le paiement du RMI, a versé 69,0 millions d'€ en 2006, soit une augmentation de 8,8 % sur un an. Le montant moyen de l'allocation mensuelle servie en 2006 a progressé de 2,2 % par rapport à celui de 2005, soit un montant de 427 €.

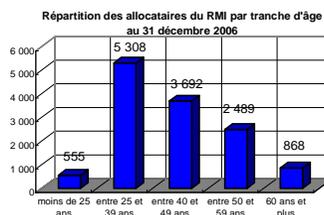
Par ailleurs, les allocataires du RMI ont bénéficié en 2006 de la "prime exceptionnelle de Noël". Son montant varie entre 152,45 € pour une personne seule à 457,35 € pour un allocataire seul avec 5 enfants à charge ; elle est augmentée de 60,98 € par personne supplémentaire à charge.

La part des personnes seules, avec ou sans personne à charge, représente 86 % des bénéficiaires en 2006. Les hommes seuls constituent 37 % des allocataires. La proportion de couples, avec ou sans personne à charge, est restée stable par rapport à l'année précédente.

Composition des foyers bénéficiaires					nombre
	2003	2004	2005	2006	Part 2006
<b>Personnes seules</b>	<b>9 597</b>	<b>10 524</b>	<b>11 037</b>	<b>11 148</b>	<b>86,3%</b>
sans personne à charge	4 625	4 964	5 254	5 127	39,7%
avec personnes à charge	4 972	5 560	5 783	6 021	46,6%
<b>Couples</b>	<b>1 461</b>	<b>1 739</b>	<b>1 810</b>	<b>1 764</b>	<b>13,7%</b>
sans personne à charge	231	262	273	273	2,1%
avec personnes à charge	1 230	1 477	1 537	1 491	11,5%
<b>Total</b>	<b>11 058</b>	<b>12 263</b>	<b>12 847</b>	<b>12 912</b>	<b>100,0%</b>

Source : Caisse d'allocations familiales

Les allocataires de 25 à 39 ans sont les plus nombreux puisqu'ils représentent 41,1 % des bénéficiaires du RMI, suivis des allocataires âgés de 40 à 49 ans et ceux de 50 à 59 ans (respectivement 28,6 % et 19,3 %). La proportion des jeunes de moins de 25 ans est évaluée à seulement 4,3 % du total, derrière les personnes âgées de 60 ans et plus (6,7 %).



Source : Caisse d'allocations familiales

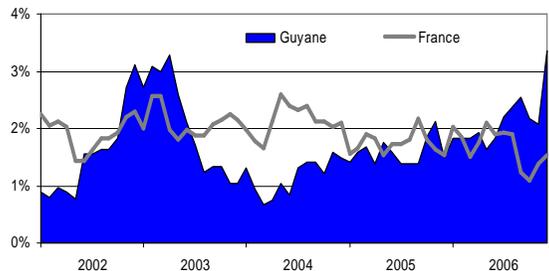
Le dispositif d'insertion (institué par la loi PERBEN du 25 juillet 1994), est géré depuis 1996 par l'Agence départementale d'insertion (ADI), devenue établissement local à caractère administratif en 1999. Elle dispose de quatre antennes situées dans les communes de Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni et Matoury. L'ADI élabore et met en œuvre le programme départemental d'insertion (PDI) ainsi que le programme annuel de tâches d'utilité sociale (PATUS). Pour l'année 2006, elle a disposé d'une enveloppe budgétaire de 7,1 millions d'€ (- 11,7 % sur un an), dont 5,8 millions d'€ apportés par le conseil général et 1,3 millions d'€ financés par l'Etat au titre du PATUS.

<sup>1</sup> Prime de l'Etat exclue

## § 3. L'INFLATION

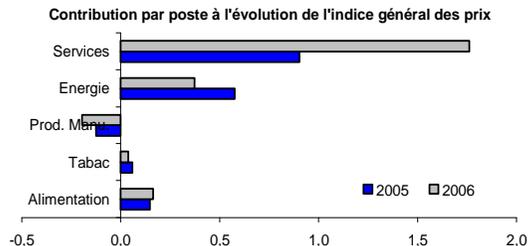
En Guyane, l'année 2006 s'est achevée sur une accélération de l'inflation au vu de l'indice général des prix à la consommation qui s'établit à 114,2 au 31 décembre 2006, contre 110,5 un an plus tôt, soit une variation annuelle de 3,3 %. Si la hausse des prix a été contenue en dessous du seuil des 2 % au premier semestre 2006, elle s'est accélérée à partir du mois de juillet (+ 2,2 %), contrairement à l'ensemble de la France où l'accroissement des prix a progressé de 1,5 % au 31 décembre 2006, soit au même rythme qu'en 2005.

Evolution des prix en glissement annuel



En moyenne annuelle<sup>1</sup>, la hausse des prix à la consommation en Guyane est également plus élevée et s'établit à + 2,1 % (contre + 1,6 % en 2005).

Le poste des services est le premier contributeur à la hausse générale des prix à la consommation, soit 1,8 point en 2006 (contre 0,9 % en 2005). Les prix des services ont crû en moyenne de 3,8 % en 2006 (après une évolution de 2,0 % en 2005). Cette croissance est principalement imputable à la forte hausse des prix des loyers et des services rattachés



(+ 4,2 % contre + 1,9 %) ainsi que des autres services (+ 3,4 % contre + 1,9 %). De même, le sous-groupe "services de santé" enregistre une hausse significative au sein du secteur des services (+ 4,1 %, contre + 0,8 % en 2005), bien que son impact reste limité.

En moyenne annuelle, le prix de l'énergie a progressé de 4,8 % en 2006, soit une croissance en ralentissement par rapport à celle observée un an plus tôt (+ 7,9 %). Ce poste contribue à hauteur de 0,4 point à la hausse générale des prix (contre 0,6 point en 2005). Cette appréciation des prix de l'énergie observée pour la Guyane provient de la progression des produits pétroliers (+ 4,3 %), le prix moyen du baril de pétrole s'établissant à 65 USD sur l'année 2006 (contre 54 USD en 2005). Toutefois, la hausse des prix du pétrole n'a été qu'en partie répercutée sur les prix des carburants par l'effet amortisseur de la fiscalité, la part des taxes locales représentant un poids important dans le prix final.

<sup>1</sup> Cette évolution moyenne des prix est obtenue en calculant la variation sur un an de la moyenne sur douze mois de l'indice des prix.

Moyenne des Indices des prix (base 100 en 1998)

	Pond. 2006	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04	2006	Var. 06/05
<b>Alimentation (hors tabac)</b>	<b>2 131</b>	105,9	110,0	110,5	111,2	<b>0,7%</b>	112,1	<b>0,8%</b>
<i>dont - Produits frais</i>	<b>448</b>	97,3	111,7	114,1	118,6	<b>3,9%</b>	121,7	<b>2,6%</b>
<i>dont - Poisson</i>	<b>235</b>	98,1	115,4	118,4	119,3	<b>0,7%</b>	118,7	<b>-0,5%</b>
- Légumes	<b>282</b>	103,7	113,5	114,5	118,8	<b>3,7%</b>	123,6	<b>4,0%</b>
- Fruits	<b>88</b>	99,7	100,7	98,6	103,3	<b>4,8%</b>	101,8	<b>-1,5%</b>
<b>Tabac</b>	<b>128</b>	166,3	196,7	227,0	237,3	<b>4,5%</b>	244,5	<b>3,0%</b>
<b>Produits manufacturés</b>	<b>2 394</b>	99,3	99,2	98,6	98,1	<b>-0,5%</b>	97,3	<b>-0,8%</b>
<b>Energie</b>	<b>771</b>	112,6	113,3	115,5	124,6	<b>7,9%</b>	130,7	<b>4,8%</b>
<b>Services</b>	<b>4 576</b>	104,8	106,7	108,9	111,0	<b>2,0%</b>	115,3	<b>3,8%</b>
- Loyers et services rattachés	<b>1 737</b>	103,5	104,9	106,2	108,3	<b>1,9%</b>	112,8	<b>4,2%</b>
- Services de santé	<b>217</b>	100,9	103,9	105,2	106,1	<b>0,8%</b>	110,5	<b>4,1%</b>
- Transport et com.	<b>368</b>	98,1	98,2	98,9	102,0	<b>3,1%</b>	107,1	<b>5,1%</b>
- Autres services	<b>2 254</b>	106,8	109,3	112,3	114,5	<b>1,9%</b>	118,3	<b>3,4%</b>
<i>dont - Services de restauration</i>	<b>663</b>	108,1	110,5	113,0	114,1	<b>1,0%</b>	115,6	<b>1,3%</b>
<i>- Services d'hébergement</i>	<b>124</b>	103,5	104,3	105,0	105,3	<b>0,3%</b>	106,1	<b>0,7%</b>
<b>Alimentation y c tabac</b>	<b>2 259</b>	107,9	112,8	114,3	115,3	<b>0,9%</b>	117,7	<b>2,1%</b>
<b>Produits manufacturés y c énergie</b>	<b>3 165</b>	102,2	102,3	102,2	103,7	<b>1,4%</b>	102,9	<b>-0,8%</b>
<b>Manuf. hors hab. et chaussures</b>	<b>1 799</b>	100,9	101,6	101,7	101,4	<b>-0,4%</b>	101,1	<b>-0,3%</b>
<b>Ens hors prod frais</b>	<b>9 552</b>	105,2	106,7	107,9	109,4	<b>1,4%</b>	111,7	<b>2,1%</b>
<b>Ens hors énergie</b>	<b>9 229</b>	104,1	106,4	107,6	108,8	<b>1,1%</b>	110,8	<b>1,9%</b>
<b>Ensemble hors tabac</b>	<b>9 872</b>	104,2	106,1	107,1	108,7	<b>1,5%</b>	111,0	<b>2,1%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 000</b>	104,8	106,9	108,1	109,9	<b>1,6%</b>	112,2	<b>2,1%</b>

Source : INSEE

La moyenne de l'indice pour l'alimentation (hors tabac) enregistre une croissance mesurée de 0,8 % en 2006 (contre + 0,7 % en 2005). Le ralentissement de l'accroissement des prix des produits frais (+ 2,6 % contre 3,9 %) et notamment la diminution des prix du poisson et des fruits (- 0,5 % et - 1,5 % respectivement) contribuent à la faible croissance de ce sous ensemble. Le prix du tabac affiche un rythme de croissance en ralentissement par rapport à l'année précédente (+ 3,0 % contre + 4,5 %).

Enfin, les prix des produits manufacturés sont en repli de 0,8 %, d'où une contribution négative de 0,2 point à l'inflation liée à la production de plus en plus fréquente de ces produits dans des pays à faibles coûts, notamment de main d'oeuvre.

## § 4. LES ECHANGES COMMERCIAUX

Les résultats du commerce extérieur sont issus des statistiques douanières. Ils ne portent que sur les échanges de marchandises, excluant de ce fait les échanges de services et, par conséquent, les activités de transport spatial qui correspondent à des services rendus aux pays propriétaires des satellites. Pour une analyse plus globale du commerce extérieur, il convient de se référer au paragraphe relatif aux comptes économiques (Chapitre I, Section 1, § 3).

### 1. LES IMPORTATIONS

Les importations en valeur de l'année 2006 se sont élevées à 749,7 millions d'€, en hausse de 2 %. La structure des importations a évolué en fonction de la progression des importations de biens d'équipement et de biens intermédiaires. Les produits agro-alimentaires représentent 19,2 % du total, devant les biens d'équipement (18,5 %), les biens de consommation (17,6 %), les biens intermédiaires (17,5%), et les produits de l'industrie automobile (13,4 %).

Importations en valeur	en millions d'€						
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	% 2006
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	8,4	8,9	8,4	8,8	9,5	7,6%	1,3%
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	132,1	135,7	132,8	147,3	143,8	-2,4%	19,2%
<b>Biens de consommation</b>	114,0	116,2	120,8	131,9	131,6	-0,2%	17,6%
Habillement, cuir	23,3	21,5	20,3	21,9	24,4	11,5%	3,3%
Edition, imprimerie, reproduction	9,3	10,0	8,9	11,0	9,6	-12,1%	1,3%
Pharmacie, parfumerie et entretien	40,2	42,4	46,0	50,6	50,5	-0,2%	6,7%
Biens d'équipements du foyer	41,3	42,4	45,7	48,4	47,1	-2,7%	6,3%
<b>Automobile</b>	96,8	89,9	104,7	103,0	100,8	-2,2%	13,4%
<b>Biens d'équipement</b>	111,7	106,0	118,4	125,5	138,4	10,3%	18,5%
Bateaux, avions, trains	12,5	9,4	7,1	10,1	7,4	-26,6%	ns
Equipements mécaniques	55,0	54,6	58,3	65,7	70,1	6,8%	9,4%
Equipements électriques et électroniques	44,3	42,0	53,0	49,7	60,9	22,4%	8,1%
<b>Biens intermédiaires</b>	118,2	113,0	119,7	121,9	131,4	7,8%	17,5%
Produits minéraux	13,1	12,5	13,3	13,4	14,6	9,1%	1,9%
Textile	6,1	6,1	6,4	5,8	6,3	9,1%	ns
Industries du bois et du papier	13,2	13,1	13,4	14,7	14,1	-3,8%	1,9%
Chimie, caoutchouc, plastiques	40,5	40,3	40,7	42,2	40,7	-3,7%	5,4%
Métaux et transformation des métaux	26,1	25,3	27,0	25,5	31,5	23,4%	4,2%
Composants électriques et électroniques	19,1	15,7	18,8	20,3	24,2	19,0%	3,2%
<b>Combustibles et de carburants</b>	58,3	64,3	66,5	94,9	92,8	-2,2%	12,4%
<b>Produits divers</b>	1,0	1,1	0,8	1,4	1,3	-5,4%	ns
<b>TOTAL</b>	640,6	635,2	672,1	734,8	749,7	2,0%	

Source : Douanes

Les biens d'équipement et les biens intermédiaires sont en forte progression (respectivement + 10,3 % et + 7,8 %) traduisant un regain d'activité économique alors qu'un essoufflement est constaté sur les produits de consommation courante : les produits des industries agricoles et alimentaires (- 2,4 %) et les biens de consommation (- 0,2 %) sont en repli. Les combustibles et carburants, premier poste d'importation en volume et les importations automobiles enregistrent également une diminution de 2,2 % en 2006.

En valeur, la France reste le premier fournisseur de la Guyane avec une part de marché de 41,8 % en 2006, en régression de 2,7 points sur un an. Elle est suivie de l'Amérique latine (13,1 % avec principalement les produits pétroliers en provenance de Trinidad) et l'Union européenne (10,4 %).

#### Importations en valeur

	2002	2003	2004	2005	2006
France	54,1%	49,9%	49,5%	44,5%	41,8%
<i>dont Antilles françaises</i>	2,3%	2,7%	2,3%	2,2%	2,1%
Union européenne	11,5%	11,4%	10,8%	10,4%	10,4%
Amérique latine	9,8%	10,8%	10,6%	13,8%	13,1%
<i>dont Trinidad</i>	8,7%	9,6%	9,4%	12,5%	12,0%
Asie	4,9%	4,9%	5,5%	5,7%	5,6%
Reste du Monde	19,7%	23,0%	23,6%	25,5%	29,2%

Source : Douanes

## 2. LES EXPORTATIONS

Après pratiquement trois années de contraction, les exportations en valeur retrouvent un certain dynamisme, progressant fortement de 30,4 % pour s'établir à 122,1 millions d'€.

#### Exportations en valeur

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05	% 2006
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Produits des industries agricoles et alimentaires</b>	<b>16,9</b>	<b>19,8</b>	<b>13,4</b>	<b>13,2</b>	<b>12,9</b>	<b>-2,4%</b>	<b>10,6%</b>
<i>dont crevettes</i>	8,1	13,0	10,3	9,7	9,3	-3,6%	7,6%
<i>dont poissons</i>	2,5	3,3	1,3	1,7	2,4	41,6%	1,9%
<i>dont riz</i>	6,5	3,2	1,7	2,0	2,2	6,3%	1,8%
<b>Biens de consommation</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>	<b>-19,0%</b>	<b>ns</b>
Habillement, cuir	0,2	0,7	0,5	0,5	0,4	-14,4%	ns
Édition, imprimerie, reproduction	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	ns	ns
Pharmacie, parfumerie et entretien	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Biens d'équipements du foyer	0,6	1,7	1,8	0,7	0,5	-32,7%	ns
<b>Automobile</b>	<b>3,4</b>	<b>2,7</b>	<b>5,5</b>	<b>11,2</b>	<b>19,7</b>	<b>76,7%</b>	<b>16,1%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>9,6</b>	<b>24,3</b>	<b>14,3</b>	<b>20,6</b>	<b>28,9</b>	<b>40,2%</b>	<b>23,7%</b>
Bateaux, avions, trains	1,8	9,9	3,8	6,3	11,5	82,8%	9,4%
Equipements mécaniques	0,9	4,5	2,4	4,1	6,3	54,7%	5,2%
Equipements électriques et électroniques	7,0	9,9	8,0	10,3	11,1	8,4%	9,1%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>103,0</b>	<b>61,4</b>	<b>54,5</b>	<b>46,8</b>	<b>58,2</b>	<b>24,3%</b>	<b>47,7%</b>
Produits minéraux	2,6	1,5	0,1	0,0	0,0	ns	ns
Textile	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	ns	ns
Industries du bois et du papier	2,6	2,5	2,7	2,4	2,7	16,1%	2,2%
Chimie, caoutchouc, plastiques	1,9	2,3	2,3	0,3	0,5	38,2%	ns
Métaux et transformation des métaux	95,5	54,7	48,9	43,8	54,4	24,2%	44,5%
<i>dont Or</i>	95,3	54,0	45,3	42,9	53,0	23,6%	43,4%
Composants électriques et électroniques	0,5	0,3	0,4	0,3	0,6	ns	ns
<b>Combustibles et de carburants</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>Produits divers</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>ns</b>	<b>ns</b>
<b>TOTAL</b>	<b>135,3</b>	<b>111,0</b>	<b>90,5</b>	<b>93,7</b>	<b>122,1</b>	<b>30,4%</b>	

Source : Douanes

Cette progression est toutefois en partie liée à des sorties de biens d'équipement et d'automobiles d'occasion non produits localement. Les exportations d'or participent favorablement à cette tendance (+ 23,6 %), le regain de production se conjuguant à un niveau record des cours. Les exportations de produits agro-alimentaires (-2,4%) poursuivent leur baisse tendancielle engagée depuis 3 ans, en raison de la contraction des volumes de crevettes.

La France absorbe 64 % des exportations en valeur malgré une baisse significative sur un an (- 6,6 points), contrebalancée par une progression sensible de la part des exportations à destination de l'espace européen : autres pays de l'Union européenne (+1,8 point) et autres pays d'Europe (+ 3 points).

#### Exportation en valeur

	2002	2003	2004	2005	2006
France	69,8%	79,4%	71,2%	70,6%	64,0%
<i>dont Antilles françaises</i>	5,7%	9,4%	9,2%	7,0%	5,7%
Union européenne	11,8%	2,7%	6,2%	13,7%	15,5%
Autres pays d'Europe	8,7%	10,8%	17,2%	11,6%	14,6%
Amérique latine	7,9%	5,7%	3,2%	3,2%	4,3%
Reste du Monde	1,9%	1,4%	2,2%	1,0%	1,7%

Source : Douanes

### 3. LA BALANCE COMMERCIALE

Le déficit de la balance commerciale sur les échanges de biens (non compris les échanges de services) a décliné en 2006 de 2,1 %, à - 627,6 millions d'€, en raison d'une progression plus nette des exportations. Le taux de couverture s'est ainsi amélioré de 3,3 points à 16,3 %.

#### Balance commerciale

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006
Importations	640,6	635,2	672,1	734,8	749,7
Exportations	135,3	111,0	90,5	93,7	122,1
<b>Balance commerciale</b>	<b>-505,3</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-641,1</b>	<b>-627,6</b>
<i>Variations annuelles</i>	<i>-21,2%</i>	<i>3,7%</i>	<i>11,0%</i>	<i>10,2%</i>	<i>-2,1%</i>
Taux de couverture (importations / exportations)	21,1%	17,5%	13,5%	12,7%	16,3%

Source : Douanes

#### Balance commerciale

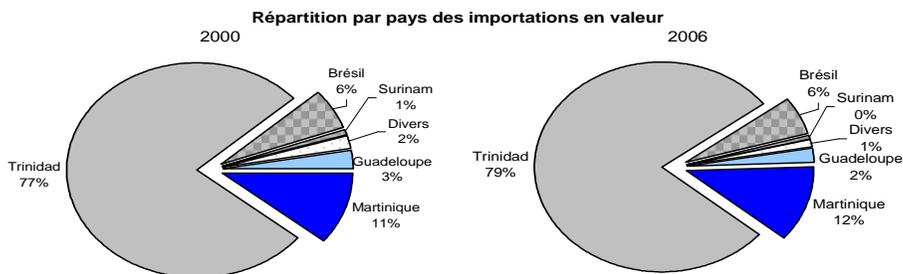
en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>-7,0</b>	<b>-8,5</b>	<b>-7,9</b>	<b>-8,2</b>	<b>-8,3</b>	<b>0,7%</b>
<b>Produits des industries agro-alimentaires</b>	<b>-115,2</b>	<b>-115,9</b>	<b>-119,4</b>	<b>-134,1</b>	<b>-130,9</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Biens de consommation</b>	<b>-113,2</b>	<b>-113,8</b>	<b>-118,4</b>	<b>-130,6</b>	<b>-130,6</b>	<b>0,0%</b>
Habillement, cuir	-23,1	-20,8	-19,8	-21,4	-24,0	12,1%
Édition, imprimerie, reproduction	-9,3	-10,0	-8,8	-10,9	-9,6	-12,5%
Pharmacie, parfumerie et entretien	-40,1	-42,3	-45,9	-50,6	-50,5	-0,2%
Biens d'équipements du foyer	-40,7	-40,7	-43,9	-47,7	-46,6	-2,3%
<b>Automobile</b>	<b>-93,4</b>	<b>-87,2</b>	<b>-99,2</b>	<b>-91,9</b>	<b>-81,0</b>	<b>-11,8%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	<b>-102,1</b>	<b>-81,8</b>	<b>-104,1</b>	<b>-104,9</b>	<b>-109,5</b>	<b>4,4%</b>
Bateaux, avions, trains	-10,7	0,5	-3,3	-3,8	4,1	ns
Equipements mécaniques	-54,1	-50,2	-55,8	-61,6	-63,9	3,6%
Equipements électriques et électroniques	-37,3	-32,1	-45,0	-39,4	-49,7	26,1%
<b>Biens intermédiaires</b>	<b>-15,1</b>	<b>-51,6</b>	<b>-65,2</b>	<b>-75,1</b>	<b>-73,2</b>	<b>-2,6%</b>
Produits minéraux	-10,5	-11,1	-13,1	-13,3	-14,6	9,4%
Textile	-6,0	-6,0	-6,3	-5,8	-6,3	9,2%
Industries du bois et du papier	-10,7	-10,5	-10,8	-12,3	-11,4	-7,6%
Chimie, caoutchouc, plastiques	-38,7	-38,0	-38,4	-41,9	-40,2	-4,0%
Métaux et transformation des métaux	69,4	29,3	21,8	18,2	22,8	25,3%
Composants électriques et électroniques	-18,6	-15,3	-18,4	-20,0	-23,5	17,6%
<b>Combustibles et de carburants</b>	<b>-58,3</b>	<b>-64,3</b>	<b>-66,5</b>	<b>-94,9</b>	<b>-92,7</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Produits divers</b>	<b>-1,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>-0,8</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,3</b>	<b>-7,3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-505,3</b>	<b>-524,1</b>	<b>-581,6</b>	<b>-641,1</b>	<b>-627,6</b>	<b>-2,1%</b>

Source : Douanes

## LES RELATIONS REGIONALES

### Les échanges



#### Importations régionales

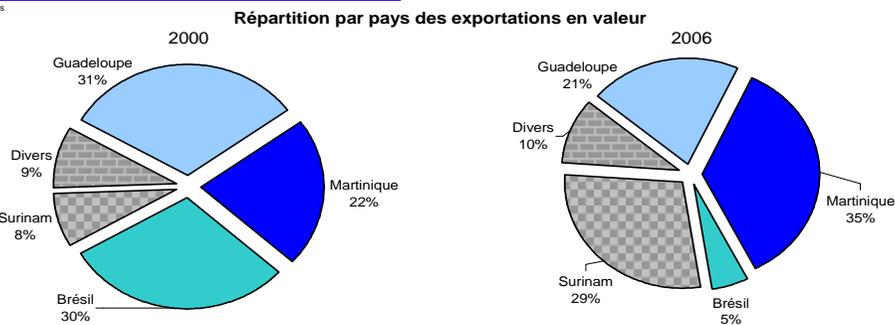
	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Guadeloupe</b>	3 128	3 305	2 483	2 215	2 444	10,4%
Eaux minérales	894	1 334	1 030	834	929	11,4%
Farine	434	612	411	208	151	-27,5%
Aliments du bétail	393	400	252	216	207	-4,2%
Sucre de canne	0	121	148	161	119	-26,3%
<b>Martinique</b>	11 321	13 362	12 443	13 636	13 635	0,0%
Eaux minérales	3 838	4 639	4 882	5 243	5 756	9,8%
Boissons alcoolisées	1 227	1 907	1 577	1 680	1 905	13,4%
Glaces	1 010	1 134	1 091	1 063	1 013	-4,8%
Peintures et vernis	534	703	695	997	840	-15,7%
Papier pour papier toilette	670	570	658	633	761	20,2%
Autres caraïbes	430	930	758	476	467	-1,9%
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>14 878</b>	<b>17 597</b>	<b>15 684</b>	<b>16 326</b>	<b>16 546</b>	<b>1,3%</b>
<b>Trinidad</b>	55 728	61 273	63 050	91 696	90 036	-1,8%
Hydrocarbures	52 607	58 655	60 655	87 764	87 158	-0,7%
Gaz naturel	2 499	2 276	2 019	2 920	2 399	-17,9%
<b>Brésil</b>	4 662	4 829	5 579	7 929	6 922	-12,7%
Meubles	1 359	1 210	1 825	1 706	1 054	-38,2%
Bois contre-plaqué	449	476	454	540	417	-22,8%
Chaussures	0	0	446	549	414	-24,6%
Pompes	397	457	189	127	0	ns
Silges	472	379	445	569	159	-72,1%
Equipements aurifères	215	192	123	779	353	-54,7%
Viande	0	0	0	257	106	-58,9%
Jus de fruits	158	171	123	113	0	ns
<b>Suriname</b>	936	1 179	1 301	715	466	-34,9%
Bâteaux de pêche	397	512	554	0	0	ns
Riz	218	237	147	101	0	ns
Autres Am. Latine	1 419	1 429	1 548	1 345	823	-38,8%
<b>TOTAL AM. LATINE</b>	<b>62 744</b>	<b>68 710</b>	<b>71 477</b>	<b>101 685</b>	<b>98 248</b>	<b>-3,4%</b>
<b>TOTAL (hors prod. pétroliers)</b>	<b>7 638</b>	<b>7 779</b>	<b>8 804</b>	<b>11 001</b>	<b>8 691</b>	<b>-21,0%</b>

Source : Douanes

Les importations de biens en provenance de l'environnement régional représentent en 2006 un total de 115 millions d'€ (soit 15 % du total des importations en valeur), dont 89 millions d'€ sont constitués d'hydrocarbures et de gaz naturel en provenance de Trinidad.

De 2000 à 2006, la répartition par pays de provenance est restée stable. Hors produits pétroliers les principaux partenaires commerciaux demeurent la Martinique (56 % : eaux minérales et rhum, produits agroalimentaires, peintures et vernis), le Brésil (21 % : meubles et contreplaqués, équipements aurifères, chaussures, produits agroalimentaires) et la Guadeloupe (38 % : eaux minérales, farines, aliments du bétail).

Entre 2000 et 2006, les importations en provenance des Caraïbes se sont accrues de 30 % alors que celles en provenance d'Amérique latine, hors produits pétroliers, ont progressé plus modérément de 16 %. Sur un an, les importations en provenance de Guadeloupe se sont renforcées (+10,4%) contrairement à celles provenant du Brésil (-12,7%)



## Exportations régionales

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Guadeloupe</b>	4 267	4 523	3 040	2 698	2 547	-5,6%
Poissons	590	1 415	869	975	817	-16,2%
Crevettes	0	791	290	157	136	-13,1%
Riz	1 949	664	122	124	0	ns
Bois scié	526	604	594	552	734	33,0%
Or	362	385	333	356	239	-32,7%
Ouvrages en plastique	265	354	159	0	0	ns
<b>Martinique</b>	3 511	5 957	5 284	3 883	4 357	12,2%
Ouvrages en plastique	1 284	1 433	501	0	0	ns
Bois scié	900	1 375	1 819	1 403	1 638	16,8%
Crevettes	0	1 333	1 021	984	327	-66,8%
Poissons	0	908	302	643	1 531	137,9%
Algues	372	154	0	0	0	ns
<b>Haiti</b>	16	299	946	369	100	-72,9%
Riz	0	288	917	339	0	ns
Autres caraïbes	608	168	0	0	0	ns
<b>TOTAL CARAIBES</b>	<b>8 402</b>	<b>10 948</b>	<b>9 270</b>	<b>6 950</b>	<b>7 003</b>	<b>0,8%</b>
<b>Brésil</b>	5 268	2 609	877	2 865	622	ns
Riz	0	489	294	0	0	ns
Or	5 264	2 110	542	2 338	466	-79,6%
<b>Suriname</b>	1 048	20	395	68	3 532	ns
Bateaux de pêche	853	0	0	0	754	ns
Matériel TP	0	0	0	0	1 669	ns
Crevettes	0	0	0	0	997	ns
<b>Colombie</b>	2 213	1 721	0	0	0	ns
Riz	2 210	1 689	0	0	0	ns
Autres Am. Latine	2 109	1 951	1 631	33	1 114	ns
<b>TOTAL AMERIQUE LATINE</b>	<b>10 639</b>	<b>6 302</b>	<b>2 903</b>	<b>2 964</b>	<b>5 265</b>	<b>77,6%</b>

Source : Douanes

Les exportations à destination des pays de la région (Caraïbes et Amérique latine) totalisent en 2006, 12,3 millions d'€, soit 10 % du total des exportations guyanaises. Elles ont augmenté en un an de plus de 24% (après - 19 % en 2005), en raison principalement de la hausse des exportations vers le Suriname.

Les principaux partenaires commerciaux à l'export dans la région sont les Antilles françaises (poissons, bois sciés, crevettes), le Suriname (matériels TP, bateaux, crevettes) et le Brésil, essentiellement pour l'or. Les exportations régionales n'ont cessé de décroître en valeur depuis le pic enregistré en 2002 (-55%).

La Martinique et le Suriname ont maintenu d'importantes marges de progression, alors que les exportations vers les autres pays d'Amérique Latine sont en chute. Cette évolution peut s'expliquer en

partie par la forte baisse d'exportation officielle d'or vers le Brésil et le renchérissement du prix des produits exportés, rendant les produits guyanais moins attractifs sur le marché des pays voisins.

### Le cadre institutionnel

L'accord de coopération signé le 28 mai 1996 entre le Brésil et la France vise à favoriser, à travers son 6<sup>ème</sup> article, la coopération transfrontalière de part et d'autre de l'Oyapock. Les consultations ont abouti à la création d'une commission technique transfrontalière pour la construction du pont sur l'Oyapock. Le 15 juillet 2005, Jacques Chirac et Luiz Inacio Da Silva ont signé l'accord précisant les modalités d'intervention des deux pays dans la réalisation et le financement de la construction du pont. D'un montant global pour la France de 15 millions d'€, les travaux devraient se terminer à la mi-2009. De son côté, l'Union européenne a signé le 30 octobre 1995 un accord cadre de coopération avec le Brésil.

Concernant les relations avec le Suriname, un mémorandum de coopération avec la France a été signé en août 1997 et un secrétariat permanent à la coopération a été créé. Au niveau européen, la Guyane et le Suriname sont soumis à la problématique des accords de Cotonou et à la négociation d'accords de partenariat économique (APE). Ceux-ci ont pour objectif de prévoir des mesures spécifiques en faveur des produits en provenance des RUP. Des négociations sont en cours entre l'UE et le CARIFORUM pour la mise en place des APE dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Les moyens

La Guyane dispose de moyens juridiques, au travers des articles 42 et 43 de la LOOM, et de plusieurs outils financiers pour mettre en place des projets de coopération régionale. L'axe 3 du DOCUP "Promouvoir la coopération régionale comme facteur de croissance" a permis de programmer plus de 4 millions d'€ de fonds européens. Pour la prochaine période de programmation 2007-2013, l'objectif « Coopération territoriale » couvrira le volet de coopération dans l'espace Guyane Brésil Suriname.

### Les avancées

En vue du rapprochement avec l'Amapa, deux conventions ont été signées le 10 décembre 2003. La première, signée entre l'Etat, la Région, la Communauté des Communes de l'Est Guyanais (CEG) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG), a pour objectif de définir un projet de développement économique sur le territoire de la CEG, notamment pour sa partie transfrontalière. La seconde, signée entre la CCIG et le SEBRAE (Service d'Appui aux Entreprises de l'Amapa) vise à encourager les relations économiques, commerciales, et industrielles entre la Guyane et l'Etat d'Amapa et s'est traduite par l'ouverture, le 18 octobre 2005, d'un bureau des affaires internationales à Macapa.

## § 5. LES FINANCES PUBLIQUES

### 1. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

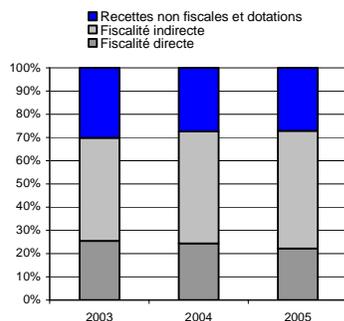
#### 1.1 Aperçu général

Le total des recettes de fonctionnement perçues par les collectivités locales guyanaises<sup>1</sup> s'est élevé en 2005 à 481,6 millions d'€, dont 73 % d'origine fiscale. La part de la fiscalité indirecte est la plus importante à 51 %, suivie des recettes non fiscales et dotations (27 %) ainsi que de la fiscalité directe à 22 %. Alors que la fiscalité directe progresse modérément (+ 3,7 %), la fiscalité indirecte (+ 19 %) enregistre une ressource supplémentaire de 38,8 millions d'€ en raison notamment des droits et taxes sur les carburants ; les recettes d'octroi de mer plafonnent quant à elles à 100 millions d'euros. Depuis l'exercice 2004, le Département bénéficie d'un reversement par l'Etat d'une fraction des recettes perçues au titre de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le transfert de la gestion du revenu minimum d'insertion. En 2005, cette recette a représenté la somme de 56,8 millions d'€, qui reste cependant inférieure au coût global du RMI (estimé à 63,4 millions).

Recettes de fonctionnement des collectivités locales en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
<b>Recettes fiscales</b>	<b>286,9</b>	<b>273,3</b>	<b>308,2</b>	<b>350,8</b>	<b>13,8%</b>
Fiscalité directe	95,3	99,8	103,0	106,8	3,7%
<i>Taxe professionnelle</i>	44,2	46,9	46,8	47,8	2,1%
<i>Taxe d'habitation</i>	10,1	10,7	11,7	12,3	4,3%
<i>Taxe foncière</i>	34,7	35,8	37,5	39,4	5,0%
<i>Taxe sur les ordures ménagères</i>	6,2	6,4	6,9	7,4	6,2%
Fiscalité indirecte	191,6	173,4	205,2	244,0	18,9%
<i>Octroi de mer et droits additionnels</i>	104,3	104,1	100,5	99,7	-0,8%
<i>Autres recettes fiscales indirectes</i>	87,3	69,4	104,7	144,4	37,9%
<b>Recettes non fiscales et dotations</b>	<b>111,5</b>	<b>118,1</b>	<b>115,7</b>	<b>130,8</b>	<b>13,1%</b>
Dotations de l'Etat	81,0	72,5	84,1	92,7	10,2%
Autres subventions et produits divers	30,5	45,6	31,6	38,1	20,8%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>398,4</b>	<b>391,4</b>	<b>423,8</b>	<b>481,6</b>	<b>13,6%</b>

Sources : Trésorerie générale, douane et services fiscaux

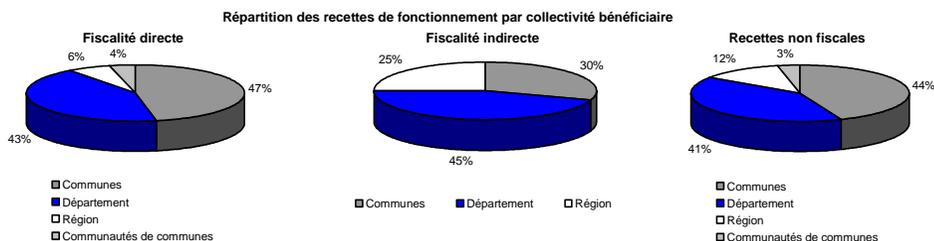


Les dotations de l'Etat attribuées au titre de l'année 2005 ont également sensiblement progressé (+ 10,2 %). La récente réforme de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), a introduit un nouvel élément de répartition : le critère superficiaire. La prise en compte de ce critère a procuré des ressources supplémentaires à certaines collectivités de Guyane peu peuplées mais très étendues.

La répartition des recettes de fonctionnement par collectivité bénéficiaire montre la prédominance des communes (entre 30 % et 47 %) et du Département (entre 41 % et 45 %). Les recettes de la Région sont principalement pourvues par la fiscalité indirecte, avec notamment les droits sur les carburants et le droit additionnel à l'octroi de mer. Dans le cadre de la réforme du dispositif, ce droit additionnel est devenu, à partir du mois d'août 2004, l'octroi de

<sup>1</sup> Région, Département, Communes et Communautés de communes.

mer régional dévolu exclusivement à la Région. Enfin, la part qui revient aux communautés de communes reste marginale, quel que soit le type de recette.



### Dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2005

en millions d'€

	Communes	Communautés de communes	Département	Région	Total
Personnel	97,9	1,6	59,7	7,9	167,0
Achats et charges externes	43,8	3,0	24,0	6,8	77,7
Charges financières	3,6	0,4	1,9	1,7	7,5
Subventions et contingents	23,9	1,4	101,7	32,5	159,4
Autres	11,1	0,9	0,0	0,0	12,0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>180,3</b>	<b>7,3</b>	<b>187,2</b>	<b>48,9</b>	<b>423,7</b>
<i>Part des recettes de fonctionnement absorbée</i>	<i>99%</i>	<i>88%</i>	<i>90%</i>	<i>58%</i>	<i>88%</i>

Source : Trésorerie générale

Pour l'année 2005, en moyenne, 88 % des recettes de fonctionnement des collectivités locales ont été absorbées par les dépenses de fonctionnement (contre 96 % en 2004). Cette diminution du ratio d'utilisation des recettes par les dépenses est principalement due à la Région où il atteint 58 %. En revanche, il reste à un niveau élevé pour le Département du fait des besoins suscités par le dispositif de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) et de la gestion du Revenu minimum d'insertion.

Globalement les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement des frais de personnel (39 % du total pour toutes les collectivités confondues mais environ 54 % dans les communes), des subventions et contingents (38 % du total) et des achats externes (18 %). La part relative aux charges financières reste contenue à 1,8 %.

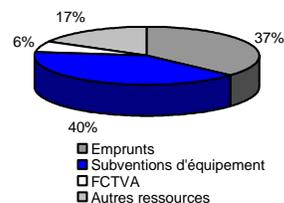
La part des recettes de fonctionnement non consommées par les dépenses de même nature permet de financer les investissements des collectivités, en complément des recettes d'investissement qui se sont élevées en 2005 à 181,1 millions d'€. Celles-ci progressent nettement (+ 13,4 %), notamment sous l'effet d'un recours soutenu à l'emprunt dont l'encours a triplé en trois ans.

### Recettes d'investissement des collectivités locales

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Emprunts	23,8	30,5	45,8	66,2	44,6%
Subventions d'équipement	47,9	62,3	72,3	73,0	0,9%
FCTVA	8,9	11,1	8,5	10,9	29,2%
Autres ressources	37,8	41,9	33,1	30,9	-6,7%
<b>Total</b>	<b>118,3</b>	<b>145,8</b>	<b>159,7</b>	<b>181,1</b>	<b>13,4%</b>

Source : Trésorerie générale



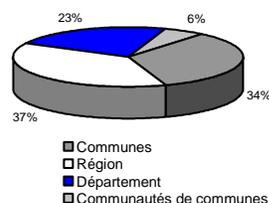
Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont atteint 169,2 millions d'€ en 2005. Seules les dépenses de la Région sont en augmentation (+ 4,9 %), ayant à faire face, dans l'exercice de ses principales compétences, aux besoins importants en Guyane en infrastructures telles que les routes et les constructions scolaires. Deux opérations importantes se sont poursuivies en 2006 : la route Saint-Laurent du Maroni Apatou d'une part et l'achèvement de la construction du lycée de Balata.

### Dépenses d'investissement des collectivités locales

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var. 05/04
Communes	45,2	70,2	63,5	57,8	-9,0%
Région	50,4	49,5	71,1	74,6	4,9%
Département	26,1	42,4	43,0	30,4	-29,2%
Communautés de communes	8,2	9,7	11,2	6,5	-42,2%
<b>Total</b>	<b>129,9</b>	<b>171,8</b>	<b>188,7</b>	<b>169,2</b>	<b>-10,3%</b>

Source : Trésorerie générale



Au final, le total des recettes des collectivités locales aura atteint 663 millions d'€ en 2005 (+ 13,6 % sur un an) contre 593 millions d'€ pour les dépenses (- 3,9 %). Ce montant correspond à une dépense moyenne de 3 000 € par habitant. Sur la période 2002-2005, les dépenses du secteur public local auront progressé de 31,7 % à un rythme plus rapide que celui de la population recensée par l'INSEE (+ 14,8 %).

## 1.2 La Région

Les recettes totales de fonctionnement du compte administratif 2005 s'établissent à 84,1 millions d'€, en hausse de 63 % sur un an. Cette augmentation est principalement due à la forte croissance de la fiscalité indirecte (+ 91 % sur un an) qui procure à la Région 29 millions d'euros de recettes supplémentaires.

**Produits de fonctionnement totaux**

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Recettes fiscales	65,7	52,6	39,8	68,1	71,4%
<i>Fiscalité directe</i>	6,1	7,7	7,8	7,0	-9,4%
<i>Fiscalité indirecte</i>	59,6	44,8	32,0	61,1	91,1%
Dotation globale de fonctionnement			3,9	3,9	ns
Dotation générale de décentralisation				0,1	ns
Attribution de péréquation et de compensation				0,5	
Autres recettes	16,4	15,7	7,8	11,4	45,9%
<b>Total</b>	<b>82,1</b>	<b>68,3</b>	<b>51,5</b>	<b>84,1</b>	<b>63,3%</b>

Source : MINEFI

L'octroi de mer en diminution (- 13 % sur un an), ne représente plus que 32 % des ressources fiscales indirectes de la Région, à 19,4 millions d'euros. La fiscalité directe amorce également une baisse à 7,0 millions d'€ (- 9,4 % sur un an).

**Charges de fonctionnement totales**

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Frais de personnel	5,0	5,6	6,5	7,9	21,0%
Achats et charges externes	4,6	5,3	5,7	6,8	20,5%
Subventions et contingents	27,5	30,0	31,6	32,3	2,4%
Charges financières	4,2	2,3	3,1	1,7	-46,7%
<b>Total</b>	<b>41,3</b>	<b>43,2</b>	<b>47,0</b>	<b>48,9</b>	<b>4,0%</b>

Source : MINEFI

Sur la période, les charges de fonctionnement ont augmenté de 4 %. La plus forte hausse (+ 21 %) revient aux frais de personnel, suivis des achats et charges externes (+ 20,5 %), les charges financières ont en revanche fortement diminué.

**Résultat comptable**

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Produits de fonctionnement	82,1	68,3	51,5	84,1	63,3%
(-) Charges de fonctionnement	41,3	43,2	47,0	48,9	4,0%
<b>= Résultat comptable</b>	<b>40,8</b>	<b>25,0</b>	<b>4,5</b>	<b>35,2</b>	<b>ns</b>

Source : MINEFI

La forte augmentation des produits de fonctionnement (+ 63,3 % sur un an) conjuguée à une hausse plus mesurée des charges de même nature a permis de générer une épargne brute de 35,2 millions d'euros. L'épargne nette (épargne brute – remboursement en capital d'emprunts) atteint ainsi 27,6 millions d'euros.

Pour financer son programme d'investissement, la Région a bénéficié de dotations en provenance de l'Etat ou de fonds structurels européens pour un montant de 23,9 millions d'€, soit près de 50 % du total des interventions de la collectivité.

**Ressources d'investissement réelles**

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Nouveaux emprunts souscrits	0,0	6,8	23,0	24,5	6,6%
Transferts, dotations et subventions reçues	34,7	17,5	26,2	23,9	-8,9%
Divers	0,0	2,1	0,5	0,2	ns
<b>Total</b>	<b>34,7</b>	<b>26,3</b>	<b>49,8</b>	<b>48,6</b>	<b>-2,3%</b>

Source : MINEFI

L'investissement reste également toujours soutenu par un recours accru à l'emprunt (+ 6,6 % sur un an).

**Emplois d'investissement réels**

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Remboursement en capital d'emprunts	17,2	7,0	12,3	7,6	-38,5%
Dépenses d'équipements directes	18,7	25,8	37,7	44,8	18,9%
Subventions d'équipement versées	13,2	15,2	17,6	20,5	16,5%
Divers	1,2	1,5	3,5	1,7	ns
<b>Total</b>	<b>50,4</b>	<b>49,5</b>	<b>71,1</b>	<b>74,6</b>	<b>4,9%</b>

Source : MINEFI

Au final, les dépenses d'investissements ont progressé de 4,9 % (+ 48 % entre 2002 et 2005). L'endettement de la collectivité au 31 décembre 2005 s'élève à 68,7 millions d'€, soit une variation de 32,8 % sur un an. Le montant de la dette par habitant atteint 349 € contre 271 € en 2004.

L'excédent de fonctionnement et les recettes reportées ont permis à la Région de disposer d'un budget en hausse pour 2006. Les dépenses d'interventions ont concerné notamment :

- l'éducation et l'enseignement supérieur pour 21,3 millions d'€ (achèvement du lycée Balata, réhabilitations et extensions de lycée),
- la formation professionnelle pour 19,1 millions d'€
- le développement économique pour 9,9 millions d'€ (soutien aux secteurs primaire, industriel et touristique),
- l'aménagement du territoire dont les infrastructures routières pour 10,7 millions d'€,
- le soutien à la culture et au sport pour 5,6 millions d'€,
- l'habitat pour 2,9 millions d'€.

### 1.3 Le Département<sup>1</sup>

Les recettes de fonctionnement du Département se sont établies en 2005 à 207,5 millions d'€, enregistrant une hausse de 5,6 % sur un an. Elles sont composées principalement

<sup>1</sup>NB : Le mouvement de rénovation de la comptabilité publique, qui a débuté en 1997 par l'entrée en vigueur de l'instruction comptable M14 généralisée aux communes, s'est poursuivi avec la généralisation aux départements d'une nouvelle instruction M52 le 1er janvier 2004. La mise en place de cette nouvelle instruction a notamment modifié la procédure comptable de rattachement des charges et des produits.

des recettes fiscales (74 % du total), la fiscalité indirecte représentant 52 % du total et la fiscalité directe 22 %. Les recettes de fiscalité indirecte qui avait pratiquement doublé en 2004<sup>1</sup>, sont restées bien orientées en 2005, en hausse de 6,5 % sur un an. Les recettes d'octroi de mer se maintiennent à 27 millions d'€ (contre 27,5 millions un an plus tôt) alors que le produit de la fiscalité directe reste stable à 44,5 millions d'€.

#### Produits de fonctionnement totaux

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Recettes fiscales	94,0	93,3	146,6	153,3	4,5%
<i>Fiscalité directe</i>	44,3	43,9	44,6	44,5	-0,1%
<i>Fiscalité indirecte</i>	49,7	49,4	102,1	108,7	6,5%
Dotation globale de fonctionnement	13,6	13,9	39,2	41,1	4,7%
Dotation générale de décentralisation	20,6	19,3	1,7	1,6	-4,3%
Attribution de péréquation et de compensation	7,1	6,1	1,4	1,2	-13,1%
Autres recettes	7,7	10,9	7,4	10,3	38,3%
<b>Total</b>	<b>143,0</b>	<b>143,6</b>	<b>196,4</b>	<b>207,5</b>	<b>5,6%</b>

Source : MINEFI

Les charges de fonctionnement demeurent stables sur un an à 188 millions d'euros. Les achats et charges externes restent contenus (-0,5 % sur un an) alors que les frais de personnel progressent de près de 4,4 %. Cette hausse est compensée par la baisse des subventions et contingents (-4,6 %), malgré la hausse des aides à la personne (RMI, APA) de 10 %. Comme pour la Région, les charges financières sont en diminution (-10 %).

#### Charges de fonctionnement totales

en millions d'€

	2002	2003	2004	2005	Var 05/04
Frais de personnel	49,7	50,6	57,2	59,7	4,4%
Achats et charges externes	11,2	12,3	24,1	24,0	-0,5%
Subventions et contingents	52,1	55,9	101,5	96,9	-4,6%
<i>dont aides à la personne (RMI, APA)</i>	15,5	15,0	62,9	69,2	10,0%
Charges financières	2,8	2,8	2,1	1,9	-10,0%
Autres dépenses	3,2	2,8	3,7	5,5	48,6%
<b>Total</b>	<b>118,9</b>	<b>124,5</b>	<b>188,6</b>	<b>188,0</b>	<b>-0,3%</b>

Source : MINEFI

L'épargne brute de la collectivité enregistre une forte hausse à 20,2 millions d'€. La capacité d'autofinancement nette (épargne brute – remboursements de la dette en capital) ressort ainsi à 15,3 millions d'€.

Au final, compte tenu de son épargne brute, le besoin de financement de la collectivité s'établit sur l'année 2005 à 19,0 millions d'€. Etat donné le faible niveau des investissements en 2005, le Département dégage une trésorerie nette de 29,5 millions d'euros en fin d'exercice (contre 8,1 millions d'euros fin 2004).

<sup>1</sup> Cette croissance était liée au reversement par l'Etat aux départements d'une partie des recettes de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) pour financer le transfert de la gestion du RMI.

L'endettement au 31 décembre 2005 s'élève à 55,7 millions d'€, en hausse de 34 %. La dette par habitant s'établit à 281 € contre 218 € en 2004. Le taux d'endettement, mesuré par le rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement, se situe à fin décembre 2005 à 27 % (contre 21 % en 2004).

## 1.4 Les Communes

Le total des recettes de fonctionnement des communes de Guyane s'est élevé en 2005 à 181,8 millions d'€, en hausse de 7,3 % sur un an. Les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti, et taxe d'habitation) progressent modérément de 4,1%. La dotation globale de fonctionnement, versée par l'Etat, connaît une hausse plus significative de 16,7 % suite à la récente réforme de la DGF qui favorise les communes à grande superficie (comme Mana, Maripasoula, Apatou, Grand Santi ou Iracoubo).

<b>Recettes de fonctionnement</b>		en millions d'€	
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Var 05/04</b>
Recettes fiscales	119,6	124,3	3,9%
<i>Fiscalité directe</i>	48,1	50,1	4,1%
<i>Autres impôts et taxes</i>	71,5	74,2	3,8%
Dotation globale de fonctionnement	37,1	43,3	16,7%
Divers	12,7	14,2	11,9%
<b>Total</b>	<b>169,4</b>	<b>181,8</b>	<b>7,3%</b>

Source : Trésorerie générale

Parallèlement, les charges de fonctionnement ont augmenté de 8,2 % pour atteindre 180,3 millions d'€. Les frais de personnel, qui en représentent plus de la moitié, ont progressé rapidement (+11,6 %), alors que les achats et charges externes (+1,5 %) de même que les frais financiers (-7,6 %) ont été maîtrisés. La croissance des charges est supérieure à la moyenne nationale (+ 3 %).

<b>Charges de fonctionnement</b>		en millions d'€	
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Var 05/04</b>
Charges de personnel	87,8	97,9	11,6%
Achats et charges externes	43,2	43,8	1,5%
Charges financières	3,9	3,6	-7,6%
Contingents	11,7	13,1	11,4%
Subventions versées	10,8	10,8	0,3%
Autres charges	9,4	11,1	18,0%
<b>Total</b>	<b>166,7</b>	<b>180,3</b>	<b>8,2%</b>

Source : Trésorerie générale

La capacité d'autofinancement à 1,5 million d'€, ne couvre que faiblement les dépenses totales d'investissement. Les communes de moins de 10 000 habitants financent principalement leurs investissements au moyen de subventions qui représentent les deux tiers des ressources. Les communes de plus de 10 000 habitants ont plutôt recours à l'emprunt.

<b>Investissement</b>		en millions d'€	
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Var 05/04</b>
<b>Ressources d'investissement</b>	<b>55,4</b>	<b>71,2</b>	<b>28,5%</b>
communes -10 000 hab	27,5	25,4	-7,7%
communes +10 000 hab	27,9	45,7	64,2%
<i>dont subventions d'équipement</i>	30,6	33,6	9,5%
<i>communes -10 000 hab</i>	15,9	16,9	6,0%
<i>communes +10 000 hab</i>	14,7	16,7	13,3%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>63,5</b>	<b>57,8</b>	<b>-9,0%</b>
communes -10 000 hab	38,0	34,2	-9,9%
communes +10 000 hab	25,5	23,5	-7,7%
<b>Encours de la dette</b>	<b>66,2</b>	<b>74,8</b>	<b>13,0%</b>
communes -10 000 hab	9,8	11,1	13,2%
communes +10 000 hab	56,4	63,7	13,0%

Source : Trésorerie générale

L'encours de la dette des communes de Guyane reprend un rythme élevé de progression (+ 13 %) en 2005 alors que les dépenses d'investissement s'affichent en baisse (-9 %).

## 2. LES FINANCES PUBLIQUES ET LA GUYANE

Une estimation des flux financiers entre l'économie guyanaise et la sphère publique peut être établie pour l'année 2005, en fonction des statistiques sur les finances publiques.

<b>Les finances publiques</b>		en millions d'€	
	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>Var. 05/04</b>
<b>Dépenses de l'Etat</b>	<b>763</b>	<b>879</b>	<b>15,3%</b>
<i>fonctionnement</i>	512	612	19,5%
<i>investissement</i>	131	144	10,3%
<i>comptes spéciaux (avances aux Collectivités)</i>	120	123	2,9%
<b>Recettes de l'Etat</b>	<b>126</b>	<b>138</b>	<b>9,1%</b>
<i>fiscales</i>	104	116	11,6%
<b>Dotations de l'Etat aux collectivités</b>	<b>84</b>	<b>93</b>	<b>10,3%</b>
<b>Dépenses des collectivités locales</b>	<b>618</b>	<b>594</b>	<b>-3,9%</b>
<b>Recettes des collectivités locales</b>	<b>584</b>	<b>663</b>	<b>13,6%</b>
<b>Budgets des établissements publics nationaux</b>	<b>264</b>	<b>277</b>	<b>4,9%</b>
<b>Dépenses liquidées au titre des fonds européens</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>-19,2%</b>
<b>Contribution de la Guyane au budget européen</b>	<b>2,9</b>	<b>3,4</b>	<b>19,9%</b>

Sources : Trésorerie générale

En 2005, l'Etat a perçu près de 138 millions d'€ de recettes non fiscales et fiscales (impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, ...). L'impôt sur le revenu constitue la recette fiscale majeure, représentant plus de la moitié des recettes (à 64,1 millions).

Il connaît une forte augmentation de 18 % sur un an, l'année 2005 marquant un changement de tendance. L'impôt sur les sociétés à 25,1 millions, progresse plus modérément (+ 2,9 % sur un an).

L'Etat a versé directement à l'économie guyanaise près de 756 millions d'€. Ces dépenses connaissent une croissance sensible (+ 17,6 % sur un an) et se répartissent pour 612 millions en dépenses de fonctionnement et 144 millions en dépenses d'investissement.

Parallèlement, il a attribué environ 166 millions d'€ aux collectivités locales sous forme, entre autres, de subventions d'équipement (73 millions d'€) ou de dotations de fonctionnement (93 millions d'€).

Les collectivités locales ont perçu 663 millions d'€ dont 351 millions d'€ de recettes fiscales directes ou indirectes sur le département. Le total de leurs dépenses s'est élevé, en 2005, à 594 millions d'euros, dont 424 millions au titre de dépenses de fonctionnement. En outre, elles ont eu recours à l'endettement pour un montant total de 66 millions d'€.

De son côté, l'Union européenne a versé à la Guyane plus de 53 millions d'€ en provenance des fonds structurels par l'intermédiaire de l'Etat. En contrepartie, la Guyane a contribué au budget européen à hauteur de 3,4 millions d'€ au titre des DTSI (Droits d'importations reversés à l'UE).

Enfin, l'économie guyanaise a bénéficié de près de 677 millions d'€ versés par les organismes sociaux tels que l'Assédic, la Caisse d'allocations familiales ou la Sécurité Sociale, le montant des cotisations s'élevant, quant à lui, à 310 millions d'€.

### **3. POINT SUR LES FINANCEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Afin d'accélérer le processus de développement économique et social des départements français d'outre-mer et rattraper ainsi leur retard au niveau communautaire, d'importants moyens financiers sont mis en place dans le cadre des deux principaux instruments de programmation pluriannuelle que sont le Document unique de programmation (DOCUP) des fonds européens et le Contrat de plan Etat-Région (CPER).

Le DOCUP rassemble les engagements de financement de l'Union européenne pour sept ans, la programmation 2000-2006 s'est achevée en décembre, les grandes orientations des programmes opérationnels de la nouvelle programmation 2007-2013 ont été définies pour la Guyane (cf. chapitre I, section 1.2, Un statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)). Pour sa part, le CPER est un document national qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département. En Guyane, le CPER fait généralement l'objet de deux avenants prévoyant des financements complémentaires apportés par le Centre spatial guyanais et par EDF. Ces deux programmes sont complémentaires, le contrat de plan constituant pour l'essentiel les contreparties financières nationales des fonds européens mis en place.

Les fonds publics mis en œuvre dans le DOCUP 2000-2006 se sont élevés à 754,6 millions d'€, dont 389,6 millions d'€ au titre des fonds européens et 365 millions d'€ au titre des contreparties nationales. Compte tenu de la bonne gestion de sa programmation, la Guyane avait obtenu de l'Union Européenne une dotation supplémentaire de 19 millions d'€ en 2004 au titre de la réserve de performance prévue aux articles 7 et 44 du règlement (CE) n° 1260/1999.

<b>DOCUP dans les DOM (1)</b>				en millions d'€
	<b>Dépense totale</b>	<b>dont Fonds européens</b>	<b>ratio fonds européens sur total</b>	<b>Montant €/hab.</b>
<b>Guyane</b>	<b>754,6</b>	<b>389,6</b>	<b>52%</b>	<b>3 736</b>
Guadeloupe	2 031,1	833,7	41%	4 544
Martinique	1 754,4	703,8	40%	4 397
Réunion	2 842,1	1 588,1	56%	3 625
Moyenne DOM	1 845,5	878,8	48%	4 030

Source : CNASEA et DATAR

La Guyane dispose de l'enveloppe DOCUP la plus faible des départements d'outre-mer (DOM). En considérant la dépense totale par habitant sur la période 2000-2006<sup>1</sup>, elle arrive au troisième rang derrière la Guadeloupe et la Martinique. La part des fonds européens dans le financement total en Guyane (52 %) se situe au dessus de la moyenne des DOM (48 %), mais à un niveau inférieur à celui de la Réunion (56 %)

<b>Programmation totale</b>								en milliers d'€
	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003	01/04/2005	01/12/2005	01/12/2006	% maquette
<b>Programmé réel</b>								
UE	36 758	81 905	174 450	250 384	284 291	336 377	370 706	95,2%
Contreparties	47 373	89 162	171 379	282 836	370 206	378 768	442 428	121,2%
<b>Coût total</b>	<b>84 131</b>	<b>171 068</b>	<b>345 829</b>	<b>533 220</b>	<b>654 497</b>	<b>715 145</b>	<b>813 134</b>	<b>107,7%</b>

Source : CNASEA et DATAR

Le niveau de programmation du DOCUP est resté élevé en Guyane. A l'échéance, 107,7 % des fonds prévus (incluant la réserve de performance) ont été programmés. La Guyane est ainsi au 1<sup>er</sup> rang devant les autres DOM en terme de niveau d'engagement, tous fonds européens confondus. Au 1er décembre 2006, le total cumulé des versements atteignait 534 millions d'€, soit les deux tiers de la programmation.

<b>Consommation des fonds structurels en part UE au 1er décembre 2006</b>					en millions d'€
	<b>FEDER</b>	<b>FEOGA</b>	<b>FSE</b>	<b>IFOP</b>	<b>Total</b>
Maquette cumulée	238,16	66,09	79,89	5,42	<b>389,56</b>
Programmé réel	224,11	62,09	79,27	5,24	<b>370,70</b>
Dépenses payées	139,86	40,64	48,65	4,30	<b>233,44</b>
<i>Taux d'engagement</i>	94,1%	93,9%	99,2%	96,6%	<b>95,2%</b>
<i>Taux de décaissement</i>	62,4%	65,5%	61,4%	82,1%	<b>63,0%</b>

Source : CNASEA et DATAR

<sup>1</sup> A partir des dernières estimations de population à fin 2006 (source INSEE).

La ventilation par fonds<sup>1</sup> des aides de l'Union européenne montre un bon niveau général de la programmation par rapport au plan de marche. Cependant, compte tenu du faible niveau de programmation de l'IFOP, il a été décidé en 2005 de transférer 2,2 millions d'€ de ce fonds au FEDER.

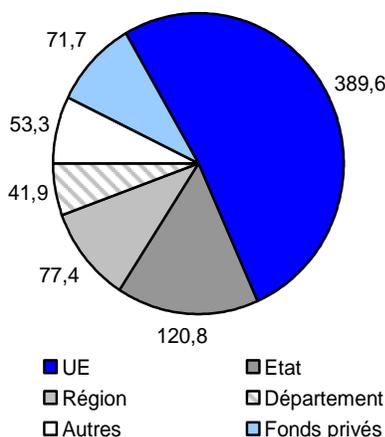
Concernant les contreparties, le niveau de programmation a nettement dépassé le montant prévu par la maquette du DOCUP. Au 1er décembre 2006, plus de 121 % des fonds ont été engagés. Ce dépassement atteint pour les fonds publics 136,6% alors que le niveau d'engagement des fonds privés reste faible à 57,9 %.

**Suivi des contreparties au 1er décembre 2006** en milliers d'€

	Fonds publics	Fonds privés	Total des contreparties
Maquette totale (estimée)	293,4	71,7	365,1
Programmé réel	400,9	41,5	442,4
Payé	275,3	25,2	300,5
<i>Taux d'engagement</i>	<i>136,6%</i>	<i>57,9%</i>	<i>121,2%</i>

Source : CNASEA et DATAR

**Répartition des fonds par origine (millions d'euros)**



Depuis 2003, les collectivités publiques peuvent préfinancer les subventions européennes grâce à l'intervention financière de l'AFD et DEXIA.

Ce mécanisme consiste à la mise en place d'une ligne de trésorerie, adossée à une cession de créance. Il permet d'apporter une solution aux problèmes de trésorerie des collectivités.

Source : CNASEA, Trésorerie Générale

<sup>1</sup> FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole), FSE (Fonds Social Européen), IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche).

## 4. LE PLAN GUYANE

Le plan Guyane a été arrêté dans son principe le 29 juin 2005, à l'initiative du Ministère de l'Outre-Mer. Il constitue pour la période charnière entre la fin des programmations européennes et nationales 2000-2006 et le lancement de la nouvelle programmation, en une enveloppe de 152 millions d'€ ciblée sur des opérations prioritaires.

Il s'appuie sur les besoins particuliers de la Guyane au regard de l'augmentation démographique qui entraîne une baisse concomitante de son PIB par habitant.

Les principales augmentations de crédits concernent les domaines suivants :

- 18 millions d'€ pour le logement,
- 18 millions d'€ pour l'éducation et la formation,
- 7,7 millions d'€ pour les infrastructures hospitalières,
- 52 millions d'€ pour les infrastructures dont 30 millions pour la rénovation de la RN2,
- 8,5 millions d'€ pour le développement économique dont 5 millions pour le secteur touristique,
- 6,3 millions d'€ à l'agriculture et l'écologie,
- 4,6 millions d'€ pour la lutte contre l'immigration irrégulière.

En 2006, les premières réalisations du plan Guyane ont concerné principalement les travaux d'infrastructures (rénovation de la RN2 et réfections d'ouvrages hydrauliques) pour 17 millions d'€. Ces travaux se poursuivent début 2007.



## CHAPITRE II

### Les secteurs d'activité

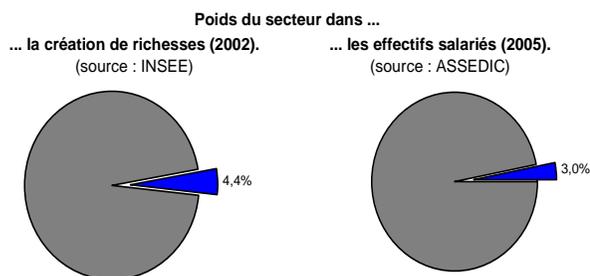
# Section 1

## Le secteur primaire

### 1. LE SECTEUR PRIMAIRE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2002, la branche des produits primaires a généré 4,4 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place loin derrière les principales sources de création de richesse. Elle occupe toutefois une place plus importante qu'aux Antilles où la valeur ajoutée issue de ces produits représente moins de 4 % de la valeur ajoutée totale. Depuis 1993, la part de la branche primaire s'est progressivement contractée puisqu'elle atteignait à cette date environ 6,2 % du total de la valeur ajoutée et 8,8 % du total hors les services non marchands.

Au sein de la branche primaire, le poids de la branche agricole est prépondérant. Fluctuant autour des 85 % depuis 1993, celui-ci dépasse 89 % depuis 2000, suite à la forte baisse de la valeur ajoutée provenant des produits de la pêche dont le poids par rapport au total de la branche primaire a été divisé par 2,4 entre 1993 et 2001. A l'opposé, celui de la branche sylvicole s'est apprécié de 3,5 points, lui permettant de se placer devant la pêche depuis 2000.



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux.

Enfin, le poids du secteur dans les effectifs salariés s'établit à 3,0 %. Néanmoins, ce chiffre ne représente pas le poids total du secteur en terme d'emploi puisqu'il exclut par définition les chefs d'exploitation.

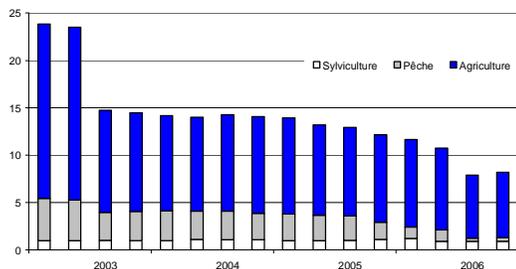
### 2. LE SECTEUR PRIMAIRE ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total de crédit porté par le système bancaire<sup>1</sup> sur le secteur primaire guyanais s'élevait à 8,2 millions d'€, soit une diminution de 32,6 % sur un an. Depuis 2002, l'encours n'a cessé de baisser avec un repli particulièrement brutal au 3<sup>ème</sup> trimestre 2003 lié à une cession de créance par un établissement de la place.

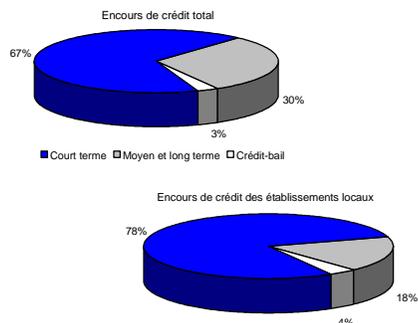
<sup>1</sup> La Centrale des risques de la banque de France ne recense que les risques bancaires d'un montant total supérieur ou égal à 25 000 euros. Ce seuil a pour effet de sous-évaluer les engagements bancaires réels en faveur des entreprises, tout particulièrement dans des secteurs d'activité présentant un grand nombre de petites structures comme l'agriculture. Aussi, pour ces secteurs, plus que le niveau en valeur absolue, il convient de prendre en compte l'évolution entre deux dates.

A fin 2006, la part de l'encours des établissements de crédit locaux représentait 79 % du total, en baisse de 4,9 points sur un an. L'endettement à court terme représentait 67 % de l'encours bancaire total, essentiellement détenu par les établissements de crédit locaux (à 92 %). En revanche, 53 % de l'encours à moyen et long terme provenait de banques situées hors du département.

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur primaire  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



Au sein du secteur primaire, la répartition entre les différentes branches a de nouveau nettement varié sur un an. L'encours en faveur du secteur de la pêche ne représente plus que 5 % du total, perdant ainsi 10 points au bénéfice du secteur agricole qui reste prépondérant (84 % ; + 8 points) et du secteur sylvicole (11 % ; + 2 points).

### 3. PANORAMA DU SECTEUR PRIMAIRE

#### 3.1 L'agriculture

##### ◆ Panorama général

L'agriculture en Guyane se caractérise par la coexistence d'une agriculture manuelle, très largement répandue sur le territoire, et d'une agriculture mécanisée à plus forte productivité, notamment dans les filières rizicoles, d'élevage ou légumières. Le système de production des exploitations traditionnelles, localisées dans les communes de l'intérieur et du centre littoral, repose sur la pratique de l'abattis brûlis<sup>1</sup> de parcelles forestières. La production est essentiellement de nature vivrière, basée en grande partie sur la culture de tubercules et, plus marginalement, sur des légumineuses et des plantations fruitières semi permanentes. Ce système de production laisse progressivement place, sur le littoral, à un système de production plus sédentaire.

Sur la base du dernier recensement agricole réalisé en 2000, les surfaces agricoles sont estimées pour 2004 à plus de 30 000 ha, dont 23 480 ha correspondent à la Surface Agricole Utilisée (SAU). Celle-ci est composée à 56 % de terres arables, occupées très majoritairement par des cultures légumières (49 % des terres arables) et des céréales (38 %).

<sup>1</sup> Espaces forestiers abattus puis mis en culture après brûlis pour 2 à 3 ans, qui seront ensuite restitués à la forêt au profit d'autres zones à déboiser.

La Guyane, avec 5 318 exploitations recensées en 2000, était le seul département français où le nombre d'exploitations avait augmenté à un rythme soutenu entre les deux derniers recensements (+ 18,9 %)<sup>1</sup>. La population agricole s'élevait à cette même date à un peu plus de 20 000 personnes, dont la moitié exerçait une activité sur l'exploitation. La taille moyenne des exploitations agricoles était de 4,4 ha en 2000, la répartition des terres étant non homogène. Ainsi, 1,6 % des exploitations disposaient d'une surface de plus de 20 ha et mobilisaient 52 % de la SAU. A l'opposé, près de 60 % des exploitants disposaient d'une superficie inférieure à 2 ha et cultivaient 13 % de la SAU.

Selon la dernière enquête<sup>2</sup> sur les structures des exploitations agricoles en 2005, 46 % des exploitations de la zone littorale de Guyane satisfont aux critères des exploitations professionnelles (contre 7 sur 10 à la Réunion). La superficie des exploitations reste stable et la main d'œuvre

Catégories	Surface agricole utilisée				hectares
	2000		2005		
	Surface	%	Surface	%	
Terres arables	13 005	56%	13 225	56%	
Cultures fruitières permanentes	3 180	14%	3 245	14%	
agrumes	1 430	6%	1 461	6%	
autres fruits frais	1 730	7%	1 763	8%	
fruits secs	20	0%	20	0%	
Herbage/élevage	6 940	30%	6 940	30%	
Divers	70	0%	70	0%	
<b>Surface agricole utilisée</b>	<b>23 195</b>		<b>23 480</b>		

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt

familiale est prédominante dans les exploitations (80 % des actifs contre 56 % pour l'ensemble des DOM). Le nombre de salariés permanents a diminué ainsi que le nombre d'employeurs, cette tendance se retrouve également dans les autres DOM.

En 2000, trois agriculteurs sur quatre exploitaient leurs terres sans titre foncier (soit 40 % de la SAU), du fait que 90 % du territoire relève du domaine privé de l'Etat. La détention d'un titre foncier est nécessaire pour bénéficier des soutiens au développement agricole (FEOGA, ODEADOM ou POSEIDOM) et des concours bancaires (le foncier étant la principale garantie à offrir à un établissement de crédit). Face aux difficultés d'accès au foncier, plusieurs dispositions ont été mises en place : création de l'Etablissement Public de l'Aménagement de la Guyane (EPAG) le 31 octobre 1996, ayant pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire, assouplissement des conditions d'accès à la propriété foncière en 1998 (décret du 16 janvier 1992, ordonnance du 2 septembre 1998 n°98-7778 et circulaire d'application du 4 mai 2000), mise en place du Plan de Développement Durable de l'Agriculture Guyanaise (PDDAG<sup>3</sup>) en 2003, destiné à favoriser le développement agricole.

## ◆ La production agricole

La production agricole est estimée à 101,3 millions d'€ en 2005, en hausse de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la production animale (+ 25,1% sur un an) et dans une moindre mesure à la production végétale (+ 2,4 % sur un an).

<sup>1</sup> Cette évolution est toutefois à nuancer. La forte croissance résulte, entre autre, du nouveau mode de recensement qui a pris en compte, à partir de 2000, les cultures sur abattis exclues du recensement de 1989.

<sup>2</sup> Agreste DOM (octobre 2006)

<sup>3</sup> Le PDDAG, signé le 5 décembre 2002, entre le Conseil Régional, la Chambre d'agriculture et l'Etat.

Avec une valeur de 89,0 millions d'€ en 2005, la production végétale représente 88 % de la production agricole. L'essentiel de cette production repose sur les légumes (60 % de la production totale), les fruits (26 %) et le riz (12 %). La production de fruits et légumes provient essentiellement des cultures de la communauté Hmong qui approvisionnent le marché local. Elle couvre en quasi-totalité les besoins locaux. La prospection de marchés à l'exportation se heurte à une organisation de la filière non maîtrisée. Plusieurs démarches ont été engagées pour initier une structuration de la profession, mais les résultats sont pour l'instant peu probants.

En partenariat avec le Conseil régional et le Parc naturel régional de la Guyane, un pôle d'excellence rurale pour l'Est de la Guyane a été créé à Cacao. Le rôle de cette structure consiste à analyser les pratiques agricoles utilisées dans le département et à proposer des améliorations aux agriculteurs soucieux d'optimiser leurs productions maraîchères et fruitières.

En dépit des efforts réalisés et de l'implantation d'élevages modernes, le poids de la production animale reste limité. En 2005, les productions animales ne représentaient que 12 % de la production agricole, pour un montant de 12,4 millions d'€. La production animale est concentrée autour des filières bovine (30 %), porcine (32 %), avicole (15 %) et de production d'œufs (19 %).

Production et consommation de viandes					tonnes
	2003	2004	2005	2006	Var 2006/2005
Production de bovins	241	215	272	282	3,7%
Importations	1 385	1 388	1 526	1 721	12,8%
<b>Total consommation</b>	<b>1 626</b>	<b>1 604</b>	<b>1 798</b>	<b>2 003</b>	<b>11,4%</b>
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>14,8%</b>	<b>13,4%</b>	<b>15,1%</b>	<b>14,1%</b>	
Production de porcins	376	381	423	453	7,1%
Importations	1 113	1 320	1 331	1 448	8,8%
<b>Total consommation</b>	<b>1 489</b>	<b>1 701</b>	<b>1 754</b>	<b>1 901</b>	<b>8,4%</b>
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>25,3%</b>	<b>22,4%</b>	<b>24,1%</b>	<b>23,8%</b>	
Production avicole	400	316	460	nd	
Importations	6 198	6 249	6 707	7 061	5,3%
<b>Total consommation</b>	<b>6 598</b>	<b>6 565</b>	<b>7 167</b>	<b>7 061</b>	<b>-1,5%</b>
<b>taux d'autosuffisance</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>	<b>0,1%</b>		
Importations d'œufs <sup>1</sup>	4 304	3 857	2 206	135	-93,9%

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt et Direction des douanes

<sup>1</sup> en milliers d'unités

La production locale n'assure environ que 24 % des besoins pour la filière porcine<sup>1</sup>, 14 % pour la filière bovine et seulement 7 % pour la filière volaille de chair. L'absence de structure d'abattage adaptée pénalise la production de viande de volailles. En 2006, 73 200 poudeuses ont été déclarées dans le département pour une production annuelle de plus de 10 millions d'œufs. La chute des importations d'œufs enregistrée en 2006 est liée à la mise en place de la nouvelle réglementation en mai 2005 sur les œufs réfrigérés.

Le renforcement des filières animales constitue une priorité pour les pouvoirs publics. L'objectif est d'améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale, dont le développement passe notamment par la fourniture à moindre coût d'aliments

<sup>1</sup> 40 à 50 % en tenant compte des abattages non contrôlés.

pour bétail. Soutenues par une demande locale importante de viande fraîche et reposant sur un bon niveau de structuration, les filières bovine et porcine présentent de bonnes perspectives de développement.

#### ◆ Structuration, production et commercialisation de la riziculture

La culture du riz a connu un développement rapide dans les années 80 avec l'installation d'exploitants privés qui ont importé du Surinam des techniques de poldérisation. Cette initiative a abouti, avec l'appui financier des pouvoirs publics, à la création en 1993 d'un polder de 5 800 ha dans la commune de Mana (qui représente 45 % des terres arables du département et 25 % de la SAU). Confrontée à des difficultés techniques et financières, la filière rizicole a fait l'objet d'une restructuration en 1995 et d'un important mouvement de concentration avec la disparition de deux sociétés.

En fin d'année 2005, la filière était composée cinq sociétés rizicoles (la SAM, la CROG, la SOMAG, la CAMA et la COCEROG). En 2003, la CAMA a été cédée par le groupe Bourdillon à la CROG et en 2004, la SOGURIZ a été reprise par la SOMAG. Par ailleurs, l'ASAH a en charge la réalisation et l'entretien des aménagements hydrauliques et la CIMARIZ le traitement de riz.

La filière riz est l'une des principales productions végétales du département. En 2006, la production s'affiche en baisse de 15,2 % après une diminution de 30,4 % en 2005. En revanche, les surfaces ensemencées sont

restées identiques au cours des deux dernières campagnes, soit 8 930 hectares semés en 2006. Cette évolution défavorable est imputable pour l'essentiel à la récolte du premier cycle (- 25,7 % par rapport au 1<sup>er</sup> cycle 2005), mais également, à la récolte du deuxième cycle (- 14,3 % par rapport au 2<sup>e</sup> cycle 2005). Des attaques phytosanitaires importantes (particulièrement au 1<sup>er</sup> cycle) et l'invasion d'eau de mer dans certaines parcelles sont à l'origine de ces résultats. Les rendements se sont également inscrits en baisse sur un an (1,7 t/ha en 2006 contre 2,0 t/ha en 2005). Les exportations de riz se sont accrues de 0,2 % en volume et de 6,3 % en valeur. Depuis 2005, le Portugal est le principal destinataire des exportations en volume (82 % du total), en évolution de 112,5 % sur un an.

En 2006, la Commission européenne a entériné la demande des producteurs de riz d'organiser la production rizicole en un cycle annuel au lieu de deux actuellement à partir de 2007. Cette nouvelle organisation devrait permettre le planage des parcelles, de lutter plus efficacement contre les pesticides et, enfin, d'améliorer les itinéraires culturaux et la pratique de la jachère.

#### ◆ Les aides publiques

Le secteur agricole bénéficie de soutiens financiers conséquents que l'on peut distinguer entre les aides directes aux agriculteurs, les aides aux filières agricoles et agro-alimentaires, ainsi que les aides à l'aménagement foncier. Ces financements proviennent d'aides de la politique agricole commune (PAC), de fonds structurels européens dans le cadre du DOCUP,

#### Production et exportation

	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Production (tonnes)	23 461	25 529	17 774	15 073	-15,2%
Surface semé (ha)	6 010	8 862	8 930	8 838	-1,0%
Rendement (tonnes/ha)	3,9	2,9	2,0	1,7	-14,1%
Exportations (M. €)	3,2	1,7	2,0	2,2	6,3%
Exportations (tonnes)	13 026	5 830	7 200	7 212	0,2%

Source: Direction de l'Agriculture et de la Forêt

du PDDAG<sup>1</sup> de l'ODEADOM dans le cadre de programmes sectoriels, de financements du ministère de l'agriculture et du POSEIDOM<sup>2</sup> remplacé par le POSEI IV<sup>3</sup> en octobre 2006. Au total, près de 14 millions d'€ d'aides ont été accordées à l'agriculture en 2006.

Au titre des aides aux filières, 3,8 millions d'€ ont été attribués en 2006. Sur ce total, 36,6 %<sup>4</sup> proviennent du PDDGAG, 27,8 % du POSEIDOM pour les aides aux importations et à la commercialisation attribuées à 34 bénéficiaires, 20,6 % de l'ODEADOM et enfin, 14,9 % du DOCUP.

Dans le cadre du PDDAG, 73 conventions ont été signées au cours de la période 2002-2006 pour un total de 14,4 millions d'€, soit 35 % de l'enveloppe globale. Seulement 49 % des crédits engagés ont été mandatés (6,8 millions d'€) Les objectifs principaux du PDDAG sont l'aménagement foncier agricole, la régularisation des agriculteurs installés sans titre, le renforcement de l'encadrement de la chambre d'agriculture et enfin, l'appui au développement des filières agricoles.

Les aides directes aux agriculteurs relevant de la politique agricole commune (PAC)<sup>5</sup> consenties en 2006 ont concerné 316 exploitations pour un montant total de primes de 7,2 millions d'€. A ces aides s'ajoutent, les dotations à l'installation et à la modernisation pour 1,3 million. Les aides à l'aménagement foncier et à la régularisation foncière ont quant à elles représentées 1,7 million.

Aides PAC	en milliers d'€		
	2004	2005	2006
Productions animales	1 781	2 160	1 618
Productions végétales	5 478	5 339	5 570
<i>dont aides surface riz</i>	5 399	5 176	5 396
<b>Total</b>	<b>7 259</b>	<b>7 499</b>	<b>7 187</b>

Source : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

La politique de développement rural européenne pour la période 2007-2013, insiste davantage sur la nécessité de création d'emplois et d'amélioration du développement durable dans les zones rurales, conformément à la stratégie définie par l'Union européenne à Lisbonne.

D'autres perspectives, s'offrent pour le monde agricole, notamment dans le développement d'une filière de production de bio-carburants (cf. secteur Industrie).

<sup>1</sup> Programme de développement durable de l'agriculture guyanais instauré en 2002 en complément du programme DOCUP cofinancé par l'Etat et la Région pour un montant de 41 millions d'€ pour la période 2002-2007.

<sup>2</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité des Départements d'Outre-Mer.

<sup>3</sup> Programme d'Options Spécifiques à l'Eloignement et à l'Insularité. Ce dispositif permet de soutenir les filières agricoles et de réduire les coûts d'approvisionnement. Il a été approuvé le 16 octobre 2006 pour un montant de 84,7 millions d'€ par an attribué aux départements d'outre-mer pour la période 2007-2013. Sur ce montant, 20,7 millions d'€ par an sont affectés aux importations de produits pour la transformation, de céréales et de produits entrant dans l'alimentation pour le bétail.

<sup>4</sup> Sur ce total, 54 % ont concerné les aides au régime spécifique d'approvisionnement pour l'importation de céréales et d'aliments pour animaux, 17 % pour la filière de production de rhum et enfin 16 % au secteur de la riziculture.

<sup>5</sup> Les aides de la PAC concernent les éleveurs (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime spéciale aux bovins mâles, prime à l'abattage des bovins, prime au maintien des systèmes d'élevage extensif, indemnités compensatoires de handicaps naturels), les riziculteurs (aides aux surfaces ensemencées) et les arboriculteurs (indemnités compensatoires des handicaps naturels).

## 3.2 La pêche

### ◆ Panorama général

Le secteur de la pêche représente le premier poste d'exportation du secteur primaire de la Guyane. Le département de la Guyane dispose d'une façade maritime de 350 km et, depuis 1977, d'une zone économique exclusive (ZEE) d'une superficie d'environ 130 000 km<sup>2</sup>, dont 40 000 km<sup>2</sup> de plateau continental. La France a par ailleurs entamé une démarche auprès de l'Organisation Internationale (OMI) pour obtenir l'extension de sa zone économique exclusive au large de la Guyane (projet EXTRAPLAC).

Trois ressources sont principalement exploitées dans les eaux de Guyane : la crevette, le vivaneau et le poisson blanc. En 2006, la production totale de la filière pêche s'est élevée à 5 170 tonnes de produits de la mer pour une valeur estimée à environ 20 millions d'€. Environ 208 navires de pêche en activité ont été recensés dans le département. Sur ce total, environ 120 sont enregistrés pour la pêche artisanale, 43 pour la pêche de crevettes, 41 pour la pêche aux vivaneaux et 4 pour la capture de requins. Le nombre de marins pêcheurs inscrits au 1er janvier 2007 auprès de la Direction départementale des affaires maritimes s'élève à 540 actifs (majoritairement étrangers : brésiliens, surinamais et guyaniens) dont 333 marins pour la flotte crevettière (pêche au large) et 207 pour la pêche artisanale (pêche côtière). Par ailleurs, sur les 200 espèces de poissons répertoriés, 50 font l'objet d'une exploitation essentiellement artisanale à l'intérieur de la bande côtière. La pêche de poissons se décompose en pêche de vivaneaux, de requins et en pêche artisanale de poissons blancs. La pêche de vivaneaux et de requins s'effectue sous l'attribution d'une licence européenne pour les navires étrangers<sup>1</sup>. Ce dispositif est complété par une licence nationale pour les navires crevettiers<sup>2</sup> et d'une licence régionale délivrée par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM)<sup>3</sup>.

### ◆ La pêche crevettière

Depuis 1977, un régime de conservation et de gestion des ressources a été mis en place par l'Union européenne dans les ZEE des Etats membres. Le régime communautaire en vigueur fixe en particulier des mesures techniques (maillage des filets, zones de chalutage interdites) et définit des quotas d'espèces pour les producteurs français. Afin de garantir le renouvellement des espèces, un total admissible de capture (TAC) de crevettes est déterminé annuellement depuis 1985 pour les seules espèces du plateau continental. Depuis 1991, il a été fixé à 4 000 tonnes et est passé à 4 108 tonnes en 2007<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Annuellement, l'Union européenne accorde à certains pays une autorisation de pêche dans la zone économique exclusive au large de la Guyane française. Cette licence impose aux ligneurs le débarquement de 75 % de leurs captures de vivaneaux et de 50 % de leurs captures de requins en Guyane auprès d'ateliers de transformation.

<sup>2</sup> La licence nationale est délivrée annuellement par le Préfet de Guyane.

<sup>3</sup> Ce dispositif, mis en place depuis 1995, n'a plus été utilisé depuis 2004. Il est actuellement en cours de remise en place par le CRPMEM et la DRAM Guyane.

<sup>4</sup> Le dernier règlement CE du 21 décembre 2006, supprime en effet les possibilités de licences dans les eaux au large de Guyane par des pays tiers (sauf pour le Venezuela). Le quota français a donc été augmenté de 108 tonnes qui étaient réservés à ces Etats.

Sur les 63 licences de pêche disponibles, 47 ont été délivrées au 31 décembre 2006 et seulement 42 étaient actives au 1<sup>er</sup> janvier 2007. L'écart entre le nombre de licences attribuées et le nombre de bateaux en activité résulte de la recomposition, au cours de l'année 2006, de la flottille crevette, qui a également subi une grève importante en 2006, stoppant ainsi l'activité de la quasi-totalité des navires. En effet, les 15 navires de la Compagnie de pêche Balupi, rachetés en octobre 2005 à la société CFPN qui a été mise en liquidation judiciaire en décembre 2005, n'ont pu prendre la mer qu'au cours du mois d'août 2006. Par ailleurs, les six navires rachetés au début de l'année 2006 par la société Guyana Tropical Shrimps<sup>1</sup>, suite à la liquidation judiciaire de la SEMDEPAC<sup>2</sup>, sont toujours à quai.

Activités de la pêche crevette	en nombre et en tonnes							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Nombre de licences	62	63	63	63	63	63	63	
Nombre de navires en activité	63	61	54	54	53	36	24	
Prises de crevettes sous TAC (1)	2 562	2 652	3 042	3 565	3 325	2 943	2 215	-24,7%
Captures autorisées (pm)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	
Prises de crevettes hors TAC	175	47	40	0	39	21	14	-31,2%
<b>Prises totales</b>	<b>2 737</b>	<b>2 699</b>	<b>3 082</b>	<b>3 565</b>	<b>3 364</b>	<b>2 964</b>	<b>2 230</b>	<b>-24,8%</b>
Prises moyenne par bateau	43	44	57	66	64	82	93	12,8%
Nombre moyen de jours de mer/bateau	224	234	246	238	238	227	508	123,9%
Rendement moyen par jour de mer (kg)	194	189	232	278	267	318	363	14,2%

Source : Direction départementale des affaires maritimes

(1) Crevettes de plateau faisant l'objet d'un règlement TAC (Total admissible capturable).

Deux espèces de crevette sont principalement exploitées en raison de leur abondance sur le plateau continental : la crevette brune dit « subtilus » et la crevette royale rose dite « brasiliensis ». Les prises de crevettes sont essentiellement tournées vers l'exportation.

Au cours de l'année 2006, 2 215 tonnes de crevettes sous TAC ont été pêchées pour une valeur estimée à 12,5 millions d'€. Le volume des prises de crevettes est en baisse pour la deuxième année consécutive, soit - 24,7 % sur un an (-11,5 % en 2005). Cette évolution défavorable est imputable à l'arrêt des activités de la société CFPN, seconde compagnie du département avec 17 navires, puis la grève des marins pêcheurs des trois principaux armateurs du département (La Balupi, Unifipêche et Abchée SARL) de la mi-mars 2006 jusqu'au mois de juillet pour certains et août pour d'autres. Le volume des prises de crevettes hors TAC s'est élevé à 14,5 tonnes pour l'année. Toutes les captures sont congelées à bord des navires, à l'exception de la société UNIFIPECHE qui dispose d'une unité de traitement des produits en métropole. Les autres entreprises effectuent localement un calibrage et le conditionnement des produits en usine.

En 2006, les exportations de crevettes ont chuté de 20,5 % en volume sur un an (contre +6,9 % en 2005) et de 3,6 % en valeur. La métropole demeure le principal débouché de la crevette guyanaise avec 81 % du volume expédié. Les expéditions vers le marché antillais représentent 7 % du total, en baisse de 6 points par rapport à l'année 2005.

<sup>1</sup> Société de droit français mais à capitaux surinamais.

<sup>2</sup> La Société d'économie mixte de développement de la pêche artisanale crevette (SEMDEPAC) a été créée en 1996 dans le cadre de la Convention "Pêche crevette guyanaise" (plan de désendettement de la filière).

### Répartition géographique des exportations

	2003		2004		2005		2006		Var. 06/05	
	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.	Qté	Val.
Métropole	1 697	9 187	1 554	8 623	1 665	8 518	1 233	7 783	-25,9%	-8,6%
Antilles	252	2 125	191	1 312	252	1 141	108	463	-57,0%	-59,4%
dont : Guadeloupe	86	791	35	290	31	157	30	136	-4,7%	-13,1%
Martinique	167	1 333	156	1 021	221	984	79	327	-64,4%	-66,8%
Union européenne	211	1 598	49	356	-	-	10	69	-	-
dont : Espagne	211	1 597	49	356	-	-	10	69	-	-
Divers	7	64	-	-	-	-	173	997	-	-
<b>Total</b>	<b>2 168</b>	<b>12 973</b>	<b>1 794</b>	<b>10 291</b>	<b>1 917</b>	<b>9 659</b>	<b>1 524</b>	<b>9 311</b>	<b>-20,5%</b>	<b>-3,6%</b>

Source : Douane

Malgré le soutien des pouvoirs publics via le POSEIDOM, les entreprises guyanaises sont confrontées à des difficultés financières liées à la chute des prix de la crevette à l'exportation. En effet, les cours mondiaux imposent aux producteurs guyanais de réduire leurs marges en raison notamment de la concurrence en provenance d'Amérique latine (Brésil, premier exportateur en volume) et de Madagascar (premier exportateur en valeur) et d'une production de crevettes d'élevage estimée à environ 800 000 tonnes. La forte hausse des cours du pétrole et du gazole affecte également les comptes de l'ensemble des armateurs. Le dispositif de compensation financière (Fonds de prévention des aléas à la pêche – FPAP) mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche fin 2004, afin d'indemniser les professionnels de la pêche, insuffisamment doté pour faire face à ces hausses successives et surtout au maintien des cours à un niveau élevé, a pris fin au 31 décembre 2006.

La Commission européenne a proposé de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2006, l'application du régime d'aide en faveur des flottes de pêche dans les régions ultrapériphériques afin de tenir compte de leur situation économique. Ces dérogations concernent principalement, les conditions d'introduction de navires de pêche dans la flotte, les aides en vue du renouvellement de la flotte et de sa modernisation.

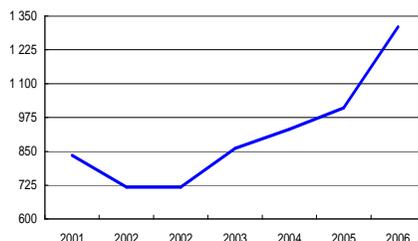
#### ◆ La pêche de vivaneaux

La pêche de vivaneaux est opérée sous deux formes : la pêcherie vénézuélienne, dont la particularité consiste en une pêche à la ligne et l'obligation de débarquer 75 % des prises en Guyane, et la pêcherie antillaise à la nasse qui ne fait l'objet d'aucune réglementation et d'aucun débarquement en Guyane.

Depuis 1992, 41 licences européennes ont été attribuées à des bateaux vénézuéliens. En 2006, sur les 41 navires autorisés à pêcher le vivaneau, seulement 20 en moyenne ont exercé une réelle activité. Par ailleurs, deux espèces de poissons sont principalement exploitées : le vivaneau rouge et le vivaneau ti-yeux. Cette ressource est essentiellement destinée aux exportations vers l'Europe et les Antilles.

Au cours de l'année 2006, les prises de vivaneaux affichent une hausse sensible pour la quatrième année consécutive, soit + 29,7 % pour 1 310 tonnes de vivaneaux capturés. Leur commercialisation sous la forme congelée s'est imposée puisque l'exportation de produits frais

Vivaneaux débarqués  
(en tonnes)



Source : IFREMER

rencontre des problèmes de surcoût aérien et de logistique (difficulté de se procurer des emballages appropriés et absence d'une chambre froide à l'aéroport de Rochambeau). Deux mareyeurs transformateurs sont présents sur ce marché (ABCHEE et COGUMER qui remplace la CODEPEG).

#### ◆ La pêche aux requins

La capture de requins fait l'objet de l'attribution de quatre licences européennes à des bateaux vénézuéliens. Cette ressource, qui peine à se positionner sur le marché local, est essentiellement destinée à l'exportation vers les Antilles. En 2006, sur les 4 navires autorisés à pêcher le requin, seulement 3 ont exercé une réelle activité. Un seul débarquement a été enregistré au port pour 1,2 tonne alors que 7,6 tonnes avaient été débarquées en 2005. Les transformateurs locaux n'ont pas souhaité réceptionner davantage de poissons de cette espèce du fait d'une grande difficulté à écouler ce produit sur le marché local, engendrant un stock important d'invendus.

#### ◆ La pêche artisanale de poissons

La pêche artisanale côtière est constituée de pêcheurs artisanaux peu organisés sur un marché étroit et exposé à une activité informelle et à une concurrence illégale très développées. Des intrusions régulières de navires de pêche étrangers en infraction gênent leur activité. Dans les eaux de Guyane, la ressource de poissons blancs est abondante et de qualité. Les stocks ne sont pas surexploités<sup>1</sup> alors que les poissons blancs sont en diminution dans les eaux communautaires.

En 2006, environ 120 navires<sup>2</sup> de pêche artisanale actifs ont été recensés dans le département pour 207 marins inscrits. Le personnel maritime de la pêche artisanale est constitué essentiellement de main d'œuvre étrangère<sup>3</sup>.

A Cayenne, la filière pêche artisanale bénéficie d'un marché d'intérêt régional (MIR) du poisson frais mis en service en avril 2003. L'espoir de structuration de la filière que laissait présager l'ouverture du MIR n'a pas encore porté ses fruits en raison du manque d'attractivité de cette structure pour les professionnels et de la poursuite des ventes informelles des produits de la mer. Douze poissonniers détaillants sont installés au MIR. A Kourou, six pêcheurs vendent leur production au marché municipal. Les travaux d'extension du marché prévoyant l'implantation de douze postes de ventes supplémentaires sont en cours de réalisation pour un montant de 0,2 million d'€ financé par le fonds régional pour le développement économique (FRDE). A Saint-Laurent-du-Maroni, une installation gérée par le PENOG (association des pêcheurs de Saint-Laurent) permet la commercialisation au détail du poisson. Enfin, le port de pêche de Sinnamary mis en construction en 2004, a été inauguré en juin 2006. En 2007, des aménagements restent encore à réaliser.

---

<sup>1</sup> Au Brésil, par contre 80% des stocks de poissons seraient menacés en raison de leur surexploitation, selon le Ministère brésilien de l'Environnement.

<sup>2</sup> Les licences poissons n'étaient plus délivrées par le CRPMEM depuis plusieurs années. En 2007, ce dispositif est en cours de remise en place pour l'attribution de 120 licences correspondant au nombre de navires de pêche artisanale actifs recensés.

<sup>3</sup> Pêcheurs de nationalité brésilienne ou du Guyana (pour la crevette).

En 2006, L'IFREMER a recensé 2 983 débarquements représentant un total de captures d'environ 1 438 tonnes. L'acoupa a représenté 58 % des captures, le machoiran 17 %, et le requin 7 %. La commune de Cayenne a enregistré 42 % des débarquements, suivie de Kourou et de Sinnamary (16 % et 9 % respectivement). Les exportations de poissons ont représenté 464,2 tonnes (contre 381,7 tonnes en 2005), soit une progression de 21,6 % sur un an, pour une valeur de 2,4 millions d'€ (contre 1,7 million d'€ en 2005). Les exportations sont constituées essentiellement de vivaneaux, à destination de la Martinique (65 % du total) et de la Guadeloupe (35 %). Le marché antillais reste ainsi le principal débouché de la production guyanaise, mais la concurrence des produits en provenance des pays ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) y est de plus en plus forte.

#### ◆ Les aides publiques

Le développement et le renforcement du secteur de la pêche constituaient des objectifs prioritaires du Contrat de plan Etat-Région (CPER) et du Document unique de programmation (DOCUP) pour la période 2000-2006. Environ 20,9 millions d'€ (dont 5,4 millions d'€ de crédits européens) avaient été programmés dans ce cadre, pour l'amélioration de la flotte, l'équipement des ports de pêche et la valorisation des produits de la mer (soutien aux organisations professionnelles). Fin 2006, le niveau d'engagement sur l'IFOP<sup>1</sup> a atteint 97 %.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'IFOP sera remplacé par le nouveau fonds européen pour la pêche (FEP) avec de nouvelles règles d'éligibilité et des taux modifiés. La principale modification par rapport au régime précédent réside notamment dans ses modalités de gestion car le FEP, qui sera mis en place au cours du premier trimestre 2007, sera un fonds national géré par la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Ministère de l'Agriculture et de la pêche). A ce titre, des délégations seront accordées au Préfet. Les décisions d'octroi des aides seront prises collégialement dans le cadre des futures Commissions régionales pour la modernisation de la pêche et de l'aquaculture marine (COREPAM) qui doivent être mises en place au début de l'année 2007. D'ores et déjà, le niveau de programmation du FEP a été évalué à 98,9 % relatif à 115 dossiers d'un montant global de 5,36 millions d'€.

Par ailleurs, la construction de navires neufs ne sera plus subventionnée afin d'éviter la surexploitation des stocks. La modernisation des navires existants restera possible sous certaines conditions.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 31 décembre 2006, les entreprises du secteur ont bénéficié des dispositions prévues dans le POSEIDOM publiées dans le règlement CE n° 2328/2003. Le dispositif prévoyait une aide pour la crevette de 1 100 €/tonne pour un volume maximal annuel de 3 300 tonnes et, dans le cadre de nouvelles dispositions, une aide pour le poisson blanc, en distinguant le frais (1 100 €/tonne dans une limite de 100 tonnes par an) et le congelé (527 €/tonne pour 500 tonnes par an). Ces aides étaient versées à la structure exportatrice sur la base des volumes exportés. Ce dispositif a été reconduit pour l'année 2007, dans l'attente de la mise en place du nouveau POSEIDOM pour la période 2008-2013, en cours de négociation avec les autorités européennes et les Etats membres.

---

<sup>1</sup> Instrument financier européen d'orientation des pêches.

#### Aides à la production crevette (POSEIDOM)

	2002	2003	2004	2005	2006
Aides à la tonne (en euros)	1 102	1 100	1 100	1 100	1 100
Plafond de production primable (tonnes)	4 200	3 300	3 300	3 300	3 300
Production primée (tonnes)	3 082	3 300	3 215	2 854	2 141
Aide versée (millions d'euros)	3,4	3,6	3,5	3,1	2,4

Source : Direction départementale des affaires maritimes

### 3.3 Les activités forestières

La forêt guyanaise couvre 96 % du territoire guyanais, soit environ 8 millions d'hectares. Composée de trois ensembles distincts, elle comprend de façon majoritaire la grande forêt primaire, établie sur le socle précambrien de l'intérieur, qui rassemble plus de 1 200 espèces d'arbres. On y trouve également une étroite frange littorale ainsi que les forêts de terre basse (dites "savane mouillée"). La France est le seul pays européen à gérer une forêt équatoriale qu'elle s'est engagée à aménager et à exploiter dans le respect des principes de la conférence de Rio.

#### ◆ Panorama général

La quasi-totalité du massif forestier relève du domaine privé de l'Etat, dont la gestion est confiée à l'Office National des Forêts (soit 7,5 millions d'hectares). Cette particularité découle de l'absence de grands propriétaires fonciers, à la différence des autres départements d'Outre-Mer. Dans le cadre d'une gestion patrimoniale et durable, l'Office National des Forêts (ONF) et la Direction régionale de l'environnement ont mis en place un réseau d'espaces naturels protégés qui couvre actuellement 13 % de la superficie du département<sup>1</sup>.

Parallèlement à cette activité de protection, l'ONF assure l'aménagement de forêts (54 pour environ 950 000 ha) afin de répondre aux attentes de la société : production de bois et autres produits, préservation de la biodiversité, protection générale du milieu notamment vis à vis des ressources en eau, accueil du public.

L'objectif de production de bois vise à garantir la biodiversité des parcelles après la mise en exploitation de leur capital productif. Le schéma de desserte est adapté afin de distinguer les parcelles qui passeront en coupe sélective et celles qui seront classées en séries d'intérêt écologique<sup>2</sup>. Pour fournir 70 000 m<sup>3</sup> de bois par an, 12 000 hectares de forêt sont nécessaires ainsi que la création de 50 km de pistes nouvelles. Les aménagements et l'ouverture

<sup>1</sup> On compte cinq réserves naturelles (293 352 ha), une réserve biologique domaniale (110 300 ha), quatre sites inscrits et plusieurs domaines faisant l'objet d'arrêtés préfectoraux de conservation de biotopes (91 882 ha). Un parc naturel régional de 624 000 ha a également été créé en 2001.

<sup>2</sup> Parcelles volontairement non desservies par pistes, et maintenues hors exploitation. Ces réserves sont choisies en raison de leur intérêt écologique, ou comme habitat représentatif de chaque écosystème identifié dans la forêt.

des pistes de desserte ont un coût que l'ONF estime en moyenne à environ 48 € par m<sup>3</sup> de grumes à exploiter pour un prix moyen du bois payé par les acheteurs locaux de 12,55 € par m<sup>3</sup>. Souhaitant limiter le déséquilibre financier, l'ONF s'est engagé dans une démarche de revalorisation du prix du bois sur pied.

Malgré sa richesse écologique, la forêt guyanaise reste difficile à exploiter en raison des difficultés d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. Sur les 90 essences inventoriées, cinq représentent plus de 75 % du marché (Angélique, Gonfolo, Grignon franc, Amarante et Balata). Le prélèvement par hectare reste faible, de l'ordre de 6,5 m<sup>3</sup> / ha (à comparer à des prélèvements en forêt tropicale de l'ordre de 15 m<sup>3</sup> / ha en Afrique et de 50 m<sup>3</sup> / ha en Asie<sup>2</sup>) mais en augmentation sur ces dernières années. La valorisation des essences moins recherchées apparaît ainsi comme l'une des conditions d'amélioration de la rentabilité du secteur. Elle permettrait de limiter l'impact sur l'environnement des surfaces exploitées et de réduire les coûts d'aménagement, de gestion et de création de pistes d'accès à la ressource. Par ailleurs, la majorité des bois guyanais sont des bois lourds intransportables par voie fluviale, ce qui induit des coûts d'acheminement élevés par voie routière.

#### ◆ Production et commercialisation du bois

Selon un audit réalisé en 2001, l'ensemble de la filière compte 199 entreprises pour un total de 682 emplois, soit 1,2 % de la population active. Le secteur de la première transformation se compose d'une dizaine de scieries pour 173 salariés (tournée vers la production de bois d'oeuvre), alors que la seconde transformation totalise 185 entreprises employant 479 personnes<sup>3</sup> (fabrication de meubles, de menuiseries, de charpentes ou d'objets divers en bois). La production de bois est étroitement liée au marché de la construction puisque le secteur du BTP représente 70 % des débouchés locaux, dont la moitié est utilisée pour la réalisation de charpente. De nombreuses entreprises de seconde transformation (menuiserie et ébénisterie) souffrent d'un manque d'organisation et de la vétusté de leurs équipements.

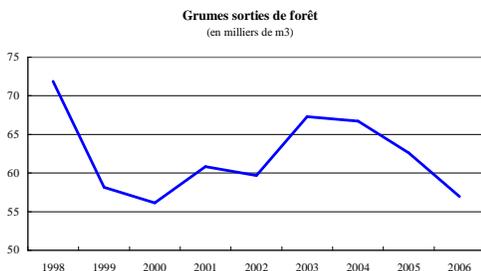
En 2006, pour la troisième année consécutive, les quantités de grumes sorties de forêt se sont contractées. Le total passe ainsi de 62 621 m<sup>3</sup> à 56 959 m<sup>3</sup>, soit une diminution de 9 % sur un an (- 6,2 % en 2005). Cette production répond principalement à la demande locale. Moins d'un tiers de la production est exporté, essentiellement vers les Antilles (90 %) et, dans une moindre mesure, en métropole (8 %). Les exportations de la filière bois sont composées en grande majorité de bois de scieries, atteignant 93 % de la valeur exportée. Parallèlement, le bois brut et les produits de la seconde transformation n'ont représenté que 7 % du total.

---

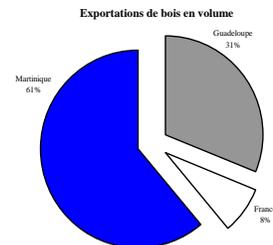
<sup>1</sup> 10 € par m<sup>3</sup> pour l'aménagement de la forêt, la programmation des travaux et l'évaluation de la ressource à exploiter, 33 € par m<sup>3</sup> pour la construction des pistes et 5 euros par m<sup>3</sup> pour l'organisation des ventes et le contrôle des exploitations, sur la base d'un prélèvement de 6,5 m<sup>3</sup>/ha.

<sup>2</sup> La surexploitation de la forêt tropicale (Afrique, Indonésie et Brésil) est cependant une problématique majeure pour l'environnement mondial. La déforestation annuelle atteindrait la surface d'un pays comme le Panama. L'ONU a lancé un programme de plantation d'un milliard d'hectares dans le monde.

<sup>3</sup> La seconde transformation est très artisanale. Sur environ 185 entreprises recensées, 113 n'ont pas de salariés, 46 emploient entre 1 et 2 personnes et 4 seulement comptent plus de 20 salariés.



Source : ONF



Source : Douanes

En 2006, les exportations de bois se sont contractées de 13,1 % en volume, mais elles se sont accrues de 13,4 % en valeur. L'évolution à la baisse du volume exporté est imputable aux envois à destination de la France métropolitaine (- 21,8 %), de la Guadeloupe (- 18,6 %) qui représente en volume 30 % du total exporté et de la Martinique (- 11,3 %) pour une part de 59 % en volume.

Par ailleurs, la Guyane importe du bois de seconde transformation qui n'est pas ou peu produit localement. Ainsi, en 2006, les importations de bois ont concerné principalement des meubles (56 %), des sièges (16 %), des

	Commerce extérieur du bois					tonnes, milliers d'euros
	2002	2003	2004	2005	2006	
<b>Exportations</b>						
valeur	2 721	2 662	2 775	2 443	2 770	13,4%
volume <sup>(1)</sup>	5 518	5 223	5 383	5 896	5 121	-13,1%
<b>Importations</b>						
valeur	9 178	9 088	11 164	10 300	10 030	-2,6%
volume	4 957	5 091	5 837	5 386	5 061	-6,0%

Source: Direction des Douanes

<sup>(1)</sup> Données rectifiées

ouvrages de menuiserie et de charpente (12 %) et du contreplaqué (10 %). La métropole est la première source d'importation avec une part de marché de 39 %, en hausse de 9 points par rapport à l'année précédente. Les importations en provenance du Brésil se sont contractées de 11 points et représentent 17 % des volumes importés contre 28 % en 2005. Les importations de bois ont diminué de 2,6 % en valeur, baisse essentiellement due aux importations en provenance du Brésil (- 40,2 %), tandis que le bois en provenance de la métropole progresse (+ 24,6 %) par rapport à l'année 2005. La contraction des importations a concerné essentiellement les importations de sièges (- 23,5 %) et de meubles (- 8,8 %). En revanche, les importations de contreplaqués et d'ouvrages de menuiserie ont progressé respectivement de 36,8 % et de 34,1 %.

Afin de développer la filière bois en Guyane, un Plan de Développement Concerté (PDC) a été signé en mars 2003 pour une durée de cinq ans entre l'Etat, la Région et les Chambres consulaires de Guyane. Cette convention a pour objectif de développer une démarche marketing pour rapprocher les entreprises des marchés, de favoriser l'innovation technologique et la conception de nouveaux produits, de favoriser le développement à l'export et enfin, d'adapter la formation aux besoins des professions de la filière. La mise en place de ces actions a été estimée à environ 1,8 million d'€ Certaines actions prévues dans le cadre du PDC devraient être réalisées en 2007.

Le projet de Parc national amazonien s'est finalement concrétisé début 2007.

## LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE

Quinze ans après le sommet de la Terre à Rio de Janeiro, le projet du Parc national amazonien a vu officiellement le jour en Guyane, fin février 2007. Il complète le parc brésilien des Tumucumaque, et s'inscrit ainsi dans la logique de protection environnementale du plateau des Guyanes.

### **Le cadre institutionnel**

Le décret n° 2007-266 portant création du Parc amazonien de Guyane est paru au Journal Officiel le 28 février 2007. Couvrant une surface de 3,4 millions d'hectares, il s'agit du 8<sup>ème</sup> Parc national français, un territoire où selon la loi, il importe de protéger le milieu naturel dans son ensemble, les paysages et le patrimoine culturel. Le Parc a pris la forme d'un établissement public administratif (EPA) doté d'un conseil d'administration et de deux instances consultatives : un conseil scientifique et un comité de vie locale. Les résultats de l'enquête publique, achevée le 20 octobre 2006, ont fait ressortir que 74 % des habitants des communes concernées étaient favorables à sa création.

### **Les missions**

Devenant ainsi le plus grand de France, le Parc constitue un espace où des mesures seront prises pour préserver le massif forestier, la biodiversité, les ressources minérales et les ressources du fleuve. La réforme de la loi de 1960 relative aux parcs nationaux ajoute des objectifs de développement économique durable en privilégiant 5 axes d'intervention : le développement d'un tourisme durable et réglementé, tenant compte des populations et source de retombées économiques ; la mise en valeur du patrimoine culturel et des savoir-faire ; l'accompagnement des filières agricoles et piscicoles ; l'amélioration du cadre de vie des populations résidentes ; la prise en compte de l'activité aurifère dans les limites de sa compatibilité avec l'environnement.

### **Les moyens**

Le Parc dispose pour la première année d'un budget de 2,5 millions d'€ en investissement et de 2 millions en fonctionnement. Il est prévu que ce budget passe à un total de 7,5 millions dès 2008 et 10 millions à partir de 2010. Une centaine d'emplois directs (principalement sur le terrain) serait concernée.

### **Le zonage**

Le Parc amazonien est divisé en deux zones : une zone cœur de 2 millions d'hectares<sup>1</sup> sur lesquels la protection est renforcée<sup>2</sup> et une zone de libre adhésion où les communes restent libres de déterminer les activités compatibles avec le respect de l'environnement. Le zonage a suscité les propositions suivantes de la commission d'enquête :

- le déclassement de la zone cœur du Grand Inni à fort potentiel aurifère (nord de Maripasoula et Saül) en zone de libre adhésion conformément aux attentes des représentants de la profession minière ;
- l'extension de la zone cœur de Maripasoula aux zones de vie des Amérindiens du sud de cette commune, plusieurs collectifs demandant un rapprochement de la zone cœur du parc de leurs villages afin d'être mieux protégés de l'orpaillage illégal.

### **Les mesures d'accompagnement**

La mise en place du parc s'accompagne de mesures économiques d'un montant de 65 millions d'€ sur 7 ans pour le développement de l'intérieur de la Guyane (soit 50 millions de l'Etat et 15 millions de fonds européens). Ces fonds seront consacrés au financement d'équipements en eau potable, à l'assainissement et à l'électrification.

---

<sup>1</sup> 24 % de la surface du département.

<sup>2</sup> En zone cœur, chasse, pêche, abattis et prélèvements sont interdits pour les non résidents y compris à des fins commerciales, ainsi que toute activité minière. Tous travaux altérant le caractère du parc y sont interdits.

# Section 2

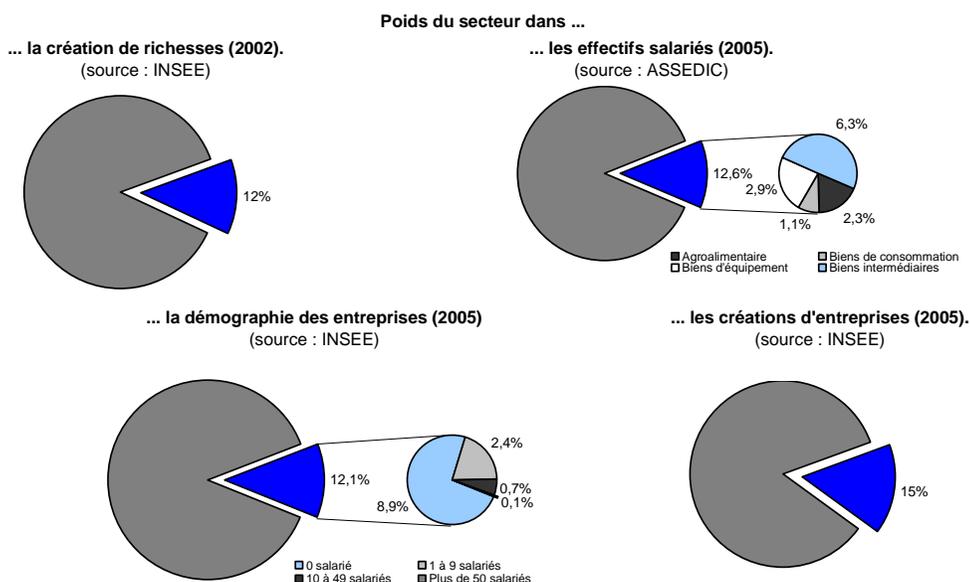
## Le secteur secondaire

### § 1. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

#### 1. LE SECTEUR INDUSTRIEL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

##### 1.1 Quelques données structurelles

En 2002, la branche industrielle représentait 12 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 21 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". Elle se place ainsi en deuxième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services (24 %), mais devant celle du commerce (10 %).



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

La Guyane se singularise par un poids de l'industrie plus important que dans les deux autres DFA (6 % de la VA totale à la Guadeloupe et 7 % à la Martinique). Depuis 1993, la part de la valeur ajoutée de la branche industrielle dans l'économie guyanaise s'est progressivement améliorée, puisqu'elle atteignait à cette date environ 9 % du total de la valeur ajoutée. Cette

progression s'explique essentiellement par les bonnes performances des produits minéraux (+17,7 % en moyenne par an), des biens intermédiaires (+ 11,9 %) et des produits agroalimentaires (+ 6,8 %).

Au sein du champ ICS<sup>1</sup>, la valeur ajoutée des plus grosses entreprises du secteur<sup>2</sup> en 2004 pesait 15 % du total. Par ailleurs, le secteur emploie 12,6 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 15 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 12,1 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (73 %).

La dernière enquête annuelle sur l'industrie (hors énergie et automobile) de l'INSEE, portant sur l'exercice 2004, compte pour la Guyane 75 entreprises<sup>2</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 243,2 millions d'€ et employant 1 395 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 67,1 millions d'€ et leur taux de marge<sup>3</sup> atteint 30,4 %, en dessous des valeurs constatées à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 32,6 % et 35,3 %).

L'analyse des informations issues de cette enquête montre que les entreprises de l'échantillon sont d'une taille plus réduite en Guyane que dans les deux autres départements français d'Amérique. Ainsi, l'effectif moyen s'établit en Guyane à 18,6 (tous sous-secteurs confondus) contre 19,8 à la Guadeloupe et 22,5 à la Martinique. Par ailleurs, la répartition en sous-secteur diffère très nettement en Guyane. Les industries de biens intermédiaires, avec l'activité aurifère, présentent un poids nettement plus fort (74 % de la valeur ajoutée du secteur) qu'à la Guadeloupe (46 %) et à la Martinique (27 %).

## 1.2 Analyse comparative du secteur productif

Ratios et indicateurs moyens du secteur productif

		2004				
		Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée (%)	0,3	5,9	6,3	4,1	5,1
	effectifs (%)	-1,9	0,8	0,4	2,1	-0,8
	équipement par salarié (%)	7,3	5,2	5,5	-1,8	4,7
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié (en milliers d'€)	65,0	78,0	79,8	79,4	70,1
	rendement de la main-d'œuvre (en milliers d'€)	62,7	73,6	71,4	73,5	64,1
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre jrs	67,3	70,0	85,8	88,7	48,9
	crédit clients jrs	89,9	88,2	87,3	68,6	61,2
	crédit fournisseurs jrs	100,7	68,0	77,8	64,0	62,4
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation (%)	8,8	10,3	11,2	9,2	6,6
	taux de rentabilité brute globale (%)	14,3	11,8	10,9	11,5	11,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus (%)	59,7	57,0	54,1	45,7	67,8
	impôts sur le bénéfice/revenus (%)	9,8	10,8	10,7	28,6	10,6
<b>Financement</b>	poids des intérêts (%)	8,6	5,3	8,3	8,6	11,5
	taux d'endettement financier (%)	43,2	16,0	39,7	50,2	67,2
	part des banques dans l'endettement (%)	32,8	59,1	48,1	76,5	52,9
	couverture des capitaux investis (%)	147,1	178,4	150,3	147,2	137,6

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur productif dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été réalisée, pour la Guyane, à

<sup>1</sup> Le champ ICS recouvre les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction, des services du commerce et du transport.

<sup>2</sup> Pour les entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

<sup>3</sup> Le taux de marge est défini par l'INSEE comme le rapport de l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée.

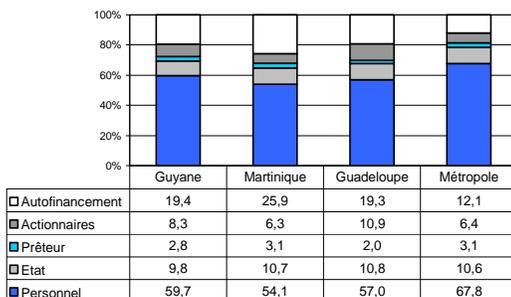
partir d'un échantillon d'entreprises<sup>1</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004.

Le secteur productif a connu une croissance de son activité en 2004, le chiffre d'affaires ayant progressé de 4,2 %. En revanche, une hausse plus forte des consommations intermédiaires a limité la progression de la valeur ajoutée (+ 0,3 %). Cette moindre performance s'accompagne d'une diminution des effectifs (- 1,9 %) et d'une hausse de l'équipement par salarié (+ 7,3 %). En terme de gestion, le poids du BFRE (67,3 jours) est le plus faible des DOM mais reste plus élevé qu'en métropole. Concernant le financement des entreprises, le poids des intérêts versés a progressé de 2,5 points en liaison avec une hausse du taux d'endettement financier de plus de 2,6 points. Il convient de souligner que la part des banques dans l'endettement financier s'inscrit en baisse de 7,8 points par rapport à l'année précédente.

La comparaison avec les données des autres DOM montre que le taux de rentabilité brute globale en Guyane se situe au niveau le plus élevé (14,3 %). S'agissant de l'endettement, le système productif guyanais se caractérise en 2006 par une hausse du poids des intérêts (+ 2,5 points), une forte capacité d'endettement et une part des banques dans l'endettement financier plus faible.

Enfin, l'analyse de la répartition du revenu global montre que la part revenant aux salariés, même si elle est inférieure à celle de métropole, est plus élevée en Guyane que dans les autres DFA. La part du revenu servi à l'Etat est par ailleurs la plus faible, alors que celle réinvestie dans l'entreprise représente un poids important dans la répartition du revenu global.

Répartition du revenu global dans le secteur productif (%)



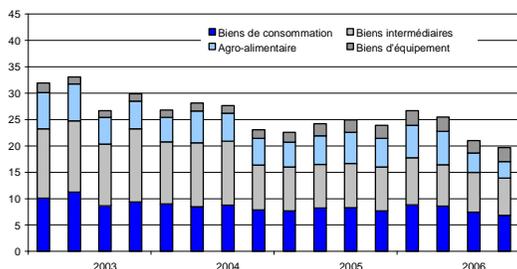
## 2. LE SECTEUR INDUSTRIEL ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total de crédit porté par le système bancaire sur le secteur de l'industrie de la Guyane s'élevait à 19,7 millions d'€, en diminution de 17,7 % sur un an. Cette tendance à la baisse s'explique principalement par celles de l'industrie agroalimentaire (- 42,0 %), des biens intermédiaires et de consommation (- 15,1 % et - 11,1 % respectivement). L'industrie des biens d'équipement enregistrant pour sa part une hausse de 6,1 %. Ce sont les crédits à court terme qui ont enregistré la plus forte évolution (- 28,5 % sur un an). Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) atteignent un encours de 8 millions d'€ en fin d'année 2006.

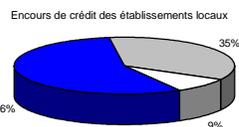
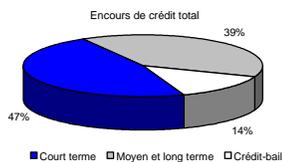
<sup>1</sup> Pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 € ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 €.

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 80,4 % du total, en baisse de 9,7 points sur un an. La part de marché des établissements de crédit locaux était la plus élevée pour l'encours à court terme (95 %, - 3 points sur un an). Concernant les crédits à moyen et long terme, les banques locales représentent 73 % du total, en baisse de 12,3 points sur un an, elles détiennent également 51 % du marché du crédit bail.

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur industriel  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



### 3. PANORAMA DU SECTEUR INDUSTRIEL ET ARTISANAL

#### 3.1 Les industries agroalimentaires

La transformation agroalimentaire est peu présente dans le département. Seules quelques unités artisanales transforment et conditionnent les produits locaux (jus, pâtes de fruits et confitures). Une seule distillerie de rhum agricole demeure en activité, contre 17 au début du siècle dernier. L'exploitation de Saint-Maurice cultive environ 90 hectares de cannes à sucre à Saint-Laurent-du-Maroni et commercialise pour l'essentiel deux marques de rhum agricole (« la Cayennaise » et « la Belle Cabresse »).

La production de rhum de la campagne 2005-2006 affiche une diminution de 6,7 % par rapport à la campagne précédente, liée à la baisse du tonnage de cannes manipulées (- 8 %) d'une part, et, à un incendie survenu au cours de l'année ayant dévasté environ 55 hectares de cannes, d'autre part. La diminution de rendement de la canne à sucre s'explique par l'arrivée à terme du cycle de vie des cultures.

#### Production de rhum

Campagnes	Cannes manipulées (tonnes)	Rhum produit (en hap)
2002-2003	5 464	2 520
2003-2004	7 034	3 193
2004-2005	8 794	4 249
2005-2006	8 096	3 966

Source : Direction régionale des douanes

Par ailleurs, l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum a été réévaluée de 32 %, à 2 524 HAP depuis l'entrée en vigueur du POSEI IV au mois d'octobre 2006. La part de la production aidée s'élève ainsi à 64 % de la production en 2006.

L'usine est confrontée à la vétusté de l'unité de broyage qui limite les rendements de la production de rhum. Pour la campagne 2005-2006, le rendement de production était de 98 litres de rhum par tonne de cannes manipulées, inférieur au rendement de 110 litres par tonne pouvant être obtenu avec une bonne production.

Commercialisation du rhum	en hectolitres d'alcool pur				
	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Consommation de rhum local	2 671	2 352	2 230	2 593	16,3%
Importations	2 262	2 374	2 088	1 921	-8,0%
Exportations	142	290	290	150	-48,3%

Source : Direction régionale des douanes et droits indirects

En 2006, la consommation de rhum guyanais s'est inscrite en hausse de 16,3 % (contre - 5,2 % en 2005) alors que le volume des importations diminue sur un an (- 8,0 % contre - 1,9 % en 2004). Ces évolutions s'expliquent d'une part, par l'accroissement de la consommation du rhum en Guyane (+ 4,6 % contre - 8,7 % en 2005), et d'autre part, par la diminution de la consommation des rhums en provenance des Antilles. Par ailleurs, la Guyane dispose d'un contingent de 150 hl d'alcool pur à l'export. Cette disposition permet à l'acheteur de bénéficier d'un taux réduit sur la taxe applicable à la vente d'alcool. Au-delà de ce quota, la taxe est doublée. En 2006, les exportations de rhum se sont limitées à 150 hl d'alcool s'inscrivant en diminution par rapport à 2005 (- 48,3 %).

En 2006, le processus de mise en place d'unités de production d'eau de source en Guyane a peu évolué. Les travaux concernant la construction d'une unité industrielle d'embouteillage à Montsinéry sont momentanément interrompus<sup>1</sup>. Le coût total de l'investissement s'élève à 6,5 millions d'€. Les projets de création de deux autres usines à Macouria et à Matoury restent pour leur part toujours en suspens.

D'un montant total de 17,9 millions d'€ en 2006, les importations d'eau représentent le premier poste d'importation en valeur dans les échanges régionaux, hors produits pétroliers. Avec 37 % des importations (contre 35 % en 2005), les Antilles françaises deviennent pour la première fois depuis 1991 les principaux fournisseurs d'eau de la Guyane au détriment de la France métropolitaine qui ne représente plus que 33 % du total (contre 39 % un an plus tôt).

### 3.2 Les industries extractives

#### ◆ Cadre législatif et administratif

Le code minier qui régit la recherche et l'exploitation des substances minérales a été adapté aux conditions particulières des départements d'Outre-Mer en vertu de la loi n° 98-297 du 21 avril 1998. Ainsi, en complément des titres miniers existants que sont le permis de

<sup>1</sup> Des modifications du projet initial ont entraîné des retards dans la construction. Celles-ci concernent l'extension de la gamme de produits (eau gazeuse en plus de la mise en bouteille d'eau de source) et l'amélioration des capacités de mise en bouteille. Actuellement, les travaux sont interrompus dans l'attente d'un nouveau permis de construire et du bouclage du nouveau dossier financier.

recherche exclusif (PER) et la concession, cette réglementation a mis en place deux nouvelles catégories de titres conçues pour répondre aux spécificités de l'exploitation locale :

- l'autorisation d'exploitation (AEX), délivrée par arrêté préfectoral, a pour objectif la réglementation du cadre d'exercice des artisans mineurs. Ce titre minier concerne les gisements d'une surface maximale de 1 km<sup>2</sup> pour une période de quatre ans offrant toutefois la possibilité d'un unique renouvellement ;

- le permis d'exploitation (PEX), accordé par arrêté ministériel, est essentiellement destiné aux PMI. Il porte sur une durée de validité de cinq ans et peut faire l'objet de deux reconductions. L'octroi de ce titre est conditionné à une enquête publique et une mise en concurrence. Une dérogation peut toutefois être concédée si la demande s'inscrit dans la continuité d'un PER ou si elle couvre une superficie de gisement n'excédant pas 50 km<sup>2</sup>.

Cette même loi a aussi prévu la superposition de titres miniers permettant, par exemple, l'attribution d'une AEX dans le périmètre d'autres titres (PEX, PER ou concessions) sous réserve de l'autorisation préalable du titulaire initial du titre. Elle a également supprimé la concession perpétuelle en ramenant sa durée de validité au 31 décembre 2018.

L'instruction des demandes d'autorisation relatives aux mines est gérée par la DRIRE (Direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement) et s'exerce dans le cadre d'une réglementation définie par le Ministère chargé de l'industrie. La DRIRE joue également le rôle de police et d'inspection des mines et carrières en veillant notamment à l'application des règles juridiques, d'environnement et de sécurité des exploitations.

Par ailleurs, en application de l'article 68.19 du Code minier et dans le but d'assurer une meilleure transparence dans le processus d'attribution des titres miniers, une commission départementale consultative des mines a été mise en place par l'arrêté préfectoral n° 1499 du 23 août 2001. Cette commission émet un avis concernant les demandes relatives aux titres miniers (octroi, mutation, renouvellement, retrait, etc...), dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat.

#### ◆ **L'inventaire des richesses minières de la Guyane**

Réalisé par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) entre 1975 et 1995, l'Inventaire Minier de la Guyane a porté sur 48 000 km<sup>2</sup>, soit plus de la moitié du territoire du département, pour un montant de 36,5 millions d'€. Il a confirmé que, parmi les minerais recensés, l'or primaire (or profond, enraciné) est le seul qui permette d'espérer un développement industriel local.

#### ◆ **L'activité minière aurifère**

L'activité minière aurifère comporte deux étapes : une phase préalable d'exploration puis une phase d'exploitation. S'agissant de l'extraction d'or primaire, la première est primordiale et les procédures de prospection à engager sont relativement longues selon le projet. Cette phase d'exploration nécessite d'importants investissements qui sont graduels en fonction de chaque étape de la recherche. Aussi, la décision de mise en exploitation industrielle d'or primaire

dépendra du potentiel de gisement, des coûts d'exploitation et du cours de l'once d'or. Par conséquent, l'exploration aurifère et la création d'une exploitation industrielle exigent une technicité et des capitaux de haut niveau.

Ainsi, sur les deux sociétés internationales<sup>1</sup> présentes dans le département, seul le groupe canadien Iamgold (anciennement Cambior) déployait une activité de prospection à travers le projet « Camp Caïman ». Toutefois, faisant suite au rapport d'inspection demandé par les ministres de l'écologie et de l'industrie, le projet Cambior n'a pas obtenu les autorisations nécessaires au démarrage de sa phase d'exploitation. Dans l'attente d'une mise en conformité des insuffisances observées, l'activité d'exploitation d'or primaire reste principalement menée par deux sociétés locales, Compagnie Minière Espérance et Auplata. Cette dernière a été introduite en bourse sur le marché libre d'Euronext Paris, avec appel public à l'épargne, au mois de décembre 2006.

**Evolution des budgets consacrés à la recherche d'or primaire** en millions d'euros

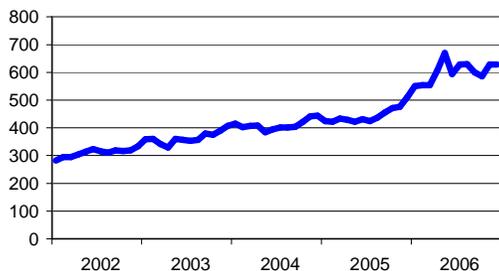
	2001	2002	2003	2004	2005	2006 (1)
Investissements	4	3	4	7	5	5

Source : DRIRE

(1) : données provisoires

Selon les types de gisements exploités, les acteurs de la filière ne sont pas les mêmes. Les multinationales concentrent leur activité sur l'extraction d'or primaire<sup>2</sup>, certaines PME se tournent à la fois vers l'extraction d'or primaire et le « repassage » sur des sites d'or alluvionnaire<sup>3</sup> alors que les plus petits exploitants se limitent uniquement à l'exploitation de l'or alluvionnaire nécessitant moins d'ingénierie. Si la phase d'exploration de ce type de gisement est relativement rapide, certains opérateurs miniers ne maîtrisent pas totalement la technique du cubage, méthode qui consiste à évaluer la quantité d'or contenue dans le périmètre du titre octroyé.

**Cours de l'or : \$/Once**



Près de 102 millions d'€ ont été investis par l'ensemble de ces sociétés dans la recherche de l'or primaire depuis 1994. En 2006, les dépenses consacrées à la recherche d'or primaire en Guyane ont été de l'ordre de 5 millions d'€, dont la quasi totalité étaient attribuables au groupe Iamgold, principalement pour le projet Camp Caïman (plus de 34 tonnes d'or exploitables identifiées à ce jour). Ce projet a bénéficié d'une concession minière de 30

km<sup>2</sup> sur une période de 25 ans octroyée par le Ministère de l'industrie à la fin du mois de novembre 2004. Cette concession minière est la première attribuée depuis 70 ans en Guyane. La mise en production de Camp Caïman est prévue pour le premier semestre 2008. Les premiers investissements interviendraient au cours de l'année 2007 pour un coût total compris

<sup>1</sup> Iamgold et Golden Star Minière.

<sup>2</sup> Minerai originel n'ayant pas subi les effets d'une altération postérieure à son dépôt.

<sup>3</sup> Minerai formé lors de l'altération d'une roche dite primaire.

entre 95 et 110 millions d'€. La phase d'investissement devrait s'étaler sur une période de 18 à 24 mois.

Les autres sites principaux de prospection identifiés sont Yaou et Dorlin (Auplata SA), St-Elie et Paul Isnard (Société des mines de St-Elie, filiale de la Compagnie minière Boulanger et Euro Ressources), Maripa (Cambior). Les projets de Yaou (52 km<sup>2</sup>) et de Dorlin (84 km<sup>2</sup>) ont obtenu des permis de recherche en 2001. Sur ces sites, le potentiel d'extraction est estimé à 58 tonnes d'or. La rentabilité de l'exploitation des sites qui nécessite des investissements importants, exige un niveau minimum du cours de l'once d'or estimé entre 280 et 325 USD l'once. Ce cours était compris entre 550 et 670 USD l'once en 2006.

En hausse depuis le second trimestre 2002, le niveau moyen de l'once d'or en 2006 s'est établi à 602,65 USD, soit 36 % au dessus du niveau moyen de 2005 et 47 % au dessus de celui de 2004.

#### ◆ La production d'or

Une fois le gisement délimité, la deuxième phase ne peut être amorcée qu'après l'obtention des autorisations d'exploitation. Le dispositif réglementaire actuellement en vigueur définit plusieurs catégories de titres miniers.

##### Titres miniers valides au 31 décembre

	2003	2004	2005	2006 (1)
Autorisations d'exploitation (AEX)	129	87	82	66
Permis de recherche	27	22	23	20
Permis d'exploitation et concessions	32	35	35	35
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>144</b>	<b>140</b>	<b>121</b>

Source : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)

(1) : données provisoires

En 2006, le nombre de permis de recherche reste stable. En revanche, le nombre d'autorisations d'exploitation enregistre un repli de 19,5 % contre - 5,7 % un an plus tôt. Cette évolution s'explique par un durcissement des critères d'appréciation des demandes, par une interruption momentanée des commissions des mines au cours de l'année 2006 et par une contraction des demandes de titres miniers. Le département recense trois catégories d'opérateurs miniers : les filiales des groupes miniers internationaux, les PMI locales et les artisans mineurs.



Construction de la route Saint-Laurent Apatou – *CHAMBARD*



Fonçage d'ouvrage hydraulique sous la RN1 – *DDE*



Promotion des œufs de Guyane à la foire de Cayenne – S. ATTALI



Production de bois, route de Cacao – S. ATTALI

**Evolution de la production d'or**

kg bruts

	2004	2005	2006 (1)	Var 2006/2005
Exploitations PMI	1 793	1 454	1 672	15,0%
Artisans mineurs	966	1 097	1 021	-6,9%
<b>Total</b>	<b>2 759</b>	<b>2 551</b>	<b>2 693</b>	<b>5,6%</b>
Exportations en volume (tonnes)	4,6	4,1	5,0	22,0%
Exportations en valeur (milliers d'€)	45 278	42 889	53 009	23,6%

Source : DRIRE et direction régionale des douanes

(1) Données provisoires

Selon les données provisoires collectées par la DRIRE, 2,7 tonnes d'or ont été extraites en 2006, soit une progression de 5,6 % par rapport à l'année dernière. Les éléments relatifs à l'année 2006 sont toutefois provisoires, toutes les déclarations n'étant pas encore parvenues à la DRIRE.

En 2006, l'or demeure le premier produit exporté (hors activité spatiale) devant les produits de la mer et le bois. Les exportations en volume se sont élevées à 5,0 tonnes contre 4,1 tonnes en 2005, soit une hausse de 21,9 %. En valeur, les exportations ont également progressé en 2006 (+ 26,6 %, à 53,0 millions d'€). Le décalage observé entre la production et les exportations (plus de deux tonnes d'or) pourrait résulter de sous déclarations, de l'utilisation de l'or comme moyen de paiement direct de certaines prestations (rémunération du personnel employé sur les placers et achat de matériel d'exploitation) et de l'orpaillage clandestin. Si la production des sociétés minières est achetée par l'intermédiaire des comptoirs d'or et soumise à déclarations (DRIRE, exonération d'octroi de mer), la production clandestine échappe pour sa part à toute traçabilité. En sortie du département, les flux d'exportations sont toutefois, normalement soumis à déclaration en douanes, quelle que soit l'origine de la production initiale.

Les opérations Anaconda visant à lutter contre l'orpaillage clandestin se sont intensifiées depuis quelques années suite aux récentes évolutions législatives qui autorisent, depuis septembre 2002, la saisie ou la destruction sur place du matériel des opérateurs clandestins. Au cours de l'année 2006, 112 opérations Anaconda ont été menées (soit 5 opérations supplémentaires par rapport à 2005), la valeur de l'ensemble des destructions et saisies étant estimée à environ 1,2 tonne d'or. Afin d'optimiser la lutte contre l'orpaillage illégal, un protocole (Toucan) autorisant des interventions conjointes entre les services de la Gendarmerie nationale et les forces armées en Guyane (FAG) a été signé au mois de juin 2006. Ces opérations bénéficient ainsi de moyens militaires supplémentaires (capacité de renseignements des troupes au sol, cartographies, soutien logistique et médical).

Par ailleurs, l'arrêté préfectoral 1232/SG du 8 juin 2004 a interdit l'usage du mercure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les professionnels miniers sont donc contraints d'employer de nouvelles techniques plus performantes et plus respectueuses de l'environnement pour amalgamer les paillettes d'or. Pour ce faire, une action collective visant à accompagner la modernisation et le développement de la filière aurifère a été menée en 2005. De plus, les industriels peuvent bénéficier d'un appui financier du Fonds d'aide aux PMI (FDPMI) pour l'acquisition de moyens alternatifs à l'utilisation du mercure (principalement des tables vibrantes et des concentrateurs).

Les professionnels du secteur ont obtenu par délibération n°AP/05.59 du Conseil régional du 22 novembre 2005, et en accord avec le code national des douanes, une minoration de la taxe spéciale de consommation sur le carburant (5,66 €/hl contre 35,22 €/hl). Cette détaxe partielle, applicable à l'ensemble des industriels, concerne uniquement le carburant destiné à l'alimentation des moteurs fixes et ne couvre donc pas la partie transport.

Outre l'importance du travail clandestin, les professionnels du secteur font part des freins limitant leur développement:

- la réduction progressive de l'octroi de titres miniers (- 35,6 % par rapport à 2003) ;
- les délais de renouvellement de titres miniers qui ne sont pas adaptés aux rythmes d'exploitation des entreprises locales (en vertu du nouveau code minier, « nul ne peut détenir plus de 3 AEX sur 4 ans »). La profession a demandé par conséquent un amendement du code minier ;
- les coûts logistiques (transport et carburant) en raison de la difficulté d'accès aux sites aurifères ;
- les coûts supplémentaires engendrés par l'obligation de respect des dispositions réglementaires relatives à l'environnement. Les opérateurs doivent mener des études d'impact de l'exploitation sur le milieu naturel, se conformer aux prescriptions techniques et réglementaires et procéder à la réhabilitation du site après exploitation.

#### ◆ **L'activité minière pétrolière**

Depuis 2001, le groupe australien Hardman Resources détient une licence maritime lui permettant d'explorer la zone maritime guyanaise à partir de 12 milles sur une profondeur de 3000 mètres. En novembre 2006, Gaz de France a pris une participation de 20 % dans ce projet.

Le groupe australien a été racheté le 10 janvier 2007 par la firme britannique Tullow, au terme d'une OPA. Le consortium Tullow Oil PLC (77,5 %), Gaz de France (20 %) et Northern (2,5 %) est toujours dans l'attente du renouvellement du permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux arrivé à son terme depuis le mois de mai 2006. Le montant total des dépenses d'investissement, consacré principalement aux services pétroliers, s'établit à 11,4 millions d'€ depuis 2001. Les prochaines étapes du projet concerneront la réalisation du forage sur le site d'exploration pétrolière de Matamata à 200 km au large des côtes guyanaises maintenant prévue pour le premier semestre 2008.

#### ◆ **Les bio-carburants**

Sous l'impulsion du ministère de l'agriculture, reprise localement par l'ADEME, le CNES et Guyane Technopole, une étude de faisabilité de l'implantation d'une filière biocarburants en Guyane a été initiée en 2006.

## Perspectives de développement de la filière biocarburants en Guyane

### Un contexte qui incite au développement des biocarburants en Guyane

Le Brésil, les Etats-Unis, la Chine et l'Union Européenne ont annoncé le 2 mars 2007 à l'ONU, la création d'un Forum international des biocarburants afin d'augmenter la production et l'utilisation de ces produits alternatifs aux carburants fossiles. Le 10 janvier, la Commission a fixé de nouveaux objectifs à l'Union Européenne pour tenir ses engagements de lutte contre le **réchauffement climatique** et pour réduire sa dépendance par rapport au pétrole et au gaz importés. A l'horizon 2020, une part de 20 % d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique de l'UE a donc été fixée, dont au moins 10 % pour les biocarburants. Au plan national, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants, fixé initialement à 2010 par la directive 2003/30/CE, a été avancé à 2008 et porté à 7 % en 2010 et 10 % en 2015.

### Quelles perspectives pour la Guyane ?<sup>1</sup>

Le développement d'une filière biocarburants en Guyane permettrait d'une part de diversifier l'approvisionnement énergétique (81,3 % de l'énergie primaire est importée de l'extérieur) et d'autre part de diversifier le secteur agricole tout en réduisant la dépendance au pétrole et en renforçant l'économie locale par le développement d'un savoir-faire exportable.

Deux filières semblent pouvoir se développer en Guyane : la filière **éthanol** qui concerne les moteurs essence (biocarburants obtenus à partir d'alcool produit avec des plantes : canne à sucre, betterave ...) et la filière **huile** pour les moteurs diesel (biocarburants issus de plantes oléagineuses).

Dans le premier cas, parmi les différentes solutions envisagées (importation du produit fini voire du produit semi-fini en l'occurrence du Brésil, implantation d'une usine de transformation de l'éthanol en son dérivé l'ETBE), l'option qui semble offrir le plus de retombées potentielles pour la Guyane est celle de la production de **canne à sucre**, de son pressage et de sa transformation en bioéthanol. Cela nécessiterait cependant une forte **extension des terres cultivées** et des **investissements** conséquents dont les retombées économiques et avantages environnementaux seraient alors associés au développement d'une culture locale. On s'interroge cependant sur la rentabilité de cette filière.

Dans le second cas, le développement d'une filière coprah ou palme semble envisageable en Guyane. L'huile pourrait ainsi être utilisée comme carburant routier via l'ester<sup>2</sup> ce qui impliquerait l'implantation d'une usine de « transestérification ». D'autre part, l'huile brute pourrait être utilisée comme carburant pour les groupes électrogènes, la France n'autorisant l'incorporation d'huile brute dans le gazole que pour la production et l'auto consommation des exploitations agricoles. Il faut ajouter que la commune d'Iracoubo possède une huilerie dont les équipements permettraient de presser, filtrer, purifier et déshydrater l'huile pour son utilisation énergétique.

**Guyane Technopole** et l'**ADEME** ont lancé une **étude de faisabilité** sur le développement d'une filière d'éthanol en Guyane dont les résultats seront connus à la fin 2007. Une étude similaire concernant la filière huile devrait très bientôt être lancée. L'objectif est notamment de déterminer le montage industriel adéquat et de savoir si la rentabilité peut être atteinte en ne produisant que pour la Guyane.

### Un projet industriel pour la Guyane

Dans ce contexte, la collectivité d'Iracoubo a annoncé sa volonté de se lancer dans le biocarburant et de doter la Guyane d'une nouvelle unité industrielle, plusieurs années après l'abandon d'un projet sucrier. Une usine pourrait donc, dans les années à venir, produire un biocarburant issu de l'alcool de canne à sucre. Il s'agirait de bioéthanol ou de son dérivé l'ETBE (éther).

### Un exemple : le Brésil

Cette dynamique pourrait s'inspirer de l'exemple remarquable du Brésil en la matière : ce pays est le 1<sup>er</sup> producteur et exportateur d'alcool de canne à sucre et le bioéthanol représente 22 % de la consommation nationale en carburant. De plus, 80 % des voitures neuves qui y sont vendues sont équipées de moteur « flex » qui consomment aussi bien de l'essence que de l'éthanol pur.

<sup>1</sup> Source : ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)

<sup>2</sup> Transformation de l'huile brute qui peut être incorporée au gazole à hauteur de 5 %.

### 3.4 L'artisanat

Selon la chambre des métiers de la Guyane, la répartition par branche des entreprises artisanales traduit la nette prépondérance des entreprises du bâtiment (49 % du nombre total d'unités inscrites), devant le secteur transport réparation autres services (19 %), et l'alimentation (12 %).

Répartition des artisans par catégories professionnelles	nombre d'unités				
	2003	2004	2005	2006	%
Alimentation	320	358	396	423	12%
Travail des métaux	239	252	241	247	7%
Textile habillement cuir	67	63	63	60	2%
Bois et ameublement	122	147	155	152	4%
Autres fabrications	304	165	165	318	9%
Bâtiment	1659	1893	1875	1786	49%
Transport réparation autres services	624	654	655	690	19%
<b>Total</b>	<b>3335</b>	<b>3532</b>	<b>3550</b>	<b>3676</b>	<b>100%</b>
Inscriptions	382	394	418	424	
Radiations	495	271	391	307	
Solde	-113	123	27	117	
<i>Taux de création net</i>	-3,4%	3,5%	0,8%	3,2%	

Source : Chambre des métiers

Au total, ce sont 3 676 entreprises artisanales qui ont été recensées en 2006, en hausse de 3,5 % par rapport à l'année précédente. Ce sont les secteurs de l'alimentation (+ 6,8 %), transport réparation et autres services (+ 5,3 %) et des autres fabrications (+ 4,6 %) qui enregistrent les progressions les plus significatives.

Les inscriptions au registre de la chambre des métiers se sont élevées à 424 unités, en hausse de 1,4 % par rapport à 2005. Les entreprises du bâtiment sont les premières contributrices en terme d'immatriculations nouvelles et de radiations. C'est par ailleurs le secteur qui enregistre le solde positif le plus important, devant les branches « transport réparation autres services » et « alimentation ».

---

## § 2. L'EAU ET L'ENERGIE

---

### 1. LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2002, la branche "eau et énergie" représentait 1,8 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane et 2,9 % en excluant les branches "Administration" et "Santé, action sociale". En 1993, la part de la valeur ajoutée de l'eau et de l'énergie atteignait environ 0,9 % du total la valeur ajoutée, et 1,2 % du total hors les deux branches précitées.

### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

Aucun encours bancaire n'est recensé en faveur des entreprises du secteur de l'eau et de l'énergie. Ceci s'explique par le fait que les entreprises du secteur se financent à travers leur maison mère et ne portent donc aucun encours elles-mêmes.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

#### 3.1 L'eau

Avec son climat intertropical humide (fortes précipitations annuelles) et une accessibilité relativement aisée à son réseau de fleuves et de rivières, la Guyane dispose d'un réservoir en eau abondant avec 800 000 m<sup>3</sup> par an et par habitant (la moyenne mondiale est de 1 800 m<sup>3</sup>/an/hab). 98 % de la population raccordée au réseau d'eau potable est alimentée par des eaux de surface. L'eau produite par forage vient compléter les ressources, surtout dans les zones isolées. A noter que les données du « Joint Monitoring Program »<sup>1</sup> indiquent qu'en 2004, 16 % de la population ne disposait pas d'un accès correct à l'eau potable et que 22 % des ménages n'étaient pas connectés à un réseau.

La problématique liée à l'eau est différente selon que l'on considère le milieu urbain ou le milieu rural. En milieu urbain, la question de la quantité disponible d'eau est primordiale, face à la croissance de la population et aux réserves disponibles. En milieu rural, la gestion optimale de la ressource est une préoccupation majeure pour les communes de l'intérieur qui sont plutôt exposées au problème de qualité de l'eau et de maintenance des infrastructures.

#### ◆ Les acteurs de l'eau et la gestion de la ressource

La gestion de la ressource s'appuie sur les services de l'Etat : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) applique la législation relative à l'eau, évalue les besoins et élabore

---

<sup>1</sup> Base de données sur l'eau et l'assainissement réalisée par l'OMS et l'UNICEF.

les documents de planification dans le domaine des eaux superficielles, souterraines et des milieux aquatiques. La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) pour les petites communes rurales et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) pour l'Île de Cayenne assurent quant à elles la police de l'eau, l'assistance des collectivités et, à la demande de ces dernières, la maîtrise d'œuvre des réseaux. L'Office de l'eau a été créé fin 2005 avec pour missions l'étude et le suivi des ressources en eau et milieux aquatiques, le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages et éventuellement la programmation et le financement d'actions et de travaux. Il est destiné à être l'organe exécutif du Comité de bassin (rassemblement de représentants des collectivités territoriales, des usagers, d'associations et de l'Etat) qui élabore le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et donne un avis sur les aménagements.

Chaque commune assure isolément la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau à l'exception de la Communauté de communes du centre littoral (CCCL) qui regroupe 6 communes et 50 % de la population. Les communes ou la CCCL ont choisi de gérer, soit directement les services de l'eau (par régie directe), soit indirectement dans le cadre d'une délégation de service public confié à une entreprise privée. Depuis 1978, 18 des 22 communes de Guyane (représentant 99 % de la population) ont délégué la gestion de la production et de la distribution de l'eau potable à la Société guyanaise des eaux (SGDE), soit par contrat d'affermage<sup>1</sup>, soit en gérance. Le contrat d'affermage liant la SGDE à la CCCL a d'ailleurs été reconduit en février 2007. Les communes de Saül, Saint-Elie, Grand Santi et Camopi sont restées en régie directe.

#### LES EQUIPEMENTS ET LEURS FINANCEMENTS

<p>Le centre littoral est alimenté par l'usine de traitement des eaux de <b>la Comté</b> (d'une capacité effective de 25 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour) et par <b>l'usine du Rorota</b>, dont le lac constitue une ressource d'appoint, capable de produire entre 2 000 et 4 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour. L'approvisionnement de Kourou est assuré par la <b>station de pompage de Dégrad Saramaca</b> et par la <b>station de traitement de Pariacabo</b>. L'alimentation de Saint Laurent du Maroni est permise par <b>l'usine de traitement d'eau potable de Saint Louis</b> (capacité de production de 4000 m<sup>3</sup> /j). Les autres agglomérations du littoral sont alimentées par de petits réseaux autonomes.</p>	<p>Dans les communes de l'intérieur, l'alimentation en eau est assurée grâce au captage d'eau souterraine ou d'eau de surface.</p> <p>Les équipements sont financés par des fonds structurels européens (FEDER), des fonds de l'Etat (FIDOM et fonds dispensés par le MEDD) et des collectivités locales. Les fonds FIDOM concernent principalement l'eau potable alors que les fonds dispensés par le MEDD sont essentiellement attribués à l'assainissement. Ces crédits sont répartis entre les différentes communes par le Conseil général.</p>
---	---

#### ◆ La production et la distribution d'eau potable

La SGDE gère plus de 1 400 km de canalisations qui assurent le transport de plus de 30 000 m<sup>3</sup> d'eau chaque jour. La consommation d'eau en Guyane se concentre autour de trois zones. Le périmètre administré par la CCCL<sup>2</sup> représente environ 70 % de la consommation, contre 15 % pour la commune de Kourou et 8 % pour celle de Saint-Laurent-du-Maroni. Le reste des communes compte pour environ 7 % de la consommation totale.

<sup>1</sup> Dans ce cas la SGDE est responsable de la distribution et de l'entretien du réseau existant mais ce sont les autorités publiques qui restent responsables des nouveaux investissements et de l'extension du réseau aux ménages non connectés.

<sup>2</sup> Cayenne, Matoury, Macouria, Monstinéry-Tonnégrande et Roura.

#### Volumes d'eau distribués et consommés (1) et nombre d'abonnés

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Volumes distribués	14,0	15,0	15,5	15,5	15,5	0,3%
Volumes consommés	9,7	10,4	10,6	10,8	10,6	-1,9%
Taux de rendement	69,3%	69,2%	68,4%	69,6%	68,0%	- 1,6 pt
Nombre de clients Eau (2)	40 864	43 135	44 592	46 006	47 402	3,0%
Nombre de clients Assainissement	17 591	17 868	18 253	20 301	20 605	1,5%

Source : SGDE

(1) En millions de m<sup>3</sup>.

(2) Clients desservis en eau dans le cadre d'un contrat d'affermage ou de gérance.

Le nombre de clients desservis en eau par la SGDE a augmenté de 3 % en 2006 affichant, ainsi, un rythme similaire à celui de 2005 et tend à se rapprocher du rythme de la croissance démographique. Les volumes consommés diminuent en 2006 alors que les volumes distribués stagnent depuis 2004. Le taux de rendement<sup>1</sup> se dégrade ainsi de 1,6 point après une amélioration entrevue en 2005. Le taux de rendement reste bien en deçà des taux observés entre 1997 et 1999, où il avoisinait 75 %.

#### ◆ La collecte et l'assainissement d'eaux usées

Selon les données du « Joint Monitoring Program », plus de 20 % de la population n'avait pas accès à un service d'assainissement et seulement 32 % des logements étaient raccordés à une station d'épuration en 2004. Le retard de la Guyane serait donc important en la matière.

Concernant la collecte et l'assainissement des eaux usées, 16 communes sont équipées d'un réseau d'assainissement collectif. Six ont opté pour l'affermage, les dix autres étant en régie directe. En mars 2005, un arrêté préfectoral a attribué la compétence de l'assainissement à la CCCL. Celle-ci étudie la mise en place du service public d'assainissement non collectif (SPANC), crée le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et dont aucune collectivité n'est pour le moment encore équipée. L'assainissement se fait sur deux réseaux : celui des eaux usées et celui des eaux de pluies. Le réseau des eaux usées couvre 210 km et celui des eaux de pluie 89 km. En 2001, 15 kilomètres de tuyaux ont été mis en place pour la réhabilitation ou l'extension des réseaux de collecte des eaux usées. La Guyane est équipée de 20 stations d'épuration et de 228 stations de relèvement dont 24 sont suivies par télésurveillance.

#### Le prix de l'eau en Guyane

Le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau en Guyane<sup>2</sup> (toutes redevances confondues, y compris les redevances fixes d'abonnement de l'ordre de 65 €/an) ressort à 1,59 € TTC en 2006 contre 1,55 € en 2005. Environ 80 % de ce prix revient au délégataire du service, et 15 % aux collectivités<sup>3</sup>. Au titre de l'assainissement collectif, une moyenne de 0,96 € par m<sup>3</sup> est en outre facturée (une surtaxe assainissement a été instaurée sur les usagers raccordés ou raccordables à l'assainissement collectif), portant à 2,55 €/m<sup>3</sup> le prix global moyen de l'eau pour les abonnés bénéficiant de l'assainissement (+ 4,6 % sur un an).

<sup>1</sup> Rapport entre les volumes consommés et les volumes distribués.

<sup>2</sup> Les prix indiqués au m<sup>3</sup> constituent une moyenne pour l'ensemble des communes, pour une consommation annuelle de 222,7 m<sup>3</sup>, qui est la moyenne constatée par client pour l'eau.

<sup>3</sup> Le reste se partage entre l'Etat (FNDAE) et la Région (octroi de mer).

## ◆ Les investissements

Les principales agglomérations doivent faire face à des problèmes de sous dimensionnement et de vétusté des réseaux. La corrosion des canalisations altère la qualité de l'eau distribuée, entraîne des pertes et réduit la capacité de transport du réseau. En 2006, les dossiers d'alimentation en eau potable en zone urbaine instruits par la DIREN ont donc principalement concerné des actions de renforcement du réseau et d'augmentation de capacité sur le territoire de la CCCL :

- travaux de renforcement et réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable du centre littoral (2,5 millions d'€) ; travaux de renforcement et de sécurisation du réseau d'adduction d'eau potable dans la commune de Macouria (3,6 millions d'€),
- renforcement de la capacité de production de l'usine de la Comté (passage à 1600 m<sup>3</sup>/h pour un montant de 6,7 millions d'€) et de l'usine de Rorota (0,9 millions d'€).

Les travaux sont réalisés dans le cadre du « Programme d'urgence d'eau potable 2005-2006 »<sup>1</sup>, qualifiés « d'urgence » puisqu'ils répondent à un besoin immédiat d'accroissement de la demande. En cas de problème rencontré par l'usine de La Comté, les réservoirs situés à Matoury, n'offriraient qu'une capacité évaluée à 20 heures. A ce titre, la CCCL a déjà programmé une seconde phase d'augmentation de la capacité de production de l'usine La Comté (passage à 2000 m<sup>3</sup>/h) pour un coût de 5 millions d'€ dans le cadre du « Programme eau potable 2007-2013 »<sup>2</sup>.

Cependant, l'usine de La Comté a déjà connu plusieurs aménagements d'accroissement de sa capacité de production et ses équipements devraient rapidement être sollicités à hauteur de leur limite technique. Par ailleurs, de nombreuses menaces de pollution pèsent sur la qualité de l'eau de La Comté, point unique de captage de l'eau potable pour le littoral et le centre littoral (pollution des agriculteurs de Cacao, loisirs nautiques, absence d'épuration des eaux usées des carbets, rejets de l'usine d'eau potable...). C'est donc le projet de construction d'une nouvelle usine de captage, de traitement et d'alimentation en eau potable qui apparaît comme essentiel dans la nouvelle programmation 2007-2013. Le choix du cours d'eau s'est porté pour des raisons de suffisance de flux, sur le fleuve Kourou, à Matiti. Le coût de cette usine selon les dernières études serait d'environ 50 millions d'€. Des financements sont toujours recherchés pour cette usine et la CCCL vient d'inscrire les premiers crédits de l'ordre de 0,8 million d'€ pour les travaux. Cette seconde usine devrait en outre desservir la commune de Macouria.

A Saint Laurent du Maroni, le développement démographique impose un accroissement de la production et de la distribution d'eau potable. Le déplacement programmé du captage devrait prémunir la commune du risque de collecte d'eau salée. Le coût de ces travaux devrait s'élever à 4,2 millions d'€, dans le cadre du PlanGuyane.

En matière d'assainissement, le pôle d'épuration Leblond (lagune datant des années 80) fait l'objet de travaux d'aménagement et de protection des berges qui restent programmés en

---

<sup>1</sup> Financement CPER DOCUP 2000-2006 et Région (FRDE).

<sup>2</sup> Financement CPER DOCUP ou autres subventions à mettre en place, selon la CCCL.

<sup>3</sup> Source : CCCL.

2007 par la CCCL. De plus, la réhabilitation des réseaux de collecte d'eaux usées des bourgs de Macouria et Matoury sont programmés. La lagune de Macouria devait être achevée début 2007 (réhabilitation complète pour 2,2 millions d'€), celle de Cogneau Lamirande a été créée et la lagune « Concorde » de Matoury est achevée. Par ailleurs, les travaux de structuration primaire en eaux usées de la tranche VI de Cayenne et de la zone du Pôle Universitaire de Guyane (PUG) sont en cours (3,8 millions d'€). Enfin, les premiers travaux concernant la station d'épuration de Kourou ont débuté en janvier 2007. Le coût de ce projet conçu pour assurer le traitement des eaux usées collectées par le réseau d'assainissement, devrait avoisiner les 6,2 millions d'€.

En milieu rural où la densité est extrêmement faible, hormis les chefs-lieux, on trouve des petits villages d'une centaine d'habitants. L'alimentation en eau potable est fournie par un réseau d'adduction collectif dans les bourgs et borne-fontaines dans certains petits villages, appelés « campous ». En revanche, certains villages n'ont aucune installation et sont par conséquent, un terrain propice au développement des maladies liées à l'eau, posant ainsi de graves problèmes de santé publique (10 épidémies de typhoïde entre 1995 et 2004). Si dans les bourgs, les contrôles de la DSDS<sup>1</sup> révèlent que la qualité de l'eau distribuée est bonne, un investissement particulier est pressenti pour répondre au besoin d'extension et de renforcement des réseaux, compte tenu du coût majoré des travaux dû à l'isolement et aux difficultés d'accès. Dans les villages plus petits, la situation est plus difficile. L'eau y est souvent distribuée gratuitement mais 12 installations sur 27 contrôlées par la DSDS connaissent des problèmes bactériens ou ne fonctionnent plus à cause du manque d'entretien<sup>2</sup>. La mise en place de réseaux d'assainissement est également rendue complexe par l'isolement et la difficulté d'accès à certains sites.

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, le Service des équipements ruraux de la DAF a programmé en 2006 des opérations de mobilisation de la ressource et de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable ainsi que de collecte et traitement des eaux usées et pluviales. Le montant total de ces opérations s'élève à 4,8 millions d'€. Parmi ces opérations achevées ou en cours, figurent la réalisation de 4 forages sur le Haut Maroni, la réalisation de la station de traitement d'eau potable pour les habitants du village de Trou Poisson (commune d'Iracoubo) et les travaux préalables à la mise en service de la lagune de Sinnamary. Le schéma directeur assainissement de Maripasoula a été lancé et ceux de Saint Georges et Awala sont programmés.

---

<sup>1</sup> La Direction de la Santé et du Développement Social a pour mission le contrôle de l'eau distribuée.

<sup>2</sup> Source : Rapport « L'alimentation en eau potable en Guyane », P.Balland, F.Hanus, A.Roux, 2005.

## 3.2 L'énergie

### ◆ L'énergie électrique

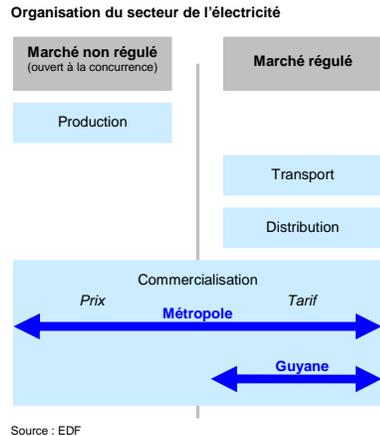
Depuis 1975, la production, le transport, la distribution ainsi que la commercialisation, qui sont les quatre activités du secteur de l'électricité, sont assurés par Electricité de France (EDF) sur l'ensemble du réseau du littoral guyanais et sur la plupart des communes isolées<sup>1</sup> avec qui EDF a signé des concessions. Cependant sous l'impulsion de la directive européenne du 16 décembre 1996, l'Etat a organisé l'ouverture à la concurrence des activités de production et de commercialisation à travers la loi de modernisation et de développement du service public de l'électricité du 10 février 2000.

En Guyane, seule EDF assurait la production sur le réseau en 2006. Cependant, plusieurs projets d'opérateurs privés employant des énergies renouvelables commencent à émerger.

L'ouverture à la concurrence de la commercialisation, entamée en 2004 sur le plan national (pour les entreprises, les professionnels et les collectivités locales), devrait s'achever au 1<sup>er</sup> juillet 2007 (pour les particuliers). Elle reste cependant hypothétique en Guyane : les coûts de production de l'électricité y sont trop importants pour qu'un fournisseur privé puisse proposer des prix compétitifs face aux tarifs administrés (tarifs auxquels est vendue l'électricité par EDF et fixés au niveau national).

Le transport reste une compétence d'EDF ainsi que la distribution dont la gestion appartenant à l'origine aux communes ou aux groupements de communes a été concédé à EDF.

En raison de la croissance démographique et de l'augmentation du taux en équipement des ménages guyanais, les besoins en électricité du département ont rapidement augmenté, enregistrant un taux moyen annuel d'accroissement de 11,4 % dans les années 80, puis de 6,2 % au cours de la décennie 90. Face à cette demande croissante, EDF a mis en œuvre des investissements importants avec l'équipement des centrales thermiques en turbines à combustion (TAC), la construction du barrage hydroélectrique de Petit-Saut et la modernisation du réseau de lignes à haute tension. Les investissements plus récents ont concerné la fiabilisation des équipements et l'extension du réseau. En 2006, 8,6 millions d'€ ont ainsi été investis dans la réalisation de réseaux électriques et l'amélioration des ouvrages de



<sup>1</sup> En novembre 2003, EDF a signé avec la Communauté de communes de l'ouest guyanais (CCOG) une convention de concession d'électricité sur le Maroni pour les lieux de vie de plus de 100 abonnés EDF négocie également une concession sur la vallée de l'Oyapock. Dans l'Est, EDF traite directement avec chaque commune.

production. Cependant, la dernière « Planification pluriannuelle des investissements » (PPI)<sup>1</sup> réalisée en juin 2006 par le Ministère de l'Industrie, préconise l'implantation d'une nouvelle unité de production d'une puissance de 20 MW, dès 2011, pour couvrir les besoins. Elle souligne, en outre les conséquences de l'application de l'arrêté du 11 août 1999, qui obligera l'arrêt des moteurs diesel de la centrale de Dégrad-des-Cannes (DDC) à fin 2010<sup>2</sup>. EDF a ainsi déposé une demande d'autorisation d'exploitation de 90 MW. Les nouveaux équipements seraient d'abord constitués d'une nouvelle centrale de 70 MW en remplacement de l'actuelle centrale de DDC. Celle-ci respectera les normes environnementales, consommera cinq fois moins d'eau et limitera de 20 % les rejets de CO<sub>2</sub>. Si les besoins identifiés par la PPI ne sont pas remplis par des projets d'opérateurs privés d'ici 2011, elle proposera l'installation d'une unité diesel complémentaire de 20 MW.

La société Voltalia a annoncé la construction d'une centrale électrique de biomasse d'une puissance de 2 MW grâce au traitement de 30 000 tonnes de déchets bois par an<sup>3</sup> provenant de trois scieries guyanaises. Elle devrait fonctionner dès mi-2008. Voltalia sera ainsi le premier producteur privé du réseau guyanais. EDF a signé un contrat d'achat de l'électricité produite pour une durée de 20 ans.

La production actuelle d'énergie électrique est réalisée à partir de trois sources de production : le barrage hydroélectrique de Petit-Saut dans la commune de Sinnamary d'une puissance de 116 MW, la centrale thermique de Dégrad-des-Cannes d'une puissance de 112 MW (9 diesels de 8 MW et 2 TAC de 20 MW unitaire) et la centrale diesel de Kourou, fermée en 1996, mais où une TAC d'une capacité de 20 MW a été maintenue. Ces sites de production alimentent le réseau du littoral dit interconnecté, alors que dix sites isolés sont alimentés par neuf petites unités diesel<sup>4</sup>, une unité hydraulique (Saint-Georges avec la micro centrale hydraulique de Saut Maripa d'une puissance de 1,3 MW) et deux unités photovoltaïques (Saül et Kaw). En 2006, la puissance de pointe sur le réseau interconnecté a atteint 107,8 MW, soit une augmentation de 1,5 % par rapport à l'année précédente.

#### Production des sources d'énergie électrique livrée au réseau

Hydraulique		Thermique diesel		TAC	TOTAL
Réseau interconnecté	Sites isolés	Réseau interconnecté	Sites isolés		
536,359 GWh	2,067 GWh	178,294 GWh	10,974 GWh	nd	-
538,426 GWh		189,268 GWh		nd	727,694 GWh

Source : EDF - Centre de Guyane

En 2006, l'énergie produite livrée au réseau s'est établie à 727,7 gigawatts (GWh), soit une production en augmentation de 1,9 % par rapport à l'année précédente. La production électrique à partir de la centrale hydraulique (dépendante de la pluviométrie) a progressé de 26,3 % (536,4 GWh contre 424,7 GWh en 2005), mais reste inférieure à la capacité de

<sup>1</sup>La PPI identifie les investissements nécessaires pour assurer la sécurité d'approvisionnement en l'électricité sur le territoire français. La dernière PPI couvre la période 2007-2015.

<sup>2</sup> Afin de respecter les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote autorisées.

<sup>3</sup> Sur un total de 60 000 t/an disponibles.

<sup>4</sup> Régina, Kaw, Grand-Santi, Apatou, Papaïchton, Maripasoula, Saint-Georges, Camopi, Ouanary.

production du barrage. La centrale de Dégrad-des-Cannes a quant à elle produit 178,3 GWh, soit une baisse de 30,3 %.

Au 31 décembre 2006, EDF comptait 52 045 clients (50 287 en 2005). Cette hausse est attribuée à l'augmentation du nombre de clients particuliers (+ 3,7 % en 2006 contre seulement + 0,6 % en 2005). Ces derniers représentent 54 % de la consommation totale en énergie électrique, qu'ils consomment en basse tension. Les 46 % restants sont consommés par la clientèle moyenne tension qui a diminué de 12,3 % en 2006 avec 428 consommateurs contre 488 en 2005. Il s'agit essentiellement d'industries, d'administrations et de sociétés du secteur tertiaire. Les deux principaux consommateurs d'énergie sont le Centre spatial guyanais (CSG) et, dans une moindre mesure, Télédiffusion de France (TDF)<sup>1</sup>.

**Nombre d'abonnés en fin de période**

	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 2006/2005
Basse tension	46 856	48 119	49 525	49 799	51 617	3,7%
Moyenne tension	351	369	389	488	428	-12,3%
<b>Total</b>	<b>47 207</b>	<b>48 488</b>	<b>49 914</b>	<b>50 287</b>	<b>52 045</b>	<b>3,5%</b>

Source : EDF - Centre de Guyane

L'exploitation du centre EDF Guyane, est structurellement déficitaire. En effet, EDF est soumis à l'obligation d'appliquer en Guyane les mêmes tarifs que ceux de métropole alors que les coûts de production électrique y sont beaucoup plus élevés<sup>2</sup>. Depuis 2001, EDF a mis en place un dispositif national de compensation des surcoûts de production dans les DOM et la Corse et une contribution aux charges du service public de l'électricité (CSPE), financée par un prélèvement sur les factures d'électricité de l'ensemble des clients français.

#### ◆ Les hydrocarbures

Les hydrocarbures représentent en Guyane plus de 81% de la consommation totale en énergie primaire (seulement 36 % pour la France). Le département est donc fortement dépendant de l'extérieur pour son approvisionnement énergétique. Les importations en hydrocarbures représentent ainsi en 2006 près de 15 % du déficit de la balance commerciale de la Guyane.

L'approvisionnement de produits pétroliers, déjà raffinés, est assuré essentiellement par la raffinerie de Trinidad. La société anonyme de raffinerie des Antilles (SARA), installée en Guyane, a en charge le stockage des hydrocarbures sur trois sites : à Dégrad-des-Cannes pour les besoins de l'Ile de Cayenne, au port du Larivot pour les besoins des bateaux de pêche et à Kourou pour les besoins des communes de l'Ouest.

En 2006, les quantités d'hydrocarbures mis à la consommation dans le département ont baissé de 16,2 % sur un an, après une hausse de 3,2 % en 2005. Cette diminution est imputable principalement à la forte baisse de consommation de fioul et de gazole par EDF (dépendante du remplissage du barrage de Petit-Saut), à la hausse modérée des carburants d'automobile (+ 0,5 %) et à la stabilisation des besoins en kérosène. L'utilisation de carburant pour

<sup>1</sup>TDF dispose à Montsinny-Tonnegrade d'installations permettant la réémission des ondes courtes sur l'ensemble du continent sud-américain.

<sup>2</sup> Une grande partie de l'électricité en métropole est d'origine nucléaire.

l'automobile devient ainsi le premier poste de consommation des hydrocarbures (46 %), loin devant l'utilisation par EDF (25,5 %). L'utilisation de gazole a, pour sa part, fortement diminué (- 22,1 %) en liaison avec la baisse d'activité dans la filière pêche.

Hydrocarbures mis à la consommation					en tonnes
	2003	2004	2005 (1)	2006	Var. 2006/2005
Carburants auto ( <i>essence + gazole</i> )	83 378	82 134	82 684	83 058	0,5%
Gazole	16 564	16 841	17 450	13 601	-22,1%
Fioul et gazole EDF	94 071	72 985	77 265	45 938	-40,5%
Kérosène	27 391	31 957	33 263	33 252	0,0%
Butane	4 226	4 289	4 272	4 265	-0,2%
<b>Total (tonnes)</b>	<b>225 630</b>	<b>208 206</b>	<b>214 934</b>	<b>180 114</b>	<b>-16,2%</b>

Source : Direction régionale de l'industrie et de la recherche

(1) Chiffres révisés - essences et gazole

### ◆ Les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie

La délégation régionale de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a signé en 2003 avec le Conseil régional, le Conseil général et EDF le Programme Régional pour la Maîtrise de l'Energie (PRME) afin de contribuer à la mise en œuvre du développement durable en Guyane. Il a fait l'objet d'un accord-cadre entre les différents partenaires et dispose d'une enveloppe de 3 millions d'€ sur la période 2003-2006. Afin de pérenniser ses actions, un nouvel accord-cadre va être prochainement signé pour la période 2007-2013. Ses actions s'orientent essentiellement autour de trois programmes : la lutte contre le gaspillage énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique du matériel existant et le recours accru aux énergies renouvelables.

En terme de maîtrise de l'énergie, plusieurs opérations ont été initiées par le PRME, notamment, au moyen d'outils promotionnels (publicités, brochures grand public) et de formations aux professionnels (plombiers, artisans du bâtiment, etc.). Ces actions reposent, entre autres, sur des partenariats avec divers organismes (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Parc Naturel Régional) mais aussi sur la mise en place de chartes de qualité telles que Opticlim, qui est une labellisation des installateurs de climatisation (une dizaine d'artisans formés en Guyane depuis sa création) et Climadom, un label national en cours de création. Par ailleurs, la promotion de lampes basse consommation (LBC), d'appareils électriques performants et l'attribution de la qualification "Ecodom" dans la construction des logements permettent également de limiter l'augmentation de la consommation énergétique du département. Entre 1997 (date de sa mise en route) et 2006, 183 logements ont été subventionnés (35 individuels et 148 collectifs). La campagne de promotion de LBC a permis la vente de 90 000 LBC en 2005 soit une économie d'environ 2 MW sur la pointe de consommation du soir en électricité. Cette campagne a été réitérée en 2006 avec la vente de 60 000 LBC.

Concernant la promotion des énergies renouvelables, l'ensemble des programmes mis en œuvre via la défiscalisation, le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), le PRME, EDF et l'ADEME ont permis entre 1995 et 2004 d'apporter un service d'électricité solaire à environ 3 000 personnes en Guyane, soit 1,6 % de la population.

L'installation de panneaux solaires répond aux problématiques d'isolement des communes de l'intérieur, permettant de disposer d'une source d'énergie fiable, respectueuse de l'environnement et ne nécessitant qu'une maintenance minimum. Près de 17 communes fonctionnent actuellement avec un système à l'énergie solaire.

Parallèlement, plusieurs projets d'investisseurs privés ayant pour objet l'installation d'unités de production d'électricité utilisant des énergies renouvelables ont été déposés auprès du PRME pour validation, à l'instar du projet de centrale électrique de biomasse de Voltalia. En mars 2007, les premiers essais d'implantation d'éoliennes ont été effectués par la société Cr'ole à Matiti.

#### Projets d'unités de production d'électricité à partir d'EnR

	Opérateur	Puissance	Etat d'avancement
<b>Hydraulique</b>			
- Sur la Mana en amont de Saut Sabbat	SIG	4,5 MW	Mise en service prévue fin 2007 mais en attente du permis de construire
- Sur Cacao: Saut Bief	SIG	4,5 MW	EDF et SIG étudient une solution pour raccorder ce site au réseau mais la faisabilité semble limitée
- Sur l'Approuague	SIG		Au stade de l'étude
<b>Biomasse</b>			
- A partir des déchets des 3 scieries (Kourou, Matoury, Remire-Montjoly)	Voltalia	2 MW	Mise en service prévue mi-2008
- A partir des déchets de la scierie de Cacao	EDF Energies renouvelables	0,75 MW	En attente
- A partir des déchets des rizeries de Mana	EDF Energies renouvelables	0,95 MW	En attente
- A partir des déchets de la déforestation du plateau des mines (SLM)	Scierie Rococoua	5 MW	Début des démarches
<b>Solaire</b>			
- Solariane (panneaux photovoltaïques sur le parking du CNES)	Solélec	0,3 MW	En attente
- Toiture photovoltaïque au PUG	Solélec	0,2 MW	En attente
<b>Eolien</b>			
- Implantation d'éoliennes sur Macouria et Guatemala	CR'EOLE	12 MW	Au stade de l'étude (mesures du vent sur les terrains envisagées)

Sources: EDF, ADEME

## § 3. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

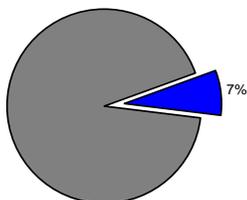
### 1. LE SECTEUR DU BTP DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

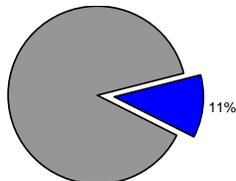
En 2002, la branche BTP représentait 7 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se classant ainsi en quatrième position en terme de création de richesses au sein de l'économie marchande, derrière les branches des services, de l'industrie et du commerce. Le secteur emploie 11 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 17 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 17,3 % du total des établissements guyanais, au sein desquels se trouve une majorité d'entreprises sans salarié (81,5 %).

### Poids du secteur dans ...

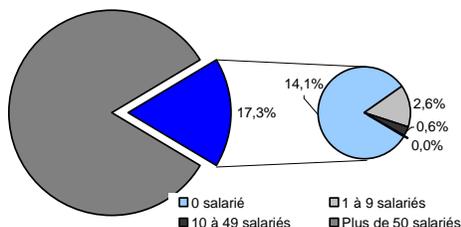
... la création de richesses (2002).  
(source : INSEE)



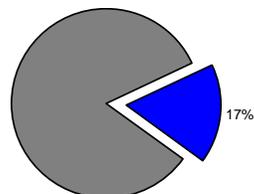
... les effectifs salariés (2005).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2005)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2005).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesses présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

## 1.2 Données financières sur le secteur du BTP

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du BTP, portant sur l'exercice 2004, compte pour la Guyane 69 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 269 millions d'€ et employant 1 519 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 65,4 millions d'€, soit un taux de marge de 21,9 %, supérieur à celui constaté à la Martinique (19,5 %) mais en retrait par rapport à celui de la Guadeloupe (29,2 %).

La branche construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil est prépondérante puisqu'elle mobilise près de 64 % des salariés et 71 % du chiffre d'affaires. Son taux de marge brute ressort à 27,2 %. La préparation des sites, dont la représentation au sein du secteur est plus faible (17 % des entreprises et 15 % des salariés), a un taux de marge plus faible (14,6 %).

### Activité du secteur du BTP en 2004

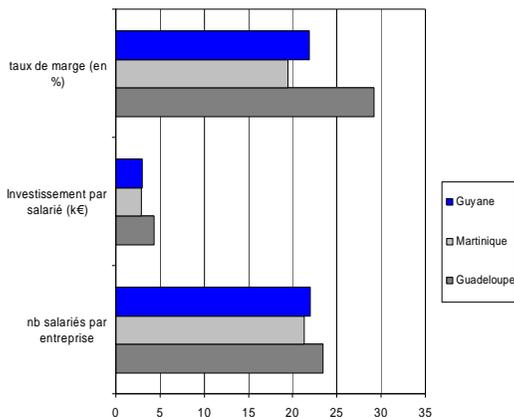
en nombre ou millions d'€

	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Préparation des sites	12	225	35,1	8,9	1,6	14,6%
Const. d'ouvrages de bâtiments ou de génie civil	45	968	190,5	41,9	2,6	27,2%
Travaux d'installation	6	234	25,1	7,9	0,2	ns
Travaux de finition	6	92	18,5	6,7	0,2	34,3%
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>1 519</b>	<b>269,2</b>	<b>65,4</b>	<b>4,6</b>	<b>21,9%</b>

Source : INSEE - EAE BTP 2004

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les indicateurs financiers du secteur du BTP guyanais se situent à des niveaux intermédiaires entre ceux des entreprises guadeloupéennes et martiniquaises.

Les entreprises guyanaises ont des effectifs proches (22 salariés) de leur consoeurs des Antilles (23 en Guadeloupe, 21 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (177 k€ par salarié) proche de celui de la Guadeloupe (181 k€) mais plus élevé qu'en Martinique (139 k€). Elles sont légèrement plus rentables qu'à la Martinique mais moins profitables qu'en Guadeloupe (7 points de marge de moins). En 2004, les entreprises guadeloupéennes de ce secteur ont plus investi que les entreprises guyanaises et martiniquaises (respectivement 4,4 k€ par salarié contre 2,9 et 3 k€ par salarié).



L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur du BTP dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été conduite à partir d'un échantillon d'entreprises<sup>2</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004, les très petites entreprises ne sont donc pas couvertes par ces statistiques.

Le secteur du BTP a connu une croissance modérée de 3,4 % en 2004, inférieure à celle de métropole et des autres DOM. Cette évolution se conjugue avec une compression des effectifs de plus de 13 %, à l'inverse des fortes augmentations constatées dans les autres DOM. Par conséquent le taux d'équipement par salarié croît fortement (+ 8 % sur un an), la productivité apparente de la main d'œuvre se situe ainsi au dessus de celle de la métropole.

Les délais des crédits clients sont comme en Guadeloupe supérieurs aux délais fournisseurs, pouvant générer des difficultés de trésorerie pour les entreprises. Le taux de rentabilité est comparable à celui de la métropole (23,5 %), le taux de marge brute dépasse en Guyane (10,5 %) celui des autres DOM. Rapporté à l'EBE, le poids des intérêts est nettement plus élevé qu'en métropole (12,9 % contre 6,5 %), alors que le taux d'endettement financier demeure plus faible (49,2 % contre 53,5%).

<sup>1</sup> Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

<sup>2</sup> Chiffres d'affaires supérieurs à 750 000 euros ou encours de risques supérieur ou égal à 380 000 euros.



Décollage d'Ariane 5 ECA  
*Photos activité optique vidéo CSG - ESA / CNES / Arianespace*



Chantier Soyouz  
*Photos activité optique vidéo CSG - ESA / CNES / Arianespace*



Iles du Salut – S. ATTALI



Lycée professionnel des métiers du bâtiment à Balata - *Rectorat, Région Guyane*

**Ratios et indicateurs moyens du secteur du BTP**

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	3,4	5,4	ns	11,3	7,5
	effectifs	(%)	-13,6	14,4	ns	14,6	1,9
	équipement par salarié	(%)	8,2	0,6	ns	7,1	3,4
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	35,7	31,5	22,0	22,7	18,4
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	63,2	72,7	ns	51,4	53,1
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfré	jrs	65,9	47,9	ns	40,0	21,9
	crédit clients	jrs	118,1	121,7	ns	91,9	71,4
	crédit fournisseurs	jrs	95,3	85,1	ns	87,8	78,2
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	10,5	7,9	ns	6,9	6,7
	taux de rentabilité brute globale	(%)	23,5	21,7	ns	20,3	23,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	67,6	69,9	ns	73,5	79,5
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	7,4	7,3	6,4	5,7	6,6
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	12,9	7,6	12,7	11,8	6,5
	taux d'endettement financier	(%)	49,2	40,1	73,2	49,0	53,5
	part des banques dans l'endettement	(%)	61,7	69,2	67,3	70,5	69,0
	couverture des capitaux investis	(%)	206,0	316,1	344,7	232,5	267,8

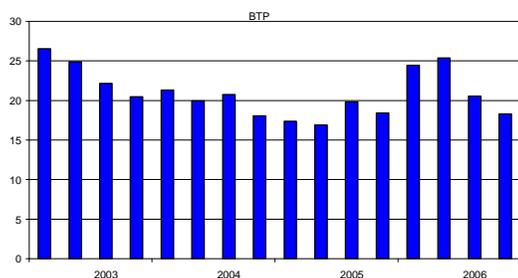
Source : FIBEN - IEDOM et BDF

ns: non significatif

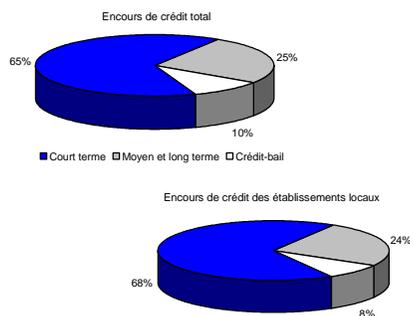
## 2. LE SECTEUR DU BTP ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur du BTP en Guyane s'élevait à 18,3 millions d'€, en baisse de 1 % sur un an.

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur de la construction  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) ont progressé de 68 % pour atteindre 21,3 millions d'€

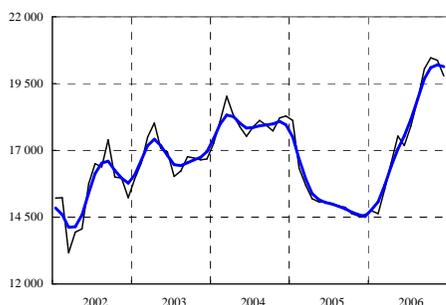
L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représente 10,8 millions d'€, soit 59 % du total, en baisse de 10 points sur un an. L'encours de crédit à court terme représente 65 % du total au niveau global et 68 % au niveau local, les établissements installés en Guyane totalisant 76 % de l'encours.

#### 3.1 L'activité du secteur

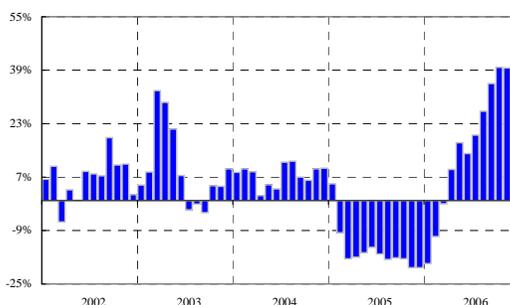
Le secteur du BTP qui avait connu un passage à vide au deuxième trimestre, a enregistré au deuxième semestre une reprise significative de son activité imputable en partie à la reprise des travaux au titre de la commande publique pour la branche TP, à la poursuite du chantier Soyouz et à la croissance des ouvertures de chantiers dans le bâtiment. Les ventes de ciment sur l'année sont par ailleurs en forte augmentation (+ 21,3 % sur un an).

Ventes de ciment

Données en trimestres glissants en tonnes



Variations en glissement annuel



Source : Ciments Guyanais (Données en trimestres glissants - CVS)

S'agissant des **travaux publics**, plusieurs chantiers phares se sont poursuivis comme l'aménagement de la zone de lancement de Soyouz, la liaison Saint-Laurent Apatou et la rénovation des routes nationales.

Le montant du marché du chantier Soyouz s'élève à 135 millions d'€. Les travaux de terrassement ont été achevés (création de pistes, déboisement, drainages, préparation du terrain) ; plus de 500 000 m<sup>3</sup> de sable et latérite ont été transportés sur les 120 hectares du site<sup>1</sup>. Les travaux d'infrastructures ont débuté avec la réalisation du carneau qui sert de déflecteur au lanceur. Cette excavation a entraîné l'extraction de 200 000 m<sup>3</sup> de matériaux. Le granit récupéré est directement exploité pour le génie civil et les lots VRD (Voirie, Réseau, Divers) du chantier. Les fondations des principaux bâtiments du centre de lancement sont en cours. Les appels d'offres d'un montant de 17 millions d'€ sur la réalisation des systèmes « Fluides et courants faibles » et « Moyens sûreté protection » ont été lancés.

Concernant les infrastructures routières, les travaux de la route Saint-Laurent-du-Maroni Apatou se sont poursuivis. Ils consistent en la création d'une nouvelle voie de circulation de 54 km. Le projet comprend les opérations de déforestation et de terrassement, la création d'ouvrages d'art et hydrauliques et le revêtement. Le budget initialement évalué à 48 millions d'€ (12 millions par an) sur la période 2004-2007, a été revu à la hausse à 57 millions, l'augmentation étant due en partie à la hausse des coûts des matériaux. A l'est, les travaux de réfection des portions les plus dégradées de la route nationale reliant Cayenne à Saint-Georges

<sup>1</sup> Des fouilles archéologiques ont été entreprises sur les carrières permettant la découverte de vestiges amérindiens vieux de plusieurs milliers d'années.

ont été entrepris au 2<sup>ème</sup> semestre. D'un montant de 10 millions d'€ (sur un total de 27,5 millions), ils illustrent la mise en œuvre concrète du Plan Guyane présenté en juin 2006. Le remplacement des buses métalliques du réseau routier qui figure également dans ce plan, s'est poursuivi sur 2006 (pour un montant de 7 millions d'€).

Au total, d'après les estimations de la Cellule Economique Régionale du BTP (CER BTP), l'activité du secteur des travaux publics a représenté environ 123 millions d'€ en 2006 (+ 25 % sur un an). Les perspectives pour 2007 semblent en outre favorables.

En complément des travaux<sup>1</sup> déjà en cours, d'autres opérations sont programmées, telle que la construction de la voie d'accès au pont de l'Oyapock<sup>2</sup> sur 5 km et du poste frontalier (pour 7,5 millions d'€). Les travaux débuteraient en juillet 2007, pour s'achever fin 2008. La construction du pont dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Brésil, débuterait en avril 2008, pour un achèvement mi-2009. Son financement est assuré en partie par l'Etat français à hauteur de 7,5 millions d'€.

Dans le cadre du désenclavement économique du département, des travaux importants en matière portuaire pourraient voir le jour :

- la reconstruction et l'agrandissement des linéaires de quai (estimés à 60 millions d'€ pour les quais 1 et 2 du port de Dégrad-des-Cannes),
- l'approfondissement et l'élargissement du chenal d'accès (35 millions d'€),
- le surfacage des terre-pleins et l'implantation d'un poste d'inspection frontalière dans la zone portuaire (4 millions d'€).

Après deux années de repli, l'activité du **bâtiment** a renoué avec la croissance en 2006, en raison de la nette reprise de la construction de locaux neufs et le maintien de l'activité de construction de logements.

Concernant le logement neuf, l'estimation des mises en chantier ressort en moyenne à environ 1 400 logements en 2006, un niveau proche de celui de 2005 et supérieur à celui de la période 2003-2004 où les mises en chantier avaient chuté à 1 100 logements. Une répartition équilibrée est constatée entre le logement individuel et collectif. Cette tendance favorable devrait se poursuivre en 2007, selon la CER BTP, avec une progression plus importante de la mise en chantier de logements collectifs. Les surfaces moyennes sont de 90 à 95 m<sup>2</sup> pour l'individuel et 75 m<sup>2</sup> pour le collectif. D'après les estimations de la CER BTP, la production de logements neufs a représenté 103 millions d'€ en 2006 (+ 6 % sur un an).

La production de locaux a pour sa part atteint les 126 millions d'€ en 2006, en raison de la forte production de locaux sous maîtrise d'ouvrage public (+ 39 % sur un an) qui atteint ainsi environ les deux tiers du total des locaux produits. L'activité a été portée principalement par la construction de bâtiments scolaires et de bureaux.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre du Plan Guyane.

<sup>2</sup> Le projet de loi n° 3080, ratifiant l'accord entre la France et le Brésil a été adopté le 11 janvier 2007.

Activité du secteur du BTP (*)					en millions d'€
	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Logements neufs	94,3	85,8	97,1	103,1	6,2%
individuels	46,7	40,9	52,5	54,4	3,5%
collectifs	47,6	44,9	44,5	48,7	9,3%
Locaux neufs	119,0	118,6	90,6	125,9	39,0%
Entretien	124,0	118,8	109,1	133,1	22,0%
<b>Total bâtiment</b>	<b>337,3</b>	<b>323,2</b>	<b>296,8</b>	<b>362,1</b>	<b>22,0%</b>
TP privés	7,6	6,9	7,3	7,8	6,8%
TP publics	90,4	87,6	90,9	114,8	26,3%
<b>Total travaux publics</b>	<b>98,0</b>	<b>94,5</b>	<b>98,2</b>	<b>122,6</b>	<b>24,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>435,3</b>	<b>417,7</b>	<b>395,0</b>	<b>484,7</b>	<b>22,7%</b>

Source : CER-BTP (\*) estimation

### 3.2 Le logement

En matière de logement, la Guyane doit faire face à une forte pression démographique et également rattraper le retard accumulé ces dernières années. Une estimation des besoins a été effectuée lors de l'élaboration du plan Guyane. 13 000 familles sont en attente de logements sociaux (soit + 30 % sur 2 ans), ce nombre est supérieur au parc locatif social déjà existant. D'autre part, près de 22 000 habitants vivent dans des logements insalubres<sup>1</sup>. Afin de faire face à ces besoins croissants, le plan Borloo prévoit dans sa déclinaison ultra-marine, une augmentation de 120 millions d'€ sur trois ans, des engagements en faveur du logement social dans les DOM (dont 60 millions dès 2007). La conférence nationale du logement social outre-mer, réunie à Paris en février 2007, a pour sa part établi que le rythme de construction de logements sociaux en Guyane devrait atteindre 3 000 unités par an pour rattraper le retard existant.

Dans le détail, selon l'enquête<sup>2</sup> réalisée par la Direction départementale de l'équipement, le parc locatif social était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2006 de 10 139 logements, correspondant à un taux d'équipement de 52 logements pour 1 000 habitants contre 69,4 en métropole et 61,4 dans les DOM. L'accroissement du parc de 254 logements en 2005 (contre 535 en 2004) est en nette décélération ; à 2,6 % il se situe même en deçà de l'accroissement de population. La croissance du parc reste localisée dans le bassin de Cayenne qui représente 73 % du parc contre 20 % à Kourou et 6% à Saint-Laurent. Le taux de mobilité est relativement faible (7,8 % contre 10 % pour la France entière et 8, 7 % pour les DOM), traduisant le manque d'alternative pour les occupants de ce type de logements. L'offre de logements sociaux se situe donc nettement en deçà des demandes recensées dans le département.

Le financement du logement social par l'Etat dans les départements d'outre-mer est globalisé dans une Ligne budgétaire unique (LBU) destinée à financer la construction de logements (locatifs ou en accession), la réhabilitation et l'amélioration de logements ainsi que des opérations diverses (foncier, études, expérimentation, etc.). Les opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre font l'objet d'un financement particulier au sein de la LBU.

<sup>1</sup> 6 000 logements seraient concernés.

<sup>2</sup> « Etat du logement locatif social en Guyane », DDE, décembre 2006.

## Le logement social

en nombre et en milliers d'€

		2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Reports et divers		19 390	5 206	5 897	9 296		ns
Dotation LBU		14 268	24 764	16 319	26 619	26 919	1,1%
<b>Total ressources</b>		<b>33 658</b>	<b>29 970</b>	<b>22 216</b>	<b>35 915</b>	<b>26 919</b>	<b>-25,0%</b>
Engagements		28 638	25 296	14 050	35 845	26 738	-25,4%
<b>Solde</b>		<b>5 020</b>	<b>4 674</b>	<b>8 166</b>	<b>70</b>	<b>181</b>	<b>ns</b>
<b>Logements locatifs</b>							
LLS	<i>nombre</i>	507	457	260	668	477	-28,6%
	<i>montant</i>	11 622	12 251	6 961	15 285	12 228	-20,0%
LLTS	<i>nombre</i>	114	201	12	99	65	-34,3%
	<i>montant</i>	3 943	8 134	526	3 370	1 893	-43,8%
<b>Logements en accession</b>							
LES groupés	<i>nombre</i>	189	93	98	107	0	ns
	<i>montant</i>	4 649	2 719	2 943	3 580	0	ns
LES diffus	<i>nombre</i>	15	25	15	9	19	111,1%
	<i>montant</i>	282	488	314	176	591	235,7%
<b>Nouveaux logements</b>	<b><i>nombre</i></b>	<b>825</b>	<b>776</b>	<b>385</b>	<b>883</b>	<b>561</b>	<b>-36,5%</b>
<b>Total logement</b>	<b><i>montant</i></b>	<b>20 497</b>	<b>23 592</b>	<b>10 744</b>	<b>22 411</b>	<b>14 712</b>	<b>-34,4%</b>
<b>Réhab. / amélioration</b>		<b>1 439</b>	<b>1 444</b>	<b>2 993</b>	<b>1 335</b>	<b>1 714</b>	<b>28,4%</b>
PAH	<i>nombre</i>	70	26	75	68	71	4,4%
	<i>montant</i>	971	347	1 131	1 090	1 324	21,5%
REHAB	<i>nombre</i>	90	237	181	0	75	ns
	<i>montant</i>	468	1 097	1 862	245	390	59,3%
Logement d'urgence	<i>nombre</i>	28					
	<i>montant</i>	349					
<b>Divers</b>		<b>6 354</b>	<b>260</b>	<b>313</b>	<b>558</b>	<b>665</b>	<b>19,1%</b>
dont - foncier		5 254	99		284	375	32,0%
- SPIOM		79	75	158	245	289	18,2%
- Etudes		1 020	86	155	29	0	ns

Source : Direction départementale de l'équipement

En 2006, les ressources disponibles pour le financement du logement social s'élevaient à 27 millions d'€, en baisse de 25 % sur un an. Elles étaient composées uniquement de dotations nouvelles, les ressources de 2005 ayant été intégralement consommées. Ces ressources ont permis le financement de 561 nouveaux logements (-36 %), dont 19 en accession<sup>1</sup> (-84 %) et 542 en locatif<sup>2</sup> (-29 %), et la réhabilitation ou l'amélioration de 146 logements (+115 %). L'Etat participe également à la résorption de l'habitat insalubre en prenant en charge le financement<sup>3</sup> du déficit des opérations initiées par les collectivités locales. En 2006, 9,2 millions d'€ ont ainsi été engagés contre 11,3 millions en 2005.

<sup>1</sup> Le logement évolutif social (LES) bénéficie d'une aide de l'Etat servie sous forme de subvention non remboursable, nécessitant des prêts ou subventions complémentaires.

<sup>2</sup> Le logement locatif social (LLS) est construit par des bailleurs sociaux (SIGUY, SA HLM, SIMKO) avec des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations bonifiés par l'Etat. Le logement locatif très social (LLTS) bénéficie de subventions publiques complémentaires. Le prêt locatif intermédiaire (PLI), destiné au financement des logements locatifs intermédiaires, a été supprimé en 2000.

<sup>3</sup> A hauteur de 80 % pour les zones insalubres et de 100 % pour les bidonvilles.

Concernant la nouvelle formule du prêt à taux zéro (PTZ) proposée aux primo accédants depuis le 1<sup>er</sup> février 2005, elle permet de financer l'achat d'un logement ancien sans condition de travaux. Cette formule est cependant très peu utilisée en Guyane.

Depuis mars 2001, les opérateurs sociaux sont directement attributaires de la subvention de l'Etat. En conséquence, les crédits accordés par la CDC pour financer les programmes locatifs des bailleurs sociaux sont, depuis cette date, consentis aux conditions du marché. Les prêts émis correspondent aux nouveaux contrats mis en place. La hausse des engagements s'explique par une reprise de la programmation de logements et du démarrage effectif d'opérations de construction. Le niveau des versements bénéficie, pour sa part, des mises en versement du stock des engagements des années antérieures, il se situe néanmoins à un niveau similaire à celui de l'année 2002.

<b>Financements de la CDC</b>					en millions d'€
	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
Prêts émis	24,0	33,4	14,8	32,9	61,8
Prêts versés	42,6	32,7	15,9	27,8	41,1

Source :CDC

Concernant les financements octroyés par les établissements de crédit, au 31 décembre 2006, l'encours des crédits à l'habitat s'élevait à 820 millions d'€. Sur ce total, l'encours des établissements de crédit locaux s'élevait à 247 millions d'€, dont 208 millions d'€ pour les ménages. L'investissement des ménages se maintient ainsi à un rythme élevé et suit même une tendance supérieure à celle de la France entière (+ 19,1 % contre + 14,9, % par an).

Les crédits octroyés par des établissements non installés localement (573 millions d'€) correspondent pour l'essentiel aux crédits à l'habitat consentis par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) aux opérateurs sociaux de la construction.

# Section 3

## Le secteur tertiaire

### § 1. LES TRANSPORTS

#### 1. LE SECTEUR DES TRANSPORTS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

##### 1.1 Sur le secteur du Transport

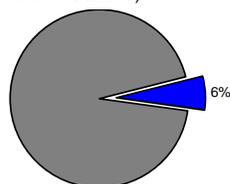
Selon les critères considérés, le secteur des transports représente 4 à 7 % de l'économie guyanaise. Il se caractérise par un faible dynamisme en terme de créations d'entreprises (4 % du total) et par une proportion très importante d'entreprises sans salarié (78 %).

... la création de richesses (2002).  
(source : INSEE)

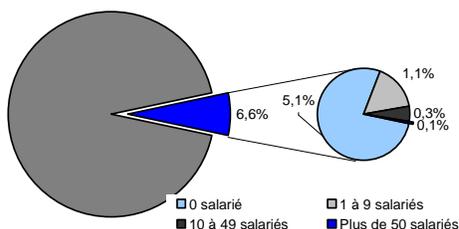
La branche "Transports" des comptes économiques incluant les activités d'Arianespace, dont les résultats connaissent d'importantes fluctuations pour des raisons méthodologiques, il n'est pas possible d'apprécier le poids du secteur des transports dans l'économie ce cette façon.

Poids du secteur dans ...

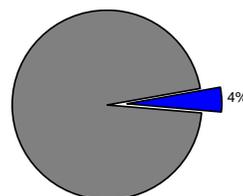
... les effectifs salariés (2005).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2005)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2005).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

##### 1.2 Données financières sur le secteur du Transport

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur du Transport, portant sur l'exercice 2004, compte pour la Guyane 38 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 101

<sup>1</sup> Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus ou réalisant un chiffre d'affaires d'au moins 800 000 €.

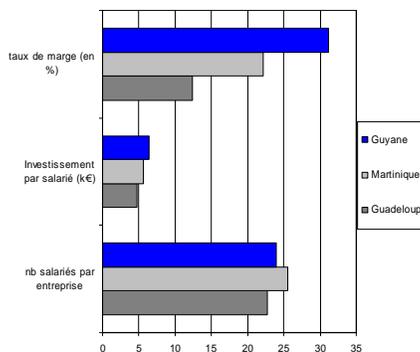
millions d'€ et employant 912 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 35.9 millions d'€, soit un taux de marge de 31,2 %, supérieur à celui constaté à la Martinique (22,2 %) et à la Guadeloupe (12,4 %).

La branche transports est prépondérante par rapport aux services (61 % des entreprises et 67 % des salariés), son taux de marge est également plus élevé (36,3 % contre 25,4 %).

Activité du secteur du transport en 2004						en nombre ou millions d'€
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Transports terrestres, par eau et aérien	23	614	60,4	19,0	4,1	36,3%
Services auxiliaires des transports	15	298	40,9	16,9	1,7	25,4%
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>912</b>	<b>101,3</b>	<b>35,9</b>	<b>5,8</b>	<b>31,2%</b>

Source : INSEE - EAE Transport 2004

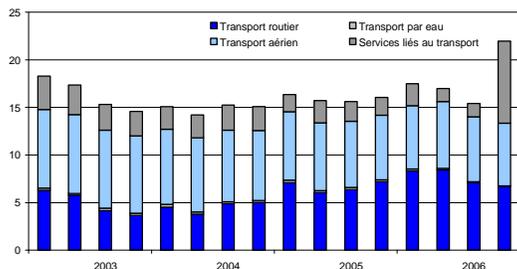
Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises guyanaises ont des effectifs proches (24 salariés) de leur consoeurs des Antilles (23 en Guadeloupe, 26 à la Martinique) et génèrent un chiffre d'affaires par salarié (111 k€ par salarié) plus faible qu'en Guadeloupe (194 k€) et en Martinique (142 k€). Néanmoins elles sont nettement plus rentables que celles de la Martinique (9 points de marge en plus) ou de la Guadeloupe (19 points de marge). En 2004, les entreprises guyanaises de ce secteur ont davantage investi que les entreprises guadeloupéennes et martiniquaises (respectivement 6,4 k€ par salarié contre 4,8 et 5,7 k€ par salarié).



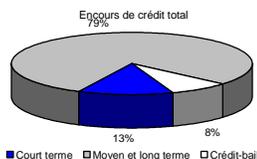
## 2. LE SECTEUR DES TRANSPORTS ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des transports<sup>1</sup> s'élevait à 22,3 millions d'€, en hausse de 40 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 3,7 millions d'€

Source : Centrale des risques BDF - IEDOM  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



<sup>1</sup> Hors transport spatial.

La part de marché des établissements de crédit locaux représentait 28 % du total des crédits consentis au secteur du transport à fin 2006, en baisse de 19 points sur un an. Le secteur bancaire local intervient davantage à court terme, avec des engagements représentant 100 % de l'encours total. En revanche, il est moins bien positionné par rapport aux établissements de crédit non installés localement qui dominent le marché des crédits à moyen et long terme avec 84 % de l'encours total des crédits d'une durée supérieure à deux ans.

Les services liés au transport, en forte hausse au dernier trimestre 2006, sont les premiers bénéficiaires des concours bancaires avec 39 % du total, suivi du secteur du transport routier (30 %), du transport aérien (29 %) et du transport par eau (2 %).

### 3. PANORAMA DU SECTEUR DES TRANSPORTS

Au cours de l'année 2006, l'indice des prix des transports à destination des consommateurs a crû de 12,6 % en début d'année et de 9,3 % en fin d'année avec un pic de 15,8 % au mois d'avril. En moyenne annuelle, il a progressé de 10,9 %, soit une évolution identique à celle observée en 2005. Au cours de cette période, le prix des carburants a progressé de 6,0 % en moyenne annuelle (+ 13,6 % en 2005).

#### 3.1 Le transport maritime

##### LES INSTALLATIONS PORTUAIRES

Le **port de Dégrad-des-Cannes**, mis en service en 1974, est le principal port de commerce de la Guyane où transite la quasi-totalité des importations et des exportations. Il est situé sur la rive du fleuve Mahury et est accessible à partir d'un chenal long de quinze kilomètres.

Le **port du Larivot** a été reconverti en port de pêche après le transfert du stockage des hydrocarbures au port de Dégrad-des-Cannes en 1982.

Le **port privé de Kourou-Pariacabo** est géré par le CNES. L'aménagement du chenal, réalisé en 1994, permet la desserte du port par les navires européens transportant essentiellement des éléments du lanceur Ariane, des ergols et des outillages nécessaires à l'activité spatiale. Le port comporte par ailleurs plusieurs appontements privatifs permettant d'accueillir les navires douaniers et de la marine nationale ainsi que la navette desservant les Iles du Salut.

Le **Vieux port de Cayenne** a été le principal port de commerce de la Guyane jusqu'en 1974. L'activité a depuis été transférée au port de Dégrad-des-Cannes afin de permettre l'accostage de bateaux d'un tonnage plus important. Depuis cette date, son activité se limite à l'accostage de bateaux de pêche de poissons.

Le **port de Saint-Laurent-du-Maroni**, encore peu impliqué dans le trafic portuaire de la Guyane, est limité à l'exportation de riz, d'engrais et de matériaux de construction. Le 11 janvier 1991, un arrêté interministériel a fixé les limites transversales de la mer sur le fleuve du Maroni. Depuis cette date, il est devenu un port fluvial dont l'autorité est assurée par l'Etat. En 2002, l'Etat a concédé à la CCOG la gestion du port (rebaptisé Port de l'Ouest). Celle-ci a constitué une société d'économie mixte pour assurer son exploitation.

Les installations portuaires en Guyane sont constituées de deux ports d'intérêt national, les ports du Larivot<sup>1</sup> et de Dégrad-des-Cannes, faisant l'objet de concessions distinctes à la CCIG,

<sup>1</sup> Dans le cadre de la décentralisation, la propriété et la compétence du port du Larivot ont été transférées à la commune de Matoury depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, conformément à l'article 30 de la loi du 13 août 2004. Par ailleurs, la CCIG demeure le gestionnaire du port.

du port fluvial de Saint-Laurent-du-Maroni concédé par l'Etat à la Communauté des communes de l'Ouest de Guyane (CCOG), du vieux port de Cayenne placé sous la tutelle du Département et enfin, du port de Kourou-Pariacabo faisant l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire et relevant de la responsabilité du Centre national d'études spatiales (CNES).

#### ◆ Le trafic de marchandises

Le transport maritime des marchandises débarquées est assuré par quatre agents maritimes ; l'un d'entre eux est spécialisé dans le transport de produits pétroliers et un autre dans le transport des éléments nécessaires à l'activité spatiale. Le trafic est assuré suivant 11 lignes régulières, dont 7 lignes de transport de marchandises courantes, 1 ligne assurant le transport d'éléments spatiaux, 1 ligne pour le transport du clinker et les deux dernières spécialisées dans le transport de produits pétroliers, de bitume, de clinkers et de véhicules.

En 2006, le nombre d'escales de navires marchands s'est accru de 5,1 %, soit 225 navires. Cependant le trafic maritime est resté stable sur un an, cette évolution est imputable aux marchandises débarquées qui se sont inscrites en baisse de 1,1 % par rapport à l'année 2005, tandis que les marchandises embarquées ont progressé de 23,2 %. Au total, 576 771 tonnes de fret ont été enregistrées, dont 540 362 tonnes de marchandises débarquées et 36 409 tonnes de marchandises embarquées. Le recul du fret débarqué résulte principalement du vrac liquide (- 16,3 %) et particulièrement des importations de bitume en baisse de 39,6 % par rapport à l'année précédente. Les autres marchandises débarquées ont fléchi de 1,2 % sur un an en raison notamment des grèves des dockers en début d'année (soit au total 12 jours de grève) qui ont empêché le débarquement des containers. Le vrac solide constitué de clinkers a, quant à lui, progressé de 95,6 % sur un an en liaison avec la forte augmentation des ventes de ciment en 2006 (+ 21,3 % en moyenne annuelle).

Evolution du trafic portuaire	en nombre ou en tonnes			
	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Nombre de navires entrés</b>	221	214	225	5,1%
<b>Marchandises débarquées</b>	<b>557 861</b>	<b>546 433</b>	<b>540 362</b>	<b>-1,1%</b>
Vrac liquide <sup>(1)</sup>	199 355	214 546	179 626	-16,3%
Vrac solide <sup>(2)</sup>	73 806	34 001	66 514	95,6%
Marchandises diverses	284 700	297 886	294 222	-1,2%
<b>Marchandises embarquées</b>	<b>37 965</b>	<b>29 555</b>	<b>36 409</b>	<b>23,2%</b>
Vrac liquide	225	-	0	-
Vrac solide	-	-	0	-
Marchandises diverses	37 740	29 555	36 409	23,2%
<b>Total trafic de marchandises</b>	<b>595 826</b>	<b>575 988</b>	<b>576 771</b>	<b>0,1%</b>

Source : CCIG et DDE (Capitainerie)

<sup>1</sup>constitué de produits pétroliers, de butane, de bitume et de méthanol

<sup>2</sup>constitué de clinkers

#### ◆ Le trafic des passagers

Au cours de la saison 2006-2007 (s'étalant de novembre à mars), 14 escales de paquebots de croisière ont été enregistrées aux Iles du Salut. Le nombre de touristes recensés

s'est établi à 9 932 passagers contre 12 187 au cours de la saison précédente. La capacité plus faible des paquebots qui ont mouillé au large des Iles du Salut explique l'écart du nombre de passagers recensés par rapport à la saison précédente. La durée de l'escale reste inférieure à une journée.

#### Trafic des escales de paquebots aux Iles du Salut

	Saison 02-03	Saison 03-04	Saison 04-05	Saison 05-06	Saison 06-07	Var. 07-06/ 06-05
Nombre d'escales	24	17	23	19	14	-26,3%
Nombre de passagers	12 048	6 811	8 605	12 187	9 932	-18,5%

Sources : Somarig et Titan Shipping

#### ◆ Les investissements portuaires

En 2006, le budget des travaux engagés sur le port de Dégrad-des-Cannes s'est élevé à 3,3 millions d'€, financés par l'Etat et la CCIG. Sur ce total, 2,4 millions ont été consacrés à des travaux de dragage du chenal<sup>1</sup> et d'accès au quai<sup>2</sup> (0,3 million pour la réfection du quai 3 et du poste RORO). Par ailleurs, dans le cadre de la réhabilitation du quai n°1, un investissement de 25,5 millions d'€ a été programmé cofinancé par l'Etat (2 millions), la CCIG (18 millions), la Région (5 millions) et le FEDER (0,5 million). Les travaux devraient démarrer au début de l'année 2007 pour s'achever en 2008. Pour l'année 2007, des travaux et études estimés à environ 17,5 millions d'€ ont été programmés pour l'élargissement du chenal d'accès.

Concernant le port du Larivot, les travaux de construction du quai A avaient été programmés en 2004 pour un montant de 5,4 millions d'€ financés par l'Etat à hauteur de 1,8 millions d'€ et le FEDER pour 3,6 millions d'€. En 2006, 1,8 million d'€ ont été décaissés sur cette opération qui s'est achevée en 2006. Par ailleurs, la CCIG a entrepris d'autres travaux d'aménagement (clôture, aménagement d'un pôle administratif, réfection du réseau incendie)

Le port de pêche de Sinnamary a été inauguré en juin 2006. Initié en 2004 pour un coût global de 1,6 million d'€, il a été cofinancé à hauteur de 75 % par l'IFOP, 20 % par la Région et le solde par la commune de Sinnamary.

Des travaux de réparation des ouvrages du port de Saint-Laurent-du-Maroni ont été réalisés pour un montant de 2 millions d'€ financés à parts égales par l'Etat et le FEDER. Ils ont concerné la création de terre-pleins et la réfection de l'appontement pour un montant de 1,6 million d'€, et enfin, l'aménagement de 900 m<sup>2</sup> de terre-pleins sur le port pour 0,4 million. Tous ces travaux se sont achevés en 2006.

### 3.2 Le transport fluvial

Dans le département de la Guyane, le transport fluvial demeure le moyen le plus utilisé pour l'accès aux communes de l'intérieur. Le Maroni est le principal fleuve concerné.

<sup>1</sup> Le chenal d'accès au port, régulièrement envasé par des dépôts d'alluvions des fleuves voisins, nécessite un dragage régulier.

<sup>2</sup> Réfection du quai n°3 et du poste RORO.

A l'issue de l'étude menée par le Ministère de l'Équipement en vue de définir une réglementation sur les fleuves de Guyane, différents arrêtés préfectoraux ont été signés le 18 juillet 2005. Ils réglementent notamment les conditions d'inscription et d'identification des embarcations naviguant sur les eaux intérieures (arrêté préfectoral n° 05/443) et précisent le matériel de sécurité obligatoire à bord des embarcations (arrêté préfectoral n° 05/442).

Désormais, depuis la mise en place du registre<sup>1</sup> des transporteurs fluviaux, les pirogues naviguant sur les fleuves peuvent être identifiées. Au 31 décembre 2006, environ 550 pirogues ont été identifiées et enregistrées<sup>2</sup> et environ 60 dossiers sont en attente de la délivrance de leur certificat d'identification et d'enregistrement. Ces identifications concernent aussi bien des embarcations dont les propriétaires sont des professionnels du tourisme, du transport de personnes et de marchandises, que celles des administrations et des particuliers.

Au niveau du transport fluvial scolaire, placé sous la responsabilité du Conseil général<sup>3</sup>, la mise en place de différents arrêtés préfectoraux a contribué à résoudre le problème de sécurité des enfants transportés sur le fleuve. Cependant, la notion de navigabilité des fleuves de Guyane n'est toujours pas clairement définie. Pour l'année 2007, le Conseil général a obtenu de l'Etat le subventionnement<sup>4</sup> de ce type de transport, qui était pris en charge en totalité jusqu'en 2006 sur les fonds du département. En 2006, cette dépense s'est élevée à 1,2 million d'€ (1,8 million d'€ en 2005). Le trafic fluvial de personnes et de marchandises n'est quant à lui pas connu, car aucun organisme officiel n'a en charge ce recensement.

L'aménagement d'un port piroguier à Saint-Laurent-du-Maroni a été programmé pour un montant de 1 million d'€ financé par l'Etat. Ces travaux concernent notamment la réalisation d'un pont flottant, d'un parking et d'une clôture. Ces travaux ont démarré en 2004 et devraient s'achever en 2007. En 2006, une somme de 0,6 million d'€ a été décaissée sur cette opération. Par ailleurs, des travaux de renforcement de l'accostage du bac ont été réalisés en 2006 pour un montant de 0,5 million d'€ cofinancé par l'Etat et le FEDER et enfin, la réhabilitation de la cale du bac devrait démarrer en 2007 pour une valeur de 0,5 million d'€ financée par l'Etat.

Le bac international assurant le transport de personnes et de véhicules entre Saint-Laurent-du-Maroni et Albina au Suriname a embarqué 4 487 personnes en 2006, contre 4 997 en 2005 et 3 819 en 2004, soit une baisse de 10,2 % sur un an. Cette évolution résulte du fait que le bac a interrompu son activité pendant une durée de deux mois (au mois de septembre et novembre 2006) pour des travaux de réparation. En outre, 4 942 véhicules ont été transportés au cours de la même période contre 4 714 en 2005.

---

<sup>1</sup> Depuis le 11 août 2005, la Direction départementale de l'équipement à en charge l'identification et l'enregistrement des transporteurs fluviaux.

<sup>2</sup> Ce nombre ne tient pas compte des pirogues déjà enregistrées à la Sous-Préfecture de Saint-Laurent-du-Maroni avant la mise en place de cette nouvelle réglementation. A fin 2004, 440 pirogues avaient été recensées pour 225 transporteurs fluviaux.

<sup>3</sup> L'article L. 213-11 du code de l'éducation précise que le département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement de ces transports. Un décret en Conseil d'Etat fixe les règles techniques auxquelles doivent répondre les transports.

<sup>4</sup> La participation de l'Etat en matière de transports scolaires est égale à 65 % des dépenses subventionnables dans tous les départements où les transports scolaires sont gratuits à la date du 30 juin 1983.

Une étude sur la mise en place d'un nouveau bac assurant la liaison Saint-Laurent-du-Maroni / Albina a été réalisée en 2005 par la DDE et financée par le Conseil régional de Guyane. Ce projet est mené par la Société Maroni Transport International (MTI) en collaboration avec l'Etat Surinamien par le biais de sa compagnie SMS. Ce nouvel appareillage proposant une capacité de transport suffisante devrait pouvoir répondre aux échanges en croissance continue entre la Guyane et le Suriname. Le coût de ce projet est estimé à 5 millions d'€ pour la partie française. A ce jour, sa réalisation n'a pas encore été décidée.

### 3.3 Le transport aérien

L'aéroport international de Rochambeau, situé sur la commune de Matoury, est géré depuis 1974 par la CCIG au travers d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) renouvelable tous les deux ans. Les nouvelles dispositions du projet de loi<sup>1</sup> sur l'évolution du statut des aéroports français ne concernent pas l'aéroport de Cayenne Rochambeau. Cependant, le contrat actuel arrivant à échéance en 2007, la CCIG a engagé des négociations avec l'Etat afin de le transformer en contrat de concession sur 15 ans<sup>2</sup>.

#### ◆ Le trafic passagers et de marchandises

Evolution du trafic aérien	en nombre et en tonnes				
	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Mouvements d'avions	9 212	10 922	10 013	9 246	-7,7%
<b>Trafic commercial</b>					
Passagers à l'arrivée	185 181	193 272	183 216	182 367	-0,5%
Passagers au départ	191 971	198 432	187 136	186 544	-0,3%
Passagers en transit	7 431	9 217	5 492	5 483	-0,2%
<b>Total passagers</b>	<b>384 583</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>-0,4%</b>
Fret débarqué	3 508	3 406	3 792	3 609	-4,8%
Fret embarqué	897	995	1 229	1 294	5,2%
<b>Total fret</b>	<b>4 404</b>	<b>4 401</b>	<b>5 021</b>	<b>4 903</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Total trafic postal</b>	<b>1 376</b>	<b>1 302</b>	<b>1 231</b>	<b>1 231</b>	<b>-5,4%</b>
<b>Trafic non commercial (1)</b>					
Passagers à l'arrivée	5 498	4 913	4 729	3 834	-18,9%
Passagers au départ	5 887	5 191	4 737	3 928	-17,1%
<b>Total passagers</b>	<b>11 385</b>	<b>10 104</b>	<b>9 466</b>	<b>7 762</b>	<b>-18,0%</b>

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

(1) Vols militaires et avions particuliers

<sup>1</sup> Ce projet de loi vise d'une part, à transformer Aéroports de Paris (ADP) en société anonyme et d'autre part, à déléguer la gestion des grands aéroports régionaux, dont celui de la Guyane, à des sociétés entièrement détenues par des personnes publiques. La répartition du capital initial se ferait entre la Chambre de commerce et d'industrie à hauteur d'au moins 25 % et les collectivités locales pour au moins 15 %, l'Etat détenant le solde.

<sup>2</sup> Les audits et études réalisés en concertation avec la Direction générale de l'aviation civile, et les ministères de tutelles de la CCIG (Finances, Commerce et Artisanat) ont estimé que la concession de l'aéroport devrait être conclue pour une durée de 15 ans, permettant ainsi d'étaler les charges et obtenir une meilleure rentabilité.

Les mouvements d'avions commerciaux sont de nouveau en baisse en 2006 de 7,7 % (- 8,3 % en 2005). Cette baisse est imputable à Air Guyane et Air Caraïbes (respectivement - 21 % et - 10,4 %). Le tonnage de fret transporté s'est établi à 4 903 tonnes, en baisse également de 2,4 % sur un an (contre + 14,1 % en 2005).

Air France est la principale compagnie aérienne à assurer les liaisons directes vers la métropole. Depuis le 12 décembre 2003, Air Caraïbes concurrence Air France sur la desserte vers les Antilles françaises et sur la métropole via les Antilles. Elle assure également la liaison Cayenne-Belem-Fortaleza depuis 2004, avec quatre rotations hebdomadaires.

D'autre part, la demande d'autorisation de desserte aérienne entre Cayenne et Manaus déposée par la compagnie aérienne brésilienne "La Total" qui était prévue à fin 2006, n'est toujours pas effective. Cependant, la Direction de l'Aviation civile a d'ores déjà validée cette demande.

En 2006, le trafic de passagers commerciaux de la compagnie Air France s'est inscrit en hausse (+ 2,8 % sur un an), après avoir régulièrement baissé depuis 2003. A l'inverse, le nombre de passagers transportés par Air Caraïbes a sensiblement diminué (- 12,4 % contre + 16,9 % en 2005) principalement sur la desserte vers Fort-de-France (- 22,6 %) et Belem (- 20,9 %) en raison notamment d'une absence de régularité des vols. Le nombre de passagers transportés par LA TAF s'est par ailleurs accru de 8,9 % sur un an (+ 4,9 % en 2005). Enfin, le trafic d'Air Guyane s'est à nouveau contracté de 10,1 % en glissement annuel, soit une évolution moins prononcée que celle enregistrée l'année précédente (- 21,0 %).

Trafic passagers commerciaux par compagnie aérienne					nombre
	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Air France	288 760	276 855	269 246	276 762	2,8%
Air Caraïbes <sup>(1)</sup>	-	42 420	49 591	43 417	-12,4%
Air Guyane	50 486	40 067	31 667	28 483	-10,1%
PENTA/LA TAF <sup>(2)</sup>	15 804	14 957	15 690	17 079	8,9%
Surinam Airways	18 727	12 968	-	-	
Autres compagnies	2 681	4 437	4 158	3 170	-23,8%
Transits	7 431	9 217	5 492	5 483	
<b>Total</b>	<b>383 889</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>-0,4%</b>

<sup>(1)</sup> Début activité : 17 juin 2004

<sup>(2)</sup> Début des activités de LA TAF en 2005 en remplacement de la PENTA suite à une liquidation judiciaire

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

En 2006, le trafic des passagers commerciaux s'est stabilisé par rapport à l'année précédente, (- 0,4 % contre + 7,7 % 2005). Cette évolution est imputable à l'amélioration du trafic vers la métropole (+ 4,2 %) et Fortaleza au Brésil (+ 43,1 %). Le trafic passagers vers la métropole représente 53,1 % du trafic total avec 198 767 passagers transportés. La destination des Antilles françaises se positionne à la seconde place avec 27,3 % du marché, en diminution de 4,9 % sur un an, imputable principalement aux vols assurés par Air Caraïbes. Les liaisons vers Belém et Macapa ont fléchi respectivement de 8,1 % et 16,7 % sur une année au profit de la destination Fortaleza (+ 43,1 % mais avec seulement 0,9 % du trafic). Elles ne représentent plus que 4,9 % et 1,4 % du total des voyageurs transportés.

Evolution du trafic passagers par destination					nombre
	2003	2004	2005	2006	Var 06/05
Métropole	188 854	189 960	190 843	198 767	4,2%
Antilles françaises	90 164	115 555	107 409	102 140	-4,9%
<i>dont Air France</i>	90 164	79 852	72 509	70 777	-2,4%
<i>Air Caraïbes</i>	0	35 703	34 900	31 363	-10,1%
Bélem	22 404	23 330	20 113	18 479	-8,1%
Macapa	7 118	5 880	6 130	5 106	-16,7%
Fortaleza	-	-	2 266	3 242	43,1%
Paramaribo	5 009	4 104	-	-	-
Guyane	50 486	40 067	31 667	28 483	-10,1%
Autres	12 423	12 808	14 190	12 694	-10,5%
Transits	7 431	9 217	5 492	5 483	-0,2%
<b>Total</b>	<b>383 889</b>	<b>400 921</b>	<b>375 844</b>	<b>374 394</b>	<b>-0,4%</b>

Source : Chambre de commerce et de l'industrie de la Guyane (CCIG)

Le nombre de voyageurs transportés vers les communes de l'intérieur enregistre pour la troisième année consécutive une diminution de 10,1 %, soit une baisse moins accentuée que celle observée l'année précédente (- 21,0 %). Au total, le nombre de passagers transportés s'est établi à 28 483 personnes contre 31 667 en 2005. Cette évolution résulte de l'arrêt définitif de la desserte vers Saint-Georges-de-l'Oyapock en 2005 et de la baisse du trafic vers Maripasoula et Saül due notamment aux grèves observées en début d'année (respectivement - 3,3 % et - 13,6 % sur un an). Enfin, le nombre de passagers en transit s'est relativement stabilisé en 2006. Les passagers en transit proviennent essentiellement des Antilles françaises (91 % du total) à destination de la région de Belém.

Enfin, la Commission européenne a autorisé un régime d'aide d'Etat à caractère social aux personnes résidentes en Guyane sur les liaisons intérieures<sup>1</sup>. Cette mesure a été mise en place en raison du manque d'infrastructures de transport dans le département. Selon les liaisons empruntées, la réduction sur le prix du billet d'avion sera comprise entre 109 et 239 euros. L'entrée en vigueur de ce dispositif sera effective en 2007.

#### ◆ Les investissements aéroportuaires

La CCIG, gestionnaire de l'aéroport, prend en charge les travaux d'entretien et de modernisation des installations aéroportuaires.

Dans le cadre de la mise aux normes de l'aéroport de Cayenne-Rochambeau, un important programme de renforcement de la piste avait été programmé sur une durée de deux ans pour un coût global de 26,5 millions d'€. Ces travaux ont débuté en 2004 et se sont achevés en 2006. Ils sont cofinancés par l'Etat à hauteur de 6,7 millions d'€, le FEDER pour 15,2 millions, le FIDOM pour 2 millions et la CCIG pour 2,7 millions.

En outre, 6,7 millions d'€ ont été budgétisés pour la construction d'une nouvelle tour de contrôle dont la fin des travaux est prévue en 2008. En complément, pour l'année 2007, 1,2 million d'€ d'investissements ont été programmés, pour la réalisation de divers aménagements.

<sup>1</sup> La mesure concerne les liaisons entre Cayenne vers Maripasoula, Grand-Santi et Saül, ainsi que celle entre Grand-Santi et Saint Laurent-du-Maroni.

En 2006, les investissements relatifs aux aéroports de l'intérieur ont représenté un coût global de 3,2 millions d'€, financés par le Conseil général, l'Etat et le FEDER. Ces investissements ont concerné les travaux de mise en place de l'aérogare de Grand-Santi (0,7 million) et la réhabilitation des aérogares de Maripasoula, Saül et Saint Laurent-du-Maroni (1,4 million d'€). La construction d'un service de secours et de lutte contre l'incendie, ainsi que des travaux de mise aux normes de l'aérogare de Maripasoula ont été réalisés pour un montant de 1,2 million d'€ (l'achèvement de ces travaux est prévu en 2007). Pour l'année 2007, des travaux de revêtement en béton de la piste de Grand-Santi ont été programmés pour un montant de 3,0 millions d'€, financés à hauteur de 50 % par le Conseil général, le solde se répartissant entre l'Etat et le FEDER.

### **3.4 Le transport terrestre**

La loi d'orientation des transports intérieurs (Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982, article 7 paragraphe II) fixe les conditions dans lesquelles sont organisés les transports publics réguliers de personnes et de marchandises. Les collectivités locales ont pour mission l'organisation et la promotion du transport public des personnes<sup>1</sup> et des biens dans la limite de leurs compétences. L'exécution du service est assurée, soit en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial, soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention à durée déterminée avec l'autorité compétente. Dans le second cas, cette convention est établie entre l'autorité organisatrice et l'exploitant retenu, après mise en concurrence, soit dans le cadre de la loi du 29 janvier 1993, soit conformément aux dispositions du code des marchés publics. La convention fixe la consistance générale et les conditions de fonctionnement et de financement du service. Elle définit les actions à entreprendre par l'une et par l'autre partie afin de favoriser l'exercice effectif du droit au transport et de promouvoir le transport public de personnes.

Dans les DOM, cette nouvelle réglementation devait être effective depuis 1999. Afin de mettre en œuvre l'application de cette réglementation, un schéma départemental a été élaboré en 2001 par le Conseil général en concertation avec les transporteurs routiers ; il a été approuvé en 2003. A ce titre, 18 lignes ont été définies et doivent faire l'objet d'un appel d'offres dans le cadre d'une délégation de service public. Pour permettre aux acteurs du transport de s'organiser, différentes lois avaient prorogé la validité des autorisations ou concessions d'exploitation des lignes de transport au 1<sup>er</sup> juin 2006. A cette date, les transporteurs routiers publics interurbains de personnes et le Conseil général devaient obligatoirement appliquer la réglementation, rendant les autorisations antérieures caduques. A fin 2006, cette organisation n'a toujours pas été mise en place.

Cependant, le 27 février 2007, une coopérative de transports « Mahury transports » a été créée regroupant une grande partie des transporteurs non urbains de personnes. De son côté, le Conseil général a lancé deux appels d'offres, les 27 février et 22 mars 2007 ; la nouvelle organisation devrait être opérationnelle en septembre 2007. Les billetteries dont les prix ont été

---

<sup>1</sup> Sont considérés comme transports publics, tous les transports de personnes ou de marchandises, à l'exception des transports qu'organisent pour leur propre compte des personnes publiques ou privées.

décidés collégalement entre le Conseil général et les transporteurs seront du ressort du département. En outre, l'installation d'une gare routière dans la ville de Cayenne est à l'étude.

La tarification des transports publics de personnes est fixée ou homologuée par le département (article 7 paragraphe III de la LOTI) et le financement est assuré par les usagers. Par ailleurs, les entreprises de transport public de personnes doivent obligatoirement être inscrites à un registre tenu par les services de l'Etat.

En matière de transports scolaires, le décret n° 84-323 du 3 mai 1984 a transféré aux départements la responsabilité de leur organisation, de leur fonctionnement et de la fixation des tarifs. Pour 2006, le coût total du transport des élèves s'est élevé 9,2 millions d'€ (- 9,8 % sur un an).

A fin 2006, le nombre de sociétés de transports terrestres employant du personnel s'est établi à 170 dont 118 entreprises de transports de marchandises et 52 sociétés de transports de voyageurs. Le nombre de salariés employés s'est élevé à 852, soit 596 pour le transport de marchandises et 256 pour le transport de voyageurs. 84 % des transporteurs de marchandises emploient moins de 10 salariés.

#### ◆ **Le transport urbain de personnes**

Le périmètre de transports urbains (PTU) est établi sur demande du maire ou du président d'un établissement ayant reçu mission d'organiser les transports publics de personnes. Dans les DOM, la création et la délimitation de ce périmètre sont fixées par le représentant de l'Etat sur demande des maires des communes concernées après avis du conseil général. En Guyane, seule la ville de Cayenne a bénéficié d'un PTU exploité par le SMTC (Syndicat mixte des transports en communs). Depuis 1988, le SMTC exploite le réseau par l'intermédiaire de sa régie de transports publics (RTP). Il dispose d'un parc automobile de 12 bus dont 8 affectés à la desserte des 5 lignes et 4 bus de réserve. En 2007, l'acquisition de 2 bus supplémentaires est programmée afin d'effectuer un plus grand nombre de rotation sur certaines lignes. Cette activité emploie 87 personnes dont 24 chauffeurs. En 2006, le SMTC a transporté 1,236 million de personnes.

#### ◆ **Le transport interurbain de personnes**

L'article 29 de la loi d'orientation définit quatre catégories de transport routier non urbain : les services réguliers publics, les services à la demande, les services privés et les services occasionnels publics. Les services réguliers<sup>1</sup> et les services à la demande relèvent seuls de la compétence des collectivités territoriales. Les exploitants doivent satisfaire à des conditions, notamment de capacité professionnelle dont l'attestation est délivrée par le préfet. La loi d'orientation définit également la réglementation sociale ainsi que les règles de sécurité et de contrôle applicables aux transports.

---

<sup>1</sup> Le décret du 16 août 1985 définit, les services publics réguliers, comme étant des services offerts à la place dont le ou les itinéraires, les points d'arrêt, les fréquences, les horaires et les tarifs sont fixés et publiés à l'avance. Les services publics à la demande sont des services collectifs offerts à la place, déterminés en partie en fonction de la demande des usagers et dont les règles générales de tarification sont établies à l'avance. Les services sont exécutés avec des véhicules dont la capacité minimale est fixée par décret.

En 2006, une centaine d'entreprises sont inscrites au registre des transports pour environ 313 véhicules affectés aux transports routiers publics réguliers, scolaires et occasionnels (soit environ 230 autocars possédant jusqu'à 70 places et environ 83 véhicules de moins de 10 places). Parmi ces entreprises, 66 font l'objet d'une délégation de service public par le Conseil général (dont 56 possèdent des véhicules de moins de 10 places), 32 sont affectées aux transports en commun (exclusivement du transport scolaire et occasionnel) et 8 sont en régie, soit 1 régie départementale pour le transport scolaire, 1 régie urbaine pour le transport de personnes et 6 régies communales pour les transports scolaires et occasionnels. La majorité de ces transporteurs sont des entreprises individuelles. Enfin, 85 artisans taxis<sup>1</sup> sont inscrits dans le répertoire des métiers à la Chambre des métiers à fin 2006 pour 120 véhicules autorisés. Sur ce total, 48 % sont situés dans la ville de Cayenne, 20 % à Matoury et 13 % à Kourou. Ils répondent à une réglementation qui leur est propre (loi du 20 janvier 1995).

#### ◆ Le transport routier de marchandises

Sur le territoire national, les activités de transport routier de marchandises et de location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises s'effectuent sous le couvert d'une licence de transport intérieur pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes ou d'une licence communautaire pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes. Elle est délivrée aux entreprises inscrites au registre des transports géré par la Direction départementale de l'équipement.

A fin décembre 2006, 147 transporteurs de marchandises sont inscrits dans le fichier tenu par la Chambre de commerce pour un total d'environ 843 véhicules affectés à cette activité. Pour les véhicules de moins de 3,5 tonnes, environ 97 véhicules ont été dénombrés, dont 70 % sont utilisés sur un marché de gré à gré avec les particuliers pour le transport de marchandises lié au secteur du BTP, les 30 % restants étant utilisés pour le transport de meubles et des livraisons diverses. Pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes, environ 746 camions ont été comptabilisés. Sur ce total, 70 % sont utilisés pour des travaux de terrassement dans le secteur du BTP, 10 % pour le transport de containers et le complément pour des transports divers. Ces transporteurs sont constitués en majorité sous la forme d'entreprise individuelle. Afin de lutter contre les transports informels, les transporteurs devront apposer sur leurs véhicules un logo remis par la DDE, chargée du contrôle des transporteurs. Cette nouvelle disposition devrait permettre d'identifier et de lister le nombre de véhicules autorisés. Elle entrera en vigueur en 2007.

---

<sup>1</sup> Les artisans taxis sont répartis dans les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou, Saint Laurent-du-Maroni, Maripasoula, Montsinery et Saint Georges de l'Oyapock.

## § 2. LA DISTRIBUTION

Après un passage à vide au premier trimestre, l'activité du secteur de la distribution s'est progressivement améliorée tout au long de l'année 2006. La reprise constatée sur les biens de consommation et des produits alimentaires reste cependant limitée, comme en atteste le plafonnement des importations.

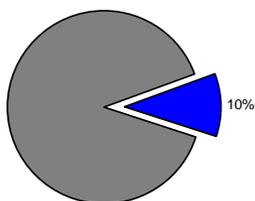
Le secteur est engagé depuis quelques années dans une phase de restructuration autour de quelques groupes qui se positionnent sur tout le spectre de la distribution (grossiste, hypermarché, supermarché et supérette). En parallèle, le commerce spécialisé se heurte à des difficultés de développement en raison, entre autres, d'aménagements insuffisants et de problèmes liés à l'insécurité (notamment pour les commerces de centre-ville). Les contraintes liées au foncier limitent de surcroît l'implantation de zones commerciales en périphérie.

### 1. LE SECTEUR COMMERCIAL DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

#### 1.1 Quelques données structurelles

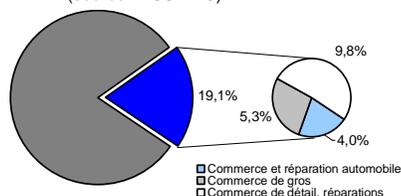
En 2002, la branche du commerce, c'est-à-dire de l'ensemble des activités commerciales exploitées par des entreprises du commerce ou d'autres secteurs d'activité, a généré 10 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaise, ce qui la place en troisième position parmi les branches marchandes derrière les services et l'industrie.

... la création de richesses (2002).  
(source : INSEE)

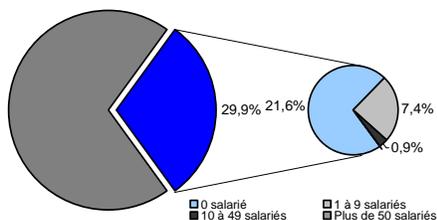


Poids du secteur dans ...

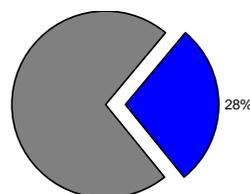
... les effectifs salariés (2005).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2005)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2005).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

Le secteur emploie 19 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 28 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 30 % du total des établissements guyanais, au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (72 %).

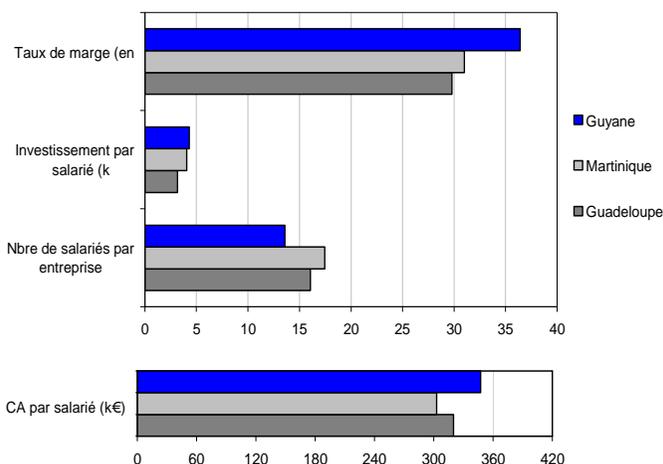
La dernière enquête annuelle du commerce réalisée par l'INSEE en Guyane portant sur l'exercice 2004 compte 189 entreprises<sup>1</sup> réalisant un chiffre d'affaires de 891,7 millions d'€ et employant 2566 personnes. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 136,7 millions d'€, avec un taux de marge de 36,4 % sensiblement supérieur à celui constaté à la Guadeloupe et à la Martinique (respectivement 29,8 % et 30,9 %).

Activité du secteur du commerce en 2004 (1)	en nombre, en millions d'€ ou en pourcentage					
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissement	taux de marge
<b>Ensemble du commerce</b>	<b>189</b>	<b>2 566</b>	<b>891,7</b>	<b>136,7</b>	<b>11,1</b>	<b>36,4</b>
<i>soit : commerce de gros</i>	<i>55</i>	<i>1 001</i>	<i>439,0</i>	<i>60,5</i>	<i>3,2</i>	<i>39,0</i>
<i>commerce de détail</i>	<i>89</i>	<i>807</i>	<i>210,2</i>	<i>39,5</i>	<i>2,9</i>	<i>34,7</i>
<i>commerce et réparation automobile</i>	<i>38</i>	<i>637</i>	<i>235,2</i>	<i>33,6</i>	<i>4,8</i>	<i>34,5</i>
<i>autres commerces alimentaires</i>	<i>7</i>	<i>121</i>	<i>7,3</i>	<i>3,1</i>	<i>0,2</i>	<i>23,6</i>

Source : INSEE - EAE commerce 2004

(1) Entreprises de 10 salariés ou plus ou ayant un chiffre d'affaires supérieurs ou égal à 800 K€.

Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, le secteur commercial guyanais se singularise par certains points. Les entreprises guyanaises de l'échantillon retenu représentent environ 11,7 % de l'ensemble des entreprises de commerce des DFA alors que les effectifs ne pèsent que 9,7 % du total, témoignant ainsi de structures de plus petite taille. L'effectif moyen dans les entreprises en Guyane s'établit en effet à 13,6, contre 16,0 en Guadeloupe et 17,5 en Martinique. En moyenne, le chiffre d'affaires des entreprises est également en retrait par rapport à la Guadeloupe et à la Martinique, mais compte tenu du nombre réduit de salariés par entreprise, le chiffre d'affaires par salarié est plus important en Guyane que dans les autres DFA. Les entreprises guyanaises sont également plus rentables, affichant un taux de marge de 36,4 % (29,8 % à la Guadeloupe et 31,0 % à la Martinique).



Source : INSEE - EAE commerce 2004

Le poids du secteur du commerce de gros (en effectifs, CA et VA) est plus important en Guyane qu'aux Antilles, en raison du retard de développement en terme de grandes surfaces de détail lié à la faible taille du marché domestique. Le commerce de détail, ne représente ainsi que 23,6 % du chiffre d'affaires global, contre 34,7 % à la Guadeloupe et 37,1 % à la Martinique ; en revanche, le poids du commerce automobile est plus important en Guyane.

<sup>1</sup> Entreprises de plus de 10 salariés ou totalisant un chiffre d'affaires de plus de 800 000 €.

## 1.2 Données financières sur le secteur commercial

L'IEDOM réalise annuellement une étude comparative sur la situation du secteur commercial dans les départements d'outre-mer. La dernière étude a été conduite à partir d'un échantillon<sup>1</sup> disposant de documents comptables sur les exercices 2003 et 2004. Toutefois, compte tenu de la faible taille de l'échantillon pour le secteur automobile, seuls les résultats du commerce de détail et du commerce de gros sont analysés.

Le secteur du commerce de détail a connu une croissance du chiffre d'affaires de +2,0 % en 2004, légèrement inférieure à celle observée en métropole (+2,6 %) mais supérieure à celle des autres DFA (+1,7 % à la Martinique et -0,2 % à la Guadeloupe). Cette performance révèle toutefois d'importantes disparités puisque un quart des entreprises ont vu leur activité croître de plus de 10 % et la même proportion a subi une contraction d'activité de plus de 10 %. Ces disparités se retrouvent également au niveau de la valeur ajoutée, mais avec une plus grande ampleur. La croissance du taux de valeur ajoutée a été plus marquée (+7,2 %), accompagnée d'une hausse des effectifs de 10,3 % qui dénote une croissance de type extensif de l'activité en comparaison des Antilles où l'évolution des effectifs est faible voire négative (pour la Martinique).

Ratios et indicateurs moyens du secteur du commerce de détail

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	7,2	4,3	5,0	2,1	3,3
	effectifs	(%)	10,3	2,0	-7,7	2,9	2,1
	équipement par salarié	(%)	2,4	6,5	8,3	-8,7	3,3
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	36,6	40,3	33,4	31,9	38,6
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	65,1	48,8	50,8	47,9	46,4
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	88,9	46,7	39,8	36,1	10,0
	crédit clients	jrs	49,3	21,8	24,4	26,5	7,2
	crédit fournisseurs	jrs	74,3	70,6	59,6	65,7	46,4
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	8,4	5,9	7,8	5,5	5,2
	taux de rentabilité brute globale	(%)	17,5	17,4	21,3	16,7	17,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	62,7	66,0	62,2	66,6	69,5
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	10,2	11,0	10,6	9,1	10,4
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	13,5	9,3	11,5	13,5	9,9
	taux d'endettement financier	(%)	99,5	40,1	69,2	93,2	86,4
	part des banques dans l'endettement	(%)	57,9	62,9	55,6	68,9	63,8
	couverture des capitaux investis	(%)	203,8	238,7	196,4	204,3	200,9

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

ns: non significatif, bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

Le poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation en jours de chiffre d'affaires est près de 9 fois supérieur à celui de métropole dû à des crédits clients très longs. La durée moyenne des crédits fournisseurs est également importante<sup>2</sup>, par rapport à la métropole et les autres DOM.

S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises ont un taux d'endettement financier important (99,5 %) largement supérieur à celui des Antilles et de la métropole, la part des banques y est plus faible cependant 57,9 % de l'endettement financier est d'origine bancaire (contre 63,8 % en métropole).

<sup>1</sup> Entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

<sup>2</sup> Le niveau des stocks serait plus important, en raison de l'éloignement des sources d'approvisionnement, qui nécessite d'avoir un niveau suffisant de stocks de sécurité.

**Ratios et indicateurs moyens du secteur du commerce de gros**

			2004				
			Guy.	Guad.	Mart.	Réu.	Métr.
<b>Taux de croissance</b>	valeur ajoutée	(%)	4,2	2,9	6,7	8,1	4,5
	effectifs	(%)	3,8	0,0	0,4	4,9	0,8
	équipement par salarié	(%)	2,3	18,8	18,4	0,6	3,7
<b>Niveau d'équipement</b>	équipement par salarié	(en milliers d'€)	42,6	34,7	26,7	28,3	28,1
	rendement de la main-d'œuvre	(en milliers d'€)	76,1	69,6	63,4	68,2	65,3
<b>Indicateurs de gestion</b>	poids des bfre	jrs	80,2	61,2	62,6	65,4	42,4
	crédit clients	jrs	65,8	58,5	71,3	64,4	58,3
	crédit fournisseurs	jrs	71,2	74,8	73,3	82,7	61,0
<b>Résultats</b>	taux de marge brute d'exploitation	(%)	6,9	5,5	4,7	6,4	4,4
	taux de rentabilité brute globale	(%)	19,7	19,4	17,8	21,2	18,5
<b>Répartition de la VA</b>	charges de personnel/revenus	(%)	57,1	63,5	64,3	59,2	68,7
	impôts sur le bénéfice/revenus	(%)	13,7	12,0	9,9	12,9	10,3
<b>Financement</b>	poids des intérêts	(%)	8,1	7,7	9,7	11,4	10,2
	taux d'endettement financier	(%)	49,1	47,7	52,4	59,5	59,7
	part des banques dans l'endettement	(%)	55,9	54,0	58,5	66,9	62,2
	couverture des capitaux investis	(%)	280,7	320,5	336,0	400,1	609,1

Source : FIBEN - IEDOM et BDF

ns: non significatif, bfre = besoin en fonds de roulement d'exploitation

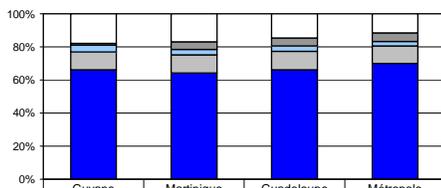
Concernant le secteur du commerce de gros, l'activité a connu en Guyane une croissance de son chiffre d'affaires de 1,9 %, similaire à celle du commerce de détail. Cependant, cette hausse est bien inférieure à celle constatée dans les autres DOM (+ 4,3 % aux Antilles et + 6,5 % à la Réunion) et en métropole (+ 4 %).

En revanche, la variation de la VA de 4,2 % en Guyane se rapproche de celle constatée en métropole (+4,5 %). Comme pour le commerce de détail, cette performance est inégalement répartie entre les entreprises puisque un quart a enregistré un accroissement de 19,1 % de sa VA alors qu'une même proportion d'entreprises subissait un repli de 10,2 %. Cette hausse s'est accompagnée d'une augmentation des effectifs de 3,8 %. Le poids des besoins en fonds de roulement d'exploitation est de plus de 80 jours de chiffre d'affaires, bien supérieur à celui observé en métropole et dans les autres DOM. La durée de rotation de stocks de marchandises de commerce de gros en Guyane est également la plus longue (128,5 jours contre 64,6 jours en métropole). Le taux de marge brute d'exploitation et celui de rentabilité brute globale sont les meilleurs enregistrés parmi les DFA et la métropole.

S'agissant du financement de l'activité, les entreprises guyanaises ont un taux d'endettement financier de 49,1 % inférieur à celui de la Réunion (59,5 %), se situant entre celui de la Guadeloupe et de la Martinique. Près de 56 % de cet endettement est de source bancaire.

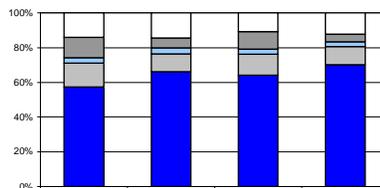
L'analyse comparée de la répartition du revenu global montre, pour le commerce de gros, que la part du revenu global revenant aux salariés est la plus faible en Guyane, au bénéfice essentiellement des actionnaires, de l'Etat et, dans une moindre mesure, de l'autofinancement. Pour le commerce de détail, la part des charges de personnel est un peu plus élevée qu'à la Martinique mais reste sensiblement plus faible qu'à la Guadeloupe ou qu'en métropole. La part revenant aux prêteurs est plus élevée qu'ailleurs pour le commerce de détail et comparable pour le commerce de gros, cette situation étant totalement inversée s'agissant de la part revenant à l'Etat.

Répartition du revenu global dans le commerce de détail (%)



	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Métropole
Autofinancement	16,9	16,3	14,5	11,4
Actionnaires	0,8	4,5	4,7	5,2
Prêteurs	4,1	3,1	3,3	2,7
Etat	10,2	10,6	11,0	10,4
Personnel	62,7	62,2	66,0	69,5

Répartition du revenu global dans le commerce de gros (%)



	Guyane	Martinique	Guadeloupe	Métropole
Autofinancement	13,9	14,0	10,6	11,9
Actionnaires	11,7	5,4	10,1	4,3
Prêteurs	3,1	3,5	2,9	2,8
Etat	13,7	9,9	12,0	10,3
Personnel	57,1	64,3	63,5	68,7

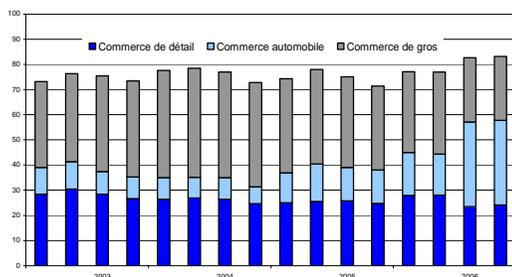
Source: FIBEN - IEDOM et BDF

## 2. LE SECTEUR COMMERCIAL ET LE SYSTEME BANCAIRE

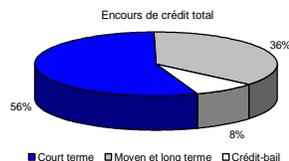
Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits bancaires porté par le système bancaire sur le secteur commercial guyanais s'élevait à 83,1 millions d'€, en hausse de 16,4 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient à 17,6 millions d'€, en baisse de 23 %.

La part de marché des établissements de crédits locaux s'établissait à 58 % à fin 2006, en baisse de 18,3 points sur un an. Cette tendance s'explique notamment par la forte diminution du poids des crédits locaux dans l'endettement à court terme (- 29,6 points par rapport à 2005 avec 49 % de part de marché). Toutefois, cette faible proportion est compensée par la part importante des crédits locaux dans l'endettement à moyen et long terme (81,4 %, soit +1,9 point sur un an).

Evolution des encours de crédit en faveur du secteur commercial (en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



La hausse des encours de crédits observée au niveau national<sup>1</sup> s'explique principalement par la vitalité des crédits consentis au commerce automobile (+ 154,1 %), notamment ceux à court terme. A l'opposé, les encours en faveur du commerce de gros ont sensiblement diminué (- 23,8 %), de même que ceux en faveur du commerce de détail mais dans une plus faible

<sup>1</sup> Etablissements locaux ou non installés localement.

proportion (- 2,9 %). La répartition de l'endettement bancaire par branche se trouve ainsi modifiée : le commerce automobile comptabilise plus de 40 % des encours (contre seulement 19 % en 2005), arrivant devant le commerce de gros (31 %) et le commerce de détail (29 %).

Enfin, la structure de l'endettement auprès des établissements de crédit locaux est relativement équilibrée entre les encours à court terme et ceux à moyen ou long terme (respectivement 47 et 51 %). Au niveau national, la répartition est à l'avantage des encours à court terme (56 %) devant ceux à moyen ou long terme (36 %), les 8 % restants étant les opérations de crédit bail.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR COMMERCIAL

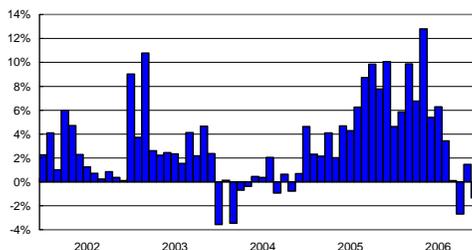
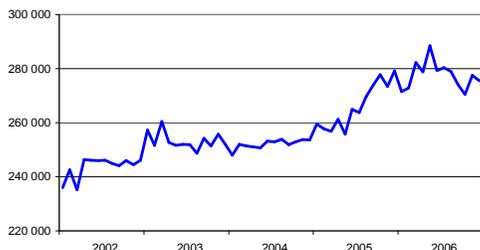
#### 3.1 L'activité du secteur en 2006

Après un début d'année difficile<sup>1</sup>, le secteur du commerce a progressé significativement le reste de l'année. La morosité du premier trimestre s'est traduite par une baisse sensible des importations de biens de consommation ainsi que des produits de l'industrie automobile. Cependant, dès le deuxième trimestre, une reprise s'est enclenchée, alimentée notamment par la bonne tenue du commerce automobile soutenu par le crédit à la consommation. Enfin, malgré la grève EDF et l'enlisement du porte-conteneurs le « Saint-Laurent » survenus tous deux à la veille des fêtes de fin d'année, période traditionnellement favorable au commerce, l'activité du secteur a connu une fin d'année 2006 plus clémente.

**Importations de biens de consommation et agro-alimentaires**

Cumul sur 12 mois glissants (en milliers d'euros)

Variation sur un an



Source: Douanes

Concernant l'équipement commercial, la restructuration du secteur de la distribution alimentaire entamée en 2005 avec l'ouverture du premier hypermarché du département sous l'enseigne "Cora", suivie de l'autorisation octroyée à "Carrefour" d'en implanter un deuxième, s'est poursuivie à un rythme plus mesuré en 2006. Le groupe "NG Kon Tia", spécialisé dans le commerce de gros, a néanmoins affiché sa volonté d'intégrer désormais la vente au détail à son

<sup>1</sup> Suite au conflit social au port de Dégrad-des-Cannes début 2006, plus de 1600 conteneurs de marchandises ont été déroutés sur Port-of-Spain.

activité et compte dans ce cadre augmenter sa surface commerciale de 730 m<sup>2</sup> sous la bannière "Marché Leader".

Ces trois pôles, adossés chacun à un grossiste (Propadis pour "Cora", Sofrigo pour "Carrefour" et NG Kon Tia), jouent pour certains déjà un rôle dans la distribution de proximité. Celle-ci, tenue principalement par la communauté chinoise, est encore très présente en Guyane et représente, avec environ 300 unités, 90 % des commerces à dominante alimentaire. Ces réseaux, en phase de développement se répartissent autour d'enseignes diverses ("8 à huit" et "Proxi" pour "Carrefour", "Ecodis" pour "Cora").

Les commerces non alimentaires ont pour leur part connu une relative stabilité de leur activité en 2006. La fermeture de 4 magasins spécialisés a été compensée par l'ouverture de 4 autres surfaces d'équipement à la personne et 2 galeries marchandes. Le secteur se caractérise par une dichotomie de plus en plus présente entre les commerces de centre ville et ceux émergeant difficilement en périphérie. En centre ville, le développement du secteur est freiné par une mauvaise desserte (accès rudimentaires ou informels depuis les axes principaux) et les problèmes d'insécurité. En périphérie l'absence de foncier, limite l'aménagement de zones concertées. L'évasion commerciale est également un facteur : beaucoup de Guyanais profitent de la proximité du Brésil et du Suriname pour y effectuer une partie de leurs achats. Une autre tendance se dégage avec le recours accru au commerce électronique.

L'année 2006 a enfin marqué le démarrage d'une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) pour tenter de redynamiser le secteur commercial du centre ville de Cayenne. Des fiches action, pour un montant global de 8,8 millions d'€ sur trois ans, ont été définies.

### **3.2 La structuration du secteur commercial**

L'inventaire de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>, établi par la Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DDCCRF), recense l'exploitation de 6 nouveaux magasins (4 spécialisés dans l'équipement de la personne et 2 à dominante alimentaire) ainsi que 2 nouvelles galeries commerciales pour la seule année 2006. En revanche, 4 magasins ont également fermé leurs portes (1 spécialisé dans l'équipement de la maison, 2 dans le bricolage et le jardinage et le dernier en équipement de la personne). Au final, la Guyane compte au 31 décembre 2006, seulement 4 grandes surfaces exploitées de plus par rapport à 2005.

Depuis 2001, ce nombre a augmenté de 14 unités (dont 4 unités sur la seule année 2006), l'essentiel des créations ayant été réalisées dans le secteur du commerce spécialisé alors que le nombre de grandes surfaces à dominante alimentaire n'évolue que faiblement.

### Evolution de l'équipement commercial de plus de 300 m<sup>2</sup>

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Total commerces à dominante alimentaire</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>27</b>
Hypermarché					1	1
Commerces de gros ouverts au public	2	2	2	2	2	3
Supermarchés et supérettes	21	21	22	22	22	23
<b>Total commerces spécialisés</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>58</b>	<b>63</b>	<b>65</b>
Equipement de la personne	7	8	8	7	9	12
Equipement de la maison	16	16	17	16	17	16
Bricolage - jardinerie	16	18	19	19	19	17
Centre - autos	12	12	12	11	12	12
Loisirs - culture - sport	4	4	5	5	5	5
Galeries commerciales					1	3
<b>Total</b>	<b>78</b>	<b>81</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>88</b>	<b>92</b>

Source : DCCRF

S'agissant des perspectives de nouvelles ouvertures, la Commission départementale de l'équipement commercial (CDEC) s'est réunie en 2006 pour l'examen de 9 dossiers correspondant à 14 589 m<sup>2</sup> supplémentaires. Toutefois seuls 8 dossiers ont été acceptés pour une surface de 12 099 m<sup>2</sup>. En effet, la CDEC n'a pas autorisé la demande d'extension de l'hypermarché Cora de 2 490 m<sup>2</sup> car d'après la loi applicable dans les DOM, un groupe ne doit pas posséder plus de 25 % des surfaces de vente.

Surfaces commerciales autorisées par la CDEC						en m <sup>2</sup>
Secteur d'activité	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de dossiers étudiés	5	6	7	6	5	9
Nombre de dossiers autorisés	5	6	7	5	5	8
Surfaces autorisées :	7 985	5 720	9 882	4 558	12 140	12 099
<i>Alimentaire</i>			2 877	715	5 730	745
<i>Equipement de la personne</i>		450		613		1 432
<i>Equipement de la maison</i>	3 365	2 000	1 000	730	3 910	8 746
<i>Bricolage et jardinerie</i>	3 640		5 105	1 510		
<i>Culture, loisirs et sport</i>	980	792				395
<i>Voiture et équipement auto</i>						
<i>Autres</i>		2 478	900	990	2 500	781

Source : DCCRF

Depuis 2001, environ 52 000 m<sup>2</sup> de nouvelles surfaces ont été autorisés, signe d'une dynamique de développement du secteur. Plus particulièrement elles concernent l'équipement de la maison (38 % du total des surfaces autorisées), le bricolage (20 %) et l'alimentaire (19 %).

Les autorisations décidées en 2006 ont concerné la création d'un ensemble de boutiques intégrées à un hôtel ainsi que l'implantation de trois grandes surfaces (ameublement, librairie et habillement) à Saint-Laurent-du-Maroni, la création d'un supermarché, d'un commerce de vêtement et d'un bazar sur Cayenne, les transferts sur d'autres sites d'un magasin de meuble et d'un commerce de chaussures et la création d'un magasin à dominante alimentaire agrémenté d'une galerie marchande.

### 3.3 La répartition spatiale des grandes surfaces

La superficie de vente des grandes surfaces alimentaires (hypermarchés, supermarchés et supérettes de plus de 300 m<sup>2</sup>, ainsi que les commerces de gros ouverts au public) s'élève à 27 430 m<sup>2</sup> en début d'année 2007. Ce plancher commercial représente une densité moyenne de 136 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population totale au 1er janvier 2006) et de 155 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, en ne tenant compte que de la population<sup>1</sup> habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît très inférieure à la moyenne métropolitaine qui s'établissait à 314 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date. Elle est d'autant plus faible que la contribution des magasins de gros ouverts au public est d'environ 32 %.

Répartition des surfaces alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2006

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2006		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Hypermarchés TGS	1	4 800	0	0	0	0	1	5 000	2	9 800
Com. de gros ouverts au public	3	8 837	0	0	0	0	0	0	3	8 837
Supermarchés >1 000 m <sup>2</sup>	3	4 639	0	0	1	730	0	0	3	4 639
Supermarchés <1 000 m <sup>2</sup>	7	4 619	0	0	0	0	3	2 085	10	6 704
Supérettes	13	4 535	0	0	0	0	0	0	13	4 535
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27 430</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>730</b>	<b>4</b>	<b>7 085</b>	<b>31</b>	<b>34 515</b>

Source : DDCCRF

Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2006

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
<b>Grandes surfaces à dominante alimentaire</b>							
Ile de Cayenne	18	21 630	78,9%	200	4	6 888	264
Zone de Kourou	8	5 420	19,8%	149	0	0	149
Zone de Saint-Laurent	1	380	1,4%	12	1	927	40
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>27 430</b>		<b>155</b>	<b>5</b>	<b>7 815</b>	<b>199</b>

Source : DDCCRF et INSEE

L'île de Cayenne regroupe les communes de Cayenne, Matoury et Rémire Montjoly.

La zone de Kourou rassemble les communes de Kourou, Montsinéry-Tonnegrande, Sinnamary et Macouria.

La zone de Saint-Laurent rassemble les communes de Saint-Laurent du Maroni, Mana et Awala-Yalimapo.

Toutefois, les surfaces autorisées par la CDEC et non encore construites (7 815m<sup>2</sup>) représentent près d'un tiers de l'appareil commercial actuel. Les principaux projets qui bénéficient d'une autorisation concernent la création d'un hypermarché (projet d'enseigne "Carrefour" de 5 000 m<sup>2</sup> à la périphérie de Cayenne), l'extension de 730 m<sup>2</sup> du magasin de gros NG Kon Tia en vue d'une reconversion de la surface totale en commerce spécialisé à dominante alimentaire et de 3 petits supermarchés à Saint-Laurent-du-Maroni (927 m<sup>2</sup>) et Cayenne (715 et 443 m<sup>2</sup>). En tenant compte de ces projets, la densité guyanaise atteindrait 174 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'ensemble de la population) et 199 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne retenant que la population des trois principales zones de chalandise.

<sup>1</sup> Cette donnée est estimée en appliquant la structure géographique de la population dans le recensement de 1999 à l'estimation de population de l'INSEE pour l'année 2006.

La répartition géographique des surfaces commerciales à dominante alimentaire permet d'observer un déficit d'équipement commercial particulièrement marqué à Saint-Laurent-du-Maroni, où la densité est aujourd'hui d'environ 12 m<sup>2</sup>/1 000 habitants et devrait approcher à terme 40 m<sup>2</sup>/1 000 habitants. A l'opposé, l'Ile de Cayenne bénéficie d'un tissu commercial nettement plus dense notamment depuis l'ouverture le 19 avril 2005 du premier hypermarché du département. En tenant compte des projets autorisés, sa densité (264 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) devrait approcher les références de métropole. La zone de Kourou, enfin, est dans une situation intermédiaire, avec une densité actuelle de 149 m<sup>2</sup>/1 000 habitants mais qui devrait se rapprocher de la moyenne départementale dans les prochaines années.

La superficie de vente des grandes surfaces spécialisées (équipement de la personne, équipement de la maison, bricolage, jardinerie, loisirs, culture, sport, commerce automobile et galeries commerciales) de plus de 300 m<sup>2</sup> s'élève à 50 290 m<sup>2</sup> en début d'année 2007, en intégrant un commerce fermé depuis moins de deux ans et pouvant ainsi rouvrir sans devoir être autorisé à nouveau par la CDEC.

#### Répartition des surfaces non alimentaires de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2006

	Exploitées		Fermées au cours de l'année 2006		Extensions en cours		Créations en cours		Total	
	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.	Nb	Surf.
Equipement de la personne	12	6 135	1	800	1	510	1	395	14	7 040
Equipement de la maison	16	15 526	1	1 200	0	0	4	8 746	20	24 272
Bricolage, jardinerie	17	16 890	2	1 242	1	1 510	1	4 990	19	23 390
Loisirs, culture, sport	5	3 059	0	0	0	0	1	395	6	3 454
Automobiles et activités liées	12	6 445	0	0	0	0	0	0	12	6 445
Galeries commerciales	3	2 235	0	0	0	0	0	0	3	2 235
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>50 290</b>	<b>4</b>	<b>3 242</b>	<b>2</b>	<b>2 020</b>	<b>7</b>	<b>14 526</b>	<b>74</b>	<b>66 836</b>

Source : DDCCRF

Ce plancher commercial, (hors commerce automobile<sup>1</sup>) représente une densité moyenne de 247 m<sup>2</sup>/1 000 habitants (sur la base de l'estimation de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2006) et 283 m<sup>2</sup>/1 000 habitants en ne tenant compte que de la population habitant dans l'une des trois principales zones de chalandise de Guyane. Cette densité apparaît nettement inférieure à la moyenne métropolitaine, hors commerce automobile, qui s'établissait à environ 597 m<sup>2</sup>/1 000 habitants à la même date.

Cet écart est particulièrement sensible dans l'équipement de la personne (85 m<sup>2</sup> en métropole contre 35 m<sup>2</sup> en Guyane), le bricolage – jardinerie (256 m<sup>2</sup> en métropole contre 95 m<sup>2</sup> en Guyane) et les loisirs – culture – sport (44 m<sup>2</sup> en métropole contre 17 m<sup>2</sup> en Guyane). En revanche, la densité concernant l'équipement de la maison (87 m<sup>2</sup>/1 000 habitants) est plus proche de la densité métropolitaine (157 m<sup>2</sup>/1 000 habitants). Les projets autorisés de création ou d'extension de surfaces, mais non encore réalisés, permettront de porter la densité globale à 340 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, soit à 57 % de la densité métropolitaine.

<sup>1</sup> Une prise en compte différente des surfaces des commerces automobiles en Guyane par rapport à la métropole ne permet pas une comparaison pertinente des densités dans cette branche d'activité.

### Répartition par types des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2006

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Equipped de la personne	12	6 135	12,2%	35	1	905	40
Equipped de la maison	16	15 526	30,9%	87	4	8 746	137
Bricolage, jardinerie	17	16 890	33,6%	95	1	6 500	132
Loisirs, culture, sport	5	3 059	6,1%	17	1	395	19
Automobiles et activités liées	12	6 445	12,8%	36	0	0	36
Galeries commerciales	3	2 235	4,4%	13	0	0	13
<b>Total (hors automobile)</b>	<b>53</b>	<b>43 845</b>		<b>247</b>	<b>7</b>	<b>16 546</b>	<b>340</b>
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>50 290</b>		<b>283</b>	<b>7</b>	<b>16 546</b>	<b>377</b>

Source : DDCCRF et INSEE

Enfin, la répartition géographique des surfaces, hors secteur automobile, montre que le niveau d'équipement dans l'île de Cayenne est le plus élevé, avec une densité de 401 m<sup>2</sup>/1 000 habitants, soit plus de deux tiers de la densité métropolitaine, et une prévision de 529 m<sup>2</sup>/1 000 habitants une fois toutes les surfaces autorisées ouvertes. La situation est nettement moins favorable dans les zones de Kourou et de Saint-Laurent-du-Maroni. Une légère amélioration est toutefois prévue à l'issue de l'ouverture de quatre surfaces autorisées à Saint-Laurent-du-Maroni.

### Répartition géographique des surfaces de plus de 300 m<sup>2</sup> au 31/12/2006

	Surfaces existantes				Surfaces sup.		Dens. Avec surfaces sup.
	Nb	Surf.	%	Dens.	Nb	Surf.	
<b>Grandes surfaces spécialisées</b>							
Ile de Cayenne	55	43 429	86,4%	401	5	13 811	529
Zone de Kourou	5	3 301	6,6%	91	0	0	91
Zone de Saint-Laurent	5	3 560	7,1%	108	4	2 735	192
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>50 290</b>		<b>283</b>	<b>9</b>	<b>16 546</b>	<b>377</b>

Source : DDCCRF et INSEE

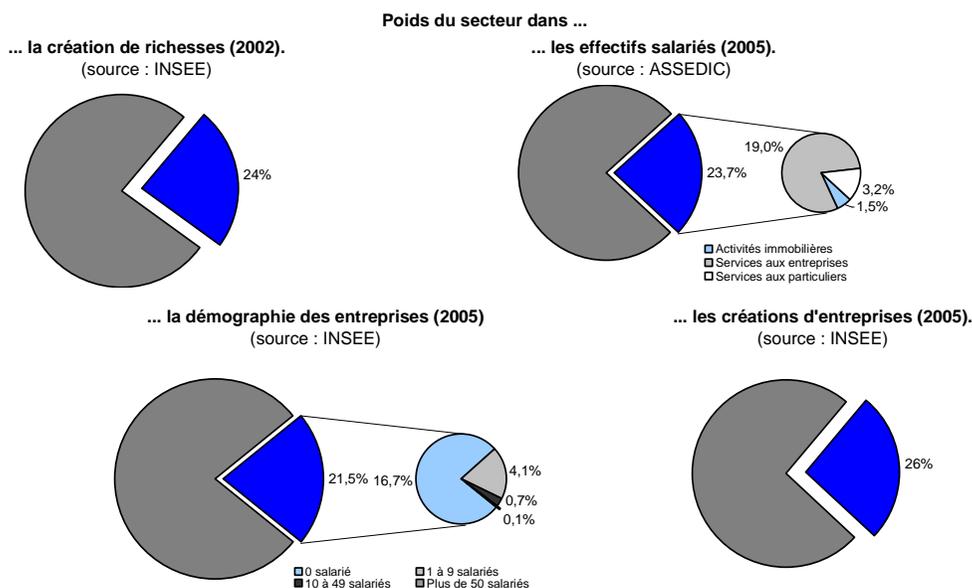
## § 3. LES SERVICES MARCHANDS

### 1. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

Le secteur des services est composé de quatre branches principales : les activités immobilières, les activités financières, les services aux particuliers et les services aux entreprises. Ce chapitre est plus particulièrement consacré aux activités immobilières et aux services aux entreprises (poste et télécommunications, activités de conseil et d'expertise, de travail intérimaire, activité de nettoyage et de sécurité). Les activités d'hôtellerie et de restauration, principale composante des services aux particuliers, font l'objet de la prochaine partie, le chapitre III traitant intégralement des activités financières.

## 1.1 Quelques données structurelles

En 2002, la branche des services marchands représentait 24 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane, se plaçant ainsi en première position en terme de création de richesse au sein de l'économie marchande. Les services aux entreprises, tels que définis ci-dessus, pèsent environ 52 % dans la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands, tandis que la part des activités immobilières atteint environ 39 %. Ces deux branches représentent au total 91 % de la valeur ajoutée du secteur, le solde concernant les services aux particuliers hors hôtellerie et restaurants



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 23,7 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC à près de 80 % dans les services aux entreprises, contribue à hauteur de 26 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 21,5 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié.

La dernière enquête annuelle de l'INSEE sur le secteur des services, portant sur l'exercice 2004, compte pour la Guyane 106 entreprises réalisant un chiffre d'affaires de 403,9 millions d'€ et employant 2 565 salariés. La valeur ajoutée dégagée par ces entreprises s'élève à 155,8 millions d'€, soit un taux de marge de 40,6 %, supérieur à celui constaté à la Guadeloupe (33,4 %) et à la Martinique (31,7 %)

<sup>1</sup>Taux de marge = excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée.

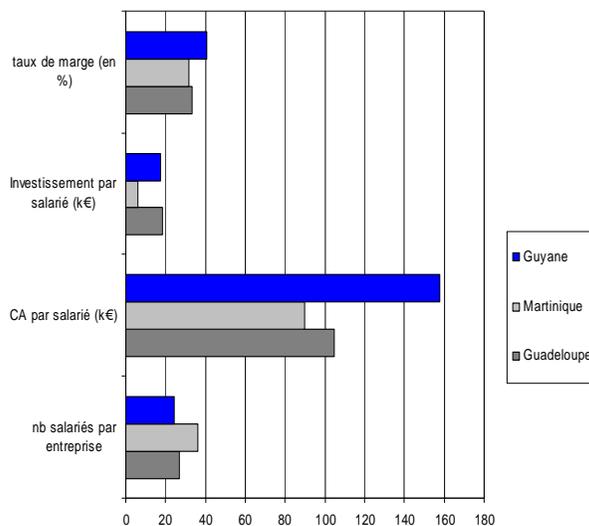
	Entreprises	Effectif total	Chiffre d'affaires	Valeur ajoutée	Investissements	Taux de marge
Activités immobilières	7	199	74,1	48,5	36,3	70,1%
Services aux particuliers	30	646	46,8	23,3	1,7	33,5%
Services aux entreprises	69	1 720	283,0	84,0	6,4	25,5%
<i>dont Conseils et assistance</i>	36	671	227,8	52,5	2,1	34,7%
<i>dont Services opérationnels</i>	33	1 049	55,2	31,5	4,3	10,2%
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>2 565</b>	<b>403,9</b>	<b>155,8</b>	<b>44,4</b>	<b>40,6%</b>

Source : INSEE - EAE services 2004

Dans l'échantillon observé ; les services aux entreprises mobilisent près de 67 % des salariés du secteur, et totalisent plus des deux tiers du chiffre d'affaires global. Le taux de marge brute dégagé ne ressort cependant qu'à 25,5 % en raison de la faible marge des entreprises de services opérationnels (10,2 %). A l'opposé, les activités immobilières, dont la représentation au sein du secteur est faible (7 % des entreprises et 8 % des salariés), ont un taux de marge brute exceptionnel de 70,1%, alors que leur chiffre d'affaires ne représente que 18,3 % du total réalisé par le secteur.

Les services aux particuliers, qui comprennent principalement la branche hôtels et restaurants (79 % du chiffre d'affaires), dégagent pour leur part une marge brute de 33,5%.

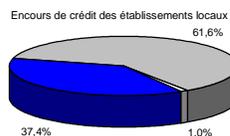
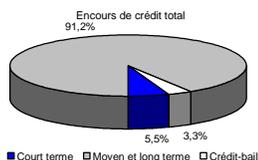
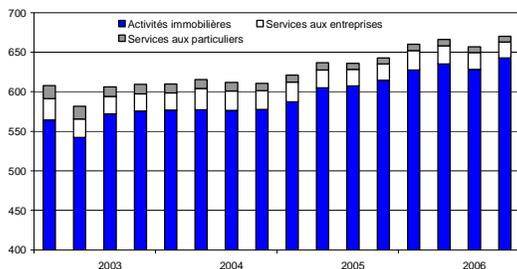
Au sein de l'ensemble Antilles Guyane, les entreprises du secteur des services guyanais se singularisent d'abord par leurs effectifs inférieurs (24 salariés) à ceux de leurs consoeurs des Antilles (27 en Guadeloupe, 36 à la Martinique). En outre, elles génèrent un chiffre d'affaires par salarié nettement plus élevé (157 k€ par salarié) et sont plus rentables (7 à 9 points de marge de plus qu'aux Antilles). En 2004, les entreprises guyanaises et guadeloupéennes de ce secteur ont davantage investi que les entreprises martiniquaises (respectivement 18,2 et 17,3 k€ par salarié contre 6,1 k€).



## 2. LE SECTEUR DES SERVICES MARCHANDS ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur des services (hors services financiers) en Guyane s'élevait à 671 millions d'€, en hausse de 4,4 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) totalisaient 57,8 millions d'€, en hausse de 68,4 %.

**Evolution des encours de crédit en faveur du secteur des services**  
(en millions d'€)



Le secteur des services est le principal bénéficiaire des financements bancaires, représentant à lui seul 57 % de l'endettement bancaire total. Cet endettement se retrouve principalement dans les activités immobilières, qui représentent un encours de 642,7 millions d'euros (96 % du total), majoritairement composé de crédits à moyen et long terme (95 %) finançant le logement social.

La part des établissements de crédit locaux (9,5 %) est structurellement faible dans le financement des activités immobilières. Elle est en revanche prépondérante dans les deux autres branches (55 % dans les services aux entreprises et 80 % dans les services aux particuliers). Par ailleurs, les activités immobilières ont poursuivi une croissance significative de leur endettement en 2006 (+ 4,6 %), les deux autres secteurs étant en retrait (- 3 % pour les services aux entreprises, - 1,9 % pour les services aux particuliers).

### 3. LES NOUVELLES TECHNOLOGIES EN GUYANE

Le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est un élément important de la politique d'aménagement du territoire et en particulier au niveau des DOM pour lesquels les TIC jouent un rôle de désenclavement et de diminution des contraintes d'éloignement. En Guyane, des applications clefs comme la télé-médecine ou la visio-conférence peuvent répondre à des contraintes fortes des populations isolées du département.

Lors de Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire (CIADT), le gouvernement a progressivement étendu le pouvoir des collectivités territoriales dans ce secteur en leur reconnaissant le droit d'exercer des fonctions d'opérateurs et de jouer ainsi un rôle d'aménageur numérique du territoire. Parallèlement, le Comité Interministériel sur la Société d'Information (CISI) a constitué le 10 juillet 2003 un groupe de travail sur l'accès au haut débit pour les DOM afin de trouver une alternative à l'utilisation des câbles marins SAFE et Americas 2, mettre en place des solutions pour l'Internet à haut débit et réfléchir sur les tarifs ADSL dans les DOM. Ces divers moyens s'inscrivent dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République et des engagements pris par le premier ministre dans le

plan "RE/SO 2007"<sup>1</sup> dont l'objectif est de permettre à la totalité des communes françaises de bénéficier, d'ici 2007, de la téléphonie mobile et de l'accès à l'Internet à haut débit.

Le secteur des TIC en Guyane est caractérisé par une forte dichotomie entre le littoral et l'intérieur des terres. La couverture des zones isolées est au centre du schéma directeur des TIC engagé par le Conseil régional en juin 2004.

### 3.1 La téléphonie fixe

Le développement de la téléphonie fixe représente un enjeu pour le désenclavement des populations isolées. En 2004, Outremer Telecom a remporté l'appel d'offres pour équiper Papaïchton, Maripa-Soula, Grand-Santi, Antécume-Pata et Trois-Sauts de réseaux téléphoniques satellitaires permettant par ailleurs des connexions Internet. Les contraintes logistiques et d'éloignement rendent parfois problématique la maintenance de ces équipements.

### 3.2 La téléphonie mobile

Dès 2004, la montée en puissance d'opérateurs alternatifs à l'opérateur mobile historique Orange Caraïbes a contribué à une hausse du nombre d'abonnés de près de 25 % en un an. Selon les dernières statistiques disponibles, l'essor très rapide de la téléphonie mobile se serait poursuivi en 2006. Le taux d'équipement en mobile par habitant dépasserait même le taux métropolitain de 80 % environ.

#### Nombre de clients de téléphonie mobile

	déc-02	déc-03	déc-04	Var 04/03
Orange Caraïbes	77 600	82 100	93 500	13,9%
Bouygues Telecom Caraïbe	9 700	5 000	8 300	66,0%
Outremer télécom			6 800	ns
<b>Total</b>	<b>87 300</b>	<b>87 100</b>	<b>108 600</b>	<b>24,7%</b>

Source : Autorité de régulation des télécommunications

Le marché a poursuivi sa restructuration en 2006 avec le rachat de Bouygues Telecom Caraïbe par l'opérateur jamaïcain Digicel, pour 155 millions d'euros. Digicel, installé dans quinze pays de la Caraïbe, a connu en cinq années une forte expansion, basant notamment sa stratégie sur les services mobiles prépayés et un marketing intensif. L'objectif de la société est d'atteindre 30 % de parts de marché de la téléphonie mobile, en investissant 10 millions d'€ sur le département (nouvelles boutiques, central de commutation, déploiement radio). Après la formalisation d'un projet de couverture de Maripasoula, l'opérateur prévoit de couvrir d'autres communes isolées en complément du littoral.

### 3.3 L'accès à Internet

Les taux de connexion de la population à Internet restent inférieurs à ceux observés en métropole, en raison notamment des niveaux inférieurs de revenus. Cependant l'enquête du

---

<sup>1</sup> RE/SO 2007 "Pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'information" : Plan énoncé le 12 novembre 2002 par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, visant à renforcer l'équipement informatique en France et le nombre de connexions en ligne sur cinq ans. Il comprend entre autre un volet e-commerce et administration électronique.

cabinet d'études XiTi a révélé que la Guyane détenait le plus fort taux d'utilisation<sup>1</sup> d'Internet parmi les 25 régions françaises étudiées, soulignant l'intérêt et la nécessité de développer le réseau Internet dans la région. Cependant, le transport des données est principalement assuré via le câble sous marin océanique Americas 2 dont les capacités limitées entraînent actuellement un taux élevé de contention. Depuis le dernier semestre 2006, les nouveaux câbles Global Caribbean Network (GCN) et Medium Caribbean Network (MCN) relient la Guadeloupe et la Martinique au reste du monde. Un nouveau câble serait mis en place entre la Caraïbe à la Guyane en 2008, permettant de relier le département à ce nouveau réseau et sécurisant ainsi les liaisons tout en offrant une opportunité de baisse des coûts pour le consommateur.

Les offres ADSL ont poursuivi leur développement, en dépit de prix plus élevés qu'en métropole et d'une qualité de services plus dégradée. L'étude du cabinet Idate montre cependant qu'à fin 2004, la Guyane se situait au deuxième rang des quatre DOM en terme d'utilisation d'ADSL pour les connexions Internet (4 % environ), la moyenne nationale se situant à 10 %. Contrairement au niveau national, le marché des DOM reste majoritairement dominé par l'opérateur historique France Télécom qui représentait fin 2004, 81 % du marché contre 49 % pour la France entière.

La technologie Wimax permet d'effectuer des connexions Internet haut débit sans fil par ondes radio à une distance de plusieurs dizaines de kilomètres et à des débits très importants (70 Mb/s). Elle représente une alternative à la technologie Internet filaire. Le 7 juillet 2006, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a attribué à France Télécom la licence sur la Guyane, dans le cadre de la procédure d'attribution des fréquences de boucle locale radio en métropole et outre-mer.

La mise en œuvre de l'accès internet haut débit est une priorité de la Région qui a lancé, début 2006, un appel d'offres pour la création et l'exploitation d'un réseau régional de communications électroniques à haut débit en Guyane. Il couvre 4 points :

- La couverture infrarégionale de territoire et le raccordement de 45 sites guyanais dans lesquels se trouvent un groupe scolaire,
- Un accès à l'intercontinental par l'achat ou la location à long terme de capacités en télécommunications sur le câble Americas 2,
- La couverture en continue du Maroni, depuis la commune d'Apatou jusqu'à la commune de Maripa-Soula,
- La sécurisation de la liaison à l'intercontinentale, afin d'assurer une continuité dans les communications électroniques en cas de coupure du câble Americas 2.

Fin 2006, le groupement composé des opérateurs Mediaserv et Sogetrel a été retenu pour mener à bien ce projet. Le budget d'investissement est de 15,5 millions d'€, avec un financement public à hauteur de 72 %. La durée du déploiement devrait durer deux ans.

---

<sup>1</sup> Ce taux correspond au nombre d'internautes d'une région qui ont visité un échantillon de sites Internet professionnels, rapporté au nombre d'habitants.

## La télémédecine : une application des NTIC en Guyane

La télémédecine consiste à faciliter – sinon permettre – la pratique à distance de la médecine grâce aux techniques modernes de télécommunication et de traitement d'informations numériques de tous types. La téléconsultation, qui est une des applications de la télémédecine, est particulièrement bien adaptée aux spécificités géographiques de la Guyane. Une convention a été signée en juin 2001 entre le Centre hospitalier de Cayenne et le CNES prévoyant l'installation de valises de télémédecine à Saint-Georges de l'Oyapock, Trois-Sauts, Maripa-Soula et Antécume-Pata. Depuis, les centres de santé de Saint-Elie, Ouanary, Apatou, Saül, Papaïchton, Camopi, Grand Santi, le centre carcéral, le centre hospitalier de l'Ouest Guyanais, et le centre chirurgical de Kourou ont eux aussi été équipés. 3 nouveaux sites seront équipés en 2007 avec Kaw, Regina et Iracoubo. 18 sites au total (dont 14 centres de santé et 1 unité carcérale) seront désormais dotés d'une valise de télémédecine. De plus, une passerelle a été installée cette année afin de permettre à tous les postes et centres de santé de recevoir automatiquement, via leur messagerie du réseau de télémédecine, les résultats biologiques en hématologie, biochimie et parasitologie.

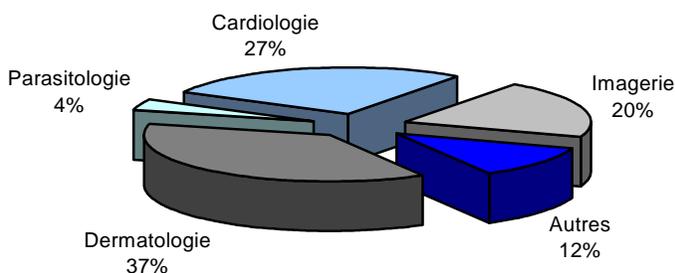
La valise de télémédecine a été mise au point par le MEDES<sup>1</sup>. Elle comprend un micro-ordinateur portable, un appareil photo numérique, un ECG (électrocardiogramme) numérique et un microscope. Le diagnostic de six pathologies est possible : l'obstétrique, l'ophtalmologie, l'hématologie, la dermatologie, la parasitologie et la cardiologie. L'envoi de données au Centre hospitalier de Cayenne se fait par téléphone satellitaire, ce qui demande aux communes bénéficiaires d'être équipées de ce système. Cet outil de diagnostic a permis en 5 ans à 1154 personnes de bénéficier directement d'une prise en charge appropriée (traitement sur place ou rapatriement). En 2006, le nombre de dossiers télétransmis (434) a connu une hausse de plus de 16 %. La dermatologie se révèle être la spécialité présentant le plus de pertinence en télédiagnostic (162 dossiers en 2006). Le nombre de dossiers de cardiologie est en forte croissance avec 117 dossiers traités contre 47 en 2005. Enfin, Maripasoula est le site qui pourvoit le plus de dossiers de télémédecine (119), suivi du Grand Santi (69).

### Nombre de dossiers envoyés

	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de dossiers envoyés	218	127	374	373	434

Source: CNES

### Interventions en 2006 par spécialité



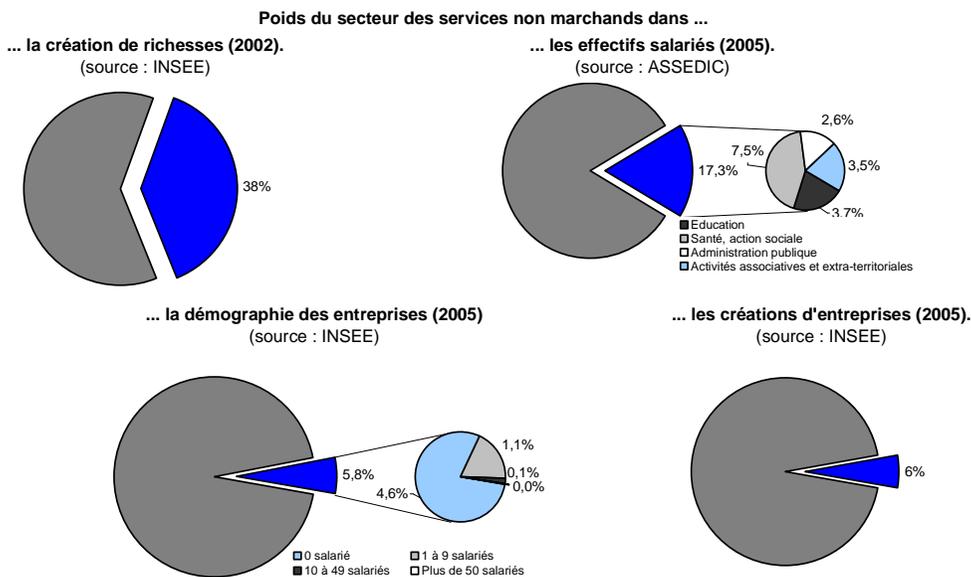
Source: CNES

<sup>1</sup> Le MEDES est un Groupement d'intérêt économique (GIE) constitué par le CNES, le CHU de Toulouse, les universités de Toulouse III, Tours, Lyon I, Clermont-Ferrand I, Saint Etienne et Bordeaux II.

## § 4. LE TOURISME

### 1. LE SECTEUR HOTELIER DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

En 2002, l'hôtellerie et la restauration représentaient 2 % de la valeur ajoutée totale de la Guyane (3 % en 2001) et 4 % en excluant les branches "administration" et "santé, action sociale". L'hôtellerie et la restauration se placent ainsi toujours derrière le primaire en terme de création de richesse au sein de l'économie marchande



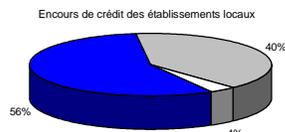
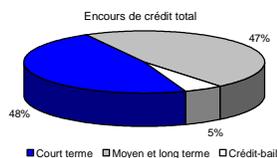
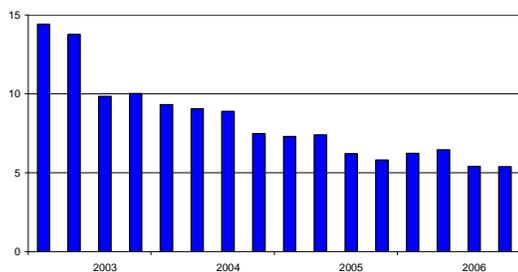
Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

Par ailleurs, le secteur emploie 5 % des effectifs salariés recensés par l'ASSEDIC, contribue à hauteur de 4 % aux créations pures d'entreprises et rassemble 6 % du total des établissements guyanais au sein desquels une majorité d'entreprises sans salarié (71 %).

### 2. LE SECTEUR HOTELIER ET LE SYSTEME BANCAIRE

Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur le secteur hôtelier guyanais s'élevait à 5,4 millions d'€, en diminution de 7 % sur un an. Les engagements par signature (engagements de financement, cautions, etc.) s'élevaient pour leur part à 0,3 million d'€.

Source : Centrale des risques BDF - IEDOM  
(en millions d'€)



L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux représentait 83 % du total à fin 2006, en baisse de 2,7 points sur un an, avec l'amortissement des prêts à moyen et long terme non compensé par la mise en place de nouveaux crédits d'investissement. L'endettement auprès du système bancaire local est en effet davantage concentré sur le court terme, représentant 56 % de l'encours total des établissements locaux sur ce secteur. Depuis 2006, les opérations de crédit-bail qui étaient précédemment financées par les établissements installés hors du département, le sont également par les établissements locaux.

### 3. PANORAMA DU SECTEUR TOURISTIQUE

#### 3.1 L'activité touristique

Le nombre de voyageurs enregistrés par la Direction départementale de la Police aux frontières a diminué de 12,9 % en 2006. Cette évolution résulte d'une baisse des entrées par voie aérienne (- 8 %) et de la chute du nombre de voyageurs entrés par voies terrestre et maritime (- 51 %). Les ressortissants français ou membres de l'UE composent l'essentiel des voyageurs entrés. Leur part dans le total s'accroît passant de 84 % à 87 % de 2005 à 2006. Depuis 1998, qui avait été une année record (310 576 voyageurs), le nombre de passagers contrôlés s'est contracté de 41 %.

##### Nombre de voyageurs entrés

	2003	2004	2005	2006
Voie aérienne (1)	178 051	205 340	187 172	171 966
Voies maritime et terrestre	22 056	22 249	23 107	11 204
<b>Total</b>	<b>200 107</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>	<b>183 170</b>
Français + CEE	153 118	178 381	176 918	158 712
Etrangers	25 026	20 746	28 898	21 262
Non ventilés	21 963	28 462	4 463	3 196
<b>Total</b>	<b>200 107</b>	<b>227 589</b>	<b>210 279</b>	<b>183 170</b>

Source : Direction départementale de la Police aux frontières  
(1) Trafic commercial et non commercial

L'enquête sur les flux touristiques<sup>1</sup>, réalisée entre septembre 2004 et août 2005, indique que sur 196 500 passagers, 95 000 touristes ont séjourné en Guyane. Il s'agit en majorité de voyageurs qui viennent dans le cadre de leur activité professionnelle (47 %)<sup>2</sup>, d'une visite

<sup>1</sup> Enquête des flux touristiques au départ de Cayenne-Rochambeau (INSEE, CTG).

<sup>2</sup> Dont 9 % pour le spatial.

affinitaire (27 %) ou de détente (21 %). Ils arrivent principalement de métropole (64 %) ou des Antilles (27 %), sont jeunes (52 % d'entre eux sont âgés entre 25 et 49 ans), cadres ou relèvent des professions libérales (41 %). Ils séjournent préférentiellement en famille (290 000 nuitées) et à l'hôtel (140 000 nuitées). Contrairement à d'autres DOM, le tourisme d'affaires ou affinitaire constitue ainsi la base de l'activité touristique actuelle (les trois quarts). Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, reste minoritaire et constitue un axe privilégié de développement.

La fréquentation des principaux sites touristiques de Guyane diminue en 2006 (- 4,2 %). Plusieurs sites font l'objet d'un reflux à l'exception du CSG, des Iles du Salut, et du parc animalier de Macouria, dont la fréquentation est néanmoins très en retrait du niveau atteint en 2000 (31 800 visiteurs). Les plus fortes baisses de fréquentation concernent le Musée départemental (- 42 %) ainsi que le nombre d'invités aux lancements d'Ariane (- 28 %), malgré 5 tirs effectués en 2006 soit autant qu'en 2005. Le CSG et les Iles du Salut restent les sites les plus visités.

#### Fréquentation des sites touristiques

	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
CSG	21 467	21 853	23 085	25 895	12,2%
Invités lancements Ariane	6 362	9 162	10 579	7 630	-27,9%
Musée de l'espace du CNES	14 906	17 609	17 369	16 255	-6,4%
Camp de la transportation	11 847	10 710	10 303	9 253	-10,2%
Musée départemental	7 506	8 295	9 955	5 786	-41,9%
Iles du salut*	20 876	22 239	21 126	22 600	7,0%
Parc animalier de Macouria	12 500	16 582	10 188	11 207	10,0%
Musée des cultures guyanaises	5 000	6 276	9 216	8 524	-7,5%
<b>Total</b>	<b>100 464</b>	<b>112 726</b>	<b>111 821</b>	<b>107 150</b>	<b>-4,2%</b>

\* Les données concernant les Iles du Salut sont relatives à la société de référence SOTEL

Source : CTG, CSG, Office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni

### 3.2 L'activité hôtelière

Selon l'enquête réalisée par l'INSEE en 2006, la fréquentation hôtelière augmente pour la seconde année consécutive (+ 0,8 point), soit un taux d'occupation moyen des chambres de 51,7 %.

#### Evolution de la fréquentation hôtelière

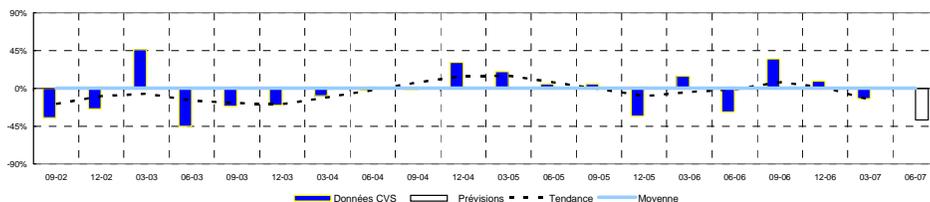
	2002	2003	2004	2005	2006
Taux d'occupation moyen	59,7%	50,5%	46,6%	50,9%	51,7%

Source : INSEE - enquête fréquentation hôtelière

Cependant, cette hausse reste modérée et l'indicateur d'activité obtenu à partir des enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEDOM<sup>1</sup> révèle que les professionnels interrogés n'ont toujours pas perçu de décollage de leur activité. Ainsi, l'amélioration entrevue au deuxième trimestre 2006 ne parvient pas à se confirmer et les prévisions d'activité pour 2007 sont nettement orientées à la baisse.

<sup>1</sup> L'enquête de conjoncture est réalisée chaque trimestre auprès d'une vingtaine établissements (hôtels, restaurants, agences de voyage et agences de location de voiture).

## ACTIVITE



Source : Enquêtes de conjoncture, Iedom

La hausse de la fréquentation hôtelière a concerné plus particulièrement les établissements de moins de 3 étoiles (49,9 %, +1,3 point). Les hôtels de 3 étoiles restent néanmoins la catégorie la plus fréquentée (52,3 %, + 0,6 point). Dans l'ensemble, la part des nuitées étrangères a augmenté de 3 points atteignant 10,9 %. Cette augmentation a principalement concerné les hôtels de moins de 3 étoiles (16,9 %, + 6,9 points.). En 2006, la part de la clientèle d'affaires s'est stabilisée à un niveau élevé (69,4 % contre 69,7 % en 2005).

### Fréquentation hôtelière en 2006

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Taux d'occupation moyen	49,9%	52,3%	51,7%
Part des nuitées étrangères	16,9%	9,3%	10,9%
Pourcentage de clientèle d'affaires	57,3%	72,6%	69,4%

Source : INSEE - enquête fréquentation hôtelière

Enfin, au 31 décembre 2006, l'indice des prix des services d'hébergement enregistre une augmentation de 1,1 % en glissement annuel (contre 1,4 % au 31 décembre 2005). L'indice des prix des services de restauration enregistre une augmentation de 2,3 % (contre 1,1 % au 31 décembre 2005).

## 3.3 L'équipement touristique

Les capacités hôtelières n'ont pas connu de grand changement depuis 1993, l'offre variant autour de 1 300 chambres. Cependant, à la fin de l'année 2006, le département comptait 25 établissements classés, soit deux de moins qu'un an auparavant (hôtels de moins de 3 étoiles).

### Répartition géographique des hôtels au 1er janvier 2007

	Moins de 3 étoiles	3 étoiles et plus	Total
Ile de Cayenne	6	5	11
Kourou-Sinnamary	3	4	7
Saint Laurent-du-Maroni	2	2	4
Saint Georges	2	-	2
Maripasoula	1	-	1
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>11</b>	<b>25</b>

Source : INSEE

Les communes de l'Ile de Cayenne concentrent 44 % des hôtels, suivies de Kourou et Sinnamary avec 28 % des hôtels. Les hôtels 3 étoiles et plus représentent 44% du parc hôtelier

et sont situés essentiellement sur l'île de Cayenne et dans les communes de Kourou et Sinnamary.

Un premier hôtel 4 étoiles a débuté ses activités cette année à Cayenne alors que le projet d'un hôtel 4 étoiles à Saint-Laurent-du-Maroni, hébergeant un casino et une balnéothérapie, est à l'étude (le montant de l'investissement pourrait atteindre 35 millions d'€).

#### Gîtes labellisés offerts

	Capacité		Nombre de structures	
	2005	2006	2005	2006
Label "Gîtes de France"	484	445	45	37
Label "Clévacances"	153	131	52	59

Source : Comité du tourisme de la Guyane

L'offre d'hébergement est complétée par des hébergements chez l'habitant, incluant un parc de gîtes, de chambres d'hôtes, de meublés, ainsi que des formules en forêt (couchage en hamac ou en bungalow). Certains de ces hébergements touristiques ont obtenu des labels "Gîtes de France" et "Clévacances", garantissant ainsi la qualité des prestations.

### 3.4 La promotion de la destination et le soutien au secteur

Le Comité du tourisme de Guyane (CTG), établissement public créé en 1994, a pour mission principale de promouvoir la destination de la Guyane en France et à l'étranger. Il assure également un rôle d'observatoire économique du secteur. Une antenne du CTG est présente à Paris afin de renforcer la promotion de la destination en métropole. L'objectif du CTG d'atteindre 100 000 touristes par an en 2005 a été relevé à 150 000<sup>1</sup> pour l'horizon 2010, alors que le marché potentiel<sup>2</sup> est estimé à 269 000 visiteurs métropolitains par an.

Pour l'année 2006, le budget du CTG s'est élevé à 4,5 millions d'€. Ces fonds ont permis au CTG de multiplier les actions promotionnelles sur ses marchés extérieurs prioritaires (métropole, Belgique et Suisse), en participant notamment à des salons professionnels et opérations grand public (7 salons touristiques en Europe et 5 sur la région), en organisant des éductours et des formations en partenariat avec les tours opérateurs<sup>3</sup>, en accueillant des journalistes et photographes de la presse écrite grand public et professionnelle.

Dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région (CPER) 2000-2006, le tourisme a été identifié comme filière à privilégier pour le développement durable de la Guyane. Au titre du soutien à ce secteur, une enveloppe de plus de 12,6 millions d'€ avait été attribuée aux actions de promotion, de commercialisation et à la réalisation d'équipements touristiques. Une importante campagne de communication visant à restaurer l'image du département a été ainsi lancée en 2001 pour une durée de trois ans. Le montant global de l'opération s'est élevé à 3,2 millions d'€. Une nouvelle opération de communication a été initiée fin 2006, intitulée : « Où vivre une expérience unique ? ». Cette nouvelle campagne devrait mettre l'accent sur le

<sup>1</sup> 35 % affaires, 20 % affinitaires et 45 % détentes.

<sup>2</sup> Etude sur l'image des DOM et les déterminants au départ outre-mer des touristes métropolitains (ODIT France, 2005).

<sup>3</sup> 31 tours opérateurs programmant la destination Guyane, sont recensés soit un de plus que l'année précédente.

produit touristique proposé en Guyane afin de provoquer l'acte d'achat, en relation avec les atouts identifiés par l'étude d'ODIT France : diversité de la population, culture et mode de vie, richesse de la nature et aventure spatiale. Le coût prévu de cette campagne est de 3 millions d'€ sur trois ans.

Le Plan Guyane prévoit pour sa part, dans son volet tourisme, un budget de 5 millions d'€ sur deux ans pour renforcer l'action des institutionnels locaux et développer l'offre de produits, dont l'hébergement. Dans ce cadre, l'aide publique est limitée à 75 % de l'investissement. Les projets concernés sont : la création ou la réhabilitation d'hébergements chez l'habitant ou en forêt, la création d'hôtels et de lodges<sup>1</sup>, la mise en place de nouveaux produits et aménagements ainsi que la réhabilitation ou l'extension de centres d'information, d'accueil et d'hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage communale.

Un contrat d'études prospectives (CEP)<sup>2</sup> a été établi en 2006 afin de faire un bilan du secteur et permettre une consolidation de la filière. Il recense 704 entreprises qui vivent du tourisme, elles occuperaient 2 500 personnes en majorité dans l'hôtellerie et la restauration. Le CEP préconise d'identifier les besoins en formation et d'accompagner les professionnels dans la réalisation de ces actions. Il souligne également le besoin d'impulser une vraie stratégie de développement à long terme des offices de tourisme et syndicats d'initiative pour en faire des lieux incontournables en matière d'information du public.

Le rapport, « Le tourisme, perspective d'avenir de l'outre-mer français » du Conseil Economique et Social (CES) a été présenté début 2007. Il indique que malgré la première campagne de promotion achevée, « aucun produit touristique correspondant à l'image proposée ne peut être offert actuellement (en Guyane) ». Il mentionne que depuis 1994, 4 hôtels et 9 campements en forêt ont fermé et qu'une partie du parc existant nécessite des travaux de rénovation. Il préconise de ne pas communiquer sur une offre encore inexistante afin de ne pas décevoir les tours opérateurs ou touristes<sup>3</sup>. Enfin, le CES regrette le peu de dossiers en défiscalisation présentés, faute d'investisseurs locaux (seul un dossier concernant la rénovation et la réhabilitation d'un hôtel de tourisme classé a été déposé en 2006). Le rapport préconise la mise en valeur de l'intérieur du pays pour l'accueil des touristes, sur des sites favorables à l'observation de la faune et de la flore, le développement des activités de pleine nature ainsi que l'association des populations amérindiennes.

Enfin, un instrument innovant de promotion de la Guyane a été inauguré le 19 novembre 2006 avec le lancement officiel d'une course en avirons « Rames-Guyane » qui a vu s'affronter une quinzaine concurrents au départ de Saint Louis du Sénégal, pour une arrivée à Cayenne fin décembre 2006. Cette course, dont le prologue a été organisé à l'île de Ré, a notamment pour objectif de sensibiliser le public à l'histoire de l'esclavage et du baigne. Elle a bénéficié d'une médiatisation significative en métropole et Outre-mer.

---

<sup>1</sup> Un projet de Lodge au Saut Maripa (commune de St Georges de l'Oyapock) avec un pôle de restauration et un pôle d'hébergement de stagiaires en formation est à l'étude par la CCIG.

<sup>2</sup> Etude menée dans le cadre d'un partenariat (CTG, Direction du Travail, Région, AGEFOS-PME, CARIF-OREF).

<sup>3</sup> L'offre potentielle comprend notamment un complexe hôtelier avec casino à Saint Laurent, un hôtel sur la place des Palmistes à Cayenne et un lodge.

---

## § 5. LES ACTIVITES SPATIALES

---

### 1. L'ACTIVITE DU SECTEUR

#### 1.1 L'activité opérationnelle

La qualification du lanceur Ariane 5 ECA prononcée le 12 décembre 2006 a clôturé une année riche en lancements pour Arianespace et le Centre Spatial Guyanais. Cette nouvelle version d'Ariane 5 équipée d'un moteur cryogénique HM-7B et d'un étage supérieur ESC A chargé de 14 tonnes d'oxygène et d'hydrogène liquides, peut placer en orbite de transfert géostationnaire une charge utile maximale de 10 tonnes en lancement simple (ou de 9,4 tonnes en lancement double) contre respectivement 6,8 et 5,8 tonnes pour la version générique.

Cette version lourde d'Ariane 5 a assuré en 2006 l'intégralité de l'activité de lancement. Arianespace a ainsi réalisé un total de 5 tirs depuis le port spatial de Kourou pour une mise en orbite de transfert géostationnaire de 10 satellites de télécommunication et 1 satellite expérimental (LDREX-2). En 2005, elle avait également procédé à 5 lancements (trois Ariane 5 génériques et deux Ariane 5 ECA). De son côté, sa filiale Starsem a effectué 2 lancements depuis le site de Baïkonour. Ces tirs ont permis la mise en orbite du satellite météorologique MetOp-A au moyen du Soyuz 2-1A et du satellite d'observation stellaire du CNES, Corot avec Soyuz 2-1B.

#### Lancements Ariane en 2006

Dates	Vois	Lanceurs	Satellites	Observations
11/03/2006	V170	Ariane 5 ECA	Spainsat & Hot Bird 7A	Succès
27/05/2006	V171	Ariane 5 ECA	Satmex 6 & Thaïcom 5	Succès
11/08/2006	V172	Ariane 5 ECA	JCSAT-10 & Syracuse 3B	Succès
13/10/2006	V173	Ariane 5 ECA	DirecTV 9S & Optus D1 & LDREX-2	Succès
08/12/2006	V174	Ariane 5 ECA	WildBlue-1 & AMC-18	Succès

Source : Arianespace

En 2006, 70 lancements ont été effectués dans le monde, l'Europe qui totalise 6 lancements (dont 5 à partir de Kourou) se place en quatrième rang avec 9 % du total des lancements contre 37 % pour les Etats-Unis, 31 % pour la Russie et 10 % pour la Chine, ex-aequo avec le Japon (9 %).

Le Programme européen d'accès garanti à l'espace (EGAS) couvre la période 2005-2009. D'un montant de 960 millions d'€ (dont 51,9 % est à la charge de la France), ce programme a pour objectif le renforcement de la compétitivité des lanceurs Ariane 5 en finançant une partie des coûts fixes industriels associés à la production et aux opérations de ce lanceur. En contrepartie, les différents acteurs de la filière se sont engagés à réaliser d'importants efforts de productivité. Ces accords ont permis à Arianespace de passer

commande, le 10 mai 2005, de 30 lanceurs Ariane 5 à EADS<sup>1</sup>, livrables entre 2005 et 2009, pour un montant de 3 milliards d'€.

## L'ORGANISATION DU SECTEUR

Les principales structures de l'activité spatiale en Guyane sont regroupées au sein de la communauté industrielle et spatiale de la Guyane (CISG). Il s'agit de l'Agence spatiale européenne (ESA), du Centre national d'études spatiales (CNES), de la société Arianespace et de quatre sociétés industrielles : REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION.

L'**ESA**, créée en 1973, est l'agence spatiale européenne. Elle comprend aujourd'hui 15 Etats membres<sup>2</sup> qui décident des stratégies futures et des politiques spatiales à promouvoir. Elle est le donneur d'ordre pour les programmes de développement et s'appuie sur les agences nationales en support technique. Dans le domaine des lanceurs, elle assure la direction du programme Ariane et le financement des installations nécessaires aux lancements. Par ailleurs, l'ESA participe de façon prépondérante au financement des coûts fixes du **Centre spatial guyanais** (CSG) dans le cadre d'un contrat pluriannuel.

Le **CNES**, créé en 1961, est l'agence spatiale française. Il est opérateur et gestionnaire du CSG pour son compte propre et celui de l'ESA. Il a pour missions principales la réalisation des installations du CSG, la coordination des opérations et l'exploitation de la base de lancement et de l'ensemble de préparation des charges utiles.

**Arianespace**, créée en 1980, est une société anonyme de droit français dont le siège est à Evry. Dans le cadre de la restructuration en cours de la filière spatiale européenne, son rôle a été recentré sur le service de lancement et la commercialisation. Son actionnaire principal est le CNES. Le reste de l'actionariat se compose d'une quarantaine d'industriels européens de douze pays et de onze banques.

Les **sociétés industrielles** (REGULUS SA, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EUROPROPULSION SA et EADS SPACE TRANSPORTATION) assurent la production et l'intégration des propulseurs à poudre du lanceur Ariane 5. EADS ST occupe dorénavant une place centrale, puisque le groupe assume la responsabilité du développement des nouveaux lanceurs ainsi que la production des versions existantes, incluant l'assemblage sur le site de lancement.

Le **CSG**, « Port spatial de l'Europe », est la base opérationnelle du lanceur Ariane et à terme celle de Soyouz et Vega. Il s'étend désormais sur environ 600 km<sup>2</sup>, après la restitution à l'Etat d'environ 250 km<sup>2</sup> de terrains situés au sud de la RN1. Il regroupe pour l'essentiel :

- les moyens du CNES servant de support aux lancements (logistique, sécurité, météorologie, coordination, support technique,...) ;
- les ensembles de lancement, propriété de l'ESA, exploités par Arianespace ;
- les installations de production des propulseurs à poudre d'Ariane 5 financées par l'ESA et exploitées par les sociétés industrielles citées ci-dessus ; soit notamment l'usine de propergol, l'usine d'azote et d'oxygène liquide, l'usine d'hydrogène liquide, le bâtiment d'intégration propulseur, le bâtiment d'intégration lanceur, le bâtiment d'assemblage final et le banc d'essai de l'étage d'accélérateur à poudre ;
- les installations de préparation des charges utiles (EPCU S5), financées par Arianespace à hauteur de 80 % et par l'ESA pour le solde.

Les établissements ayant une responsabilité d'employeur au CSG, sont regroupés au sein de l'Union des employeurs de la base spatiale (UEBS). Plus d'une trentaine d'entreprises y sont représentées.

Afin de maintenir la compétitivité d'Ariane et ainsi répondre aux exigences d'un marché de plus en plus concurrentiel, un chantier sur la restructuration industrielle a été ouvert au CSG en 2006. Ce chantier, mené en concertation avec Arianespace, vise à harmoniser et

<sup>1</sup> EADS agit comme maître d'œuvre industriel unique pour les développements et la production des lanceurs, Arianespace transférant ses activités d'intégration.

<sup>2</sup> L'agence regroupe les Etats membres de l'Union européenne, à l'exception de la Grèce et du Luxembourg, auxquels s'ajoutent la Suisse et la Norvège. A noter que lors du Conseil de l'ESA de novembre 2001, la Grèce et le Luxembourg ont confirmé leur intention d'adhérer à l'ESA.

simplifier les relations entre les donneurs d'ordre et les industriels. Il se décline autour de deux projets : le premier concerne l'organisation industrielle et le second l'aspect social, avec l'objectif de minimiser l'impact sur l'emploi. Des consultations industrielles ont été lancées en 2006 afin de mettre en place les nouveaux contrats avec une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Dans le but d'optimiser l'efficacité technique et économique des compétences présentes sur la base, des groupes de travail ont mis en place, 21 lots techniques correspondants aux processus d'appels d'offres. Des mises en concurrence communes entre le CNES et Arianespace ont concerné 14 de ces lots techniques à l'issue desquelles chaque entité a signé ses propres contrats. Concernant le volet social, l'introduction d'une clause sociale dans les appels d'offres a été décidée en concertation avec les représentants du personnel permettant ainsi la mise en application d'une convention de site. Cette convention a pour objectifs une meilleure prise en compte de l'emploi local, une réorganisation du bureau local de compétences et un renforcement des relations sociales.

Avec **Soyouz** et **Vega**, l'année 2006 a également vu la préparation de la diversification de l'offre spatiale européenne, permettant de lancer tous les types de satellite en orbite basse ou géostationnaire, d'une masse comprise entre 300 et 10 000 kg. Concernant Soyouz, cette augmentation de l'offre se fait, sans avoir à supporter les coûts de développement du lanceur. Le coût total du projet (construction du site de lancement et adaptation du lanceur), s'élève à 344 millions d'€ dont 121 millions d'€ financés au moyen d'un prêt de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le contrat de construction du pas de tir a été signé le 12 décembre 2005 entre le CNES et le GIE "Soyouz Infrastructure" dirigé par le groupe Vinci. D'un montant total de 135 millions d'€, la réalisation du site devrait durer deux ans et demi. Le programme de travaux a concerné en 2006 les infrastructures et le creusement du carneau de 28 m de profondeur destiné à canaliser les jets de flammes et les ondes sonores. Ce chantier a ainsi été inauguré le 26 février 2007 par les représentants de l'ESA, d'Arianespace et de Roskosmos<sup>1</sup> en présence des autorités françaises, européennes et russes contribuant au lancement du projet. Cette implantation, qui bénéficie de l'exceptionnelle position de la Guyane (proche de l'équateur) permettra une augmentation importante de la capacité d'emport qui passe ainsi de 1,8 tonne à 2,8 ou 3 tonnes. Les lancements, en nombre de 3 par an, concerneront des satellites de télécommunication, d'aide à la navigation (Galiléo), d'observation de la terre et de sondes interplanétaires. Ils s'inscriront dans la continuité de ceux effectués actuellement à Baïkonour. Le lancement de vols habités pourrait même être envisagé à terme.

Concernant l'organisation du programme Soyouz en Guyane, le CNES a été désigné comme responsable de la conception d'ensemble du pas de tir et contractant principal pour l'ensemble du projet. Arianespace, partenaire financier du projet, se consacre à l'exploitation commerciale du lanceur, étant également sous-contractant du CNES pour la fourniture du matériel. L'agence spatiale russe, qui représente le gouvernement russe dans les accords internationaux signés avec l'ESA et le CNES, se positionne également comme le mandataire des industriels russes du projet. Le contrat d'approvisionnement des quatre premiers lanceurs Soyouz a été signé le 14 février 2006.

Enfin, le lanceur Vega, fabriqué par la société italienne ELV (European Launch Vehicules), viendra également étoffer la gamme de lanceurs. Le moteur du premier étage, le

---

<sup>1</sup> Agence spatiale fédérale russe.

P80 a été validé le 30 novembre 2006, lors de sa première mise à feu au banc d'essai des accélérateurs à poudre. Le prochain essai, prévu au deuxième semestre 2007, devrait permettre de prononcer la qualification au sol du P80. La mise en place du P80 a nécessité d'importants investissements ; l'avantage de ce programme est de jouer un rôle de démonstrateur de nouvelles technologies à bas coûts, qui pourraient à terme bénéficier à d'autres lanceurs. Il permet ainsi à l'Europe spatiale de mieux anticiper l'avenir.

## 2.2 L'activité commerciale

L'activité mondiale de lancements de satellites comprend trois segments distincts. Les deux premiers, institutionnels, recouvrent les programmes gouvernementaux ou militaires et les applications scientifiques (observation de la terre, météorologie...)<sup>1</sup>. Le troisième, seul segment véritablement ouvert à la concurrence, concerne les satellites commerciaux et principalement les satellites de télécommunications (Internet, téléphonie, etc..). Le marché des lancements commerciaux, sur lequel est positionné Arianespace, reste très concurrentiel en raison de l'optimisation des capacités des flottes déjà en orbite et de l'allongement de la durée de vie des satellites.

Le conseil interministériel des 17 membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) a adopté le principe de "préférence européenne" pour le lancement des satellites scientifiques et d'observation. Ce principe qui garantit à l'opérateur de la base spatiale l'exclusivité de lancement des satellites financés par les membres de l'Union européenne ne s'applique toutefois pas aux satellites militaires qui continuent de faire l'objet d'appels d'offre. Ce dispositif n'aura, dans l'immédiat, qu'un impact limité sur l'activité de lancement d'Arianespace. Les satellites concernés ne représentent en effet qu'une faible part du marché institutionnel. Par ailleurs, cette réunion ministérielle a permis le vote du budget de l'Agence spatiale qui s'élève à 8,2 milliards d'€ pour la période 2006-2010.

En 2006, Arianespace a confirmé sa place de première société mondiale de Services et Solutions de lancements en signant 12 contrats commerciaux. Au 8 janvier 2007, le carnet de commandes d'Arianespace totalisait 38 services de lancement, et celui de Starsem<sup>2</sup> s'établissait à 5 services de lancement. Pour l'année 2007, 6 tirs d'Ariane 5 sont prévus depuis le port spatial de Kourou dont le premier lancement de l'ATV<sup>3</sup> chargé du ravitaillement de la station spatiale internationale au second semestre 2007. Starsem prévoit 3 tirs Soyouz depuis Baïkonour. En 2006, le chiffre d'affaires d'Arianespace s'est établi à 985 millions d'€ et celui de Starsem à 70 millions d'€.

Cinq puissances se partagent avec l'Europe le marché mondial des lanceurs de satellites. Les Etats-Unis ont développé les familles de lanceurs ATLAS, TITAN et DELTA. Au travers d'accords commerciaux, Boeing et Lockheed Martin disposent en outre des lanceurs russe PROTON et ukrainien ZENITH, qui constituent les deux concurrents les plus sérieux d'Ariane sur le marché commercial. En effet, ces lanceurs permettent aux deux opérateurs américains de proposer à leurs clients commerciaux une offre de lancement à un coût difficile à concurrencer.

---

<sup>1</sup> Ils représentent environ les deux tiers de l'activité globale.

<sup>2</sup> Filiale à 15 % d'Arianespace et 35 % d'EADS qui exploite le lanceur Soyouz depuis Baïkonour.

<sup>3</sup> Automated Transfer Vehicle.

La Chine, avec sa fusée longue Marche, poursuit son activité de lancement sur le marché international et réalise en 2006, un total de 8 lancements contre 5 en 2005. La version lourde du lanceur LM-5, en cours de développement, devrait être capable de placer 14 tonnes en orbite de transfert géostationnaire à l'horizon 2008. Après l'échec de novembre 2003, le Japon poursuit son activité de lancement et réalise un total de 6 tirs en 2006 (4 H-2A et 2 M5). L'Inde a effectué deux tirs en 2006 au moyen des lanceurs GSLV et Agni. Elle prépare en parallèle la version capable d'emporter 10 tonnes de charge utile.

## 2. LES INCIDENCES SUR L'ECONOMIE DE LA GUYANE

A fin 2006, les effectifs du CSG s'établissaient à 1 359 personnes travaillant sur la base de manière permanente, dont 402 détachés et 957 sédentaires.

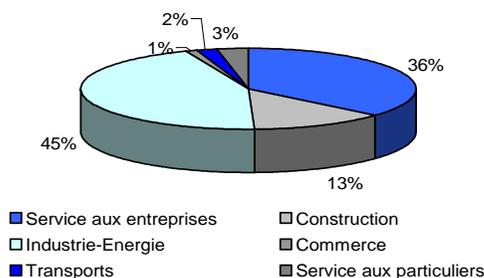
Au chapitre des actions locales, le CNES/CSG finance des actions en faveur de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprises. Pour la période 2000-2006, la contribution du CNES au développement économique de la Guyane (dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région et de conventions de partenariat avec les communes) s'est élevée à 26 millions d'€. Depuis janvier 2000, le CNES a mis en place la "Mission Guyane" dont l'objet est de contribuer au développement économique du département en s'appuyant sur des partenaires industriels, institutionnels et associatifs, locaux et internationaux.

La station de réception d'images satellitaires de surveillance de l'environnement Amazonien par satellite (SEAS) a été inaugurée le 7 février 2006 à Cayenne. Cette station, destinée à l'observation de l'environnement amazonien et caribéen, permettra d'exploiter directement les images acquises par les satellites européens SPOT 5 et ENVISAT. Le CNES/CSG a apporté son soutien au projet par une mise à disposition d'infrastructures afin d'assurer l'exploitation de la station de réception. Il participe également au financement du projet SEAS à hauteur de 70 % du montant total d'investissement, la différence étant financée par l'IRD et les différents partenaires (Conseil régional, l'Etat et l'Europe).

L'INSEE a mené en 2006, une enquête auprès de 85 établissements liés aux donneurs d'ordre du secteur spatial. Elle fait ressortir que ces derniers emploient 2500 salariés. Les commandes spatiales représentent 48 % du chiffre d'affaires réalisé par ces établissements en 2005. Les commandes générées par le spatial ont progressé de 5,6 % et ont permis, pour ces établissements, d'atténuer l'effet d'une contraction

globale de l'activité sur les autres marchés (-11 %) sans pour autant empêcher la baisse de leur chiffre d'affaires total (-4,7 %) et de leur effectif salarié (-1,3 %). En ce qui concerne l'effectif salarié directement lié aux commandes du spatial au sein de ces établissements, il connaît un recul de 4 % en 2005. Cela est en partie dû au nombre de lancements (5 en 2005) qui reste inférieur à la moyenne des dix dernières années.

Part du chiffre d'affaires liée au spatial par secteur en 2005



## L'enquête INSEE sur les sous-traitants de la filière spatiale

### Les sous traitants du spatial

60 % de ces établissements sont des **prestataires de service** qui prennent en charge une partie des activités non industrielles des donneurs d'ordre de la base spatiale. 20 % sont des fournisseurs qui entretiennent un lien strictement commercial en offrant des produits identifiables sur catalogue et disponibles en stock. Enfin, 20 % sont des sous-traitants qui réalisent la fabrication ou la finition de pièces et éléments d'ensembles ou sous-ensembles. Du point de vue de la répartition géographique, ces établissements sont implantés dans les bassins d'emploi de **Kourou** et de **Cayenne** (les sous-traitants de Kourou accueillent les trois-quarts des emplois et génèrent 82 % du chiffre d'affaires). Concernant la taille de ces établissements, 85 % d'entre eux emploient moins de 50 salariés, alors que les unités de grande taille (employant plus de 50 salariés), détiennent 53 % du chiffre d'affaires généré par le spatial.

### La dépendance vis-à-vis de l'activité spatiale

Les établissements du bassin d'emploi de Kourou sont logiquement les plus dépendants de l'activité spatiale puisque celle-ci génère 76 % de leur chiffre d'affaires, alors que ceux situés dans le bassin d'emploi de Cayenne le sont nettement moins, le poids de l'activité spatiale dans leur chiffre d'affaires restant en deçà des 17 %.

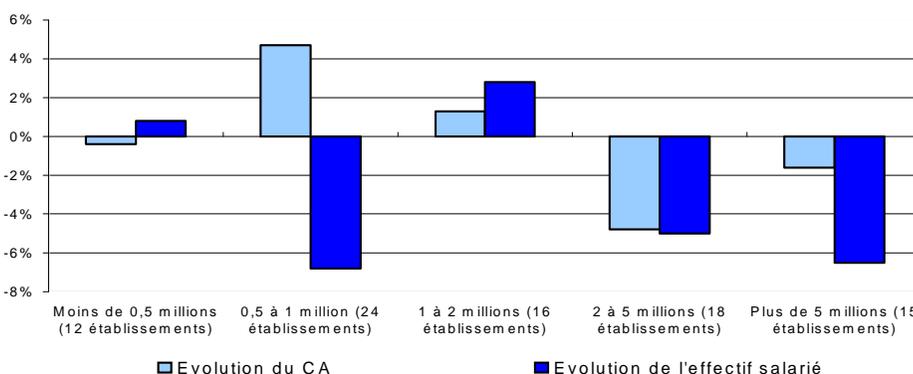
Les secteurs d'activité les plus concernés sont ceux des services aux entreprises et de l'industrie avec respectivement 71 % et 57 % de leur chiffre d'affaires lié à des commandes du spatial. D'autre part, les deux-tiers du chiffre d'affaires lié (soit 116 millions d'€ sur 180 générés par le spatial) sont détenus par 14 établissements dont la dépendance vis-à-vis des commandes du spatial est totale. D'autre part, 15 établissements, qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 5 millions d'€, sont à l'origine de 80 % du chiffre d'affaires lié au spatial, cette activité pesant pour plus de 50 % dans leur chiffre d'affaires. Les établissements les moins tributaires sont ceux qui réalisent le chiffre d'affaires le plus faible (moins de 0,5 million d'€) : l'activité spatiale ne représentant que 25 % de leur chiffre d'affaires.

### Evolution et perspectives de l'activité des sous-traitants du spatial

La majorité des entreprises liées au spatial ont connu en 2005 une baisse de leur chiffre d'affaires total et de l'emploi, à l'exception du secteur des services aux entreprises et de celui des transports. A Kourou, le chiffre d'affaires total des établissements dépendants est en baisse de 12,5 % alors que la part liée au spatial est stable. L'effectif salarié est en baisse (-1,6 %), plus particulièrement en ce qui concerne les effectifs salariés directement liés au spatial (- 3,3 %). Cette baisse est encore plus forte (- 6,5 %) chez les établissements de grande taille (chiffre d'affaires de plus de 5 millions d'euros).

A Cayenne, les établissements ont connu une hausse de leur chiffre d'affaires de 6,9 % et surtout de la part réalisée avec l'activité spatiale (45,8 %). En revanche, l'effectif salarié est en baisse (-1 %), tendance plus marquée pour la part liée au spatial (- 4,8 %). Cette baisse est encore plus forte chez les établissements de grande taille.

Evolution 2005/2004 du chiffre d'affaires et de l'effectif salarié liés au spatial, selon le chiffre d'affaires global



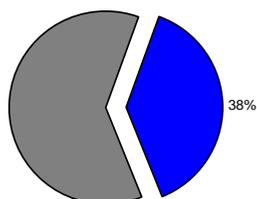
## § 6. L'EDUCATION ET LA SANTE

### 1. LE SECTEUR DANS L'ECONOMIE GUYANAISE

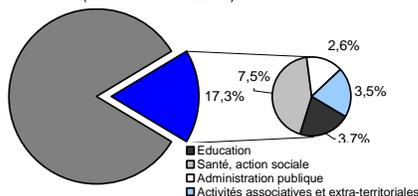
La branche "éducation, santé et action sociale", sous ensemble des services non marchands » a un poids majeur dans l'économie guyanaise. Représentant environ 23 % de la valeur ajoutée totale<sup>1</sup>, elle se situe juste derrière les services marchands. En terme d'emplois, elle s'établit à 11 % du champ des ASSEDIC<sup>2</sup>. Sa place dans la démographie et les créations d'entreprises reste marginale à environ 6 %.

Poids du secteur des services non marchands dans ...

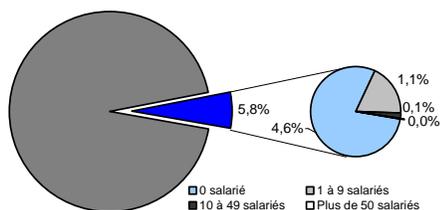
... la création de richesses (2002).  
(source : INSEE)



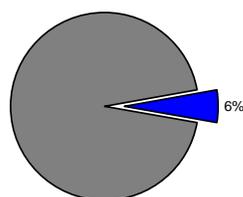
... les effectifs salariés (2005).  
(source : ASSEDIC)



... la démographie des entreprises (2005)  
(source : INSEE)



... les créations d'entreprises (2005).  
(source : INSEE)



Les données de création de richesse présentées ci-dessus sont issues des comptes économiques de l'INSEE. Celles concernant les effectifs salariés couvrent le champ ASSEDIC, qui peut être assimilé à l'économie marchande. Le champ ASSEDIC couvre ainsi environ 50 % des effectifs salariés totaux. Enfin, les données sur la démographie et les créations d'entreprises concernent les établissements et non les entreprises; elles couvrent le champ ICS, soit l'industrie, la construction, les transports, le commerce et les services. Sont exclus de ce champ le secteur primaire, les activités financières et la location de biens immobiliers. Le champ ICS regroupe environ 70 % du tissu des entreprises.

### 2. LE SECTEUR ET LE SYSTEME BANCAIRE

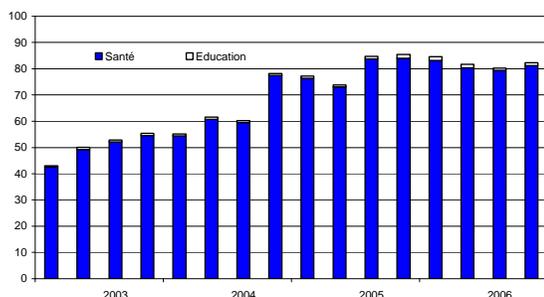
Au 31 décembre 2006, l'encours total des crédits porté par le système bancaire sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'action sociale s'élevait à 82,2 millions d'€, en baisse de 3,7 % sur un an. La répartition par sous-secteur fait apparaître une concentration des encours dans le secteur de la santé (hôpitaux).

<sup>1</sup> Le secteur des services non marchands (éducation santé, administration) représente 38 % de la valeur ajoutée totale et 17,3 % des effectifs salariés.

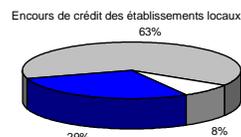
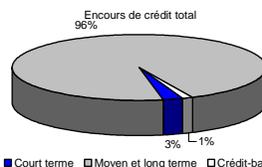
<sup>2</sup> Les salariés du secteur public (services non marchands) ne sont généralement pas affiliés à l'assurance chômage (salariés de l'Etat, des collectivités locales, des établissements publics).

L'endettement contracté auprès des établissements de crédit locaux reste limité à 8,8 % du total de l'encours du secteur. L'essentiel de l'endettement est concentré sur le moyen et long terme (96,1 %), porté quasi exclusivement par des établissements de crédit installés hors du département. Les établissements locaux interviennent davantage sur les crédits à court terme (29 % du total de l'encours à fin 2006).

Evolution des encours de crédit en faveur des services non marchands  
(en millions d'€)



Source : Centrale des risques BDF - IEDOM



### 3. PANORAMA DU SECTEUR DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE

#### 3.1 L'éducation

##### Effectifs scolarisés

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007	Croissance annuelle moyenne
<b>Enseignement 1er degré</b>										
Préélémentaire	9 584	10 050	10 319	10 867	11 306	11 642	12 034	12 135	12 942	3,8%
Elémentaire	17 339	18 294	19 237	20 075	20 904	21 023	21 525	22 370	23 577	3,9%
Enseignement spécialisé	353	330	351	383	463	538	486	534	553	5,8%
<b>Total enseignement public</b>	<b>27 276</b>	<b>28 674</b>	<b>29 907</b>	<b>31 325</b>	<b>32 673</b>	<b>33 203</b>	<b>34 045</b>	<b>35 039</b>	<b>37 072</b>	<b>3,9%</b>
Préélémentaire	847	896	869	895	892	862	863	850	922	1,1%
Elémentaire	1 463	1 512	1 589	1 593	1 602	1 640	1 624	1 602	1 614	1,2%
Enseignement spécialisé	0	0	0	0	0	0	15	10	24	ns
<b>Total enseignement privé</b>	<b>2 310</b>	<b>2 408</b>	<b>2 458</b>	<b>2 488</b>	<b>2 494</b>	<b>2 502</b>	<b>2 502</b>	<b>2 462</b>	<b>2 560</b>	<b>1,3%</b>
<b>Total 1er degré</b>	<b>29 586</b>	<b>31 082</b>	<b>32 365</b>	<b>33 813</b>	<b>35 167</b>	<b>35 705</b>	<b>36 547</b>	<b>37 501</b>	<b>39 632</b>	<b>3,7%</b>
<b>Enseignement 2nd degré</b>										
Collège	12 217	12 472	12 862	13 337	13 668	14 307	14 975	16 244	16 670	4,0%
Lycée	4 904	5 261	5 554	6 036	5 854	7 057	6 690	7 181	7 774	5,9%
Enseignement spécialisé	451	458	522	383	749	793	904	917	961	9,9%
<b>Total enseignement public</b>	<b>17 572</b>	<b>18 191</b>	<b>18 938</b>	<b>19 756</b>	<b>20 271</b>	<b>22 157</b>	<b>22 569</b>	<b>24 342</b>	<b>25 405</b>	<b>4,7%</b>
Collège	890	901	929	964	995	1 041	1 058	1 036	1 040	2,0%
Lycée	707	735	718	719	737	773	704	713	745	0,7%
<b>Total enseignement privé</b>	<b>1 597</b>	<b>1 636</b>	<b>1 647</b>	<b>1 683</b>	<b>1 732</b>	<b>1 814</b>	<b>1 762</b>	<b>1 749</b>	<b>1 785</b>	<b>1,4%</b>
<b>Total 2nd degré</b>	<b>19 169</b>	<b>19 827</b>	<b>20 585</b>	<b>21 439</b>	<b>22 003</b>	<b>23 971</b>	<b>24 331</b>	<b>26 091</b>	<b>27 190</b>	<b>4,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 755</b>	<b>50 909</b>	<b>52 950</b>	<b>55 252</b>	<b>57 170</b>	<b>59 676</b>	<b>60 878</b>	<b>63 592</b>	<b>66 822</b>	<b>4,0%</b>

Source : Rectorat

A la rentrée 2006/2007, 66 822 élèves étaient scolarisés en Guyane, dont 39 632 dans le premier degré et 27 190 dans le second. L'enseignement public regroupait 93 % des effectifs, ce poids étant environ le même dans le premier et le second degré.

Le taux de croissance du nombre d'élèves est en accélération à 5,1 % sur un an. Le taux de croissance moyen des effectifs entre 1998 et 2006 se rapproche de la croissance moyenne de la population : + 4 % par an au total, dont + 4,2 % dans l'enseignement public et + 1,3 % dans l'enseignement privé. Cette croissance est par ailleurs plus forte dans le second degré (+ 4,5 %) que pour le premier (+ 3,7 %). Il convient de relever la croissance moyenne particulièrement forte dans les lycées publics à + 5,9 % (+ 8,3 % sur un an).

Sur la période sous revue, la Guyane comptait 191 établissements scolaires, dont 149 dans le premier degré et 42 dans le second degré. La très grande majorité de ces établissements relevait du secteur public (178 sur 191). La part du secteur privé est donc faible, plus importante toutefois dans le second degré (12 %) que dans le premier (5 %). La construction de nouveaux établissements (3 nouveaux lycées<sup>1</sup> sont prévus pour 2007/2008) permettant de faire face à la forte croissance de la population scolaire, est un défi technique et financier pour la Collectivité.

#### Etablissements scolaires

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007
Prélémentaire		39	41	40	41	42	43	42	42
Elémentaire	118	79	82	85	91	90	95	97	99
Collège	20	21	21	22	23	23	25	26	28
Lycées	8	8	8	8	8	9	9	9	9
<b>Total enseignement public</b>	<b>146</b>	<b>147</b>	<b>152</b>	<b>155</b>	<b>163</b>	<b>164</b>	<b>172</b>	<b>174</b>	<b>178</b>
Prélémentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Elémentaire	7	7	7	7	8	8	8	8	8
Collège	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Lycées	3	3	3	3	3	3	3	2	2
<b>Total enseignement privé</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Source : Rectorat

Le personnel enseignant a connu depuis 1998 une très forte croissance dans le public, plus particulièrement dans le second degré. Cette évolution a permis une baisse significative du nombre d'élèves par enseignant dans le public entre 1998 et 2006, de 20,2 à 17,2 dans le 1<sup>er</sup> degré et de 14,2 à 11,5 dans le second.

#### Nombre d'enseignants

	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	2002/ 2003	2003/ 2004	2004/ 2005	2005/ 2006	2006/ 2007
Enseignants du 1er degré	1 349	1 505	1 568	1 762	1 863	1 910	1 965	2 033	nd
Enseignants du 2nd degré	1 235	1 237	1 464	1 794	1 887	1 933	1 982	2 122	nd
Non enseignants	489	659	820	947	931	1 014	995	940	nd
<b>Total enseignement public</b>	<b>3 073</b>	<b>3 401</b>	<b>3 852</b>	<b>4 503</b>	<b>4 681</b>	<b>4 857</b>	<b>4 942</b>	<b>5 095</b>	<b>nd</b>

Source : Rectorat

Alors que le personnel non enseignant est en diminution, la Guyane est l'une des seules académies de France, avec les académies de la Réunion, Bordeaux et Toulouse, où il est prévu

<sup>1</sup> A Rémire, Mana et Saint-Laurent du Maroni.

une augmentation du nombre d'enseignants. Ces évolutions sont étroitement liées à l'accroissement démographique (pour les DOM) ou aux flux migratoires dans l'hexagone.

S'agissant du niveau d'études, la situation guyanaise apparaît relativement similaire à celle observée dans les Antilles. En revanche, des écarts significatifs existent par rapport à la métropole. Ainsi, la part de la population de 15 ans et plus, sans diplôme, est 2,5 fois plus élevée et celle disposant d'au moins le baccalauréat (18,6 %) est 30 % moindre.

Enfin, le taux moyen de réussite au baccalauréat, toutes sections confondues (72 % en 2006), est en amélioration se rapprochant même du niveau atteint en Guadeloupe (75,6 %) mais reste sensiblement plus faible qu'en métropole (81,9 %).

#### Population de 15 ans ou plus selon le niveau d'études

	Elèves-étudiants	Aucun diplôme	Avant bac	Bac - brevet prof.	Bac + 2	Ensei. Sup.
Guyane	14,3%	43,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Martinique	13,1%	39,5%	29,6%	8,3%	4,5%	5,0%
Guadeloupe	13,2%	41,3%	23,8%	8,0%	4,8%	5,8%
Métropole	11,3%	17,7%	44,6%	10,8%	7,6%	8,0%

Source : INSEE - recensement de la population 1999

Au niveau de l'enseignement supérieur, le pôle universitaire guyanais (PUG) a été créé afin de regrouper sur un même site la composante guyanaise de l'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) et l'IUFM. Il mettra en œuvre une politique de formation et de recherche adaptée aux besoins de la Guyane, en collaboration avec les organismes de recherche.

Plusieurs initiatives ont étoffé l'offre existante en 2006, dont :

- la mise en place d'un premier cycle d'études médicales, qui utilise une plateforme de télé-enseignement,
- la création d'un diplôme universitaire de 3<sup>ème</sup> cycle « Management de la Culture et Développement des activités touristiques » à Saint-Laurent,
- l'ouverture d'une classe préparatoire littéraire (hypokhâgne),
- la création d'un BTS Commerce et d'un DUT de technique commerciale.

Concernant la formation professionnelle, la Région Guyane a lancé le 21 décembre 2006, un plan régional de développement des formations professionnelles (PRDF) afin de définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et de favoriser un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation initiales et continues.

### 3.2 La santé

Le nombre de médecins stagiaires en Guyane alors qu'il avait presque doublé depuis 1990 ; en densité, le nombre de professionnels de santé du secteur libéral apparaît très en retrait par rapport à l'hexagone ou aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 2,8 fois plus faible en Guyane qu'en métropole, et ne représente qu'un peu plus de la moitié de la densité des DFA. Ce rapport est de 3,8 fois (par rapport à la métropole) pour les médecins spécialistes libéraux. Cet écart se retrouve également pour les

chirurgiens dentistes (2,7 fois), les masseurs kinésithérapeutes (2,9 fois) et, dans une moindre mesure, les infirmiers (1,9 fois). Seul le nombre de pharmaciens connaît une progression rapide (+ 11 % sur un an).

#### Professionnels de la santé au 1er janvier de chaque année

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Densité 2005 (1)		
								Guyane	DFA	France
Médecins généralistes	100	132	145	179	182	195	195	40	73	113
Médecins spécialistes	70	87	103	128	137	149	147	23	45	88
<b>Total médecins</b>	<b>170</b>	<b>219</b>	<b>248</b>	<b>307</b>	<b>319</b>	<b>344</b>	<b>342</b>			
Chirurgiens dentistes	35	39	38	38	38	39	43	23	34	63
Sages-femmes	39	45	44	46	47	45	51			
Infirmiers diplômés d'Etat	430	500	600	580	362	435	560	56	144	104
Infirmiers psychiatriques	74	50	50	50	9	10	13			
Masseurs kinésithérapeutes	30	43	41	52	56	42	58	27	48	79
Pharmaciens	34	53	58	69	70	73	81			
Autres professionnels			20	26	28	29	31			

Source : Direction de la santé et du développement social

(1) Les densités s'entendent en nombre de professionnels libéraux pour 100 000 habitants.

Concernant les capacités d'accueil hospitalières pour des séjours de courte durée, leur diminution entre 1990 et 2005 apparaît en contradiction avec la croissance de la population sur la même période (+ 75 %). Le taux d'équipement (mesuré par le nombre de lits pour 1 000 habitants) a ainsi diminué pour tous les types d'intervention. Il apparaît très inférieur à ceux observés en métropole pour la chirurgie et la médecine. En revanche, un écart favorable à la Guyane est observé pour la gynécologie – obstétrique, compte tenu du fort taux de natalité dans le département.

#### Capacités hospitalières d'accueil en court séjour au 1er janvier

	1990	2002	2003	2004	2005	
<b>Capacités hospitalières d'accueil en court séjour</b>						
<b>Secteur public</b>	<b>398</b>	<b>402</b>	<b>385</b>	<b>367</b>	<b>367</b>	
Médecine	197	212	193	175	175	
Chirurgie	130	98	94	94	94	
Gynécologie - Obstétrique	71	92	98	98	98	
<b>Secteur privé</b>	<b>197</b>	<b>225</b>	<b>209</b>	<b>206</b>	<b>206</b>	
Médecine	75	89	89	93	93	
Chirurgie	81	88	88	83	83	
Gynécologie - Obstétrique	41	48	32	30	30	
<b>Total</b>	<b>595</b>	<b>627</b>	<b>594</b>	<b>573</b>	<b>573</b>	
Médecine	272	301	282	268	268	
Chirurgie	211	186	182	177	177	
Gynécologie - Obstétrique	112	140	130	128	128	
						<b>France</b>
						<b>2004</b>
<b>Taux d'équipement en lits pour 1 000 habitants</b>						
Médecine	2,40	1,75	1,58	1,45	1,35	2,09
Chirurgie	1,86	1,08	1,02	0,96	0,89	1,7
Gynécologie - Obstétrique	0,99	0,81	0,73	0,69	0,65	0,39

Source : Direction de la santé et du développement social

Fin 2006, un nouveau scanner a été mis en place au centre médico-chirurgical de Kourou pour faire face aux besoins croissants de la population. Plus moderne que l'équipement existant à Cayenne, il permet d'éviter des évacuations sanitaires coûteuses vers les Antilles.

Les prestations versées par la Caisse générale de sécurité sociale au titre de la branche assurance maladie (régimes général et agricole confondus) ont connu sur les onze dernières années une croissance moyenne annuelle forte (+ 9,7 %), liée plus particulièrement aux dépenses de soins qui ont augmenté en moyenne de 9,5 % par an. Ces dépenses représentent 85 % du total des prestations de la branche. L'année 2006 s'est caractérisée par une croissance de 22,8 % des dépenses de santé (hors catégories « vieillesse » et « veuvage »), en nette accélération par rapport à l'année précédente. Elles s'établissent ainsi à 412,9 millions d'€ auxquels il convient d'ajouter le coût de la Couverture maladie universelle complémentaire (17,4 millions d'€ + 39 %) et l'Aide médicale d'Etat (AME) qui a connu cette année un fort rattrapage de facture hospitalière (29,3 millions d'€ + 140 %). L'AME permet aux étrangers en situation irrégulière de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des soins médicaux et du forfait hospitalier pour eux-mêmes et les personnes dont ils ont la charge, sous réserve de résider en France depuis plus de trois mois. Enfin, il convient d'ajouter 14,6 millions d'€ dépensés cette année, au titre de 2004, qui correspondent aux « soins urgents » dispensés à ceux qui ne peuvent même pas prétendre à l'AME.

#### Dépenses de santé en Guyane

en millions d'€

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Croissance annuelle moyenne
Maladie	129,9	183,2	196,5	243,8	270,3	284,9	351,3	9,5%
Maternité	13,8	9,9	7,9	8,1	8,0	13,2	16,2	1,4%
Invalidité	0,8	1,0	1,1	1,0	1,1	1,1	1,3	4,3%
Décès	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1%
Vieillesse	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	39,1	<i>nd</i>
Veuvage	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>	0,1	<i>nd</i>
Accidents du travail	4,9	5,1	4,5	4,7	5,0	4,9	4,8	-0,2%
<b>Total branche assurance maladie</b>	<b>149,7</b>	<b>199,3</b>	<b>210,2</b>	<b>257,8</b>	<b>284,5</b>	<b>304,3</b>	<b>412,9</b>	<b>9,7%</b>

Source : CGSS

Face à l'accroissement démographique, la Guyane est confrontée à un véritable défi sanitaire. La pénurie de médecins généralistes ou spécialistes conduit les autorités publiques à envisager la mise en place d'une politique d'attractivité, incitative, basée sur des avantages fiscaux.

Le développement de la prévention est également une nécessité dans un contexte de recrudescence de la dengue de type 2 en 2006 (plusieurs milliers de personnes touchées, 4 décès) et de cas de paludisme signalés dans des zones traditionnellement épargnées.

Le plan régional Santé Environnement 2005-2008, élaboré par la préfecture, se décline en 9 actions prioritaires :

- réduire de 50 % l'incidence de la légionellose d'ici 2008,
- réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle,
- améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les sources de captage,
- prévenir les risques liés au mercure,
- réduire l'exposition professionnelle aux agents cancérogènes,
- évaluer l'exposition de la population aux pesticides,
- prévenir et réduire les risques liés aux maladies transmises par les vecteurs (dengue, chikungunya, paludisme),
- lutter contre les maladies endémiques des populations vivant en sites isolés sur le fleuve.

## CHAPITRE III

### L'évolution monétaire et financière

# Section 0

## Remarques méthodologiques

Le chapitre III est consacré, d'une part, à la présentation de l'organisation du secteur bancaire et financier du département et, d'autre part, à l'analyse financière de ce secteur. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon les données observées. Pour ce qui est de l'organisation de cette activité (Sections 1 et 2), le champ observé regroupe les banques et sociétés financières installées ou non localement et permet ainsi d'avoir une assez bonne vision des intervenants et de l'évolution de leur activité dans le département. S'agissant de l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises (Section 3), les données sont collectées auprès d'un échantillon regroupant les principales banques de la place (BNP-Paribas Guyane, BFC-AG, BRED-BP, FCMAG) et deux sociétés financières (Crédit moderne et SOFIAG). Enfin, l'étude de la formation du PNB des banques (Section 3) est fondée exclusivement sur les quatre principales banques installées localement.

Ce chapitre présente également une analyse des risques bancaires sur les entreprises à partir des données extraites du Système de centralisation des risques (SCR) de la Banque de France qui permet aux établissements de crédit de connaître l'évolution de l'endettement global de leurs clients. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises installées dans les DOM directement auprès du Service Central des Risques (SCR) de la Banque de France. Afin de tenir compte de la spécificité du tissu économique local, un seuil particulier de déclaration a été retenu pour les DOM, fixé à 25 000 €.

# Section 1

## La structure du système bancaire et financier

### 1. SON ORGANISATION

#### 1.1 Typologie des établissements de crédit

Les établissements de crédit intervenant en Guyane se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies dans l'article L511-9 du Code Monétaire et Financier :

- banques affiliées à l'Association Française des Banques (AFB) ;
- banques mutualistes et coopératives ;
- sociétés financières ;
- institutions financières spécialisées.

Nombre d'établissements de crédit (en fin d'année)

	2003	2004	2005	2006
<b>Etablissements de crédit locaux</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
Banques AFB (*)	3	3	3	4
Banques mutualistes ou coopératives	3	3	3	3
Sociétés financières	3	3	4	4
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1
<b>Etablissements de crédit non installés localement</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Banques FBF	2	2	2	2
Institutions financières spécialisées	3	3	3	3
Autres	2	2	2	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>19</b>

(\*) La Banque Postale est affiliée depuis le 1er janvier 2006 à l'Association française des banques

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2006, 12 établissements de crédit, soumis à la loi bancaire, sont considérés comme locaux et participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte des dépôts et financement de l'économie). D'autres établissements, dont l'activité est suivie par l'IEDOM, interviennent à partir de la métropole et sont classés « établissements non installés localement » (ou hors zone). La Caisse des dépôts et Consignations, établissement assimilé et non soumis à la loi bancaire, fait partie de cet ensemble. Ces établissements<sup>1</sup> interviennent principalement dans le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Le tableau ci-dessous présente les établissements locaux selon le statut qui leur a été reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI).

<sup>1</sup> Aux côtés de la CDC, les principaux établissements de crédit qui interviennent en Guyane depuis la métropole sont la Banque européenne d'investissement (BEI), Dexia – Crédit local de France, l'Agence française de développement (AFD), la Caisse d'aide sociale de l'éducation nationale Banque populaire (CASDEN), Natexis et la Compagnie de financement foncier.

## ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

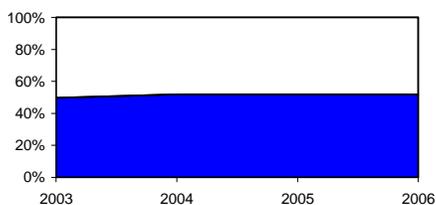
Dénomination	Capital social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total situation bilan
<b>LES BANQUES AFB</b>							
BNP Paribas - Guyane	5,6 M€	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	2, Place Victor Schoelcher 97300 Cayenne	BNP Paribas	2	82	320,9 M€
Banque française commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,1 M€	12, boulevard des Italiens 75002 Paris	8, place des Palmistes 97300 Cayenne	LCL le Crédit Lyonnais	3	47	151,1 M€
Banque des Antilles françaises	14,9 M€	Place de la Victoire BP 76 97110 P-à-P	39, rue François Arago	Financière OCEOR (groupe Caisse d'épargne)	1	5	24,4 M€
La Banque Postale	2342,4 M€	34, Rue de la Fédération 75 015 Paris	11, Rue des Lucioles Z1 Collery V 97399 Cayenne	Caisses locales	64	115	279,4 M€
<b>LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPERATIVES</b>							
Bred - Banque Populaire Crédit martiniquais	340,3 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 <sup>o</sup>	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	Natexis	5	36	141,1 M€
Caisse fédérale du crédit mutuel Antilles Guyane	capital variable 32,9 M€	Rue du Professeur Raymond Garcin 97200 F. de France	93, rue Lalouette 97300 Cayenne	Caisses de crédit mutuel	2	19	145,4 M€
Caisse régionale de crédit agricole de la martinique	12,2 M€	Rue Case nègre Place d'armes 97232 Lamentin	1, rue Léopold Héder 97300 Cayenne	Caisses locales	1	4	16,4 M€
<b>LES INSTITUTIONS FINANCIERES SPECIALISEES</b>							
OSEO/Banque développement des petites et moyennes entreprises	547,4 M€	27-31, avenue du Général Leclerc 94 710 Maisons-Alfort Cedex	Agence française de développement	Etat	Salariés et agences de l'AFD		nd
<b>LES SOCIETES FINANCIERES</b>							
Société financière des Antilles-Guyane	2,2 M€	12, bd du Général de Gaulle 97200 Fort de France	700 Route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	5	53,8 M€
Crédit moderne Guyane	2,4 M€	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	Lot Héliconnias route de Baduel BP 578 97334 Cayenne Cedex	CETELEM	1	22	73,0 M€
BRED Cofilease	12,2 M€	18, quai de la Rapée Paris 12 <sup>o</sup>	700, route de Baduel 97300 Cayenne	BRED Banque populaire	1	2	8,6 M€
Société martiniquaise de financement (SOMAFI)	7,3 M€	Centre d'affaires Dillon Valmenière 97202 F. de France	515 Z1 Collery 97300 Cayenne	General Electric Capital	1	12	71,6 M€

## 1.2 Eléments sur la concentration du marché

Le système bancaire en Guyane se caractérise par une concentration<sup>1</sup> tant pour les crédits que pour les dépôts. Le taux de concentration correspond à la part de marché cumulée des trois principaux établissements de crédit de la place. En 2006, l'encours de crédit distribué par ces trois principaux établissements aux agents économiques guyanais s'est élevé à 363,8 millions d'€, soit un taux de concentration de 50,3 % pour les crédits. Ce taux a peu évolué de 2003 à 2006 (+ 0,8 point de part de marché pendant la période). Par catégorie d'agent économique, sociétés non financières et ménages, le taux de concentration est relativement stable sur 3 ans (+ 1,5 point de part de marché et + 0,6 point respectivement).

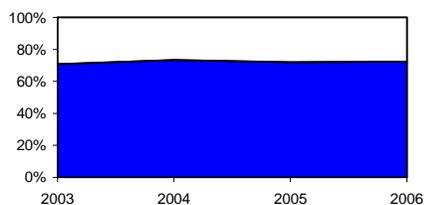
L'encours des dépôts collectés par ces trois principaux établissements avoisine 724,5 millions d'€, soit 72,2 % du total des dépôts contre 70,7 % en fin d'année 2003.

Ensemble des concours octroyés



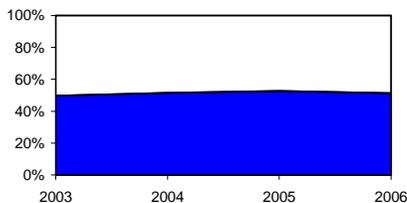
Source : IEDOM

Ensemble des dépôts collectés



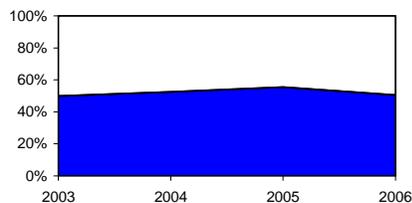
Source : IEDOM

Concours aux sociétés non financières



Source : IEDOM

Concours aux ménages



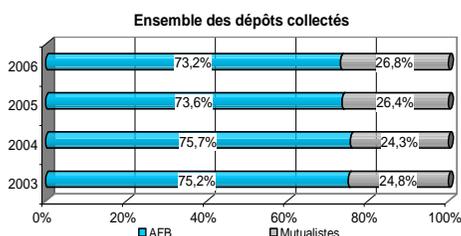
Source : IEDOM

## 1.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissements de crédit

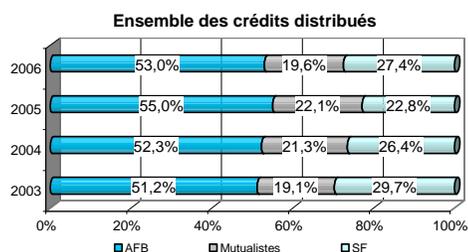
A fin décembre 2006, les banques AFB dominent le marché de la collecte de dépôts (73,2 %) au détriment des banques mutualistes (26,8 %), leur part progressant de deux points entre 2003 et 2006. Dans le détail, les banques AFB sont particulièrement présentes sur le segment des comptes d'épargne à régime spécial (81,1 %) et sur celui des comptes ordinaires

<sup>1</sup> La concentration du marché est également constatée dans d'autres DOM. A la Réunion, par exemple, les trois principaux intervenants du marché représentaient près de 60 % du marché en emplois et en ressources collectées à fin 2005.

crédeurs (72,3 %). Elles sont mieux positionnées que les banques mutualistes sur les comptes crédeurs à terme (67,2 %) et sur les valeurs mobilières et produits d'assurance-vie (63,0 %).

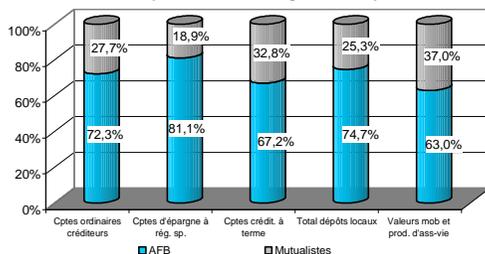


Source : IEDOM



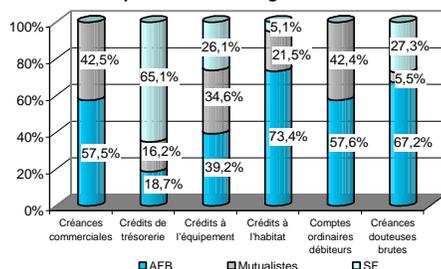
Source : IEDOM

**Parts de marché par réseau et catégorie de dépôt à fin 2006**



Source : IEDOM

**Parts de marché par réseau et catégorie de crédit à fin 2006**



Source : IEDOM

Les quatre banques AFB sont également en position dominante dans la distribution de crédits (53,0 % de part de marché à fin 2006). L'encours des concours octroyés atteint ainsi 379,3 millions d'€, en hausse de 22,1 % sur un an. Les banques AFB interviennent notamment sur le segment des crédits à l'habitat (73,4 % du marché) en forte augmentation sur un an (+ 28,0 %), des comptes ordinaires débiteurs (57,6 %) et des créances commerciales (57,5 %). Leur part de marché en matière de crédits d'équipement est en forte progression (+ 33,3 %). Le taux de créances douteuses des banques AFB s'établit à 18,3 %, en baisse de 5,1 points sur un an.

**Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement au 31 décembre 2006**

	en milliers d'€		
	Banques AFB	Banques mutualistes	Sociétés financières
<b>Encours de dépôts</b>	<b>732 904</b>	<b>268 496</b>	-
dt Comptes ordinaires crédeurs	360 659	138 095	-
dt Comptes d'épargne à régime spécial	245 564	57 055	-
dt Comptes crédeurs à terme	42 201	20 630	-
dt Valeurs mobilières et produits d'assurance-vie	84 134	49 329	-
<b>Encours de crédits</b>	<b>379 300</b>	<b>140 286</b>	<b>196 209</b>
dt Crédits de trésorerie	29 464	25 489	102 570
dt Crédits à l'équipement	39 212	34 573	26 124
dt Crédits à l'habitat	181 203	53 212	12 557

Source : IEDOM

La part de marché sur les crédits des trois banques mutualistes s'élève à 19,6 % pour un encours de 140,3 millions d'€ à fin 2006 (+ 12,3% sur un an). Ces banques sont particulièrement présentes en matière de créances commerciales, avec une part de marché

atteignant 42,5 % en 2006, et en matière de comptes ordinaires débiteurs (42,4 %). Leur taux de créances douteuses est le plus faible à 4,1 % de toutes les catégories d'établissements de crédit observées.

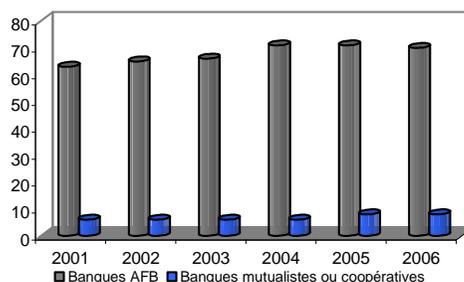
Avec un encours de 196,2 millions d'€ de crédits, la part de marché des trois sociétés financières est de 27,4 %. Elles distribuent essentiellement les crédits de trésorerie représentant 65,1 % du marché ainsi que les crédits d'équipement (26,1 %), et affichent un taux de créances douteuses en diminution, à 14,4 % contre 23,1 % en 2005.

## 2. SA DENSITE

### 2.1 Le nombre de guichets bancaires

Le nombre de guichets bancaires a diminué d'une unité en 2006 pour s'établir à 78. Cette contraction concerne exclusivement le réseau des banques AFB<sup>1</sup>. Avec 1 guichet pour 2 590 habitants, la Guyane présente une densité bancaire proche de celle des autres départements des DFA<sup>2</sup>.

Evolution du nombre de guichets bancaires par réseau



Source : IEDOM

Sur cinq ans, le nombre de guichets bancaires a évolué à un rythme inférieur à celui de la population (+ 13 % contre + 17 %).

Nombre de guichets bancaires

	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Banques AFB	63	65	66	71	71	70
Banques mutualistes ou coopératives	6	6	6	6	8	8
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>71</b>	<b>72</b>	<b>77</b>	<b>79</b>	<b>78</b>
<b>Nb d'habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 500</b>	<b>2 512</b>	<b>2 561</b>	<b>2 403</b>	<b>2 416</b>	<b>2 590</b>

Source : IEDOM

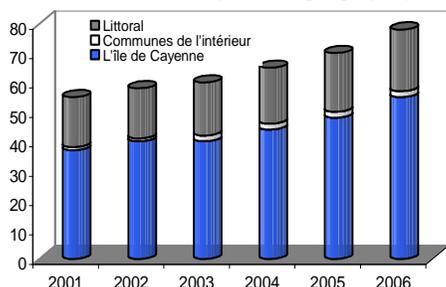
### 2.2 Le nombre d'habitants par guichet automatique

Au 31 décembre 2006, le parc de distributeurs et de guichets automatiques (DAB/GAB) comptait huit unités supplémentaires par rapport à fin 2005. Prés des trois-quarts de ces automates (71 %) sont situés sur l'île de Cayenne.

<sup>1</sup> Y compris la Banque Postale.

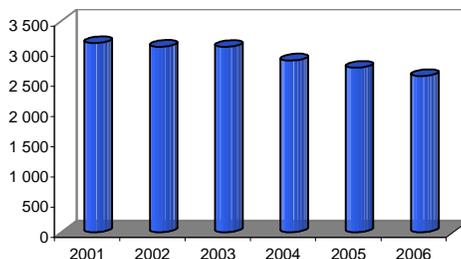
<sup>2</sup> 1 guichet pour 2 733 habitants à la Martinique, 1 pour 2 794 habitants en Guadeloupe.

### Répartition des DAB par zone géographique



Source : IEDOM

### Evolution du taux d'équipement en DAB (en nb d'hab)



Source : IEDOM

### Nombre d'habitants par guichet automatique bancaire

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Nombre de guichets automatiques</b>	55	58	60	65	70	78	11,4%
Banques AFB	39	42	43	48	50	58	16,0%
Banques mutualistes ou coopératives	16	16	17	17	20	20	0,0%
<b>Nombre d'habitants par guichet automatique</b>	3 136	3 075	3 073	2 846	2 726	2 590	-5,0%

Source : IEDOM

Malgré la progression du parc de DAB en 2006 (+ 11,4 % après + 7,7 % en 2005), la Guyane présente le niveau d'équipement par habitant le plus faible de l'ensemble des DOM, la densité n'atteignant qu'un DAB/GAB pour 2 590 habitants, contre un pour 1 263 à la Martinique et un pour 1 643 à la Guadeloupe.

## 2.3 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle

### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Total des Comptes de dépôts ouverts à la clientèle</b>	210 329	225 182	231 686	245 543	256 524	259 098	1,0%
Banques AFB	177 561	189 000	193 635	205 475	214 929	215 438	0,2%
Banques mutualistes et coopératives	32 768	36 182	38 051	40 068	41 595	43 660	5,0%
<b>Nombre de comptes bancaires par habitant</b>	1,22	1,26	1,26	1,33	1,34	1,28	-4,6%

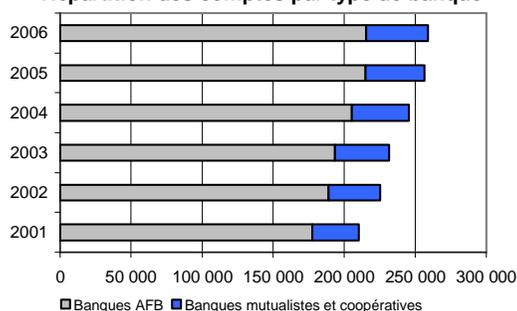
Source : IEDOM

Le nombre de comptes de dépôts à la clientèle gérés par les établissements bancaires du département a enregistré une progression de 1 % pour s'établir à 259 098 à fin 2006. Le rythme de croissance des ouvertures de comptes des banques AFB se stabilise (+ 0,2 %), malgré l'intégration des comptes de dépôts de la Banque Postale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, alors que celui des banques mutualistes affiche une hausse de 5,0 %. Le nombre de comptes bancaires par habitant est de 1,28 en 2006, soit une régression de 4,6 %. C'est le taux de bancarisation le plus faible des DFA (2,6 en Guadeloupe et 3,1 à la Martinique).

## 2.4 La répartition par nature de comptes

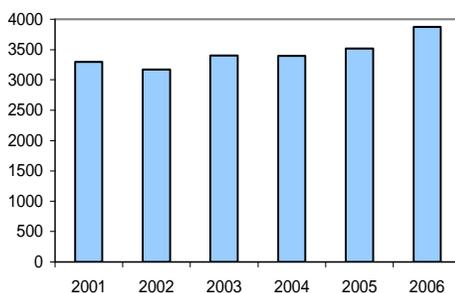
Les banques AFB recueillent la majorité des comptes de dépôts, soit 83,1 % du total, dont 89,8 % pour les comptes d'épargne à régime spécial avec les 108 361 livrets A ouverts en Guyane. Ceux-ci sont en diminution sur un an, alors que les dépôts à vue et les CODEVI de l'ensemble des banques sont en forte augmentation (+ 7,3 % et + 10,3 %).

### Répartition des comptes par type de banque



Source : IEDOM

### Encours moyens en milliers d'€



Source : IEDOM

La part de marché (en nombre de comptes ouverts à la clientèle) des banques mutualistes ou coopératives se situe à 16,9 % du total, en légère hausse de 0,6 point sur trois ans. Cette évolution est principalement imputable à la baisse des comptes ordinaires créditeurs (- 0,4 point).

L'encours moyen des comptes ouverts à la clientèle se situe à 3872 euros, en hausse de 10,2 % sur un an, due notamment à la croissance des actifs des sociétés non financières en fin d'année.

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Par natures de comptes	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Comptes de dépôts à vue</b>	<b>77 300</b>	<b>80 577</b>	<b>86 448</b>	<b>7,3%</b>
<b>Comptes sur livrets</b>	<b>148 100</b>	<b>155 255</b>	<b>152 564</b>	<b>-1,7%</b>
<i>dont : - Livrets A</i>	<i>107 621</i>	<i>112 131</i>	<i>108 361</i>	<i>-3,4%</i>
- Livrets ordinaires	10 138	10 157	10 532	3,7%
- CODEVI	5 401	6 065	6 689	10,3%
<b>Epargne logement</b>	<b>16 928</b>	<b>17 389</b>	<b>16 816</b>	<b>-3,3%</b>
- Comptes d'épargne-logement	6 911	7 324	7 455	1,8%
- Plans d'épargne-logement	10 017	10 065	9 361	-7,0%
<b>Comptes de dépôts à terme</b>	<b>2 255</b>	<b>2 457</b>	<b>2 535</b>	<b>3,2%</b>
<b>Plans d'épargne populaire</b>	<b>774</b>	<b>666</b>	<b>547</b>	<b>-17,9%</b>
<b>Autres comptes d'épargne à régime spécial (1)</b>	<b>181</b>	<b>178</b>	<b>182</b>	<b>2,2%</b>
<b>Bons de caisse et bons d'épargne</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>ns</b>
<b>Titres de créances négociables</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>ns</b>
<b>Total</b>	<b>245 543</b>	<b>256 524</b>	<b>259 098</b>	<b>1,0%</b>

Source : IEDOM

(1) Essentiellement PEA et PER

### 3. LES MOYENS DE PAIEMENT

Le nombre de cartes bancaires en circulation a progressé de 4,7 % en 2006. Cette évolution résulte principalement de celle des cartes de paiement en hausse de 10,2 %. La tendance à la substitution progressive des cartes de retrait par les cartes de paiement se poursuit en 2006.

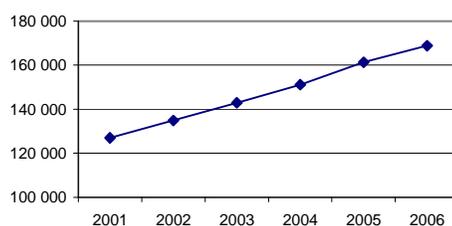
#### Nombre de cartes bancaires en circulation

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
<b>Nombre de cartes bancaires en circulation</b>	<b>126 930</b>	<b>134 906</b>	<b>142 862</b>	<b>151 116</b>	<b>161 253</b>	<b>168 759</b>	<b>4,7%</b>
Cartes de retrait	87 810	95 664	97 860	99 029	101 719	103 135	1,4%
Cartes de paiement	39 120	39 242	45 002	52 087	59 534	65 624	10,2%
Banques AFB	117 797	117 797	123 693	130 922	139 957	146 633	4,8%
Banques mutualistes	9 133	17 109	19 169	20 194	21 296	22 126	3,9%

Source : IEDOM

Le montant total des retraits d'argent aux guichets automatiques des banques s'est élevé en 2006 à 246,0 millions d'€, en baisse de 6,2 % sur un an. Le montant moyen des retraits s'établit à 71 € contre 73 € en 2005.

#### Evolution du nombre de carte en circulation



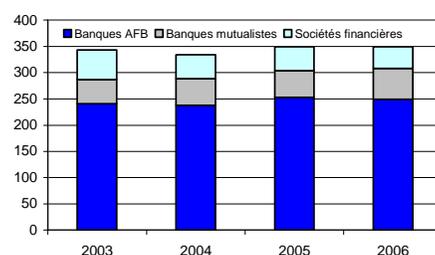
Source : IEDOM

Par ailleurs, 2,3 millions de chèques ont été échangés en Guyane en 2006 (hors les chèques déposés sur un compte de la Banque Postale). Les banques AFB représentent 50 % du total et les banques mutualistes 45 %. Le solde (5 %) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'IEDOM, banquier du Trésor public.

### 4. LES RESSOURCES HUMAINES

L'effectif total des établissements de crédit est resté stable en 2006. Les effectifs des banques mutualistes progressent de 15,7 % alors que ceux des sociétés financières et des banques AFB diminuent de, respectivement, 8,9 % et 1,6 %. Cet effectif représente 0,8 % de la population active occupée.

#### Evolution des effectifs



Source : IEDOM

#### Effectifs des établissements de crédit locaux

Effectifs du personnel (1)	2003	2004	2005	2006	Var. 06/05
Banques AFB	241	238	253	249	-1,6%
Banques mutualistes	46	51	51	59	15,7%
Sociétés financières	56	45	45	41	-8,9%
<b>Total</b>	<b>343</b>	<b>334</b>	<b>349</b>	<b>349</b>	<b>0,0%</b>

Source : IEDOM

(1) Effectif utilisé équivalent temps plein

## 5. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Plusieurs évènements nationaux survenus en 2006 ont connu un retentissement plus ou moins important dans le département.

Conformément à l'agrément du CECEI<sup>1</sup> du 30 novembre 2005, la Banque Postale est née le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Cette nouvelle entité, en charge des activités financières de La Poste, est autorisée à octroyer des crédits immobiliers sans épargne préalable depuis cette date. Elle est également agréée comme prestataire de services d'investissement et habilitée à développer une activité de tenue de compte-conservation.

En novembre 2006, le CECEI a donné également son accord pour la création de Natixis, établissement regroupant les activités de financement et d'investissement, de gestion d'actifs et de banque privée des groupes Banque populaire et Caisse d'épargne.

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2006, la Centrale des risques<sup>2</sup> de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. A partir de cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros<sup>3</sup> quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant. Dans le même temps, les rubriques de déclaration ont été affinées avec, notamment, la création d'une rubrique d'affacturage. Cette réforme de la centralisation des concours bancaires vise à améliorer l'information des banques et à répondre à leur besoin d'une meilleure maîtrise du risque de crédit, en particulier sur les petites entités (très petites entreprises et entrepreneurs individuels) et les entités de création récente.

Le décret 2005-487 du 18 mai 2005 relatif au recyclage des pièces et des billets en euros est entré en vigueur le 17 janvier 2006. Définissant le cadre juridique du recyclage, il rend obligatoire, le respect des normes techniques européennes adoptées par le Conseil des gouverneurs de la BCE de décembre 2004. Ainsi, depuis janvier 2006, tout opérateur de la filière fiduciaire ayant choisi de recycler des billets a l'obligation de signer une convention avec la Banque de France (ou l'IEDOM dans les départements d'outre-mer). Le nouveau dispositif prévoit également des contrôles, sur pièces et sur place, dévolus à la Banque centrale ainsi que les sanctions encourues en cas de non respect des conditions d'exercice de cette activité.

L'année 2006 a aussi été marquée par le lancement d'un plan d'action pour l'accès de tous les français aux services bancaires. Répondant à une demande formulée en septembre 2005 par le Premier Ministre, ce plan a été présenté le 30 janvier 2006 par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Assorti d'un calendrier de mise en œuvre et d'évaluation, il repose sur quatre engagements :

---

<sup>1</sup> Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

<sup>2</sup> La Centrale des risques, gérée par la Banque de France, recense les concours accordés par les banques aux entreprises.

<sup>3</sup> Avant le 1<sup>er</sup> février 2006, le seuil de déclaration s'élevait à 76 000 euros pour les établissements de France hexagonale et 45 000 euros pour ceux des départements d'outre-mer et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon.

- garantir un droit au compte effectif pour tous,
- permettre l'accès de tous à une carte bancaire,
- mettre en place un accompagnement personnalisé des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès aux services bancaires,
- faire de la généralisation de l'acceptation des moyens de paiement modernes un axe majeur de modernisation des services publics de proximité.

Conformément au premier engagement, une procédure simplifiée d'accès du droit au compte est entrée en vigueur, le 28 avril 2006. Depuis cette date, toute personne physique - particulier ou entrepreneur individuel - qui se voit refuser l'ouverture d'un compte peut désormais demander à la banque à l'origine du refus de transmettre à la Banque de France (l'IEDOM pour les DOM) l'ensemble des éléments d'information lui permettant de procéder à la désignation d'office d'un établissement. La procédure est désormais accélérée. La transmission peut se faire soit par télécopie, soit par courrier électronique. La Banque de France (ou l'IEDOM) doit procéder aux désignations dans le délai d'un jour ouvré suivant la réception des demandes. Les personnes morales, bénéficiant également du droit au compte, doivent continuer à se rendre à la Banque de France (ou à l'IEDOM).

Toujours dans le cadre du plan d'action lancé en début d'année, la volonté des pouvoirs publics de permettre l'accès de tous les français aux services bancaires, a conduit les établissements de crédit à assurer à tous les bénéficiaires du droit au compte un accès à une carte de paiement avec autorisation préalable<sup>1</sup>.

Le chèque emploi service universel (CESU) a été lancé le 14 février 2006 par le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Le CESU est un moyen de paiement destiné aux particuliers pour payer l'ensemble des services à la personne et d'aide à domicile. Il se présente sous deux formes : le CESU bancaire et le CESU préfinancé. Le premier remplace le chèque emploi service. Il s'utilise comme un chèque bancaire ou postal et est diffusé par les établissements bancaires ayant passé une convention avec l'Etat. Le second remplace le titre emploi service (TES). Il est préidentifié au nom du bénéficiaire et sa valeur est prédéfinie. Il est émis par les organismes habilités par l'Agence nationale des services à la personne et diffusé par les organismes cofinanceurs. Depuis le 26 juin 2006, les CESU préfinancés sont encaissables dans les agences bancaires.

L'ordonnance 2006-346 du 23 mars 2006 relative aux sûretés a introduit des dispositions régissant l'hypothèque rechargeable et le prêt viager hypothécaire. Destiné à stimuler la consommation, le rechargement de l'hypothèque permet à un emprunteur de réutiliser, sans autre formalité, une hypothèque inscrite, à l'appui d'un premier prêt pour garantir des crédits successifs et ce, dans la limite du montant maximal prévu lors de l'hypothèque initiale. Le prêt viager hypothécaire a, quant à lui, vocation à faciliter l'accès des personnes âgées au crédit bancaire. Il permet au propriétaire d'un bien immobilier d'obtenir un prêt, sous forme d'un capital ou de versements périodiques, garanti sur son bien et remboursable à son décès ou lors de la vente du bien.

---

<sup>1</sup> Décret n° 2006-384 du 27 mars 2006 relatif aux services bancaires de base mentionnés à l'article D.312-5 du code monétaire et financier.

Au premier semestre 2006, les banques ont établi un code des relations avec les TPE/PME afin de généraliser les « bonnes pratiques ». Ces dispositions portent notamment sur l'accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises, le développement d'une relation durable avec les TPE/PME grâce à une communication accrue et les modalités d'octroi de crédits. A ce code, entré en vigueur au troisième trimestre, est venu s'ajouter l'engagement des banques de publier des chiffres détaillés sur les encours de crédit qu'elles accordent aux PME dans un souci de plus grande transparence.

Même s'ils n'ont pas abouti au cours de l'exercice 2006, de nombreux chantiers ont également mobilisé les acteurs bancaires au cours de l'année. La convention AERAS<sup>1</sup>, visant à apporter des avancées significatives en vue de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé, est entrée en vigueur le 6 janvier 2007. Le Comité national SEPA<sup>2</sup> a adopté, le 27 octobre 2006, le plan de migration vers les nouveaux moyens de paiement paneuropéens d'ici 2008. Dans le but d'établir les objectifs de sécurité destinés à couvrir les risques susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs, du moyen de paiement que constitue le chèque, la Banque de France a amorcé, en janvier 2005, le chantier « Référentiel de Sécurité du Chèque ». Ce dernier vise préalablement à évaluer le fonctionnement et le niveau de sécurité de chaque établissement intervenant dans le système de traitement du chèque par le biais d'un questionnaire dont les réponses des acteurs étaient attendues pour le mois d'avril 2006.

Enfin, comme en 2005, la réforme du ratio de solvabilité (Réforme Bâle II) et le dispositif de lutte anti-blanchissement ont continué à mobiliser les ressources des établissements bancaires.

---

<sup>1</sup> S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé.

<sup>2</sup> « Single Euro Payments Area »

## Section 2

# L'activité des établissements de crédit

### 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

L'examen de la situation financière du département permet d'illustrer la présentation de l'économie du département exposée dans ce rapport annuel. Il est centré sur l'analyse des dépôts et des crédits gérés par les établissements de crédit pour le compte des agents économiques non financiers (entreprises, ménages, collectivités locales notamment). Cette analyse est complétée par la présentation de la position extérieure nette du système bancaire de la Guyane. Les chiffres indiqués dans les tableaux qui suivent sont arrondis à la centaine de milliers d'euros. En conséquence, de légères différences peuvent apparaître au niveau des résultats affichés.

#### 1.1 Les actifs financiers par types de produits

L'ensemble des actifs financiers détenus par les établissements bancaires recensés en Guyane s'élève à 1 003,1 millions d'€ au 31 décembre 2006, en hausse de 11,2 % en glissement annuel (contre + 8,1 % à fin décembre 2005). Les dépôts à vue, premiers contributeurs à la hausse des actifs financiers (+ 7,6 points), enregistrent la meilleure performance avec un taux de croissance annuelle de 15,2 %<sup>1</sup>. Les placements liquides ou à court terme enregistrent également une bonne croissance sur un an (+ 11,1 %) et participent à hauteur de 3,4 points à la progression de l'ensemble des actifs. Enfin, l'épargne à long terme affiche une progression annuelle de 2,0 % à 190,7 millions d'€, soit un rythme de croissance légèrement inférieur à celui observé un an plus tôt (+ 2,7 %).

Evolution de l'épargne des agents économiques non financiers

en millions d'€

	Dec. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
<b>Dépôts à vue</b>	<b>354,2</b>	<b>378,7</b>	<b>395,6</b>	<b>434,7</b>	<b>9,9%</b>	<b>500,8</b>	<b>15,2%</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>229,6</b>	<b>249,4</b>	<b>256,7</b>	<b>280,5</b>	<b>9,3%</b>	<b>311,5</b>	<b>11,1%</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	156,2	171,5	180,0	189,4	5,2%	207,9	9,8%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	73,3	77,9	76,7	91,1	18,7%	103,6	13,8%
<b>Placements à long terme</b>	<b>130,0</b>	<b>160,0</b>	<b>182,2</b>	<b>187,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>190,7</b>	<b>2,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>713,8</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>902,3</b>	<b>8,1%</b>	<b>1003,1</b>	<b>11,2%</b>

Source : IEDOM

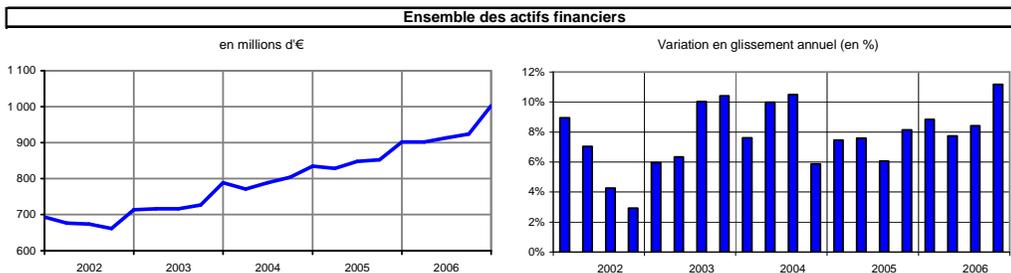
La structure des actifs financiers met en évidence un renforcement du poids des dépôts à vue sur la période. Fin 2006, ces derniers représentaient 49,9 % du total au détriment des deux autres catégories de placement : le poids de l'épargne à long terme est en retrait de 1,7 point par rapport à 2005 alors que les placements liquides ou à court terme affichent une stabilité sur un an, avec toutefois un arbitrage au profit des placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 0,8 point).

<sup>1</sup> + 5,1 % pour la France et + 6,9 % pour la zone euro (source Banque de France).

## Structure de l'épargne des agents économiques non financiers

	Dec. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
Dépôts à vue	49,6%	48,0%	47,4%	48,2%	0,8	49,9%	1,7
Placements liquides ou à court terme	32,2%	31,6%	30,8%	31,1%	0,3	31,1%	0,0
Comptes d'épargne à régime spécial	68,1%	68,8%	70,1%	67,5%	-2,6	66,7%	-0,8
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	31,9%	31,2%	29,9%	32,5%	2,6	33,3%	0,8
<b>Placements à long terme</b>	<b>18,2%</b>	<b>20,3%</b>	<b>21,8%</b>	<b>20,7%</b>	<b>-1,1</b>	<b>19,0%</b>	<b>-1,7</b>

Source : IEDOM



La forte croissance des placements liquides ou à court terme (+ 11,1 %) s'explique principalement par la bonne orientation des placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 13,8 %) et, dans une moindre mesure, des comptes d'épargne à régime spécial (+ 9,8 %). Cette tendance dynamique des placements indexés sur le taux du marché monétaire, est à rapprocher de la bonne performance des comptes créditeurs à terme (+ 23,1 % contre + 3,9 % au 31 décembre 2005) alors que les OPCVM monétaires reculent de 2,2 %, en dépit des relèvements successifs des taux directeurs (+ 1,25 point sur l'année) décidés par la Banque centrale européenne.

L'évolution des comptes d'épargne à régime spécial (+ 9,8 % contre + 5,2 %) est principalement imputable à la hausse des livrets ordinaires (+ 16,6 % après + 6,2 %), des CODEVI (+ 12,2 % contre + 8,1 %) et des livrets A (+ 7,7 % après + 3,7 %). Le livret A, qui mobilise 43 % de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, demeure le placement réglementé préféré des résidents guyanais, devant les livrets ordinaires (27 %) et les comptes d'épargne-logement (12 %).

Les placements à long terme enregistrent une progression annuelle plus modérée de 2,0 % et s'établissent à 190,7 millions d'€, soit un rythme de croissance en léger ralentissement par rapport à 2005 (+ 2,7 %). Cette décélération s'explique essentiellement par le fléchissement des plans d'épargne logement (- 5,6 % contre + 5,3 %) et par la baisse des plans d'épargne populaire (- 16,3 %) dont les ouvertures ont été arrêtées définitivement le 25 septembre 2003.

En revanche, les autres actifs (principalement des contrats d'assurance vie) ainsi que les OPCVM non monétaires se renforcent à fin décembre 2006 (+ 11,2 % et + 6,0 % respectivement), à un rythme néanmoins inférieur à celui de l'indice de référence CAC 40 (+ 16,5 % en 2006).

**Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques non financiers**

en millions d'€

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>229,6</b>	<b>249,4</b>	<b>256,7</b>	<b>280,5</b>	<b>9,3%</b>	<b>311,5</b>	<b>11,1%</b>
<b>Comptes d'épargne à régime spécial</b>	<b>156,2</b>	<b>171,5</b>	<b>180,0</b>	<b>189,4</b>	<b>5,2%</b>	<b>207,9</b>	<b>9,8%</b>
Livrets ordinaires	40,5	44,9	46,1	49,0	6,2%	57,1	16,6%
Livrets A	75,8	78,8	80,6	83,6	3,7%	90,0	7,7%
Livrets bleus	6,6	7,1	7,5	7,7	3,3%	8,1	4,4%
Livrets jeunes	0,3	0,7	1,0	1,8	70,2%	4,2	136,2%
Livrets d'épargne populaire	10,8	12,9	15,1	15,2	0,5%	15,5	2,1%
Comptes de développement industriel	4,2	6,1	6,6	7,1	8,1%	8,0	12,2%
Comptes d'épargne-logement	18,1	21,0	23,0	25,1	8,8%	25,1	0,1%
<b>Placements indexés sur les taux du marché monétaire</b>	<b>73,3</b>	<b>77,9</b>	<b>76,7</b>	<b>91,1</b>	<b>18,7%</b>	<b>103,6</b>	<b>13,8%</b>
Comptes créditeurs à terme	51,7	51,7	49,1	51,0	3,9%	62,8	23,1%
Bons de caisse et bons d'épargne	0,1	0,2	0,1	0,1	-51,4%	0,1	0,0%
Certificats de dépôt	3,3	0,8	1,5	1,7	11,3%	3,3	93,2%
OPCVM monétaires	18,2	25,1	26,0	38,3	47,4%	37,4	-2,2%

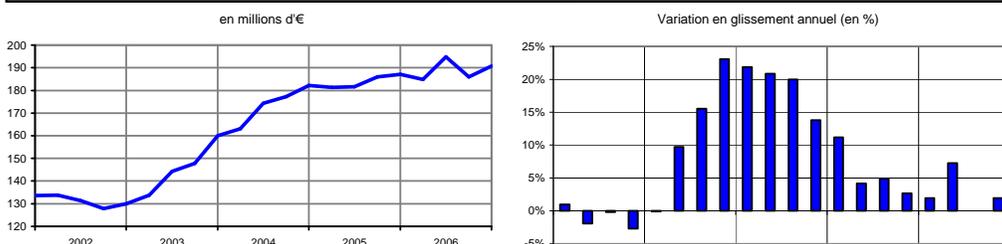
Source : IEDOM

**Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques non financiers**

en millions d'€

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
<b>Placements à long terme</b>	<b>130,0</b>	<b>160,0</b>	<b>182,2</b>	<b>187,1</b>	<b>2,7%</b>	<b>190,7</b>	<b>2,0%</b>
Plans d'épargne logement	72,4	82,8	86,4	91,0	5,3%	85,8	-5,6%
Plans d'épargne populaire	11,0	11,1	10,4	9,7	-7,1%	8,1	-16,3%
Portefeuille-titres	5,8	7,0	7,6	10,6	40,7%	14,0	31,5%
OPCVM non-monétaires	16,9	28,0	33,6	27,7	-17,8%	29,3	6,0%
Autres actifs	23,9	31,3	44,1	48,1	9,0%	53,5	11,2%

Source : IEDOM

**Les placements à long terme**


## 1.2 Les actifs financiers par agents économiques

Au 31 décembre 2006, l'épargne des ménages collectée par les établissements de crédit (73 % du total des actifs financiers) s'élève à 731,8 millions d'€, soit 8,5 % de croissance, soit le plus fort taux de croissance annuelle relevé depuis septembre 2004. Cette évolution est principalement liée à la progression des placements liquides ou à court terme

(+ 11,4 % contre + 9,0 %). La reprise dynamique de cette catégorie de produits s'explique par un vif intérêt pour les placements indexés sur les taux du marché monétaire (+ 18,8 %). Les dépôts à vue affichent une croissance annuelle de 10,5 %, à 286,3 millions d'€ plus rapide que celle de l'épargne à long terme (+ 1,6 %, contre + 5,7 % l'année précédente).

### Structure de l'épargne des ménages

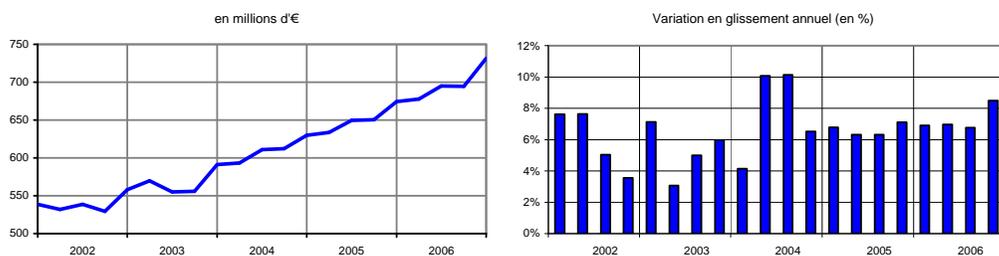
	Dec. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
<b>Dépôts à vue</b>	<b>42,2%</b>	<b>38,5%</b>	<b>38,7%</b>	<b>38,4%</b>	<b>-0,3</b>	<b>39,1%</b>	<b>0,7</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>35,1%</b>	<b>36,2%</b>	<b>34,7%</b>	<b>35,3%</b>	<b>0,6</b>	<b>36,3%</b>	<b>1,0</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	79,5%	79,8%	82,0%	79,2%	-2,8	77,8%	-1,4
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	20,5%	20,2%	18,0%	20,8%	2,8	22,2%	1,4
<b>Placements à long terme</b>	<b>22,7%</b>	<b>25,3%</b>	<b>26,6%</b>	<b>26,3%</b>	<b>-0,3</b>	<b>24,6%</b>	<b>-1,7</b>

Source : IEDOM

### Les actifs financiers de la clientèle non financière

	Montants en millions									Variations
	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06	1 an
<b>Sociétés non financières</b>	<b>142,9</b>	<b>142,4</b>	<b>176,3</b>	<b>189,2</b>	<b>203,5</b>	<b>197,5</b>	<b>196,7</b>	<b>209,1</b>	<b>245,0</b>	<b>20,4%</b>
Dépôts à vue	102,9	108,5	136,5	140,0	156,9	152,7	142,8	153,7	193,6	23,4%
Placements liquides ou à court terme	36,2	30,6	29,3	34,9	37,7	36,4	41,6	45,3	41,9	11,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,3	0,3	0,2	0,3	0,4	0,6	0,4	0,4	0,5	43,4%
Placements indexés sur les taux de marché	35,9	30,3	29,0	34,6	37,3	35,9	41,2	44,9	41,3	10,7%
(dt) comptes à terme	18,9	21,2	19,7	19,9	20,2	20,7	21,8	26,0	23,2	15,0%
(dt) OPCVM monétaires	10,3	5,9	8,5	13,1	15,4	14,0	15,7	15,4	14,8	-4,0%
(dt) certificats de dépôt	6,7	3,3	0,8	1,5	1,7	1,2	3,7	3,5	3,3	93,2%
Epargne à long terme	3,8	3,3	10,5	14,2	8,9	8,4	12,3	10,1	9,5	7,6%
(dt) OPCVM non monétaires	3,4	2,9	10,2	13,9	8,4	7,9	11,8	9,4	9,2	9,1%
<b>Ménages</b>	<b>538,6</b>	<b>557,8</b>	<b>591,2</b>	<b>629,7</b>	<b>674,4</b>	<b>677,4</b>	<b>695,0</b>	<b>694,5</b>	<b>731,8</b>	<b>8,5%</b>
Dépôts à vue	236,6	235,4	227,5	243,5	258,9	258,6	265,5	269,4	286,3	10,5%
Placements liquides ou à court terme	172,3	195,8	214,3	218,4	238,2	243,2	247,8	250,3	265,4	11,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	144,5	155,7	171,0	179,0	188,6	196,1	200,3	201,8	206,6	9,5%
Livrets ordinaires	38,2	40,0	44,3	45,2	48,2	51,4	53,1	55,1	55,8	15,7%
Livrets A et bleu	74,0	82,4	85,9	88,1	91,3	92,4	94,5	95,0	98,0	7,4%
Livrets jeune	2,0	0,3	0,7	1,0	1,8	4,2	4,2	4,2	4,2	136,2%
Livrets d'épargne populaire	10,1	10,8	12,9	15,1	15,2	15,1	15,2	14,9	15,5	2,1%
CODEVI	4,4	4,2	6,1	6,6	7,1	7,4	7,6	7,5	8,0	12,2%
Comptes d'épargne logement	15,9	18,1	21,0	23,0	25,1	25,4	25,7	25,1	25,1	0,1%
Placements indexés sur les taux de marché	27,8	40,1	43,3	39,4	49,5	47,2	47,5	48,5	58,8	18,8%
(dt) OPCVM monétaires	6,2	10,7	13,7	12,3	20,5	13,5	14,0	13,8	20,5	0,1%
(dt) Comptes créditeurs à terme	21,2	29,3	29,5	26,9	29,0	33,6	33,5	34,7	38,3	32,1%
Epargne à long terme	129,7	126,6	149,3	167,8	177,4	175,6	181,7	174,9	180,1	1,6%
Plans d'épargne logement	66,6	72,4	82,8	86,4	91,0	88,6	87,1	85,6	85,8	-5,6%
Plans d'épargne populaire	11,8	11,0	11,1	10,4	9,7	9,7	9,2	8,7	8,1	-16,3%
Autres comptes d'épargne	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,7	152,9%
Portefeuille-titre	6,2	5,3	6,5	7,1	10,1	11,3	11,5	12,0	13,6	33,7%
OPCVM non-monétaires	19,4	13,9	17,8	19,7	18,4	19,0	18,7	19,0	19,1	3,6%
Contrats d'assurance-vie	25,5	23,7	31,1	43,9	47,8	46,8	54,9	49,1	52,8	10,3%
<b>Autres agents</b>	<b>11,9</b>	<b>13,6</b>	<b>20,7</b>	<b>15,6</b>	<b>24,3</b>	<b>26,8</b>	<b>22,0</b>	<b>20,7</b>	<b>26,3</b>	<b>8,2%</b>
Dépôts à vue	9,2	10,3	14,6	12,1	18,9	20,3	16,7	15,2	21,0	11,2%
Placements liquides ou à court terme	2,5	3,1	5,8	3,4	4,6	5,6	4,5	4,4	4,2	-8,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,2	0,2	0,4	0,6	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	99,8%
Placements indexés sur les taux de marché	2,4	2,9	5,5	2,8	4,2	5,0	3,8	3,7	3,4	-18,8%
Epargne à long terme	0,1	0,2	0,2	0,1	0,8	0,8	0,9	1,1	1,1	29,5%
<b>Total actifs financiers</b>	<b>693,5</b>	<b>713,8</b>	<b>788,1</b>	<b>834,5</b>	<b>902,3</b>	<b>901,7</b>	<b>913,7</b>	<b>924,4</b>	<b>1003,1</b>	<b>11,2%</b>
Dépôts à vue	348,7	354,2	378,7	395,6	434,7	431,6	425,0	438,3	500,8	15,2%
Placements liquides ou à court terme	211,1	229,6	249,4	256,7	280,5	285,3	293,9	300,0	311,5	11,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	145,0	156,2	171,5	180,0	189,4	197,2	201,4	202,9	207,9	9,8%
Placements indexés sur les taux de marché	66,1	73,3	77,9	76,7	91,1	88,1	92,5	97,1	103,6	13,8%
Epargne à long terme	133,6	130,0	160,0	182,2	187,1	184,8	194,8	186,0	190,7	2,0%

### Ensemble des actifs financiers des ménages



En 2006, les actifs financiers des sociétés non financières (soit 24 % du total) ont progressé de 20,4 % pour s'établir à 245,0 millions d'€. Toutes les catégories de placements ont contribué à cette évolution : les dépôts à vue (+ 23,4 % contre + 12,1 %), les placements liquides ou à court terme (+ 11,0 % contre + 8,0%), et l'épargne à long terme (+ 7,6 % après - 37,8 %).

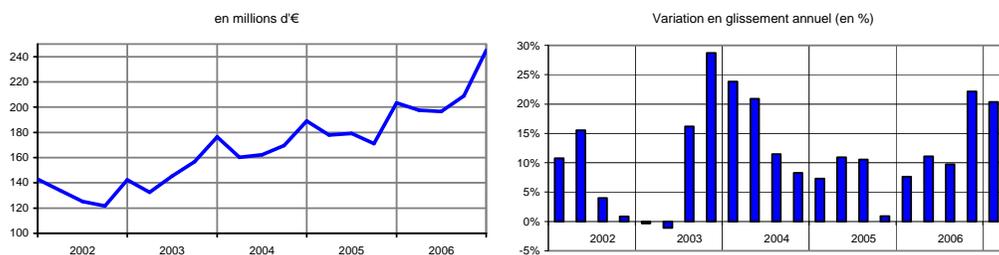
La structure des actifs financiers des sociétés non financières fait apparaître quelques différences en 2006. En effet, la part consacrée aux dépôts à vue enregistre une hausse, passant de 77,1 % à 79,0 % en fin d'année 2006 au détriment des placements liquides ou à court terme et de l'épargne à long terme (- 1,4 point et - 0,5 point respectivement).

#### Structure de l'épargne des sociétés non financières

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
<b>Dépôts à vue</b>	<b>76,2%</b>	<b>77,4%</b>	<b>74,0%</b>	<b>77,1%</b>	<b>3,1</b>	<b>79,0%</b>	<b>1,9</b>
<b>Placements liquides ou à court terme</b>	<b>21,5%</b>	<b>16,6%</b>	<b>18,5%</b>	<b>18,5%</b>	<b>0,1</b>	<b>17,1%</b>	<b>-1,4</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	1,0%	0,8%	1,0%	1,0%	0,0	1,3%	0,3
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	99,0%	99,2%	99,0%	99,0%	0,0	98,7%	-0,3
<b>Placements à long terme</b>	<b>2,3%</b>	<b>6,0%</b>	<b>7,5%</b>	<b>4,4%</b>	<b>-3,2</b>	<b>3,9%</b>	<b>-0,5</b>

Source : IEDOM

### Ensemble des actifs financiers des sociétés non financières



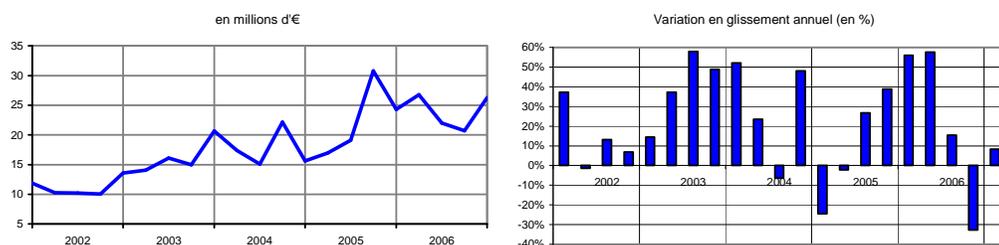
La croissance des actifs financiers des autres agents (soit 3 % du total) ralentit en 2006 (+ 8,2 %, à 26,3 millions d'€). Les dépôts à vue et l'épargne à long terme progressent nettement (+ 11,2 % et + 29,5 % respectivement), tandis que les placements liquides ou à court terme régressent de 8,2 %.

## Structure de l'épargne des autres agents

	Déc. 2002	Déc. 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05/04	Déc. 2006	Var 06/05
Dépôts à vue	75,7%	70,7%	77,5%	77,5%	0,0	79,7%	2,2
Placements liquides ou à court terme	23,0%	28,3%	21,6%	19,0%	-2,6	16,1%	-2,9
Comptes d'épargne à régime spécial	6,2%	6,1%	17,4%	8,9%	-8,5	19,4%	10,5
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	93,8%	93,9%	82,6%	91,1%	8,5	80,6%	-10,5
<b>Placements à long terme</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>	<b>3,5%</b>	<b>2,6</b>	<b>4,2%</b>	<b>0,7</b>

Source : IEDOM

## Ensemble des actifs financiers des autres agents



## 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE

Cette partie analyse d'abord les prêts consentis aux agents économiques par l'ensemble des établissements de crédit (locaux et non installés localement), puis détaille les concours consentis uniquement par les établissements locaux.

*Avertissement* : A compter du 2<sup>nd</sup> trimestre 2006, la collecte des statistiques concernant l'encours des passifs financiers s'est enrichie de données provenant du recensement d'une nouvelle société financière de la place (les graphiques et certains tableaux incluent ce nouvel établissement). Pour une raison d'homogénéité dans l'analyse des évolutions au cours de la période sous revue, l'examen des données se fera, à périmètre constant.

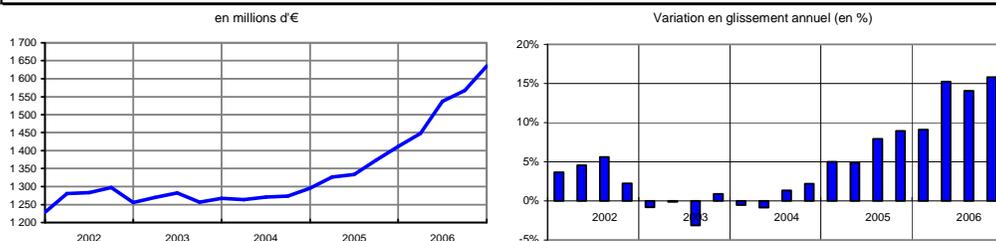
### 2.1 L'ensemble des concours consentis

Au 31 décembre 2006, le total des passifs financiers enregistrés par les établissements de crédit en faveur des agents économiques atteint un encours de 1,6 milliard d'€, en hausse de 10,6 %. Cette tendance dynamique apparaît plus nettement pour les encours sains qui affichent une progression de 12,4 % à fin 2006. L'évolution moins forte des encours bruts s'explique par la baisse des encours douteux dont le taux global recule de 1,5 point.

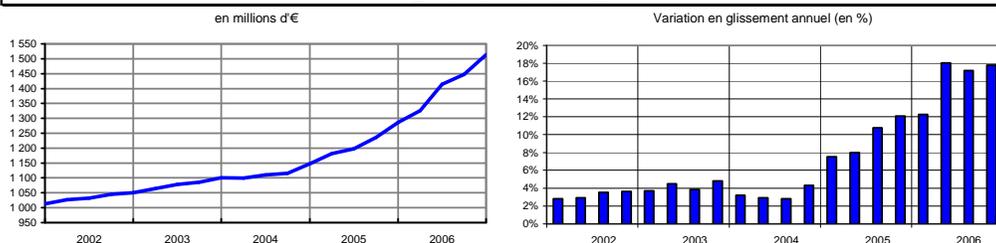
Evolution des encours sains bancaires totaux (*)	en millions d'€							
	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05-04	Déc. 2006	Var 06-05
Entreprises	553,9	591,2	610,3	622,8	673,5	8,1%	746,1	10,8%
dont immobilier	408,8	445,7	468,9	480,5	512,0	6,5%	554,4	8,3%
Ménages	261,9	272,5	289,9	295,7	328,4	11,1%	378,7	15,3%
Collectivités locales	168,5	164,8	166,0	170,2	220,0	29,3%	255,7	16,2%
Autres agents et clientèle diverse	28,6	21,4	34,0	59,1	64,6	9,2%	65,2	1,0%
<b>Total encours sain</b>	<b>1 012,9</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>1 286,4</b>	<b>12,1%</b>	<b>1 445,7</b>	<b>12,4%</b>

Source : IEDOM

### Encours de crédit total



### Encours de crédit sain total



La hausse de l'encours global de crédits sains concerne l'ensemble de la clientèle. La part consentie aux ménages progresse ainsi de 15,3 %, celles concernant les entreprises et les collectivités locales augmentent respectivement de 10,8 % et 16,2 %. Cette dernière progression se retrouve pour l'essentiel dans la hausse des crédits à l'équipement (+ 12,5 %) et des autres crédits (+ 38,2 %) liée au recours à l'emprunt des collectivités locales (cf. chapitre relatif aux finances publiques).

### Structure des encours sains par agents économiques (\*)

	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05-04	Déc. 2006	Var 06-05
Entreprises	54,7%	56,3%	55,5%	54,3%	52,4%	-1,9	51,6%	-0,7
<i>dont immobilier</i>	40,4%	42,4%	42,6%	41,9%	39,8%	-2,1	38,3%	-1,5
Ménages	25,9%	26,0%	26,3%	25,8%	25,5%	-0,2	26,2%	0,7
Collectivités locales	16,6%	15,7%	15,1%	14,8%	17,1%	2,3	17,7%	0,6
Autres agents et clientèle diverse	2,8%	2,0%	3,1%	5,2%	5,0%	-0,1	4,5%	-0,5

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

Les entreprises sont les principaux bénéficiaires des crédits sains (51,6 % de l'encours global, dont 38,3 % lié au financement de l'immobilier constitué pour l'essentiel du logement social), devant les ménages (26,2 %) et les collectivités locales (17,7 %). Les parts des ménages et des collectivités locales sont les seules à progresser en 2006 (respectivement + 0,6 et 0,7 point).

### Encours de crédit en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€									Variations
	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06	1 an
<b>Entreprises</b>										
Crédits d'exploitation	34,5	37,8	38,1	44,6	49,5	57,2	71,8	77,1	76,3	54,1%
Créances commerciales	6,2	6,2	6,5	6,8	7,1	6,2	6,2	5,8	7,0	-2,4%
Crédits de trésorerie	15,5	16,3	14,7	19,0	20,3	21,1	34,0	37,7	38,8	91,4%
Comptes ordinaires débiteurs	12,8	15,3	16,9	18,8	22,1	29,9	31,6	33,6	30,5	38,0%
Affacturation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Crédits d'investissement	91,1	89,5	87,6	83,5	91,9	95,8	104,4	102,7	112,3	22,3%
Crédits à l'équipement	91,1	87,7	81,6	75,6	80,6	84,2	86,3	84,3	93,5	16,1%
Crédit-bail	0,0	1,8	6,0	7,9	11,3	11,7	18,0	18,4	18,8	66,7%
Crédits à l'habitat	408,8	445,7	468,9	480,5	512,0	520,3	536,4	541,3	554,4	8,3%
Autres crédits	19,5	18,2	15,7	14,1	20,1	20,5	23,2	26,0	27,9	38,7%
<b>Encours sain</b>	<b>553,9</b>	<b>591,2</b>	<b>610,3</b>	<b>622,8</b>	<b>673,5</b>	<b>693,8</b>	<b>735,8</b>	<b>747,1</b>	<b>770,9</b>	<b>14,5%</b>
Créances douteuses brutes	178,7	143,7	137,5	126,8	99,7	93,8	88,6	85,3	88,4	-11,4%
<b>Encours total</b>	<b>732,6</b>	<b>734,9</b>	<b>747,8</b>	<b>749,6</b>	<b>773,2</b>	<b>787,5</b>	<b>824,4</b>	<b>832,4</b>	<b>859,3</b>	<b>11,1%</b>
Taux de créances douteuses	24,4%	20,0%	18,4%	16,9%	12,9%	11,9%	10,7%	10,2%	10,3%	-2,6
<b>Ménages</b>										
Crédits à la consommation	72,9	77,0	82,8	87,6	98,1	100,6	146,8	149,7	153,7	56,6%
Crédits de trésorerie	68,1	70,4	77,9	81,6	91,0	92,1	134,4	138,0	142,2	56,2%
Comptes ordinaires débiteurs	4,7	6,3	4,0	4,9	5,7	7,0	7,2	6,5	5,8	3,0%
Crédit-bail	0,0	0,3	0,8	1,1	1,4	1,6	5,2	5,3	5,7	301,1%
Crédits à l'habitat	188,9	193,8	204,8	205,7	228,5	232,6	241,4	255,5	266,6	16,7%
Autres crédits	0,1	1,7	2,3	2,4	1,8	2,9	3,2	2,9	2,8	55,1%
<b>Encours sain</b>	<b>261,9</b>	<b>272,5</b>	<b>289,9</b>	<b>295,7</b>	<b>328,4</b>	<b>336,2</b>	<b>391,3</b>	<b>408,1</b>	<b>423,1</b>	<b>28,8%</b>
Créances douteuses brutes	34,5	54,9	28,8	20,4	24,2	26,9	33,5	33,4	31,2	28,8%
<b>Encours total</b>	<b>296,3</b>	<b>327,5</b>	<b>318,7</b>	<b>316,1</b>	<b>352,6</b>	<b>363,0</b>	<b>424,8</b>	<b>441,6</b>	<b>454,3</b>	<b>28,8%</b>
Taux de créances douteuses	11,6%	16,8%	9,0%	6,5%	6,9%	7,4%	7,9%	7,6%	6,9%	0,0
<b>Collectivités locales</b>										
Crédits d'exploitation	0,5	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	1,2	ns
Crédits de trésorerie	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	1,2	ns
Comptes ordinaires débiteurs	0,5	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	ns
Crédits à l'équipement	140,7	135,7	140,1	147,1	192,4	198,8	198,6	196,0	216,4	12,5%
Autres crédits	27,4	29,0	25,7	22,8	27,6	27,5	27,6	33,6	38,1	38,2%
<b>Encours sain</b>	<b>168,5</b>	<b>164,8</b>	<b>166,0</b>	<b>170,2</b>	<b>220,0</b>	<b>226,3</b>	<b>226,3</b>	<b>229,6</b>	<b>255,7</b>	<b>16,2%</b>
Créances douteuses brutes	2,9	7,8	0,9	0,3	0,9	0,9	0,4	0,4	0,3	-62,9%
<b>Encours total</b>	<b>171,4</b>	<b>172,6</b>	<b>166,9</b>	<b>170,5</b>	<b>220,9</b>	<b>227,2</b>	<b>226,7</b>	<b>230,1</b>	<b>256,0</b>	<b>15,9%</b>
Taux de créances douteuses	1,7%	4,5%	0,5%	0,2%	0,4%	0,4%	0,2%	0,2%	0,1%	-0,3
<b>Autres agents</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>28,6</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>64,6</b>	<b>70,1</b>	<b>60,6</b>	<b>63,4</b>	<b>65,2</b>	<b>1,0%</b>
Créances douteuses brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>Encours total</b>	<b>28,6</b>	<b>21,4</b>	<b>34,0</b>	<b>59,1</b>	<b>64,6</b>	<b>70,1</b>	<b>60,6</b>	<b>63,4</b>	<b>65,2</b>	<b>1,0%</b>
Taux de créances douteuses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0
<b>TOTAL</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>1 012,9</b>	<b>1 049,9</b>	<b>1 100,3</b>	<b>1 147,7</b>	<b>1 286,4</b>	<b>1 326,3</b>	<b>1 414,0</b>	<b>1 448,2</b>	<b>1 514,9</b>	<b>17,8%</b>
Créances douteuses brutes	216,1	206,4	167,3	147,6	124,9	121,6	122,5	119,1	119,9	-3,9%
<b>Encours total</b>	<b>1 229,0</b>	<b>1 256,3</b>	<b>1 267,5</b>	<b>1 295,3</b>	<b>1 411,3</b>	<b>1 447,9</b>	<b>1 536,5</b>	<b>1 567,3</b>	<b>1 634,9</b>	<b>15,8%</b>
Taux de créances douteuses	17,6%	16,4%	13,2%	11,4%	8,8%	8,4%	8,0%	7,6%	7,3%	-1,5
Taux de provisionnement	74,4%	73,3%	70,5%	70,4%	73,0%	74,2%	74,8%	75,0%	74,7%	1,6

Enfin, la part des banques locales dans le financement des différents agents économiques varie fortement d'une catégorie d'agents à l'autre. Ainsi, elle est plus élevée pour les ménages (80,4 %) que pour les autres agents et clientèle diverse (30,5 %) ou les entreprises (30,0 %). Elle est en revanche très faible pour les collectivités locales (0,8 %), ce marché étant principalement occupé par les établissements non installés localement.

## Part des banques locales dans le financement des différents agents économiques (\*)

	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05-04	Déc. 2006	Var 06-05
Entreprises	26,4%	25,1%	25,0%	25,4%	28,1%	2,7	30,0%	1,9
<i>dont immobilier</i>	2,7%	2,7%	3,6%	4,0%	5,9%	1,9	7,0%	1,2
Ménages	72,4%	73,7%	75,6%	78,5%	79,8%	1,3	80,4%	0,6
Collectivités locales	3,0%	3,8%	2,1%	0,5%	0,2%	-0,3	0,8%	0,6
Autres agents et clientèle diverse	25,5%	26,1%	12,0%	8,4%	19,5%	11,1	30,5%	11,1
<b>Total encours sain</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,4%</b>	<b>34,5%</b>	<b>34,5%</b>	<b>36,1%</b>	<b>1,6</b>	<b>38,0%</b>	<b>2,0</b>

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

## 2.2 L'ensemble des concours consentis par les établissements de crédit locaux

L'encours brut de crédits distribués par les établissements de crédit locaux a de nouveau cru tout au long de l'année 2006, après plusieurs années de baisse continue liée à une production modérée et à l'apurement progressif des créances douteuses par les établissements de la place.

### Evolution des encours sains bancaires locaux (\*)

en millions d'€

	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05-04	Déc. 2006	Var 06-05
Entreprises	146,2	148,7	152,4	158,3	189,1	19,4%	223,6	18,2%
<i>dont immobilier</i>	11,0	11,9	17,0	19,3	30,1	55,5%	39,0	29,6%
Ménages	189,5	200,7	219,2	232,1	262,1	13,0%	304,5	16,2%
Collectivités locales	5,0	6,2	3,5	0,9	0,5	-46,8%	2,1	ns
Autres agents et clientèle diverse	7,3	5,6	4,1	4,9	12,6	154,2%	19,9	58,6%
<b>Total encours sain</b>	<b>347,9</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>464,3</b>	<b>17,2%</b>	<b>550,1</b>	<b>18,5%</b>

Source : IEDOM

### Structure des encours sains locaux par agents économiques (\*)

	Déc 2001	Déc 2002	Déc 2003	Déc. 2004	Déc. 2005	Var 05-04	Déc. 2006	Var 06-05
Entreprises	42,0%	41,2%	40,2%	40,0%	40,7%	0,8	40,6%	-0,1
<i>dont immobilier</i>	3,1%	3,3%	4,5%	4,9%	6,5%	1,6	7,1%	0,6
Ménages	54,5%	55,6%	57,8%	58,6%	56,5%	-2,1	55,4%	-1,1
Collectivités locales	1,4%	1,7%	0,9%	0,2%	0,1%	-0,1	0,4%	0,3
Autres agents et clientèle diverse	2,1%	1,5%	1,1%	1,2%	2,7%	1,5	3,6%	0,9

Source : IEDOM

(\*) à périmètre constant

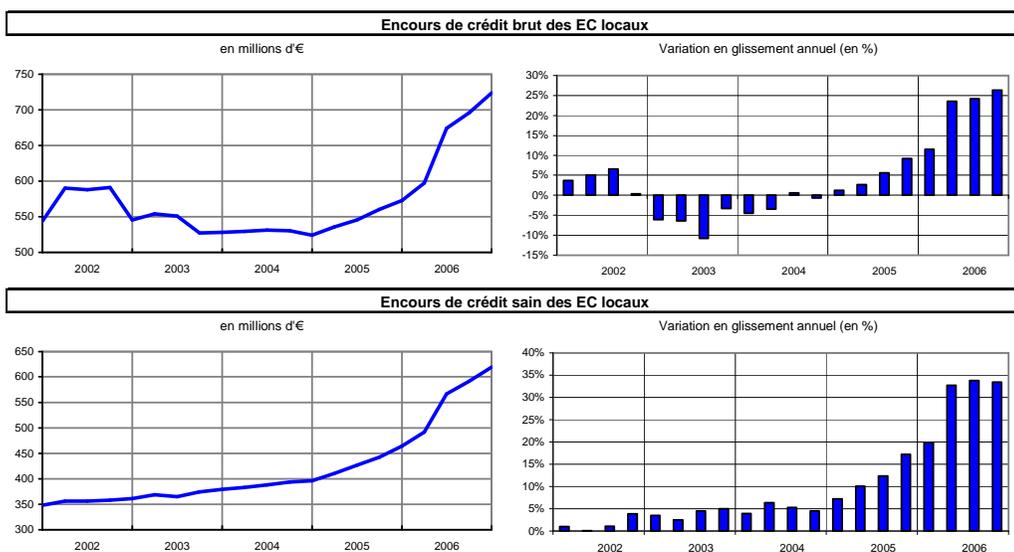
En 2006, l'encours sain affiche une nouvelle croissance record (+ 18,5 % contre 17,2 % en 2005) à 550,1 millions d'€. Consécutivement à une nouvelle baisse des créances douteuses de 8,4 %, qui s'établissent à 99 millions d'€, l'encours brut ressort à 649 millions d'€, soit un rythme de croissance annuelle de 13,3 %.

L'ensemble des agents économiques, et en particulier les entreprises, contribue à cette progression significative. Les crédits d'exploitation des entreprises ont ainsi augmenté de

21,9 % et les crédits d'investissement de 7,2 %<sup>1</sup>. Concernant les ménages, les crédits à l'habitat et à la consommation ont progressé de respectivement 19,1 % et 10,2 %.

A périmètre constant, la répartition par agent économique de l'encours sain a peu évolué sur un an. Il convient toutefois de relever la reprise modérée de l'encours en faveur des collectivités locales (+ 0,3 point) et des autres agents (+ 0,9 point), aux dépens essentiellement des ménages (- 1,1 point).

Le niveau de risques potentiels présentés par les différents types d'agents économiques est en baisse continue depuis 1999, plus particulièrement pour les entreprises. Cette évolution est liée à un apurement progressif du stock important de créances douteuses héritées de la crise du début des années 1990. Le taux de créances douteuses des entreprises a ainsi perdu 8,6 points sur un an à 24,9 %. En revanche, le risque porté par les ménages est orienté à la hausse en fin d'année 2006 à 7,5 %, soit une augmentation de 1 point.



<sup>1</sup> En France, les crédits de trésorerie et les crédits d'investissement des entreprises ont progressé respectivement de 10,1 % et 9,1 % en 2006 ; alors que les crédits de trésorerie et les crédits à l'habitat des ménages avancement de 4,9 % et 14,9 % (source : Banque de France).

## Encours de crédit des établissements locaux en faveur des agents économiques guyanais

	Montants en millions d'€									Variations
	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	mars-06	juin-06	sept-06	déc-06	1 an
<b>Entreprises</b>										
Crédits d'exploitation	34,3	37,8	38,1	44,0	49,2	56,6	71,3	75,2	74,6	51,5%
Créances commerciales	6,2	6,2	6,5	6,8	7,1	6,2	6,2	5,8	7,0	-2,4%
Crédits de trésorerie	15,3	16,3	14,7	18,3	20,0	20,5	33,5	35,8	37,1	85,6%
Comptes ordinaires débiteurs	12,8	15,3	16,9	18,8	22,1	29,9	31,6	33,6	30,5	38,0%
Affacturage	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Crédits d'investissement	85,1	83,7	84,1	83,0	91,3	95,3	103,8	102,2	108,1	18,4%
Crédits à l'équipement	85,1	81,9	78,1	75,1	80,1	83,6	85,8	83,8	89,4	11,6%
Crédit-bail	0,0	1,8	6,0	7,9	11,3	11,7	18,0	18,4	18,8	66,7%
Crédits à l'habitat	11,0	11,9	17,0	19,3	30,1	31,7	35,9	37,1	39,0	29,6%
Autres crédits	15,8	15,2	13,1	12,0	18,4	18,8	21,7	24,5	26,6	44,5%
<b>Encours sain</b>	<b>146,2</b>	<b>148,7</b>	<b>152,4</b>	<b>158,3</b>	<b>189,1</b>	<b>202,5</b>	<b>232,7</b>	<b>239,0</b>	<b>248,4</b>	<b>31,3%</b>
Créances douteuses brutes	170,7	161,3	129,2	114,4	89,9	83,9	78,7	75,1	78,1	-13,2%
<b>Encours total</b>	<b>316,9</b>	<b>310,0</b>	<b>281,5</b>	<b>272,7</b>	<b>279,0</b>	<b>286,3</b>	<b>311,4</b>	<b>314,1</b>	<b>326,4</b>	<b>17,0%</b>
Taux de créances douteuses	53,9%	55,6%	48,0%	43,2%	33,5%	30,6%	26,3%	25,0%	24,8%	-8,7
<b>Ménages</b>										
Crédits à la consommation	61,6	65,3	71,1	76,0	85,9	88,1	133,9	135,8	139,1	61,8%
Crédits de trésorerie	56,9	58,7	66,2	70,0	78,9	79,6	121,5	124,1	127,6	61,7%
Comptes ordinaires débiteurs	4,7	6,3	4,0	4,9	5,7	7,0	7,2	6,5	5,8	3,0%
Crédit-bail	0,0	0,3	0,8	1,1	1,4	1,6	5,2	5,3	5,7	301,1%
Crédits à l'habitat	127,8	134,1	146,2	154,1	174,6	178,2	185,7	198,7	208,0	19,1%
Autres crédits	0,1	1,3	2,0	1,9	1,6	2,0	1,6	1,4	1,9	21,0%
<b>Encours sain</b>	<b>189,5</b>	<b>200,7</b>	<b>219,2</b>	<b>232,1</b>	<b>262,1</b>	<b>268,4</b>	<b>321,2</b>	<b>335,9</b>	<b>348,9</b>	<b>33,1%</b>
Créances douteuses brutes	24,8	22,9	19,2	13,2	18,1	21,1	28,1	28,2	25,9	43,0%
<b>Encours total</b>	<b>214,3</b>	<b>223,6</b>	<b>238,4</b>	<b>245,2</b>	<b>280,2</b>	<b>289,5</b>	<b>349,3</b>	<b>364,1</b>	<b>374,8</b>	<b>33,8%</b>
Taux de créances douteuses	11,6%	10,2%	8,0%	5,4%	6,5%	7,3%	8,0%	7,7%	6,9%	0,4
<b>Collectivités locales</b>										
Crédits d'exploitation	0,5	0,1	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	-33,3%
Crédits de trésorerie	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,5	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	114,3%
Crédits à l'équipement	4,2	5,9	3,3	0,6	0,4	0,3	0,3	0,3	2,0	445,4%
Autres crédits	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-37,0%
<b>Encours sain</b>	<b>5,0</b>	<b>6,2</b>	<b>3,5</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,4</b>	<b>2,1</b>	<b>316,4%</b>
Créances douteuses brutes	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	-13,3%
<b>Encours total</b>	<b>5,3</b>	<b>6,6</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>172,0%</b>
Taux de créances douteuses	6,4%	5,1%	7,7%	25,9%	43,8%	48,9%	46,8%	53,1%	14,0%	-29,8
<b>Autres agents</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>12,6</b>	<b>20,4</b>	<b>12,6</b>	<b>16,7</b>	<b>19,9</b>	<b>58,6%</b>
Créances douteuses brutes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-
<b>Encours total</b>	<b>7,3</b>	<b>5,6</b>	<b>4,1</b>	<b>4,9</b>	<b>12,6</b>	<b>20,4</b>	<b>12,6</b>	<b>16,7</b>	<b>19,9</b>	<b>58,6%</b>
Taux de créances douteuses	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-
<b>TOTAL</b>										
<b>Encours sain</b>	<b>347,9</b>	<b>361,2</b>	<b>379,2</b>	<b>396,3</b>	<b>464,3</b>	<b>491,7</b>	<b>566,9</b>	<b>592,0</b>	<b>619,3</b>	<b>33,4%</b>
Créances douteuses brutes	195,8	184,5	148,6	127,9	108,4	105,4	107,3	103,8	104,3	-3,8%
<b>Encours total</b>	<b>543,8</b>	<b>545,8</b>	<b>527,9</b>	<b>524,1</b>	<b>572,7</b>	<b>597,1</b>	<b>674,2</b>	<b>695,7</b>	<b>723,5</b>	<b>26,3%</b>
Taux de créances douteuses	36,0%	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	17,7%	15,9%	14,9%	14,4%	-4,5
Taux de provisionnement	82,1%	81,7%	79,3%	81,2%	84,1%	85,6%	85,4%	86,1%	85,9%	1,8

### 3. LES OPERATIONS INTERBANCAIRES ET LA POSITION EXTERIEURE NETTE DU SYSTEME BANCAIRE

La position extérieure nette du système bancaire local se définit comme la différence entre les avoirs hors zone et les engagements hors zone des établissements de crédit locaux.

Le système bancaire guyanais présente une position extérieure nette structurellement excédentaire, l'épargne collectée restant largement supérieure aux crédits octroyés. Les établissements guyanais sont en effet, dans l'ensemble, prêteurs sur le marché interbancaire, principalement via leur maison mère. Néanmoins, la position extérieure nette du système bancaire local diminue tendanciellement, depuis fin 2003, pour atteindre 140 millions d'€ au 31 décembre 2006.

	Montants en millions d'€							Var. 1 an
	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	juin-06	déc-06	
Avoirs extérieurs des établissements	411,8	417,2	484,4	483,0	467,5	379,8	317,2	-32,1%
Engagements extérieurs des établissements	212,4	208,7	169,9	228,2	235,8	178,0	177,2	-24,8%
<b>Position extérieure nette</b>	<b>199,4</b>	<b>208,5</b>	<b>314,5</b>	<b>254,8</b>	<b>231,7</b>	<b>201,8</b>	<b>140,0</b>	<b>-39,6%</b>

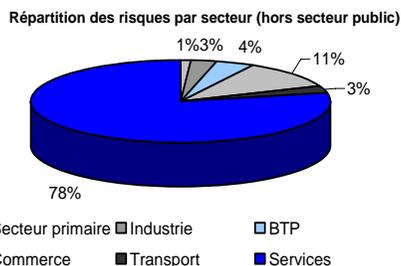
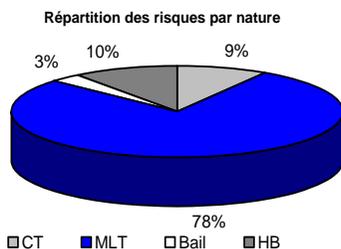
#### 4. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

Le total des risques bancaires recensés par la Centrale des risques de la Banque de France<sup>1</sup> sur les entreprises de Guyane s'élevait au 31 décembre 2006 à 1 277 millions d'€. Les encours à moyen et long terme représentaient 78 % du total, devant les engagements hors-bilan (10 %), les encours à court terme (9 %) et les encours de crédit-bail (3 %). Dans l'économie marchande, le secteur des services est prépondérant, bénéficiaire de près de 78 % des encours, suivi du secteur du commerce (11 %) et du BTP (4 %).

##### Répartition des risques bancaires par secteurs d'activité

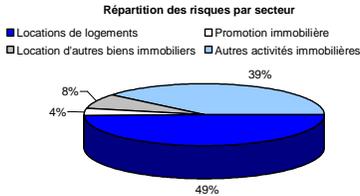
	déc-05					déc-06				
	CT	MLT	Bail	HB	Total	CT	MLT	Bail	HB	Total
Secteur primaire	10,2	1,8	0,1	0,6	12,7	5,5	2,4	0,2	1,4	9,5
Industrie	12,6	9,8	0,9	2,9	26,2	9,3	7,7	2,7	8,0	27,7
BTP	12,5	4,5	1,5	12,7	31,1	11,8	4,6	1,9	21,3	39,6
Commerce	38,6	25,4	3,3	22,9	90,1	46,0	30,2	6,9	17,6	100,7
Transport	3,5	11,5	0,9	1,9	17,8	2,9	17,7	1,8	3,7	26,1
Services	37,0	586,6	21,3	34,8	679,7	30,9	623,1	23,3	59,9	737,2
Education, santé, action sociale	2,1	82,2	0,9	7,5	92,7	2,1	79,0	1,1	1,7	83,9
Secteur Public	12,8	196,8	0,3	20,3	230,3	4,6	229,3	1,0	16,6	251,5
Divers	1,2	1,2	0,6	0,0	3,1	0,2	0,9	0,0	0,0	1,1
<b>Total</b>	<b>130,4</b>	<b>919,8</b>	<b>29,9</b>	<b>103,7</b>	<b>1 183,8</b>	<b>113,3</b>	<b>994,9</b>	<b>38,9</b>	<b>130,3</b>	<b>1277,4</b>

Source : Centrale des risques de la Banque de France

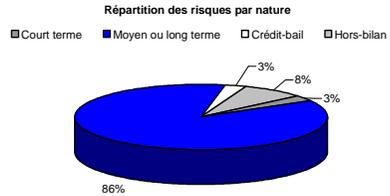


<sup>1</sup> Le service de la centrale des risques de la Banque de France recense les risques bancaires dans les DOM d'un montant supérieur à 25 000 € par guichet et par entité juridique.

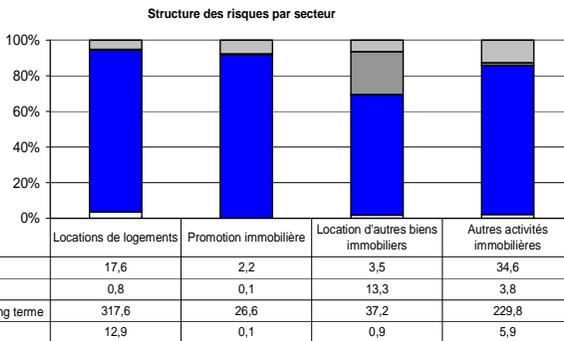
## 4.1 Le risque immobilier



Structure des risques par secteur



Ainsi qu'il ressort de la centrale des risques de la Banque de France, l'encours total des crédits et des engagements hors-bilan portés par le système bancaire sur le secteur de l'immobilier guyanais s'établit au 31 décembre 2006, à 707 millions d'€. Il concerne pour une bonne part le secteur de la location de logements.



La structure par nature de crédit diffère peu selon les secteurs.

Les crédits à moyen ou long terme sont toujours prédominants, concernant notamment le secteur de la location.

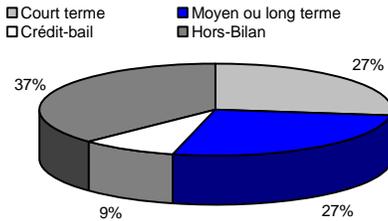
## 4.2 Le risque PME-PMI

Le total des risques recensés dans la Centrale des risques de la Banque de France sur les PME-PMI hors secteur immobilier, qui regroupent les entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 760 milliers d'€ et 76 millions d'€ et dont la cotation de l'IEDOM est significative, s'établit à 87,9 millions d'€.

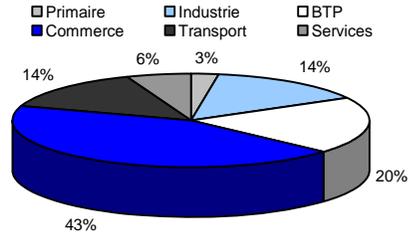
Le poids des engagements de hors-bilan est plus élevé (37 %), devant les concours à moyen et long terme ainsi qu'à court terme (27 % chacun) et le crédit-bail (9 %).

L'analyse par secteur d'activité montre un positionnement du commerce (43 %), devant le BTP (20 %), l'industrie et les transports (14 % chacun), les services (6 %) et le secteur primaire (3 %).

Répartition des risques par nature

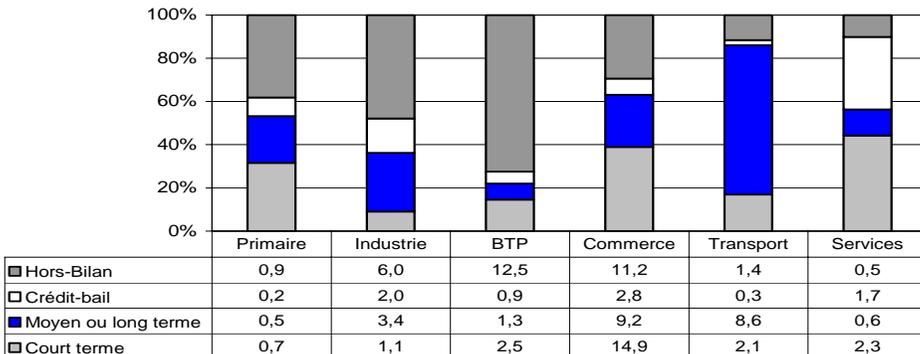


Répartition des risques par secteur



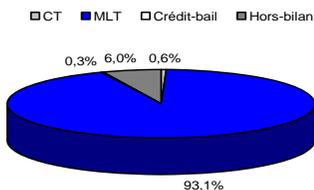
L'analyse de la structure d'endettement par secteur d'activité fait apparaître d'importantes différences. Ainsi, le poids des encours à moyen ou long terme varie de 7 % pour le BTP à 69 % pour les transports et celui des crédits à court terme de 9 % pour l'industrie à 44 % dans les services. De même, le poids des engagements de hors-bilan varie très fortement entre 10 % pour les services et 72 % pour le BTP. Enfin, le recours au crédit-bail demeure marginal, sauf dans les services (avec notamment les loueurs de véhicules) et le commerce où il est assez significatif.

Structure des risques sur les PME-PMI par secteur et par nature (en millions d'€)



## 4.2 Le risque sur le secteur public local

Structure par nature des risques sur les collectivités locales



L'encours de risques sur les collectivités locales guyanaises (communes, communautés de communes, conseils général et régional) s'établissait au 31 décembre 2006 à 244,7 millions d'€ (+ 14,5 % sur un an), dont pour l'essentiel 228 millions d'€ d'encours de crédits moyen ou long terme.

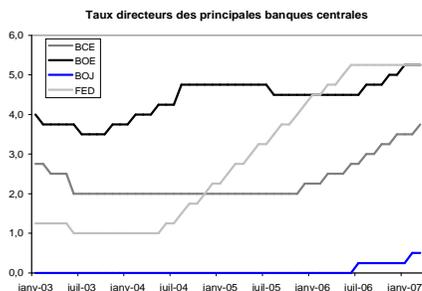
# Section 3

## Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

### 1. LES TAUX D'INTERET

#### 1.1 Les taux directeurs

Après plus de deux années de stabilité des conditions de refinancement, la Banque centrale européenne a engagé à partir de décembre 2005 un cycle de resserrement monétaire pour contenir les risques d'inflation à moyen et long terme au sein de la zone euro. Le premier réajustement du taux de soumission minimal appliqué aux opérations principales de refinancement (REPO) est intervenu le 6 décembre 2005. Il a depuis été suivi de six autres à hauteur de 0,25 point chacun, le dernier ayant porté de taux de soumission minimal à 3,75 % le 14 mars 2007. Les deux autres taux directeurs qui encadrent le taux de soumission minimal<sup>1</sup> s'établissent depuis cette date à respectivement 2,75 % et 4,75 %.



Ce cycle de resserrement monétaire n'est pas propre à la BCE. En effet, les principales autres banques centrales ont également durci leurs conditions de refinancement. Il en est ainsi de la Federal Reserve (FED), qui a procédé en 2006 à quatre relèvements de 0,25 point pour porter le taux des "federal funds" à 5,25 % depuis le 29 juin 2006.

De même, la Bank of England (BOE) a procédé à trois relèvements de son "bank rate", le dernier étant intervenu le 11 janvier 2007. Il s'établit depuis lors à 5,25 %.

Enfin, la Banque centrale du Japon (BOJ) a abandonné en 2006 sa politique de taux zéro, initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation qui frappait le pays. Elle a relevé à deux reprises son taux directeur qui atteint 0,5 % depuis le 21 février 2007.

<sup>1</sup> Il s'agit du taux de la facilité de dépôt et celui de la facilité de prêt marginal.

## 1.2 Les taux créditeurs

A compter du 1<sup>er</sup> août 2004, un nouveau mode de fixation des conditions de rémunération des principaux produits à taux réglementés est entré en vigueur. En effet, en s'inspirant des conclusions du rapport de MM. Nasse et Noyer sur l'épargne réglementée remis en début d'année 2003, le gouvernement a retenu une formule d'indexation automatique du taux de livret A en liaison avec deux indicateurs économiques. Le taux servi est ainsi une moyenne entre l'inflation et les taux d'intérêt à court terme, majoré de 0,25 point. Ce taux est dorénavant réévalué semestriellement. Il a ainsi progressé de 0,75 point à compter du 1<sup>er</sup> août 2006. Le taux du Livret d'épargne populaire, égal au taux du Livret A majoré de 1 point, a donc été ramené à 3,75 %.

### Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2005	depuis le 01/02/2006	depuis le 01/08/2006
Livret A et bleu	2,00%	2,25%	2,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25% + 0,75%	1,50% + 0,75%	1,75% + 0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%	2,50% + 1,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	3,00%	3,25%	3,75%
Compte de développement industriel (CODEVI)	2,00%	2,25%	2,75%

\* taux de rémunération annuel + prime de l'Etat

Les PEL ouverts depuis le 12/12/2002 ne bénéficient de la prime de l'Etat qu'à la condition de contracter un prêt.

## 1.3 Les taux débiteurs

### ◆ Le taux de base bancaire<sup>1</sup>

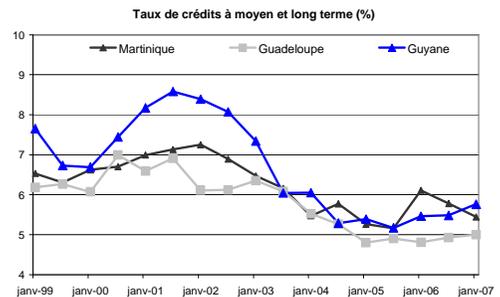
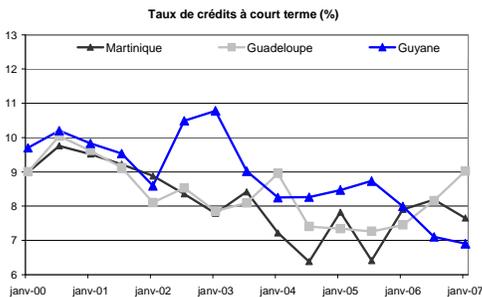
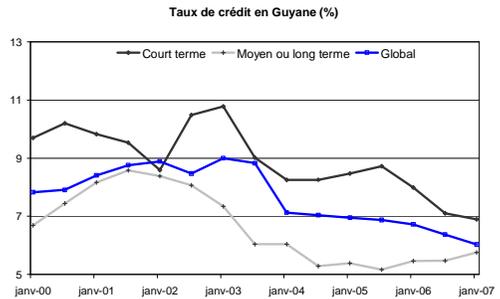
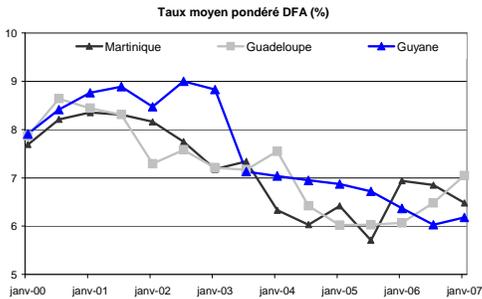
Le taux de base bancaire est resté stable tout au long de l'année en Guyane. Le milieu bancaire utilise cependant de moins en moins cet indicateur, lui préférant une référence de marché pour fixer le taux d'un crédit.

	mars-07	juin-07	sept-07	déc-07
<b>Taux de base bancaire (en%)</b>	9,27	9,27	9,27	9,27

### ◆ Le coût du crédit aux entreprises

Au cours de l'année 2006, le coût du crédit aux entreprises en Guyane a poursuivi la baisse entamée en janvier 2002. Entre l'enquête du début 2006 et celle du début 2007, le taux à court terme a perdu 1,09 point alors que le taux à moyen et long terme se redresse légèrement (+ 0,3 point).

<sup>1</sup> Ce taux est calculé à partir des taux de base de 4 banques locales (BNPG, BRED-BP, CRCAMM et FCMAG) pondérés par les encours.



Par rapport aux Antilles, le coût du crédit en Guyane est moins élevé depuis janvier 2006 pour la Martinique et juillet pour la Guadeloupe, en raison du différentiel de taux sur les crédits à court terme (75 points de base en plus à la Martinique et 212 points de base de plus en Guadeloupe). Les taux de crédits moyen et long terme restent cependant moins favorables en Guyane (32 points de base en moins à la Martinique et 76 points de base de moins en Guadeloupe).

### 1.3 Les taux d'usure

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 à L.313-6 du code de la consommation. Est ainsi déclaré usuraire "tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues".

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n° 2003-721 du 1<sup>er</sup> août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- l'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- l'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes

morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L.313-4 et L.313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

### Taux d'usure de l'année 2006

	1T2006	2T2006	3T2006	4T2006
<b>Entreprises</b>				
non commerciale				
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,95%	9,76%	10,25%	10,49%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux fixe	5,49%	5,55%	5,67%	6,17%
- Prêts d'une durée initiale > à 2 ans, à taux variable	5,91%	5,99%	6,31%	6,51%
- Découverts en compte (1)	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	7,81%	8,44%	8,51%	8,81%
ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale				
- Découverts en compte (1)	12,35%	13,33%	13,97%	14,00%
<b>Particuliers</b>				
Prêts immobiliers				
- Prêts à taux fixe	5,72%	5,80%	5,99%	6,16%
- Prêts à taux variable	5,36%	5,48%	5,57%	5,73%
- Prêts relais	5,63%	5,68%	5,81%	6,03%
Autres prêts				
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	19,67%	20,21%	20,36%	20,53%
- Découverts en compte, prêts permanents et financement d'AT/VT > 1524 €	17,37%	17,81%	18,20%	18,81%
- Prêts personnels et autres prêts > à 1524 €	7,89%	8,40%	8,48%	8,53%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

## 2. LES RISQUES

Le volume des créances douteuses brutes, poursuit sa baisse tendancielle en 2006, à un rythme toutefois en ralentissement par rapport à celui de 2004 (- 4 %, après - 15 %). Cette baisse a concerné uniquement les entreprises (- 13 %) alors que l'encours douteux brut des ménages connaît, à nouveau, une nette progression en 2006 (+ 43 % sur un an, après + 37 % en 2005).

### Risques de contrepartie sur la clientèle

	déc-01	déc-02	déc-03	déc-04	déc-05	déc-06	Var. 06/05
Créances douteuses brutes	195,8	184,5	148,6	127,9	108,4	104,3	-3,8%
Créances douteuses nettes	35,1	33,7	30,8	24,0	17,2	14,7	-14,6%
Provisions sur créances douteuses	160,7	150,8	117,8	103,8	91,2	89,6	-1,8%
Taux de créances douteuses	36,0%	33,8%	28,2%	24,4%	18,9%	14,4%	- 4,5 pt
Taux de provisionnement	82,1%	81,7%	79,3%	81,2%	84,1%	85,9%	+ 1,8 pt

Le niveau des créances douteuses, rapporté à l'encours total des crédits, évolue également à la baisse à 14,4 %, contre 18,9 % fin 2005. Il demeure toutefois nettement supérieur au taux observé dans les Départements français d'Amérique (9,1 % à la Martinique, 11,9 % en Guadeloupe).

Enfin, le taux de provisionnement reste important à 85,9 %, nettement au dessus des niveaux observés dans les DFA (67,4 % à la Martinique et 74,2 % en Guadeloupe).

### 3. LA FORMATION DU PNB DES BANQUES

Le produit net bancaire des principales banques de Guyane a augmenté de 5,1 % en 2006, grâce à une progression des produits de 12,6 %, les charges augmentant pour leur part, de 43,6 % en raison des opérations diverses. Le produit des opérations avec la clientèle est en nette progression (+10,7 %) en en liaison avec le dynamisme de la production de crédit.

#### Charges et produits du PNB

en milliers d'€

Charges				Produits				
2004	2005	2006	var.		2004	2005	2006	var.
2 210	2 199	2 501	13,7%	Opérations de trésorerie et interbancaires	8 769	8 091	8 390	3,7%
3 322	3 278	3 496	6,7%	Opérations avec la clientèle	17 825	20 440	22 626	10,7%
37	45	58	28,9%	Opérations sur titres	88	89	1 306	ns
1 260	1 366	3 834	ns	Opérations diverses	6 179	6 757	7 496	10,9%
<b>6 829</b>	<b>6 888</b>	<b>9 889</b>	<b>43,6%</b>		<b>32 861</b>	<b>35 377</b>	<b>39 818</b>	<b>12,6%</b>
				<b>Produit net bancaire</b>	<b>26 032</b>	<b>28 489</b>	<b>29 929</b>	<b>5,1%</b>

#### Structure du PNB

	2004	2005	2006	Var. 06/05
Opérations de trésorerie et interbancaires	25,2%	20,7%	19,7%	-1,0
Opérations avec la clientèle	55,7%	60,2%	63,9%	3,7
Opérations sur titres	0,2%	0,2%	4,2%	4,0
Opérations diverses	18,9%	18,9%	12,2%	-6,7

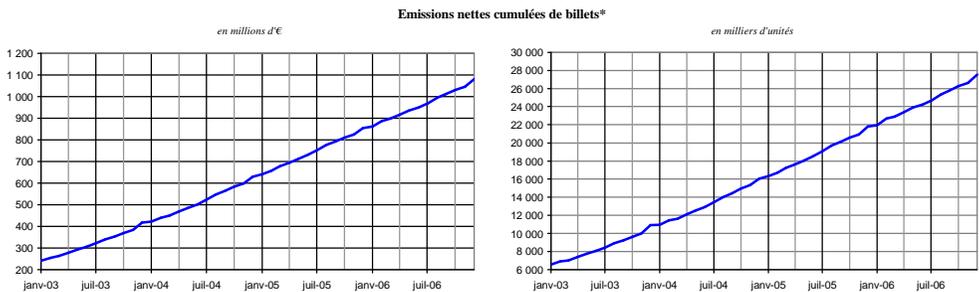
Le PNB généré par les opérations avec la clientèle, qui recouvrent pour l'essentiel la collecte des dépôts et l'octroi de crédits, reste prédominant (64 %), et enregistre une nette progression par rapport à 2005 (+ 3,7 points). Parallèlement, la part du PNB provenant des placements de trésorerie des banques recule de 1 point, alors que celle relative aux opérations sur titres gagne 4 points. Les opérations diverses contribuent moins au PNB en raison du poids plus important des charges des opérations diverses.

# Section 4

## La circulation fiduciaire

### 1. LES BILLETS

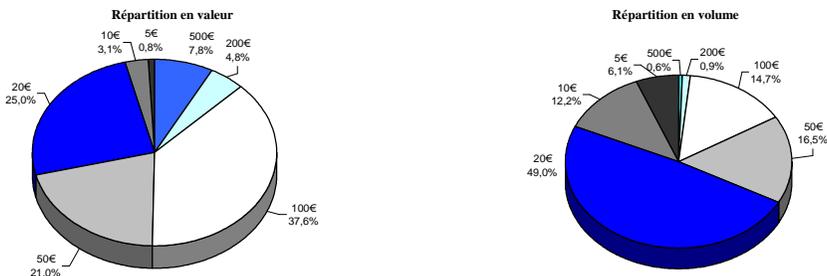
L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer les **billets** qui ont cours dans la zone euro. Au 31 décembre 2006, l'agence de la Guyane a délivré 27 millions de billets pour une valeur totale cumulée de l'ordre de 1 080 millions d'€, soit une hausse de près de 26 % par rapport au 31 décembre de l'année précédente.



(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les billets émis et les billets retirés de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

La part des dénominations les plus fortes (100 €, 200 € et 500 €) dans la circulation a atteint 50 % en valeur (16 % en nombre). Le faible taux de retour sur ces valeurs laisse supposer une utilisation à des fins de thésaurisation ou de transfert hors du département.

#### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des billets euros à fin décembre 2006

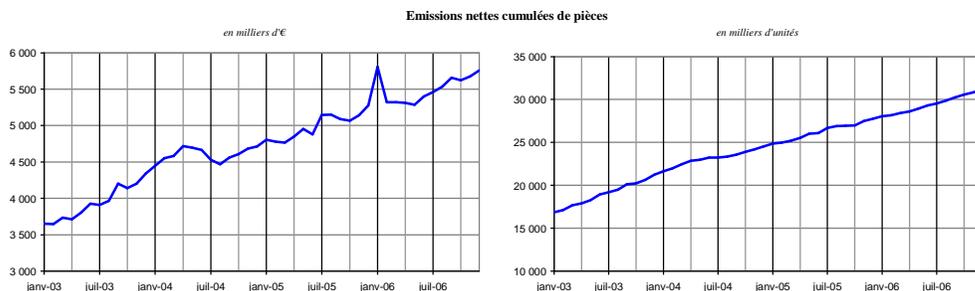


La part des coupures de 5 et 10 €, largement injectées lors de la phase de préalimantation fin 2001, s'oriente encore à la baisse au cours de l'année 2006. Elle est ainsi passée de 19,1 % à 18,3 % en nombre, et de 4,1 % à 3,9 % en valeur. A l'inverse, les billets de 20 € et, dans une moindre mesure, de 50 € ont progressé dans la circulation fiduciaire, étant davantage utilisés dans les transactions courantes et pour l'alimentation des distributeurs automatiques de billets.

## 2. LES PIÈCES

Agissant pour le compte du Trésor public, l'IEDOM assure également l'émission de **pièces métalliques en euros**.

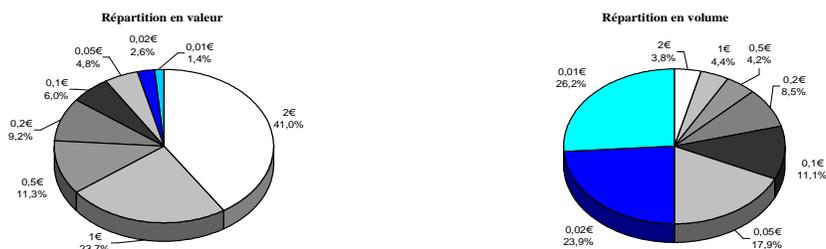
Au 31 décembre 2006, l'émission nette de pièces s'élevait à 31,1 millions de pièces euros pour une valeur de 5,8 millions d'€ en augmentation de plus de 9 % par rapport à fin 2005. L'année 2006 s'est caractérisée par une progression de l'émission nette, de 40 300 € par mois en moyenne.



(\*) Les émissions nettes sont la différence entre les pièces émises et les pièces retirées de la circulation. L'émission nette cumulée représente, le cumul des émissions nettes mensuelles depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, préalimantation comprise.

Concernant la répartition des pièces par coupures, il convient de noter la forte proportion en nombre des pièces de 1 et 2 centimes, dont le taux de retour reste très faible (6 à 11 %).

### Répartition par coupures de l'émission nette cumulée des pièces euros à fin décembre 2006



# Conclusion

Si l'année 2006 a été une année de transition et de réflexion stratégique sur l'avenir du département (préparation du SRDE et des programmes opérationnels de la période 2007-2013), l'année 2007 devrait voir émerger quelques premières concrétisations qui représentent autant de défis techniques que financiers :

- mise en œuvre d'un plan ambitieux de construction de lycées et de collèges (d'un montant de 135 millions d'€), afin de faire face à la croissance démographique exceptionnelle du département,
- poursuite de l'installation du site de lancement de Soyouz à Sinnamary (investissement total de 344 millions d'€), avec la création de plusieurs centaines d'emplois et l'arrivée des premières équipes russes d'ingénieurs et de techniciens,
- travaux d'infrastructures routières et portuaires.

D'autres projets prometteurs sont en préparation ou à l'étude, anticipant sur les besoins fondamentaux de la population comme :

- la mise à niveau de la centrale électrique de Dégrad des Cannes,
- la construction d'une usine de production d'eau,
- la mise en place d'une filière de bio-carburants,
- l'aménagement d'une pépinière d'entreprises,
- la poursuite de la structuration du secteur commercial,
- les nouvelles technologies (à l'instar du dispositif SEAS<sup>1</sup> pour la protection de l'environnement amazonien et la prévention médicale).

Cependant, si l'ensemble de ces projets aura indéniablement un effet bénéfique sur la conjoncture, la mise en place de filières d'activités économiques durables, génératrices d'emplois, reste d'une actualité brûlante, face à une augmentation de la population active de plus de 3 000 personnes par an.

La Guyane devra donc relever ces nouveaux défis, en positionnant de véritables stratégies industrielles face à ses propres avantages comparatifs, comme les ressources naturelles, où des risques de pénurie guettent au niveau mondial. Dans ce contexte, l'adaptation des formations aux besoins présents et futurs des entreprises locales constitue également une priorité.

---

<sup>1</sup> Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite

## CHRONOLOGIE 2006

### Janvier

SRDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement officiel par le Conseil régional du chantier sur le Schéma régional de développement économique, suite à la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.</li> </ul>
Les transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grève des dockers du Groupement des employeurs de manutention guyanaise (Gemag) en raison de la politique d'embauche de leur direction.</li> <li>▪ Premières assises sur le transport routier régional et inter-régional dans la perspective de la mise en place de loi d'orientation des transports intérieurs.</li> </ul>

### Février

Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inauguration à Cayenne le 7 février de la station de réception d'images satellitaires SEAS-Guyane (Surveillance de l'Environnement Amazonien par Satellite).</li> </ul>
Les transports	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manifestations des habitants de Maripa-Soula et Papaïchton, concernant le prix des billets d'avion, le Conseil régional s'engage à réaménager l'aéroport.</li> </ul>

### Mars

Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption par le Sénat le 14 mars, puis l'Assemblée Nationale du projet de loi relatif aux parcs nationaux, prévoyant les modalités de gestion et d'organisation du parc amazonien en Guyane.</li> </ul>
Les finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunion au Ministère de l'Outre-mer sur la proposition de répartition des fonds structurels européens entre les quatre DOM pour le contrat de plan 2007-2013.</li> </ul>
Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1<sup>er</sup> lancement réussi d'Ariane 5, version 10 tonnes, pour la mise en orbite de deux satellites (SPAINSAT et HOT BIRD).</li> </ul>

### Avril

Le secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Grève dans le secteur de la pêche des employés des sociétés Balupi, Unipêche et Abchée, paralysant une grande partie de la filière crevette.</li> </ul>
Le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenue du 21 au 23 avril, du salon du tourisme au PROGT de Matoury.</li> </ul>

### Mai

Le BTP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation par la Mairie de Cayenne de la prochaine opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.</li> </ul>
Les finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption du budget de l'Union européenne pour la période 2007-2013, prévoyant une enveloppe de 2,41 milliards d'euros pour les DOM dont 407 millions d'euros pour la Guyane.</li> </ul>
Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en orbite de deux satellites de télécommunication par Arianespace (SATMEX et THAICOM).</li> </ul>

### Juin

Plan Guyane	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présentation officielle le 1<sup>er</sup> juin du « Plan Guyane » pour la période 2006-2007, prévoyant d'opérer une transition entre les programmations européennes et nationales (DOCUP et CPER).</li> </ul>
Sécurité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Annonce de plusieurs mesures pour lutter contre l'insécurité et l'immigration clandestine lors de la visite le 29 juin du ministre de l'Intérieur, dont la création d'un Groupement d'intervention régional permanent.</li> </ul>

<b>Juillet</b>	
NTIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>France Télécom remporte la licence de boucle locale radio avec la technologie Wimax pour la Guyane.</li> </ul>
Le secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation le 13 juillet du programme d'aides agricoles 2007-2008, d'un montant de 236 millions d'euros, afin de soutenir les investissements et l'installation des agriculteurs.</li> <li>Exposition « l'agriculture guyanaise, réalités et perspectives » à Remire-Montjoly</li> </ul>
<b>Août</b>	
Le secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fin de la grève dans le secteur de la pêche après six mois de négociations</li> <li>La Commission européenne propose de prolonger jusqu'au 31 décembre 2006, les dérogations à la réglementation communautaire dont bénéficient les flottes de pêche des régions ultrapériphériques telle que la Guyane.</li> </ul>
Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de deux satellites de télécommunications (Syracuse 3B et JCSat-10) à bord d'une Ariane 5 version 10 tonnes.</li> </ul>
<b>Septembre</b>	
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarrage de l'enquête publique en vue de la création du « parc amazonien », qui devrait couvrir plus du tiers de la superficie du département.</li> </ul>
SRDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption du Schéma régional de développement économique, en assemblée plénière du Conseil régional, définissant notamment cinq projets phares.</li> </ul>
<b>Octobre</b>	
Le logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de sa visite aux Antilles, le premier ministre annonce une aide supplémentaire de 120 millions d'euros sur 3 ans pour financer le logement social dans les DOM</li> </ul>
Le secteur aurifère	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication du rapport d'inspection sur le projet de mine d'or de la société canadienne CAMBIOR, relevant deux lacunes concernant l'impact du projet sur l'environnement.</li> </ul>
Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de l'Ariane 5, version 10 tonnes, permettant la mise en orbite de trois satellites (DirectTV 9S, Optus D1 et LDREX-2).</li> </ul>
Le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promotion de la destination Guyane, lors d'une rencontre à Paris avec les « tours operators » organisée par la Chambre de commerce de l'industrie.</li> </ul>
Le secteur primaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elaboration d'un plan de lutte renforçant les contrôles sanitaires sur les points de vente suite aux revendications des producteurs d'œufs guyanais.</li> </ul>
<b>Novembre</b>	
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclenchement d'une grève à l'EDF par les organisations syndicales qui s'inquiètent de l'avenir énergétique de la Guyane et des autres DOM.</li> </ul>
NTIC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature d'un accord de partenariat avec le réseau équivalent brésilien lors du congrès du RETIS (réseau des technopoles) qui s'est tenu à Cayenne.</li> </ul>
Le secteur aurifère	<ul style="list-style-type: none"> <li>La société AUPLATA, exploitant deux mines d'or à Maripasoula et Saint-Elie, s'inscrit en bourse sur le « Marché libre ».</li> </ul>
<b>Décembre</b>	
Le spatial	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en orbite de deux satellites de télécommunications américains par Ariane V et premiers essais concluant du moteur P80 du lanceur Vega.</li> </ul>



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Stéphane ATTALI  
Sandra HO-CAN-SUNG  
Solveig JACQUEMAIN  
Marlène PANCRACE  
Max REMBLIN  
Guy RICHARDSON  
Matthieu SERRURIER

Directeur de la publication : A. VIENNEY  
Responsable de la rédaction : M. REMBLIN  
Editeur : IEDOM  
Imprimé par PRIM  
Achevé d'imprimer : Juin 2007 – Dépôt légal : Juin 2007  
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X  
ISBN 978-2-916119-13-7

**ISSN 1632-420X**  
**EAN : 9782916119137**  
**ISBN : 978-2-916119-13-7**

